LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXV — No 57 | Généralement ensoleillé et froid. Maximum: −10. **(détail page 8)** | Montréal, jeudi 8 mars 1984 | Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie, **45 cents**; Nouveau-Brunswick, **50 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**

l'inconception
de Robert Marinier
du 8 au 31 mars
théâtre d'aujourd'hui
Une production du théâtre français du CNA
rés.: 523-1211



Reed Scowen

Le RÉA

Parizeau commet une gaffe — Scowen

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le ministre des Finances accorderait des exemptions qui contreviennent à la loi relative au régime d'épargne-actions (REA), telle que modifiée par la loi 44 adoptée par l'Assemblée nationale, le 21 décembre dernier.

Telle est l'accusation portée hier par le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen; il estime que M. Jacques Parizeau a commis une gaffe et tente de la réparer en interprétant la loi comme bon lui semble. Dans un communiqué rendu public en fin de journée, le

Voir page 12: Parizeau

Une manifestation des restaurateurs contre la loi 43

7,800 restaurants du Québec seront fermés mardi prochain

par Marc-O. Trépanier

S'il s'est dit ouvert aux suggestions concernant les modalités d'application de la Loi 43 sur l'imposition obligatoire des pourboires, peu avant d'assister à sa première réunion du cabinet hier, le nouveau ministre du Revenu du Québec, M. Robert Dean, ne jouira pas d'un long délai pour se familiariser avec ce dossier.

Sa journée de mardi prochain pourrait être fort occupée. Déjà, le « Front commun des établissements affectés par la loi 43 » et le « Regroupement des associations représentant les employés à pourboire » viennent chacun de lui solliciter une rencontre distincte pour le 13 mars.

Et ce ne sont pas seuls que les membres de la délégation du Front commun se présenteront à Québec mardi. Le lobby des restaurateurs et hôteliers opposés a promis hier de s'amener avec 10,000 personnes (propriétaires et employés) devant l'Assemblée nationale.

Toujours mardi, au moins 7,800 des 12,500 restaurants concernés par la Loi 43 seront fermés jusqu'à 18 heures, a assuré le Front commun des restaurateurs et hôteliers pour cette « journée de solidarité ».

Le porte-parole du Front commun, Mme Marie Gaudet, présidente de l'Association des restaurateurs du Québec, a fait savoir hier à Montréal que cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'une campagne de mobilisation dont l'objectif demeure la suspension de l'application de la Loi 43 jusqu'à ce que toutes les parties impliquées aient convenu des modalités d'application.

Cette suspension de la Loi 43 est jugée « essentielle à une négociation utile et féconde » par les restaurateurs et hôteliers. Un refus de Québec les amènerait à mettre en doute, a-t-on expliqué, « le bien-fondé de la démarche d'ouverture que semble indiquer la nomination de M. Dean et la bonne foi du gouvernement dans ce dossier ».

Advenant un refus, le Front commun poursuivra son action, notamment par une invitation au boycottage d'une vingtaine de produits, principalement des vins et liqueurs, sous contrôle gouvernemental. La mobilisation des restaurateurs se poursuivrait et serait doublée d'une campagne de sensibilisation du grand public. Une contestation de la loi devant les tribunaux pourrait suivre. Le Front commun a déjà recueilli $100,000 pour sa lutte et estime pouvoir constituer un fonds de

Voir page 12: Restaurants

Mme Bégin apporte des amendements majeurs au projet de loi C-3 originel

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — Le ministre de la Santé et du Bien-être, Monique Bégin, a apporté hier une série d'amendements au projet de loi C-3 qui confirment sans équivoque les pouvoirs des provinces en matière de santé et retirent toute menace d'ingérence fédérale dans un champ de compétence provinciale.

Ces amendements, 29 au total, ne remettent pas en cause l'interdiction des frais modérateurs et de la surfacturation qui sont l'objectif premier de ce projet. Selon Mme Bégin, il s'agissait d'enlever à ceux qui veulent jouer aux crises constitutionnelles toute raison de le faire.

Les amendments les plus importants répondent de fait aux craintes manifestées par M. Pierre-Marc Johnson à son titre de titulaire du ministère des Affaires sociales du Québec. Selon lui, si ce projet de loi n'était pas corrigé au plus tôt c'était non seulement la compétence du Québec en matière de santé qui était menacée mais l'intégrité même du système québécois de soins de santé. La lutte qu'il avait entreprise avait d'ailleurs reçu l'appui d'un front commun de tous les intervenants du secteur de la santé.

Ces modifications ne constituent pas d'aucune manière un recul pour le gouvernement fédéral, a pourtant continué de prétendre Mme Bégin hier. « Je n'ai pas accepté de modifier le projet de loi. Je l'avais offert dès le point de départ », a-t-elle déclaré en faisant connaître les amendements.

Toutes les provinces avaient fait des représentations comme le Québec qui a été seul cependant « à faire une énorme scène », soutient Mme Bégin. Elle affirme avoir expliqué à tous ses homologues provinciaux que ce projet de loi n'était qu'une première version et qu'elle leur avait promis « de rendre les textes neutres là où il y avait invasion de territoire ou lorsque le texte proposé rendait plus coûteux aux provinces l'administration du système de santé car tel n'était pas le but du projet de loi ».

Ces amendements devraient enlever au Québec le goût de jouer aux crises constitutionnelles, a par ailleurs ajouté Mme Bégin sur un ton amer. À son avis, le Québec ne pourra plus jouer à ce jeu faute de

Voir page 12: Mme Bégin

Les libéraux à 12 % des conservateurs (Gallup)

voir en page 12

« Le gouvernement ne tient pas ses promesses »

L'UQAM est près de contingenter sa clientèle

par Jean-Pierre Proulx

L'Université du Québec à Montréal devra sous peu se résoudre à contingenter sa clientèle faute de ressources financières, estime son recteur M. Claude Pichette.

« Telle n'est pas notre philosophie, a-t-il indiqué hier à la presse. Mais le gouvernement fait des promesses qu'il ne respecte pas. Nous avons mis du temps à comprendre mais nous ne pourrons plus nous comporter en bon citoyen. Nous en sommes rendus au point où chaque étudiant nouveau ajoute à nos difficultés ».

L'UQAM accueille maintenant quelque 30,000 étudiants, l'équivalent de 20,000 étudiants à plein temps. C'est presque autant qu'à l'Université de Montréal. En fait, l'UQAM a pratiquement doublé sa clientèle au cours des cinq dernières années avec des taux de croissance annuels de 20 %, 15 %, 6 % et 12% pour la dernière année. Malgré l'ouverture des pavillons au coin Saint-Denis et Sainte-Catherine, l'UQAM doit louer pesque autant de locaux qu'avant.

Le gouvernement, explique M. Pichette, avait promis de financer à 100% les étudiants inscrits dans les secteurs du virage technologique. Or parmi les 12 % de nouveaux étudiants, 40% se sont effectivement inscrits dans ces secteurs. On attendait $6 millions pour répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle; on en a eu $1.5. En pratique, le gouvernement a finalement financé un étudiant sur quatre.

En réalité, poursuit-il, on a vécu une compression de $11 millions, ou de 8 %, soit l'équivalent d'une coupure de 11% dans la base de financement. En fait, l'UQAM a du augmenté d'environ 50 % la compression budgétaire auquelle elle était déjà astreinte.

Résultat: le coût moyen d'un étudiant est toujours de $4500, soit à le même niveau qu'il y a cinq ou six ans. « C'est, dit M. Pichette, le prix d'un élève de la CÉCM! En dollars constants, le financement des étudiants de l'UQAM a en fait baissé ».

Cette situation « catastrophique » a des conséquences importantes: la majorité des professeurs sont des chargés de cours. En 84-85, on ouvrira seulement 10 nouveaux postes. « Si les normes du décret des cégeps s'appliquaient à l'UQAM, poursuit M. Pichette, nous aurions droit à 500 postes de plus! C'est insupportable! »

Le recteur Pichette

La situation touchant l'équipement n'est guère plus rose: l'augmentation de la clientèle a obligé l'UQAM a loué un grand nombre de locaux. « D'après les normes en vigueur, nous aurions eu droit à un nouveau campus, explique le recteur. Mais le gouvernement a changé les normes et il prétend maintenant que nous avons trop d'espace! ».

Voir page 12: UQAM

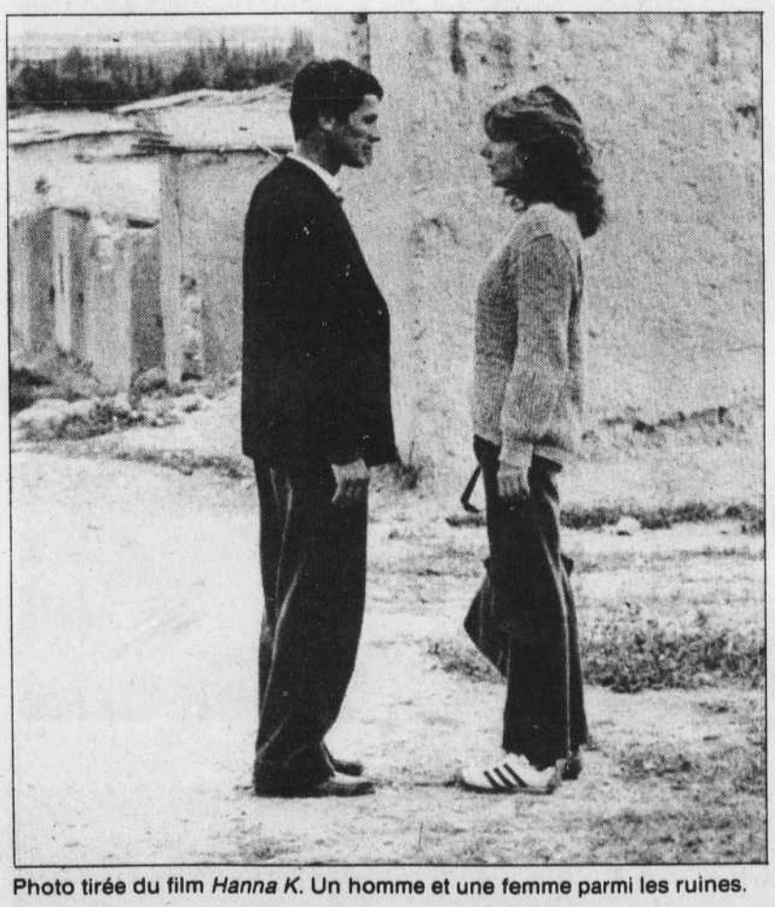


Photo tirée du film *Hanna K.* Un homme et une femme parmi les ruines.

Survivre avec les hommes

par Nathalie Petrowski

Une petite phrase, toute petite, toute banale, lancée presque naivement. «On est peut-être féministes mais on n'est pas sexistes. On a besoin des hommes, on vit avec des hommes, on aime les hommes, on n'est pas contre les hommes. On n'est pas des hystériques, des enragées, des lesbiennes radicales». Une petite phrase anodine, rassurante, réconfortante et répandue, qui coincide paradoxalement avec un sursaut d'autonomie chez les femmes moyennes, ordinaires, qui tentent timidement pour une fois de faire des choses par elles-mêmes, pour elles-mêmes. Mais attention surtout pas *Contre* la société, ni *Contre* le pouvoir, ni même *Contre* leur douce moitié.

Grand-remue ménage au Bureau central des utopies féministes. Un élément nouveau est venu insidieusement se glisser dans le paysage. Après la colère, la rupture, les larmes, la haine, la hargne; après le refus total de ces êtres abjects qui détiennent un infâme pouvoir patriarcal; après les brassières brûlées en public et les utérus jetés en pâture sur la table de négociation; après avoir déclaré que tous les hommes étaient des violeurs en puissance, des dominateurs-nés, des batteurs de femmes, des misogynes cherchant abusivement à protéger leurs privilèges discriminatoires, voilà que les féministes se posent des questions.

Après tout si la moitié du monde est une femme, l'autre moitié est, malheureusement, un homme. Et la planète des femmes étant franchement trop éloignée dans la stratosphère, il faut parfois reconnaître que la solitude aussi héroïque soit-elle, n'est parfois pas le meilleur moyen de changer le cours de l'univers.

Revenons donc au point de départ. Lysiane Gagnon et son livre *Vivre avec les hommes* est un peu le porte-drapeau du renouveau, non pas charismatique, mais amoureux.

«Je ne peux pas avoir une position radicale sur le sujet dit-elle, parce que j'ai toujours travaillé avec des hommes, dans des milieux où les femmes étaient souvent absentes. Je ne me suis jamais fait un stéréotype du mâle dominateur. J'ai connu beaucoup d'hommes et ils étaient tous différents les uns des autres. Les hommes et les femmes sont un tissu extraordinaire de relations humaines. Je crois, même si ça semble être un cliché, qu'il est important de revaloriser le discours amoureux. Pas dans le sens d'une relation dominant-dominée mais dans un rapport égalitaire fait du partage des choses et d'un respect mutuel».

Aux critiques féministes qui lui reprochent de trop vouloir materner les hommes, elle réplique sans sourciller: «J'avoue que j'avais le souci de rassurer les hommes. De leur dire que le féminisme ce n'est pas aussi terrible que ça; c'est une question de dignité humaine. Je crois que si on les agresse, ils n'écoutent pas. C'est l'abc de la politique. L'intelligence politique c'est de faire en sorte d'être écoutée».

Pierre Bourgault a déjà dit que pour convaincre, il faut séduire. En France, Michelle Coquillat chargée de mission auprès d'Yvette Roudy, au Ministère des Droits de la femme distingue l'action et la séduction; le pouvoir solitaire et symbolique des hommes du pouvoir occulte et sexuel des femmes. Elle écrit: «Le pouvoir s'exerce seul, il ne se partage pas; toute intrusion en gêne l'accomplissement, et ce «pouvoir occulte» si analogue à l'accouplement, ne pourrait alors que l'amoindrir. Le pouvoir masculin, divinisé, ne parle pas; il agit. Par contre, le pouvoir occulte n'a pour lui que la parole. Il n'agit pas. Il lui faut raisonner, persuader, trahir, intriguer, mentir, convaincre, toucher, séduire, user de tous les stratèges affectifs pour émouvoir l'ê-

Voir page 12: Survivre...

LE DEVOIR ... À LOISIR



Elles sont . . . maritimes

Comme les co-équipières du *Mascaret*, qui s'apprêtent à affronter l'Atlantique l'été prochain : Nathalie Petrowski les a rencontrées au dernier Salon nautique de Montréal.
Page 13

. . . ultra-légères

Comme Anne-Marie Pichette, qui a appris à « s'envoyer en l'air » sur cette « planche à voile du ciel » qu'est l'avion ultra-léger; elle donne, du même coup, un avant-goût du premier Salon de l'ULM qui s'ouvre demain au Palais des congrès.
Page 13

. . . aventurières

Comme Marie-Anne Rainville qui a fait, à vélo, l'île de Lesbos (photo ci-dessus), « matrie » de la poétesse Sappho, à un jet de pierre de la Turquie.
Page 13

. . . en forme

Comme Monique Nuytemans qui raconte 24 heures de « travaux forcés » dans un centre de conditionnement physique près de Tampa, en Floride.
Pages 15 et 19

. . . artistes

À la conquête d'un marché de l'art qui se définit traditionnellement au masculin, ce dont parle Ginette Bergeron,
en **page 18**

. . . en fête et entre elles

Dans toutes les régions du Québec : Marie-Anne Rainville suggère des divertissements de jour de fête, en **page 18**.
Lucie Ménard, elle, a fait le tour de plusieurs restaurants où on bouffera franchement au féminin à Montréal aujourd'hui.
Page 19

VIENT DE PARAÎTRE



Une critique unanime en Europe

Sous couvert d'une biographie éclatée, riche en contes et en événements individuels, au fil d'une plume truffée d'humour et de trouvailles, c'est l'aventure de tout un continent qui est racontée ici.
Roman ample, impétueux, vrai fleuve avec force cascades, méandres, deltas et vigoureux tourbillons.
Roman de la vie (et des vies), il a valu à son auteur le plus important des prix littéraires anglais: le Booker Prize.
Une création fabuleuse.

En vente dans les bonnes librairies
472 pages — 18,95 $

QUÉBEC AMÉRIQUE



450 Sherbrooke est, Bureau 390
Montréal H2L 1J8

Commandes téléphoniques acceptées
(514) 288-2371

Français : Mulroney sert une autre mise en garde à ses députés

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, a servi une nouvelle mise en garde, hier, à ses députés qui sont contre le bilinguisme au Manitoba, indiquant qu'il leur faudrait quitter le parti s'ils n'étaient pas d'accord.

Au Parti conservateur, a répété M. Mulroney à son caucus de députés, « il y a une porte pour entrer et une porte pour sortir », indiquant par là qu'il ne tolérerait plus la dissidence sur la question du bilinguisme. Son discours a été accueilli par le silence et, en sortant de la réunion hebdomadaire, M. Mulroney a déclaré : « Le parti est uni. Il n'y a aucune divergence au sein du caucus, absolument aucune. »

Pourtant, lorsque le Parti conservateur a donné son appui, le 24 février dernier, à une résolution libérale exhortant le gouvernement manitobain à persister dans ses efforts pour reconnaître le français comme langue officielle et pour assurer des services en français, les cinq députés conservateurs du Manitoba aux Communes brillaient par leur absence.

De plus, le député de Winnipeg-Assiniboine, M. Dan MacKenzie, déclarait par la suite qu'il n'appuierait pas une résolution des Communes en faveur de l'enchâssement des droits des francophones dans la constitution, résolution que le gouvernement libéral songe à déposer aux Communes prochainement. M. MacKenzie avait précédemment, soit le 15 février, été personnellement invité à rentrer dans le rang. M. Mulroney lui avait fait savoir qu'il ne tolérerait plus de dissidence, mais en vain.


Brian Mulroney

Hier, le chef du parti a dit que les seules divergences qu'il pouvait accepter portaient sur les modalités : « S'il y a des divergences quant à l'application ultime de certains principes, on peut en discuter. » Interrogé à savoir si l'enchâssement constitutionnel des droits des francophones était une « modalité », M. Mulroney n'a pas répondu.

Le chef du PC s'est montré agacé par ce qu'il considère comme l'acharnement des journalistes à trouver des « failles ». Les journalistes devraient plutôt se réjouir de ce qu'un parti national comme le sien entérine « à 100 % » le principe des droits des minorités linguistiques.

Le seul député conservateur du Québec, M. Roch Lasalle, a dit que la position de son parti était « claire, nette, et douce » aux oreilles d'un francophone.

Le principe (du bilinguisme) ne se négocie en rien, a ajouté M. Lasalle, en disant qu'il « n'y a pas de place pour la flexibilité, encore moins pour la dissidence ».

Le député de Joliette a rappelé qu'il avait quitté le PC en 1970 lorsqu'il s'était rendu compte que les francophones n'étaient pas les bienvenus. M. Lasalle estime aussi que la position de M. Mulroney vaut pour tous les éventuels candidats du PC et donc pour M. Bud Sherman, député du PC provincial du Manitoba qui veut faire le saut sur la scène fédérale et qui est l'un des plus ardents opposants aux projets de loi du gouvernement manitobain sur les droits des francophones de cette province. M. Sherman a déclaré, récemment, que les points de désaccord entre lui et M. Mulroney étaient moins nombreux que les objets d'accord.

L'assemblée de mise en nomination dans le comté que convoite M. Sherman devait avoir lieu le 16 mars et M. Mulroney devait y assister. Elle a été reportée . . . et M. Mulroney n'y assistera pas.

Les chefs autochtones entendent garder l'accent sur la question de l'autonomie

par Paule des Rivières

OTTAWA — La seconde conférence constitutionnelle sur les autochtones s'ouvre ce matin à Ottawa et les chefs indiens, inuit et métis sont bien décidés à ne pas laisser les questions secondaires faire diversion à l'autonomie qu'ils réclament.

Le gouvernement fédéral, de son côté, a alimenté les espoirs, hier, en invitant les provinces à être prêtes à amender la constitution.

Les porte-parole des 500,000 Inuit, Indiens, Métis et Indiens non inscrits, qui tentent d'obtenir des garanties constitutionnelles, se sont, en effet, jurés d'éviter les « pièges » du passé et « de rester en constante communication pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise ». Les autochtones estiment que la conférence de l'an dernier aurait été plus fructueuse s'ils avaient été davantage unis.

Dès l'ouverture de la conférence, ce matin, les chefs autochtones vont d'abord s'assurer que l'ordre du jour ne leur échappe pas. La conférence de deux jours met en présence 17 délégations, soit les gouvernements fédéral et provinciaux et les représentants autochtones de quatre groupes. L'ordre du jour suggéré comprend quatre points dont trois tournent autour de l'autonomie des autochtones. Le premier point se rapporte à l'égalité des sexes, et les Métis tiennent plus que les autres à ce que l'accord de l'année dernière sur ce point soit révisé .

Du côté du gouvernement, le premier ministre Pierre Trudeau inaugurera sa dernière conférence constitutionnelle et les autochtones espèrent qu'il y mettra toutes ses énergies à convaincre les provinces récalcitrantes de la justesse de leurs revendications.

Hier encore, le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, permettait aux autochtones d'espérer en disant non seulement que le fédéral pourrait s'arroger un leadership plus important que prévu en de telles occasions, mais aussi en se disant favorable à un amendement constitutiuonnel maintenant. « J'espère que les provinces sont disposées à un enchâssement constitutionnel », a déclaré le ministre fédéral, hier, à la sortie des Communes.

Les provinces demeurent, d'ailleurs, la grande inconnue de la conférence : sans elles, aucun amendement constitutionnel n'est possible (il faut l'accord de sept provinces représentant au moins 50 % de la population) et jusqu'à ce matin, une majorité n'est pas favorable à un amendement constitutionnel pour reconnaître le droit des autochtones au gouvernement autonome.

Le cas du Québec est spécial en ce que le premier ministre, M. René Lévesque, participera à l'événement par solidarité envers les autochtones, mais s'interdira d'appuyer quelque amendement que ce soit à une constitution qu'il ne reconnaît pas. M. Lévesque sera accompagné du ministre délégué aux Relations avec les citoyens, M. Denis Lazure, et du nouveau ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson. Même si l'arrivée de M. Johnson vise à mettre de l'ordre dans la guérilla Québec-Ottawa, il est peu probable que le Québec ait une position différente de celle de l'année dernière, lors de la première conférence constitutionnelle, pour le plus grand malheur des autochtones qui le déplorent.

Les chefs auitochtones qui prendront place autour de la table de conférence appartiennent à l'Assemblée des premières nations (325,000 Indiens dont 210,000 sur des réserves), au Comité des Inuit sur les affaires nationales (25,000 Inuit du Nord), au Ralliement national des Métis (100,000 Métis des provinces de l'Ouest) et au Conseil des autochtones du Canada (75,000 Métis et Indiens non inscrits).

Hier, le président de l'Assemblée des premières nations, M. David Ahenakew, a dit que, cette année, si le premier ministre demandait à un groupe ce qu'il pense de la position d'un autre groupe autochtone, le premier, plutôt que de répondre, inviterait le gouvernement à réagir d'abord, pour éviter les fuites en avant sur d'importants sujets.

Les Métis et Indiens non inscrits mettront, par ailleurs, sûrement plus d'accent que les Indiens sur la révision de la clause sur les droits à l'égalité, qui a déjà fait l'objet d'un amendement l'an dernier.

Il restera aussi aux quatre groupes à s'entendre sur le texte de l'amendement constitutionnel qu'ils désirent, ce qui ne sera pas facile. Comme l'année dernière, la Coalition des premières nations, un groupe représentant 70,000 autochtones environ, boycotte la conférence. Un groupe manifestera devant le centre où se tient la conférence.

Dissident sur la question des services en français

Doern quitte le NPD manitobain

WINNIPEG (PC) — M. Russ Doern, le député néo-démocrate qui avait exprimé son opposition au gouvernement manitobain au sujet du projet de loi sur les droits du français, a annoncé, hier, qu'il quittait définitivement le NPD. Il a profité de l'occasion pour critiquer vertement l'administration du premier ministre Howard Pawley, tout en proclamant que cette histoire avait sonné le glas pour M. Pawley et peut-être pour le NPD au Manitoba.

M. Doern a précisé, en conférence de presse, qu'il allait siéger dorénavant comme indépendant. Il a été élu pour la première fois en 1966 et représente la circonscription d'Elmwood, au coeur de Winnipeg.

Cette décision n'a pas tellement constitué une surprise. Plusieurs députés n'avaient pas pardonné à M. Doern d'exprimer sa dissidence au sujet du projet de loi sur le français.

Le bill est mort au feuilleton de la Chambre, à la fin du mois dernier, quand le gouvernement a prorogé la session parce qu'il ne réussissait pas à surmonter ou contourner les tactiques d'obstruction des conservateurs.

M. Doern reprochait surtout au projet gouvernemental d'instaurer au Manitoba un bilinguisme de style fédéral. Selon lui, M. Pawley et son équipe ont soumis un projet insipide et l'ont, par la suite, défendu d'une manière maladroite. Ce n'est pas ainsi qu'aurait agi l'ancien premier ministre Edward Schreyer, a affirmé le député.


Russ Doern

M. Schreyer, actuel gouverneur général du Canada, a été le prédécesseur de M. Pawley à la direction du NPD manitobain. De 1969 à 1977, il a dirigé le premier gouvernement néo-démocrate de cette province. M. Doern a d'ailleurs fait partie du cabinet de M. Schreyer, mais M. Pawley ne lui a confié aucun portefeuille.

Le nouveau député indépendant a qualifié l'administration Pawley de dangereuse et, si celui-là demeure à la barre du parti, le NPD subira une défaite cuisante lors des prochaines élections provinciales, a-t-il prédit.

M. Doern, qui est âgé de 48 ans, est confiant de conserver son siège comme indépendant car, a-t-il rappelé, lorsqu'on a tenu un plébiscite sur le projet de loi regardant le français dans plusieurs municipalités du Manitoba, en octobre dernier, 82 % de ses commettants ont manifesté leur opposition.

Il a été impossible d'obtenir la réaction de M. Pawley à la suite de ce départ. Le premier ministre manitobain était en route pour Ottawa où il doit participer à une conférence des premiers ministres.

Malgré l'exhortation de John Crosbie

Les conservateurs respecteront l'universalité des programmes sociaux

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le Parti conservateur a fait fi des exhortations de son critique financier, M. John Crosbie, et décidé de ne pas remettre en cause l'universalité des programmes sociaux. Un gouvernement conservateur respecterait donc ce concept.

« J'ai révisé ma position », a admis, hier, M. Crosbie, à la sortie du caucus hebdomadaire des députés conservateurs. M. Crosbie, qui fut ministre des Finances sous le court règne de M. Joe Clark en 1980, s'était publiquement prononcé en faveur d'une reconsidération de l'universalité des programmes sociaux, n'excluant pas l'établissement de tests pour déterminer quelles sont les personnes éligibles aux allocations familiales.

L'importance du déficit, qui sera d'environ $31.5 milliards cette année, était à la source des préoccupations de M. Crosbie.

Hier, cependant, le chef du PC, M. Brian Mulroney, a déclaré que ses députés avaient « unanimement rejeté la proposition de réduire l'universalité des programmes sociaux pour réduire le déficit ». Le communiqué du bureau du chef de l'Opposition a été envoyé aux médias avant même que le caucus ne soit terminé; c'est une illustration de plus des efforts que déploie ce parti pour convaincre les Canadiens qu'il n'est pas le regroupement de droite que ses adversaires libéraux voient en lui.

En décembre dernier, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, dans un discours devant le Chambre, avait déclaré que sous un gouvernement conservateur, il vaudrait mieux ne pas être pauvre, malade ou sans emploi.

C'est à cette accusation que répondait M. Mulroney hier : « L'opposition au concept de détermination de l'admissibilité d'après le revenu, et l'acceptation du principe d'universalité des programmes sociaux constituent un des grands fondements de la philosophie de notre parti », a-t-il déclaré.



Vous êtes direct en affaires.
Pour vous c'est Calgary sans escale.
Tous les jours avec Air Canada seulement. Et recherchez le confort de notre Service Connaisseur.
De plus, votre Prêt-à-partir plein tarif ou Première classe vous permet d'économiser sur les tarifs de l'auto-location et la chambre d'hôtel.

CALGARY
tous les jours

Départ	Arrivée
07h50	11h12
12h00	16h35 sauf le samedi
16h00	20h10 sauf le samedi et le dimanche
17h00	21h42 sauf le samedi et le dimanche
19h10	21h37 sans escale

SERVICE CONNAISSEUR

L'auto-location Budget 25,95 $ par jour

Présentez votre reçu de billet et votre carte d'accès à bord au bureau de location Budget participant. Cela vous donne droit à une auto de location Budget de n'importe quelle taille (sous-compacte, compacte, intermédiaire et régulière — sauf la Lincoln) pour aussi peu que 25,95 $ par jour sans frais de kilométrage. Essence, taxes et assurances non comprises.

L'hôtel moitié prix

Oui. Moitié prix du plein tarif affiché dans près de 120 hôtels incluant la plupart des hôtels des chaînes Sheraton et Delta. Ce privilège vous est accordé sur présentation de votre contrat de location Budget. Chaque journée de location d'une voiture vous donne droit à une nuit à l'hôtel à ce tarif exceptionnel.
Cette promotion DRF-13008 est en vigueur jusqu'au 31 mars 1984 et est conditionnelle à la disponibilité des voitures et des chambres.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec.

AIR CANADA

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

en bref...

■ Journée internationale des Femmes

(PC)Des milliers de femmes se préparent à célébrer leur Fête internationale du huit mars, maintenant devenue tradition bien établie au Québec ailleurs dans le monde. Les travailleuses, à travers les activités prévues par les grandes centrales syndicales, auront l'occasion de faire le point sur leur situation lors de débats, expositions et colloques. Mais le huit mars sera également prétexte à la fête. A Montréal, notamment, une grande soirée de musique et de chansons, organisée par la revue féministe "La vie en rose", est prévue au Paladium. La Fête internationale des femmes sera clôturée samedi par des manifestations organisées par les syndicats à Montréal et dans toutes les régions.

■ Les coûts de la chefferie

(PC)La présidente du parti libéral, Mme Iona Campagnolo, a émis l'opinion hier que les candidats à la direction du parti allaient vraisemblablement limiter de leur propre gré leurs dépenses dans cette campagne à un peu moins de $1 million. Il est toutefois probable que cette limite sera établie à bien moins que $2 millions, comme l'a déjà laissé entendre l'ancien directeur national du parti, M. Torrance Wylie. Ce dernier, qui oeuvre au sein du comité des affaires juridiques et constitutionnelles du parti, a indiqué que le comité avait recommandé une limite de $1.4 million.Mme Campagnolo n'a pas hésité à souligner qu'un plafonnement aussi cossu pourrait paraître ridicule auprès de la population.

■ Aide alimentaire canadienne

(PC)Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan a engagé le gouvernement canadien, mardi, à fournir quelque $310 millions d'aide alimentaire à l'échelle mondiale, au cours des années 1985 et 1986. Le montant, qui comprend de l'argent et $250 millions en produits de la ferme, va représenter environ 20 pour cent de l'aide totale des Nations unies. Ce montant est de $30 millions supérieur à la contribution actuelle du Canada aux pays affamés de la terre. La plus grande partie de l'Afrique subit actuellement la pire sécheresse de l'histoire et la famine est encore plus grave qu'au cours des années de crise du début de 70, qui ont donné naissance au Conseil mondial de l'alimentation.

■ Chasse aux phoques

(PC)Le ministre des Affaires extérieures a indiqué, mardi, que le Canada songe à mettre fin à la chasse annuelle aux phoques. 'Nous n'avons pris aucune décision, a déclaré M. Allan MacEachen aux journalistes, mais nous analysons ce que nous devons faire." Quelque 60,000 phoques doivent être tués cette année par des chasseurs de Terre-Neuve, du Québec et des Maritimes. Le Fonds international pour le bien-être des animaux, qui a réclamé le mois dernier le boycottage du poisson canadien aux Etats-Unis, a menacé d'intensifier sa campagne si on n'interdisait pas la chasse aux phoques dès ce mois-ci. Un supermarché britannique a manifesté son opposition à la chasse aux phoques en n'offrant plus de poisson canadien à ses 465 succursales.

■ L'épuration coûte trop cher

(PC)Le mode de financement du programme d'assainissement des eaux aurait avantage à être corrigé, de façon à ce que le gouvernement contribue aux frais d'exploitation, estime le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Francis Dufour. Participant à un colloque dans le cadre du congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), à Québec, M. Dufour a affirmé que même subventionnés à 90 p.c., les projets d'épuration entraînent des dépenses énormes pour les municipalités qui doivent assumer la totalité des coûts d'exploitation des usines. Ces coûts peuvent représenter la moitié du coût global du projet sur une période de 20 ans.

■ Nouveaux tests d'armes

(PC)Le département américain de la Défense a soumis au Canada, il y a environ deux semaines, une liste de nouvelles armes dont il veut faire l'essai dans ce pays. La nature des armements n'a pas été précisée, au moment où on a annoncé la nouvelle, hier, parce qu'il s'agit d'une liste qui doit faire l'objet de négociations. Certains analystes militaires, cependant, ont avancé qu'il pourrait s'agir d'un modèle amélioré du missile Cruise. En vertu d'une entente canado-américaine, signée en février 1983 pour une durée de cinq ans, le Canada consent à laisser effectuer sur son territoire les tests qui lui sembleront opportuns.C'est pourquoi une liste doit lui être soumis à l'avance, afin qu'il puisse accepter ou rejeter la demande américaine. Seuls les tests d'armes biologiques et chimiques sont interdits par l'entente en vigueur.

■ L'UMQ à Winnipeg

(PC)Le boycottage, par les municipalités québécoises, du congrès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pourrait être une bonne idée mais le Québec peut avoir beaucoup plus d'influence en y allant qu'en refusant d'y aller. C'est l'opinion qu'a émise, mercredi, le président de l'Union québécoise des municipalités, M. Francis Dufour, en référence au congrès de la FCM qui doit se tenir à Winnipeg au mois de juin. Il commentait ainsi la suggestion du maire de Granby, M. Paul-O. Trépanier, à l'effet que les municipalités québécoises boycottent ce congrès pour souligner le problème des Franco-Canadiens face à leurs droits linguistiques et pour rappeler aux politiciens hors-Québec que la question de la langue est encore bien vivante.

■ Quête nationale

(PC)Le 17 juin prochain, les catholiques seront sollicités d'un bout à l'autre du pays pour la seconde fois en vue de défrayer les coûts de la visite du pape Jean-Paul II. L'objectif sera de doubler les résultats de la quête effectuée dans les églises en juin 1983. M. Jean Charpentier, responsable de l'information au secrétariat de la visite du pape pour la Conférence des évêques catholiques du Canada, a confirmé mardi que cette quête sera tenue dans les 16,000 paroisses du Canada. La première quête avait rapporté $2 millions. "Nous sommes presque déjà dans le rouge", a commenté M. Charpentier. Les autorités religieuses se retrouvent dans l'impossibilité de faire leurs frais sans cette seconde sollicitation. Le Canada compte 11.4 millions de catholiques.

Selon son vice-président Pierre Brien, la croissance est bien amorcée

L'avenir de l'aéroport de Mirabel est « prometteur »

par Alain Duhamel

L'aéroport international de Mirabel serait-il enfin engagé sur la voie du développement économique que sa mise en chantier laissait entrevoir il y a quinze ans?

« L'aéroport de Mirabel est en pleine croissance et présente à notre avis le meilleur potentiel d'expansion de tous les aéroports du monde » affirme le vice-président exécutif de la Société immobilière du Canada (Mirabel), M. Pierre Brien, invité hier au déjeûner causerie hebdomadaire de la Chambre de commerce de Laval.

L'achalandage de l'aéroport, pour le transport des personnes, s'est accru de 13 % l'an dernier. En janvier dernier, l'augmentation de l'achalandage des passagers internationaux s'est accru de 23 % par rapport au même mois l'an dernier. Sa ligne de force demeure toutefois le transport des marchandises avec des hausses de 20 % au premier trimestre, 30 % au second et 43 % au troisième.

« Il s'agit dans l'ensemble d'une croissance bien amorcée et prometteuse pour l'avenir » affirme M. Brien.

La reprise économique et des mesures incitatives du gouvernement canadien ne sont pas étrangères à cette progression. Pour en profiter vraiment, M. Brien compte sur une stratégie de commercialisation de l'aéroport. Un groupe de travail constitué en 1982 a préparé un rapport à ce sujet et l'on attend toujours une décision du gouvernement canadien.

Sur le plan industriel, la mise en chantier au printemps de l'usine de la société Bell Helicopter ($514 millions, 3,000 emplois) et de l'usine de la Corporation nord-américaine des eaux minérales naturelles ($10 millions, une centaine d'emplois), s'ajoutant à quelques autres implantations industrielles récentes dans la région de l'aéroport, indique que la personnalité internationale de Mirabel commence à s'articuler dans la perspective d'un développement économique nettement orienté vers l'exportation. La Société immobilière concentre d'ailleurs ses efforts de promotion auprès des entreprises dont la production, dans une proportion de 75 %, est destinée à l'étranger.

La première phase de vente des propriétés jugées excédentaires, amorcée en 1982, a dépassé les prévisions de la Société immmobilière: 374 propriétés résidentielles, 33 propriétés commerciales et 54 propriétés agricoles, pour la plupart cédées à leurs occupants actuels. La Société compte mettre en vente 19,300 autres hectares, dans la périphérie du territoire aéroportuaire, dès que le gouvernement canadien l'autorisera à le faire. Ces terrains comportent toutefois des servitudes reliées aux opérations de l'aéroport.

L'agriculture, « contrairement aux déclarations de certains individus », a continué àa se développer comme ailleurs au Québec et à plusieurs égards, « elle a connu une plus forte croissance que dans les autres régions du Québec » affirme M. Brien.

Enfin, sur le plan récréatif, la Société immobilière a aménagé quatre aires d'une superficie totale de 5,200 hectares. Elle compte mettre en chantier cette année l'aménagement du méandre de la rivière du Nord.

Le bilan ainsi tracé conclut donc, aux yeux de M. Brien, à une croissance remarquable dont le potentiel devrait se réaliser à long terme pour peu que tous les intervenants du milieu persévèrent et poursuivent les efforts déjà engagés.

Aménagement à Laval

La C. de c. déplore la faiblesse du volet économique

par Alain Duhamel

Avant que l'administration municipale n'adopte son projet de schéma d'aménagement, la Chambre de commerce de Laval souhaiterait que la consultation publique sur le développement économique ait lieu de manière à ce qu'il en tienne compte.

Dans le mémoire qu'elle a transmis à l'administration lavalloise, qui pour les fins de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme est aussi une municipalité régionale de comté, la Chambre de commerce note que le projet de schéma comporte quatre fois plus d'interventions à caractère communautaire que d'interventions à caractère économique.

« Or, nous supposons toujours qu'une telle démarche de la part des auteurs du schéma d'aménagement se rattache au principe d'amélioratiuon de la qualité de vie. Nous ne réfutons pas ce principe, cependant nous dénonçons le laisser-aller de l'option de développement économique en faveur du développement comnmunautaire. Le développement économique est nécessaire au développement communautaire, ce que semble négliger le schéma. »

Le projet de schéma d'aménagement tente de baliser le développement probable de l'île Jésus autour d'une idée, la ville-campagne, une expression qui ne sourit guère à la Chambre de commerce de Laval tant elle ne lui paraît guère porteuse de dynamisme et d'initiative.

La Chambre de commerce tient pour essentiel à l'avenir de Laval le développement d'un centre-ville qu'elle définit comme une concentration de plusieurs activités commerciales, économiques, institutionnelles et culturelles, ce qui ne signifie pas, à ses yeux, un tissu urbain dense et « bétonné » comme celui de Montréal.

Seulement un tiers de la population active de Laval a un emploi dans l'île Jésus. À moins d'accroître, par une politique de développement économique bien articulée, l'emploi des Lavallois chez eux, Laval demeurera dans un état de dépendance à l'égard de Montréal. La ville-campagne lui apparaît comme une description nouvelle de la ville-dortoir. « La schéma proposé conserve aux résidants leur statut de banlieusards, c'est-à-dire qu'il maintient un environnement campagnard axé vers le résidentiel, favorisant ainsi la dépendance envers Montréal. »

Ville de Laval vient de conclure son processus de consultation publique au sujet du projet de schéma d'aménagement. Plus tard, cette année, elle se propose de mener une consultation publique, comme elle l'a fait depuis deux ans au sujet des loisirs et du transport en commun, au sujet du développement économique. La Chambre de commerce estime que le projet de schéma devrait incorporer les conclusions de cette démarche avant d'être adopté.

Dénoncés pour avoir présumément battu un adolescent

Deux policiers de la CUM blanchis

par Rodolphe Morissette

La Commission de police du Québec a blanchi les deux policiers de la CUM, MM. Normand Gagnon et Richard Longpré, dénoncés par le Centre des services sociaux Ville-Marie pour avoir battu un adolescent anglophone de l'est de Montréal le 13 novembre 1982.

La Commission a tenu son enquête les 23 et 24 novembre et LE DEVOIR avait rendu compte des témoignages, jugés alors contradictoires par les deux commissaires, le juge Raymond Boily et Me Normand Saint-Georges.

Trois jeunes hommes témoignaient en effet que l'un d'eux — qu'on ne peut nommer car il s'agit d'un mineur — avait été battu par les policiers au poste 52 de la CUM. Une dizaine de policiers avaient témoigné du contraire.

A la suite d'une bagarre de jeunes près de la station de métro Viau, les policiers avaient poursuivi l'adolescent dans la rue et l'avaient arrêté devant chez lui. La victime, qu'on appellera « Georges », raconte que l'un des deux policiers l'aurait alors roué de coups de pieds. On l'aurait incarcéré et il se serait évanoui au poste de police.

Alerté par le bruit, le père de la victime sort et dit avoir vu son fils couché par terre, le revolver de l'agent Gagnon sur sa tempe. Le jeune avait au menton une bonne entaille qui saignait. Il retrouvera son fils plus tard dans un état déplorable, selon lui, au poste 52. La mère jugera bien légères, elle, les blessures de son fils qu'elle a vues au même moment.

Le policier Gagnon a témoigné, pour sa part, que Georges avait été désigné par deux citoyens, témoins de la bagarre, comme leur agresseur: l'un d'eux en avait reçu un coup de bâton, puis une roche dans le ventre. La police est donc mandée sur les lieux.

L'agent Gagnon raconte qu'après avoir rejoint Georges, il l'a sommé de s'immobiliser. Comme le jeune cherchait quelque chose dans ses poches, l'agent craignait qu'il ne s'agisse d'un couteau. Il dégaine son arme et, de l'autre main, le jette par terre. Ensuite, il le menotte et l'emmène au poste. Il est incarcéré pour voies de fait.

Au poste, Georges prétend qu'il a été frappé à la tête par l'agent Longpré, après avoir signifié grossièrement aux policiers qu'il voulait qu'on lui parle en anglais. Le policier Longpré nie catégoriquement l'avoir molesté. Son témoignage est corroboré par celui de plusieurs autres policiers alors présents au poste.

La Commission de police conclut qu'au moment de l'arrestation de Georges, l'agent Gagnon était justifié de craindre le pire et de se servir de son arme: le suspect était très agressif et refusait de s'immobiliser. Il venait de participer activement à une altercation violente en pleine rue et avait attaqué un citoyen.

Quant aux blessures de Georges, les commissaires jugent erronée la version du jeune homme. Certes il fut blessé au menton et il saignait du nez. Mais la Commission se dit assurée, à la lecture de tous les témoignages, qu'il saignait déjà au menton « avant son arrestation ». Les commissaires se disent convaincus qu'aucun des deux agents n'a frappé l'adolescent.

Au poste 52, enfin, Georges restera une douzaine d'heures, durant lesquelles la police termine son enquête sur l'incident, puis communique de nuit avec le directeur de la Protection de la jeunesse. L'adolescent est conduit à L'Escale ensuite, soit le 14 novembre dans l'avant-midi. Il n'en sera libéré que le lendemain, en fin d'après-midi.

Les commissaires jugent que la détention n'était ni abusive ni illégale: la police estimait en effet qu'il y avait danger de récidive immédiate, opinion à laquelle souscrit la Commission.

La plainte formulée par le Centre des services sociaux Ville-Marie est par conséquent sans fondement, conclut le rapport des commissaires.

Le conflit à la CTRSM: le syndicat propose deux employés pour les services essentiels

par Angèle Dagenais

Pour répondre aux obligations de la loi sur les services essentiels, le Syndicat de l'entretien de la Commission de transport de la Rive-sud de Montréal (CTRSM) prétend que deux employés, un manoeuvre et un préposé aux équipements, peuvent faire l'affaire.

Telle est en tout cas la proposition qu'il a soumise au Conseil des services esentiels (CSE) hier après-midi pour faire rouler le réseau d'autobus de la rive-sud à compter du 15 mars prochain, date choisie pour le déclenchement de la grève générale illimitée qu'il compte effectuer dans le but d'obtenir une convention collective de travail après 16 mois de négociations.

Le Conseil des services essentiels entendra demain matin à 10h en audiences publiques des représentants du syndicat et de la Commission de transport pour évaluer l'ampleur des services que pourront assurer deux employés.

Pour la direction de la CTRSM, le syndicat de l'entretien fait montre d'une mauvaise foi évidente quant au maintien des services essentiels à offrir à la population en prévision de la grève projetée le 15 mars prochain.

« Les chauffeurs, au moins, avaient prévu des services complets aux heures de pointe », a affirmé hier un porte-parole de la Commission, Mme Jocelyne Gonthier. « Comment voulez-vous que deux employés assurent l'entretien des autobus à deux endroits en même temps, Saint-Hubert et Longueuil? », ajoute-t-elle. Le travail d'entretien est effectué en temps normal par 120 personnes.

Mme Gonthier précise en outre que le syndicat a demandé mardi soir à la CTRSM d'entériner cette liste qui était «à prendre ou à laisser ». La Commission s'y est refusée.

Le président du syndicat, M. Claude Leduc, précise pour sa part que son assemblée syndicale n'était pas prête dimanche dernier à maintenir quelque forme que ce soit de services essentiels après avoir voté la grève à « l'unanimité » et que cet état d'esprit est à l'origine de la proposition faite à la CTRSM et au Conseil des services essentiels. Le syndicat estime s'être conformé à la loi sur les services essentiels en faisant parvenir sa « liste » dans les délais au CSE. Il attend maintenant d'être convoqué par le Conseil pour en discuter.

Un autre six mois pour Claire Lortie

SAINT-JEROME (PC) — L'avocate de St-Canut, Claire Lortie, a été condamnée hier à une nouvelle peine de six mois d'emprisonnement, au Palais de Justice de Saint-Jérôme relativement à la mort de Rodolphe Rousseau.

Le juge Roger Lagarde a condamné l'avocate à trois mois de prison pour outrage à un cadavre, à un mois et $1,500 pour vol et à six mois pour fabrication et usage de faux.

Cette dernière peine sera purgée à la suite de la sentence de deux ans que purge déjà Claire Lortie pour entrave à la Justice.

guérin l'éditeur qui édite

L'Atlas scolaire

Édition conforme au SI.

Primaire 2e cycle — Secondaire 1er cycle.

ISBN-2-7601-0141-X
128 p. (cartonné) **11.95$**

En vente dans toutes les librairies

L'ATLAS SCOLAIRE



guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

Le monde — Amérique du Nord — Canada — Terre-Neuve — Provinces maritimes — Provinces de l'Atlantique — Québec — le Sud de l'Ontario — le Nord de l'Ontario — Manitoba — Saskatchewan — Alberta — Colombie Britannique — le Grand Nord canadien — les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent — les États-Unis — Mexique — Amérique Centrale — les Caraïbes — Amérique du Sud — Afrique — Europe — Asie — Australie — Antarctique — Arctique — Explorations.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.:(514) 843-6241

SAVIEZ-VOUS QUE:

Anjou Québec choisit pour vous son boeuf parmi les meilleures bêtes en provenance de l'Ouest

Vous cherchez:

- **un bon Rôti de boeuf**
- **un Tournedos tendre**
- **d'excellents Steaks**
- **des Brochettes savoureuses**
- **une Fondue à son meilleur**

Nous les avons!!



Anjou QUÉBEC
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Certificats de placement garantis par la BANQUE DE COMMERCE**

9 1/4 %*
PÉRIODE DE 1 AN

11 1/4 %*
PÉRIODE DE 5 ANS

*Intérêts versés annuellement. Non encaissables mais transférables avant terme.

Dépôt minimum de 1000$. Renseignez-vous. Taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêt. Les taux peuvent être modifiés sans préavis.

**Émis par la Société d'Hypothèques CIBC et garantis par la Banque de Commerce.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Sur proposition de Raynald Fréchette

Québec crée une commission sur la réforme du droit du travail

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Une commission consultative sur la réforme du Code du travail a été créée, hier, et elle devra présenter ses recommandations au gouvernement du Québec en mai 1985.

Le conseil des ministres a, en effet, approuvé hier le mandat de la commission, sa démarche, sa composition et son échéancier, tel que le proposait le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette. Les moyens financiers et techniques seront précisés lors du prochain conseil des ministres, mercredi.

Rencontré hier soir par LE DEVOIR, M. Raynald Fréchette n'a cependant pas voulu révéler encore le nom des cinq commissaires : les noms du président et des quatre membres de la commission seront rendus publics d'ici une semaine.

« Le principe de la démarche en trois volets : consultation, concertation et législation, a été retenu, je dirai même avec enthousiasme, par les membres du conseil des ministres », a précisé M. Fréchette. Cette démarche alternera consultation, tenue de sommets et réflexion avant des recommandations législatives précises d'ici quinze mois. « Évaluer les possibilités de changer les attitudes et les mentalités demandait une telle démarche, qui part de l'expérience de sept ans de concertation, plutôt que préparer en six mois un avant-projet de loi au ministère du Travail », ajoute le ministre.

« Il serait présomptueux de ma part de dire que le succès de la commission est d'ores et déjà assuré. Elle se heurtera peut-être à des blocages parce que les parties ne sont pas prêtes à effectuer le virage souhaité. Mais, devant le danger d'échec, il faut mieux prendre le risque d'enclencher le processus que de retourner sur ses terres sans rien faire », estime M. Fréchette.

Le mandat de la Commission a été limité au secteur privé, malgré la demande de la CSN d'élargir le mandat au secteur public et para-public. « Si nous voulions respecter l'échéancier, pour déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale en juin 1985, il nous fallait absolument éviter d'entrer dans le problème des relations de travail dans le secteur public et para-public ainsi que dans des lois comme celle de la construction », précise M. Fréchette. Il estime cependant que les travaux qui avancent rapidement au Conseil du Trésor - et dont les partenaires devraient être bientôt officiellement informés - ainsi que les consultations menées dans les régions amèneront certaines interférences entre les deux dossiers. De plus, 80 % des travailleurs du Québec sont dans le secteur privé.

M. Fréchette espère que les consultations que ménera la Commission dans les diverses régions du Québec lui amèneront des témoignages et des suggestions quant aux changements nécessaires, dans l'optique du développement économique et social. Il ajoute qu'à son avis la Commission devra débuter par une tournée d'information: « une démarche préliminaire pour expliquer son mandat et pour solliciter des mémoires ».

Le ministre du Travail précise que la Commission devra mener de front une réflexion sur les changements de structures et une recherche-action sur le changement d'attitudes, seul capable d'apaiser les éternels conflits de travail. Des points litigieux comme la négociation multipatronale, la formule Rand, les modalités d'application de la loi 17 seront abordés sans aucun doute.

Cependant la Commission devra prioritairement s'attaquer à quatre points majeurs en relations de travail: le mode d'accréditation; le mode de négociation; l'arbitrage des différends et des griefs; l'exercice du droit de grève et de lock-out.

La Commission consultative n'aura pas seulement un rôle d'observateur et d'expert. Elle devra être un élément quasi-provocateur pour susciter une véritable concertation et pour dégager des consensus acceptables par la société québécoise et par le gouvernement du Parti québécois. Les commissaires ont été choisis en fonction aussi de ce mandat: on y retrouve peu de véritables experts en relations de travail même si tous y ont touché.

Il y a vingt ans que le Code du travail a été adopté: depuis, il n'avait été que « rapiécé ». Lors du discours inaugural du 23 mars 1983, le premier ministre, M. René Lévesque, promettait d'adopter des nouveaux amendements (la loi 17 anti-briseur de grèves en juin 83) et d'enclencher un processus de révision globale du Code du travail, en recherchant les consensus.

« Le Code du travail adopté en 1964, sous le gouvernement Lesage, avait deux objectifs qui ont malheureusement tous deux échoué: faciliter l'accès à la syndicalisation et établir une certaine paix industrielle », commente M. Fréchette. A ses yeux, le moment est opportun pour réformer en profondeur le Code du travail: d'une part la situation économique a déjà amené certains changements d'attitudes, « des décisions radicales de part et d'autre »; d'autre part le Conseil consultatif du Travail et de la Main d'Oeuvre (CCTMO) a accpté le principe d'une commission consultative, même s'il a mis quatre réserves importantes sur les modalités proposées - et en grande partie maintenues - par le gouvernement.

La Commission sera indépendante, ne relevant que du ministre du Travail. Elle ne relèvera pas du Conseil consultatif du Travail et de la Main d'Oeuvre, qui pourra cependant être informé en cours de travail. Le ministère du Travail pourra fournir des services de soutien à la commission mais ne participera pas directement à ses travaux, sauf au cours de la ou des conférences socio-économiques (sommets) où le ministre du Travail sera présent en temps que participant.

Selon les renseignements obtenus de diverses sources, la Commission sera présidée par une personne étrangère au domaine des relations de travail mais possédant une longue expérience dans la gestion et la concertation. Les autres commissaires seront deux personnes ayant chacune oeuvré du côté patronal et du côté syndical mais actuellement en dehors du domaine des relations de travail; une économiste spécialisée dans le domaine de l'économie du travail; enfin un spécialiste des relations industrielles, qui a arbitré de nombreux griefs.

Contre la loi 40

Les c. scolaires protestantes en cour le 22 mai

par Jean-Pierre Proulx

La Cour supérieure du Québec entendra le 22 mai prochain la requête conjointe de quatre commissions scolaires protestantes et de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec pour faire préciser leurs droits constitutionnels et, espèrent-t-elles, contrer le projet de loi 40. C'est ce qu'a annoncé hier le président de l'Association, M. John Simms.

Cette requête a connu plusieurs développements. Déposée en février 1983, elle visait d'abord à faire déclarer inconstitutionnel et non applicable aux requérants, les règlements du régime pédagogique du primaire et du secondaire adoptés par le gouvernement du Québec en avril 1981.

Subséquemment, la commission scolaire catholique de Chateaugay se joignait aux requérants initiaux afin de vérifier si elle avait le droit de commencer à enseigner l'anglais en première année, ce que ne permet pas le régime pédagogique dans les écoles françaises. Puis en septembre dernier, les requérants amendaient leur demande aux fins de faire déclarer le projet de loi 40 ultravires des pouvoirs de l'Assemblée nationale. Celui-ci, prétendent-ils, affecte leurs droits constitutionnels.

La requête, datée du 2 septembre dernier, pose finalement quatre questions à la Cour:

- Est-ce que les protestants en tant qu'une des classes de personnes visées par l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 ont le droit de maintenir un système scolaire sous le contrôle des commissaires ou syndics d'écoles, et plus précisément des requérants, dans leurs territoires respectifs, choisis parmi et représentant la dite classe de personnes?
- Est-ce que tel droit couvre l'enseignement primaire et secondaire?
- Est-ce que ledit droit de contrôle inclut le droit d'élaborer les progrmmes d'études pour les élèves de ces écoles?
- Est-ce que ledit droit inclut le droit de choisir et d'engager, parmi les candidats qualifiés, les enseignants réputés comptents par la commission scolaire concernée.

Si la Cour répond affirmativement à ces questions, les requérants demandent aussi de déclarer que le projet de lo 40, s'il devient loi, sera inconstitutionnel, de même que la disposition de la loi de l'Instruction publique qui donne au gouvernement le pouvoir d'adopter le régime pédagogique, le régime pédagogique lui-même, ainsi qu'une partie de la loi touchant les conditions d'embauche des employés du secteur public.

Les requérants sont la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, la commission scolaire Greater Québec, la commission scolaire du Lakeshore, la commission scolaire dissidente Laurentienne et l'Association des commissions scolaires protestantes du Grand Montréal. La commission scolaire de Chateauguay n'est plus du nombre.

Ce procès présente un intérêt certain en ce que la jurisprudence la plus constante accorde des droits constitutionnels aux seules commissions scolaires protestantes de Montréal et de Québec ainsi qu'au commissions scolairesPierre Proulx dissidentes (catholiques ou protestantes et généralement pour le niveau primaire seulement). Or parmi les requérants, on compte la commission scolaire du Lakesohore qui n'a pas ce statut.

Une nouvelle mécanique réduira les interventions des comtés

Les résolutions seront bien tamisées avant le 9e congrès national du PQ

par Pierre O'Neill

Les débats du neuvième congrès national du Parti québécois, du 8 au 11 juin, auront été précédés d'un rigoureux tamisage des résolutions de la base militante.

Présidé par le conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne, le comité directeur du 9e congrès a mis au point, mardi soir, une nouvelle mécanique visant essentiellement à réduire considérablement le nombre des résolutions émanant des associations de comté. Ce projet d'encadrement des débats sera soumis au conseil national, dont la prochaine réunion aura lieu les 31 mars et 1er avril à Québec.

Selon le président du PQ d'Outremont, également membre du comité directeur, M. Philippe Bernard, cette nouvelle façon de procéder ne doit pas être interprétée comme une tentative de museler les militants des associations de comté. Il soutient, au contraire, que les règles de procédures proposées feront du prochain congrès le plus démocratique de toute l'histoire du parti.

Le dernier congrès plénier du Parti québécois, en 1982, avait inscrit plus d'un millier de résolutions, dûment votées et acheminées par les associations de comté. Face à l'engorgement des débats, les délégués avaient exprimé leur vif mécontentement en décidant, à la toute fin des assises, la formation d'un comité ayant pour mandat de réformer le processus d'acheminement des volontés de la base vers le congrès.

Le remède préconisé par le comité directeur du congrès devrait éviter que ce genre de situation se reproduise. Jadis, les comtés acheminaient au secrétariat central du parti toutes les résolutions rejetées par les congrès régionaux. En vue du congrès de juin, chaque comté aura droit d'inscrire seulement une résolution du lot que la région n'aura pas voulu endosser. Mieux encore, la veille du congrès, des commissions thématiques permettront aux délégués de définir la grille des priorités et d'établir l'ordre dans lequel la plénière du lendemain débattra les résolutions. Le nombre des résolutions inscrites en vue du congrès sera ainsi réduit de moitié, favorisant de plus longs débats sur les questions les plus importantes.

Le comité directeur proposera également au conseil national de la fin du mois une procédure particulière devant encadrer les délibérations qui concluront au choix de la « déclaration fondamentale », c'est-à-dire le texte-synthèse des grandes orientations politiques du parti et de son projet de société. Les délégués, regroupés la veille du congrès en commission thématique, choisiront l'un des trois projets qui leur seront soumis. C'est ce projet de déclaration fondamentale qui sera débattu par la plénière du congrès.

Quoi qu'il en soit, il est déjà acquis que le plus grand nombre de résolutions tenteront d'établir si les prochaines élections doivent, ou non, porter sur la souveraineté. Mais les dirigeants du PQ sont également assurés que le prochain congrès ne sera pas le lieu d'un affrontement sur cette question. En optant pour le statu quo, le cabinet et le caucus ont déjà donné le ton et inspirent généreusement les résolutions émanant des comtés.

Le conseil national de la fin du mois, à Québec, s'annonce intéressant à plusieurs égards. En plus de décider de la nouvelle mécanique du congrès, les quelque 400 délégués de comtés, présidents régionaux, députés et ministres repenseront le plan d'action du parti dans la perspective des prochaines élections. Ce sera surtout l'occasion pour M. René Lévesque et les autres dirigeants du parti de sonder l'humeur des militants et d'évaluer le traumatisme causé par le dernier remaniement ministériel, marqué notamment par la démission d'un prestigieux ministre, M. Jacques-Yvan Morin.

Démission et nomination aux communications du PQ

par Pierre O'Neill

Dans l'effort de reconstruction de sa machine électorale, le Parti québécois confiera la direction de ses communications à un journaliste aguerri.

À ce jour, directrice des communications du parti, Mme Louise Sexton, vient de remettre sa démission. Après six années de loyaux services plus spécifiquement consacrées aux relations entre le parti et les médias, Mme Sexton a senti le besoin de prendre un peu d'air frais et d'orienter son avenir vers un autre secteur d'activités.

Dans l'espoir de combler le poste dans les meilleurs délais, la direction du parti a aussitôt entrepris le recrutement d'aspirants candidats. L'unique candidature qui s'est annoncée, jusqu'ici, semble pleinement satisfaire les exigences du parti. Il apparaît donc acquis que le poste de directeur des communications sera prochainement occupé par M. Jean-Denis Lamoureux. Les dirigeants péquistes ont également profité de l'occasion pour simplifier les relations de travail dans la boîte. Mme Sexton était une employée syndiquée tandis que M. Lamoureux occupera un poste de cadre.

Bien connu de la colonie journalistique, âgé de 40 ans, M. Lamoureux avait antérieurement assumé des responsabilités dans divers journaux. Il a, notamment, été chef des nouvelles au défunt *Québec-Presse*, correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale pour le compte du *Journal de Montréal* et directeur général du *Journal de Québec*.

La nomination à ce poste d'un journaliste d'expérience est assurée de recevoir un bon accueil dans les salles de rédaction et vise à freiner la détérioration des rapports entre le Parti québécois et les journalistes. Cette décision, indique-t-on au parti, s'inscrit dans un plan de reconstruction en vue de la prochaine campagne électorale. Depuis la prise du pouvoir en 1976, l'organisation péquiste n'a cessé de se vider de ses meilleurs éléments qui occupent aujourd'hui des postes au sein de l'appareil gouvernemental.

O'Bready succède à Kenniff

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — M. Jacques O'Bready, ancien maire de Sherbrooke et ancien président de l'Union des municipalités, a été nommé, hier, sous-ministre aux Affaires municipales.

LE DEVOIR a appris de source sûre que le conseil des ministres a entériné le choix de M. O'Bready. Le mandat de l'actuel sous-ministre aux Affaires municipales, M. Patrick Kenniff, se termine le 1er avril. Depuis le remaniement ministériel annoncé lundi, le ministère est dirigé par le député de Rimouski, M. Alain Marcoux, après avoir été plusieurs années dirigé par M. Jacques Léonard, député de Labelle.

M. O'Bready a été pendant huit ans maire de Sherbrooke jusqu'à ce que — à la surprise quasi-générale — il perde la mairie aux mains de l'actuel premier magistrat, M. Jean-Paul Pelletier, à l'automne 1982. M. O'Bready était alors président de l'Union des municipalités depuis plusieurs années.

Avocat de profession, M. O'Bready s'était remis à la pratique du droit, notamment dans les domaines du droit municipal et du droit du travail. Il est actuellement associé dans une importante étude de Sherbrooke.

Éducation des adultes : les organisations populaires trouvent que c'est trop peu

par Jean-Pierre Proulx

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire (MÉPACQ) dénonce la nouvelle politique en éducation des adultes du gouvernement.

Le MÉPACQ regroupe plus de 300 organisations populaires dans toutes les régions. « Le gouvernement, écrit-il, s'apprête à appliquer une politique qui ne tient aucun compte des mesures que les groupes d'éducation populaire revendiquent depuis près de 10 ans. »

On estime, en particulier, que le gouvernement se refuse à reconnaître la spécificité de l'éducation populaire autonome « et va définitivement l'étouffer sous ses priorités imposées et ses contraintes bureaucratiques ».

Le plan d'action, dit-il, « balaie dans les faits l'autonomie des groupes en éliminant leur capacité de définir librement les domaines, les lieux et les moyens de formation les plus adaptés aux besoins de la population qu'ils rejoignent ».

Le mouvement qualifie de ridicules les budgets consentis aux groupes populaires, soit $4 millions en 1983-84, alors que les besoins seraient de $20 millions. Le budget supplémentaire promis pour 1984-85 ne permettra même pas, dit-il, de compenser « les mesures brutales qui, dès 1981, provoquaient le démantèlement de nombreuses organisations et activités d'éducation populaire ».

Comme l'ICÉA et d'autres organismes populaires, le MÉPACQ revendique la tenue d'une commission parlementaire pour débattre la politique d'éducation.

Trudeau ne croit plus l'alternance nécessaire

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau croit que le parti devrait choisir le meilleur candidat pour lui succéder, qu'il soit anglophone ou francophone.

L'alternance a été une bonne chose, a reconnu M. Trudeau devant des journalistes, mais « ce serait une erreur de ne pas élire la meilleure personne, qu'il s'agisse d'un anglophone ou d'un francophone, d'une femme ou d'un homme, ou d'un groupe ethnique quelconque ».

Les remarques de M. Trudeau sont susceptibles d'aider le plus le ministre de l'Energie Jean Chrétien, qui s'était justement plaint, la veille, que « bien des gens prétendent que je ne peux pas être candidat parce que je suis francophone ».

D'autant plus que le ministre des Finances Marc Lalonde, qui est le principal lieutenant de M. Trudeau au Québec, s'est déjà prononcé en faveur d'un leader anglophone.

Plusieurs autres libéraux du Québec favorisent un anglophone, car ils craignent que la suppression de l'alternance, même si elle joue en leur faveur cette fois, va conduire éventuellement le parti à ne choisir que des chefs anglophones.

Un autre ministre, M. John Munro, des Affaires indiennes, s'est prononcé en faveur de la fin de l'alternance, « même si elle nous a bien servis dans le passé ».

Pour lui, le rapprochement entre francophones et anglophones doit maintenant se situer sur le « front économique ».

LE MAGAZINE SYNDICAL ET POPULAIRE
MOUVEMENTS

À l'occasion du 8 mars le magazine *MOUVEMENTS* exprime sa solidarité aux femmes du Québec.
Dans notre dernier numéro:
• un entretien avec Monique Simard, syndicaliste et féministe;
• un dossier-bilan sur la lutte des femmes au cours des 15 dernières années.
ABONNEZ-VOUS!

En vente en tabagie, 2,50 $ et par abonnement (8,00 $/4 numéros):
MOUVEMENTS, **2336, chemin Sainte-Foy, Ste-Foy, Qué. G1V 4E5**



POUR FAIRE changement

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Décision CRTC 84-137; **Radio Futura Ltée;** Verdun (Qué.) À la suite d'une audience publique tenue à Hull (Qué.) le 13 déc. 1983, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de radiodiffusion de CKOI-FM Verdun du 1er avril 1984 au 30 sept. 1985, aux conditions stipulées dans la licence qui sera délivrée. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui des autres stations MF. Après avoir procédé à diverses analyses de la programmation de CKOI-FM au cours de 1983 et avoir porté le résultat de ces études à la connaissance de la titulaire, le Conseil constatait, dans la décision CRTC 83-804, que tout en ayant accompli des progrès réels depuis le début de 1983, des lacunes subsistaient. Le Conseil a donc renouvelé la licence de CKOI-FM pour une période de six mois seulement, soit jusqu'au 31 mars 1984, "afin de faire le point sur la programmation diffusée par CKOI-FM, tant aux plans verbal créateur que musical." Les analyses de la programmation de CKOI-FM effectuées par le Conseil depuis 1982 démontrent les efforts et la bonne volonté déployés par la titulaire dans le but de satisfaire aux exigences du Conseil et de respecter ses engagements. Quoique quelques lacunes subsistent encore, le Conseil estime, d'après les réalisations de la titulaire et ses déclarations lors de l'audience, que celle-ci saura continuer à améliorer sa programmation et à satisfaire intégralement aux engagements contenus dans sa Promesse de réalisation. Décision CRTC 84-151; **Câblevision du Nord de Québec Inc.,** Témiscaming, L'Étang et Tee Lake (Qué.), Thorne et Eldee (Ont.). Suite à l'avis public CRTC 1984-7 du 10 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il approuve l'ajout de la distribution des signaux de WJBK-TV (CBS), WTVS (PBS) et WDIV (NBC) Détroit (Mich.) et de KOMO-TV (ABC) Seattle (Wash.) par l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert les collectivités susmentionnées. Ces signaux seront reçus via satellite du réseau Les CANCOM. Le Conseil approuve également une modification de la licence de cette entreprise en faisant passer le tarif d'abonnement mensuel maximum de 17,$ à 19,52 $. Une somme de 1,89 $ de la majoration tarifaire de 2,52 $ accordée aux abonnés qu'au moment où les signaux de WJBK-TV, WTVS et WDIV leurs seront offerts et le reste (63¢) ne peut être imposée que lorsque KOMO-TV sera offert. Cette majoration est justifiée en fonction des frais que doit verser la titulaire à la CANCOM pour les nouveaux services et afin de couvrir les coûts directs marginaux relatifs à la distribution des signaux de la CANCOM, et est conforme aux lignes directrices visant les majorations tarifaires liées à l'ajout du service de signaux américains "3 + 1" de la CANCOM, énoncées dans l'avis public CRTC 1983-109. Décision CRTC 84-153; **Société Radio-Canada;** Fort Rupert (Qué.). À la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle les licences de radiodiffusion de CBFH-FM et CBMQ-FM Fort Rupert, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans les licences qui seront délivrées. Décisions CRTC 84-154; **Société Radio-Canada;** Fort-George (Qué.). À la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle les licences de radiodiffusion de CBMP-FM et CBFG-FM Fort-George, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans les licences qui seront délivrées. Décision CRTC 84-156; **Club Social de La Grande;** Campement LG-3 et Campement LG-4 (Baie-James) (Qué.). À la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle les licences de radiodiffusion de CHLG-FM Campement LG-3 et CHLG-FM-1 Campement LG-4, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans les licences qui seront délivrées. Décision CRTC 84-157; **Club Social La Grande;** Campement LG-4 et Campement LG-2 (Baie-James) (Qué.). À la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle les licences de radiodiffusion de CKBJ-FM-1 Campement LG-4 et CKBJ-FM-2 Campement LG-2, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans les licences qui seront délivrées.

Q. Où puis-je consulter les documents du C.R.T.C.?

R. La "Gazette du Canada", 1ère partie, contient le texte complet des documents du C.R.T.C., dans les deux langues officielles. On peut également les consulter aux bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques ou les acheter à l'unité chez les libraires dépositaires des publications gouvernementales. On peut aussi rendre connaissance des décisions du C.R.T.C. concernant un titulaire de licence à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Des copies des documents publics du C.R.T.C. sont aussi disponibles en téléphonant au Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6297 et à Vancouver (604) 666-2111.

Canada

Hart séduit de plus en plus l'électorat démocrate

WASHINGTON (AFP) — Les « nouvelles idées » du sénateur Gary Hart séduisent de plus en plus toutes les couches de l'électorat américain démocrate, au fur et à mesure de ses victoires successives sur l'ancien vice-président Walter Mondale.

L'élection primaire remportée mardi soir dans le Vermont par M. Hart sur le score écrasant de 71 % des voix contre 20 % à M. Mondale a montré que le sénateur du Colorado devançait l'ancien vice-président de Jimmy Carter dans toutes les villes de l'État et dans toutes les tranches d'âge.

Selon un sondage réalisé par la télévision CBS, les électeurs de moins de 30 ans se sont prononcés pour M. Hart dans une proportion de huit contre un à M. Mondale. Le sénateur était aussi nettement en tête dans la tranche d'âge 30-45 ans, et devançait M. Mondale dans une proportion de deux contre un parmi les électeurs de plus de 60 ans.

L'élan dont bénéficie Gary Hart après ses victoires surprises du New Hampshire et du Maine commence à faire boule de neige. Dans le New Hampshire, M. Hart, qui avait fait surtout campagne auprès des jeunes et des femmes, avait été distancé par M. Mondale parmi les électeurs les plus âgés, les seuls à avoir alors préféré l'ancien vice-président.

Le Vermont, comme le New Hampshire, a également prouvé que le soutien accordé à Walter Mondale par les dirigeants de la centrale syndicale AFL-CIO n'avait pas assuré le vote de leurs adhérents en faveur de l'ancien vice-président. Selon le sondage CBS, M. Hart était également en tête parmi les ouvriers.

Cette élection primaire, qui n'avait qu'une valeur symbolique puisqu'aucun délégué à la convention démocrate de San Francisco n'y était élu, a apporté nombre de bonnes nouvelles pour le sénateur du Colorado à quelques jours des neuf élections primaires et petites assemblées locales qui vont se tenir le 13 mars prochain, le « super-mardi », notamment dans le sud des États-Unis.

Gary Hart a aussi obtenu un large soutien non seulement auprès des électeurs indépendants qui détiennent en partie la clef de la victoire dans une élection présidentielle, mais encore selon CBS auprès de nombreux républicains déçus par la politique conservatrice du président Ronald Reagan, et qui participaient à la primaire démocrate, ce qui est autorisé dans le Vermont.

Le directeur de la campagne du sénateur du Colorado, M. Oliver Henkel, a estimé, au vu de ces résultats, que « Gary Hart était en passe de remodeler le Parti démocrate et celui-ci incluera nombre de républicains.

Gary Hart lui-même a estimé que « les résultats du Vermont montrent que sa campagne peut avoir un impact bien au delà du Parti démocrate, peut étendre les frontières du parti et sa base électorale ».

Le refus du sénateur du Colorado de se définir comme conservateur ou libéral et ses affirmations répétées que la compétition ne se situe pas entre la gauche et la droite mais entre « l'avenir et le passé » peuvent lui permettre de toucher un électorat beaucoup plus large que les références traditionnelles de M. Mondale à « l'âme du Parti démocrate ».

Le speaker (président) de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill, un partisan de M. Mondale, a estimé que celui-ci « devait changer son image ». Mais l'ancien vice-président continue à chercher le soutien de l'establishment démocrate.

M. Mondale a sollicité, en vain pour l'instant, l'appui d'Edward Kennedy, sénateur du Massachusetts, État où Gary Hart est maintenant le favori de l'élection primaire du 13 mars prochain. Il a en revanche obtenu hier le soutien du père et de la veuve du pasteur Martin Luther King, leader du Mouvement des droits civiques dans les années 60, espérant ainsi améliorer ses positions dans l'électorat noir, dont le poids sera déterminant mardi prochain en Floride, en Alabama et en Georgie.

le monde

■ *Ambassadeur américain au Vatican*

WASHINGTON (Reuter) — Rompant avec une tradition remontant à 1867, le Sénat américain a approuvé hier par 81 voix contre 13 la nomination d'un ambassadeur américain au Saint-Siège en la personne de M. William Wilson, propriétaire terrien de Californie et ami du président Ronald Reagan dont il a été le représentant personnel au Vatican. Le vote a été précédé d'un débat animé au cours duquel un adversaire farouche du rétablissement des relations, le sénateur Mark Hatfield (républicain-Oregon), a déclaré que c'était la première fois qu'il s'opposait à une nomination diplomatique proposée par la Maison-Blanche depuis son élection au Sénat en 1967. La normalisation des relations entre les États-Unis et le Saint-Siège avait été rendue possible en novembre dernier par l'abrogation d'une loi qui interdisait depuis 1867 le financement de l'entretien d'un ambassadeur auprès du Vatican.

■ *Agitation en Tunisie*

TUNIS (AFP) — Une agitation, réprimée par les forces de l'ordre, se développe depuis plusieurs jours dans un certain nombre de lycées à Tunis et à l'intérieur du pays, a-t-on appris hier de diverses sources. Selon les sources, l'agitation paraît avoir commencé le 1er mars au Lycée technique de Gabes (400 km au sud de Tunis) à la suite de rumeurs faisant état d'une augmentation des prix des fournitures scolaires. Après une intervention des forces de l'ordre, le lycée a été fermé le même jour. En dépit d'un démenti des rumeurs sur l'augmentation des prix, l'agitation a repris le 3 mars dans plusieurs lycées de Tunis, notamment le principal lycée technique de la capitale, où l'intervention de brigades spécialisées de la police a donné lieu, selon des témoignages d'enseignants, à quelques « bavures ». D'autres lycées hors de Tunis semblent également avoir fait l'objet de troubles internes rapidement maîtrisés, notamment le Lycée de Ras El Djebel, près de Bizerte. Des cars de police stationnaient hier près de plusieurs lycées de la capitale.

■ *Pouvoirs d'exception pour Pinochet*

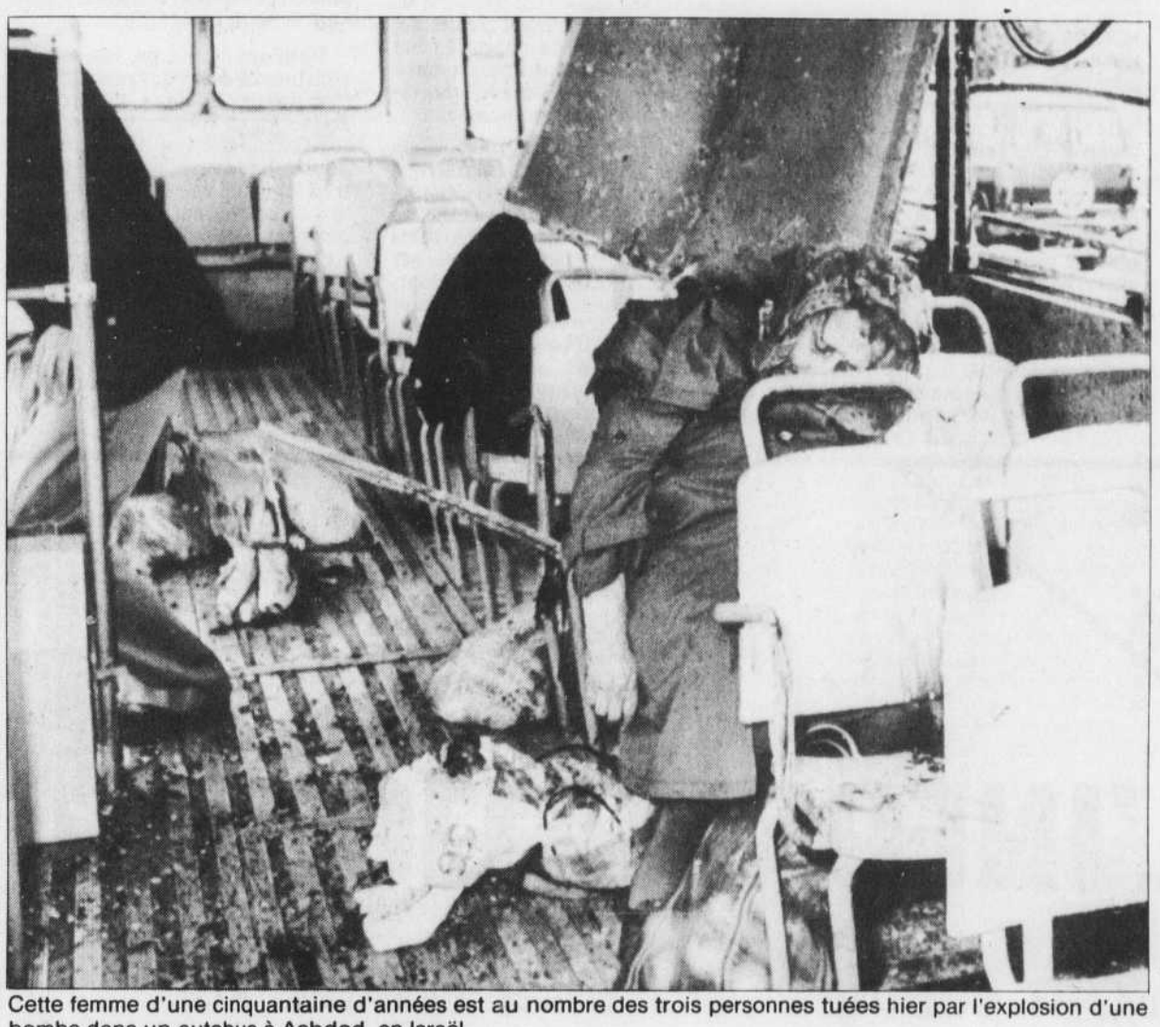
SANTIAGO (Reuter) — Le président chilien Augusto Pinochet a renouvelé hier pour six mois les pouvoirs d'exception de son gouvernement, appliqués depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, il y a trois ans. Le décret de prorogation, paru au journal officiel, se fonde sur l'article 24 de la constitution autorisant le gouvernement, quand il juge la sécurité intérieure menacée, à procéder à des arrestations préventives d'une durée maximum de 20 jours ou à prendre des mesures de bannissement ou d'assignation à résidence. Les mêmes pouvoirs restreignent la liberté de se réunir et empêchent l'édition de nouvelles publications. Ils se distinguent de l'état d'urgence proprement dit, qui a été levé en septembre dernier pour la première fois depuis le coup d'état de septembre 1973, et qui n'a pas été remis en vigueur. Par ailleurs un officier de l'armée chilienne, le commandant Sergio Cadenasso, est mort à la suite d'une fusillade inexpliquée qui s'est produite mardi soir dans une maison privée de la capitale, a annoncé hier un communiqué militaire.

■ *Cubain abattu par la police*

LA HAVANE (AFP) — Un jeune Cubain a été abattu mardi par la police alors qu'il tentait de se réfugier dans l'ambassade du Venezuela à La Havane, a-t-on appris hier de sources diplomatiques occidentales. La victime, dont on ignore l'identité, est un professeur du secondaire âgé d'une trentaine d'années, membre de l'Union des jeunesses communistes de Cuba, indique-t-on de mêmes sources. Depuis plus de trois ans, 16 Cubains se trouvent sous la protection des autorités vénézuéliennes à La Havane (à l'intérieur de l'ambassade, dans la résidence du chargé d'affaires, et dans un petit appartement du centre-ville). Les autorités cubaines refusent de les laisser sortir du pays en affirmant qu'il ne s'agit pas de réfugiés politiques mais de délinquants de droit commun. De son côté, l'ambassade du Pérou, rappelle-t-on, abrite également depuis plusieurs années 15 réfugiés de nationalité cubaine qui, pour des raisons identiques, n'obtiennent pas de visa de sortie.

■ *Fairbanks devient ambassadeur*

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a nommé hier M. Richard Fairbanks, négociateur américain au Proche-Orient, au poste d'ambassadeur itinérant chargé notamment de veiller à la sécurité des approvisionements pétroliers et de défendre les intérêts des États-Unis dans le Pacifique, a annoncé le porte-parole de la Maison-Blanche. M. Fairbanks a participé depuis deux ans aux efforts de médiation américains au Proche-Orient en tant qu'adjoint au représentant spécial du président américain dans la région, poste successivement tenu par MM. Philip Habib, Robert McFarlane et, actuellement, Donald Rumsfeld. Le porte-parole, M. Larry Speakes, a refusé d'indiquer si M. Fairbanks serait remplacé à son poste. Il a ajouté que la diplomatie américaine était toujours active au Proche-Orient par l'intermédiaire des ambassadeurs dans les capitales de la région. La Maison-Blanche a indiqué que la nouvelle mission de M. Fairbanks comporterait deux volets : les questions énergétiques non-nucléaires et la stratégie à long terme des États-Unis dans le bassin du Pacifique. Dans le domaine de l'énergie, il participera « à la planification liée à une éventuelle interruption des approvisionnements pétroliers et au développement des ressources en gaz naturel », a indiqué M. Speakes. En ce qui concerne le bassin du Pacifique, M. Fairbanks a été chargé de défendre « les intérêts à long terme des États-Unis dans le bassin du Pacifique en profitant des possibilités commerciales » dans cette région, a ajouté le porte-parole. L'ambassadeur itinérant a notamment reçu pour mission « d'explorer les possibilités de ventes de produits énergétiques non-nucléaires au Japon », a ajouté M. Speakes.



Cette femme d'une cinquantaine d'années est au nombre des trois personnes tuées hier par l'explosion d'une bombe dans un autobus à Ashdod, en Israël.

(Photolaser AP)

Attentat en Israël: 3 morts

ASHDOD, Israël (Reuter) — Trois personnes ont été tuées et huit autres blessées par l'explosion d'une bombe dans un autobus hier à Ashdod, ville portuaire du sud d'Israël. L'attentat a été revendiqué à Damas par le groupe palestinien « Abou Nidal ».

L'explosion s'est produite alors que l'autobus s'approchait de la gare Centrale d'Ashdod, à 32 kilomètres au sud de Tel Aviv. Deux personnes âgées, un homme et une femme, ont été tuées par la bombe qui avait été placée sous leur siège, selon des témoins. Un des blessés, grièvement atteint, est décédé peu après, a annoncé la police, qui a procédé à quelque 150 interpellations parmi la population arabe. Les débris du véhicule ont été éparpillés dans un rayon de 20 mètres.

Cet attentat s'est produit vingt-quatre heures après l'annonce de l'arrestation par la police israélienne de sept extrémistes juifs, dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'attentat contre la mosquée Al-Aqsa en janvier et le mitraillage dimanche d'un autobus transportant des travailleurs arabes, dont six ont été blessés.

De source policière à Jérusalem, on a appris dans la matinée que les sept activistes juifs ont reconnu avoir été mêlés à l'une ou l'autre de ces deux affaires, mais les enquêteurs sont persuadés qu'ils font partie de deux groupes différents, sans liens apparents.

Les quatre extrémistes arrêtés dans l'enquête sur le mitraillage de dimanche, revendiqué par le groupe « Terreur contre terreur » (TNT) sont de nationalité américaine et partisans du rabbin Meir Kahane, dirigeant du mouvement Kach.

Les trois autres suspects, des Israéliens, semblent impliqués dans la tentative d'attentat contre Al-Aqsa, et les policiers espèrent pouvoir opérer d'autres arrestations.

À Damas, l'attentat d'Ashdod a été revendiqué par un porte-parole du « Conseil révolutionnaire », une fraction palestinienne plus connue sous le nom de groupe « Abou Nidal », d'après le nom de son dirigeant.

Un cessez-le-feu vital pour le succès du sommet libanais

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Tous les dirigeants des factions libanaises invités à la conférence de réconciliation, qui doit reprendre lundi prochain à Lausanne, ont accepté d'y participer, a-t-on appris hier de source informée à Beyrouth.

Toutefois, la situation s'est dégradée en fin de soirée à Beyrouth et dans sa banlieue, où les explosions d'obus étaient entendues par intermittence jusque dans les quartiers éloignés des zones de combat.

En montagne, à 10 km au sud-est de Beyrouth, les violents bombardements enregistrés en début d'après-midi ont peu à peu baissé d'intensité. Cependant, plus au sud, dans l'Iklim al-Kharroub, les duels d'artillerie entre Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) et milices druzes du parti socialiste progressiste de M. Walid Joumblatt, ont, selon les radios des deux milices, repris peu avant minuit.

M. Rafik Hariri, médiateur saoudien d'origine libanaise, est arrivé dans la capitale libanaise pour tenter de mettre au point un cessez-le-feu durable.

Les quatre principaux chefs de l'opposition, le dirigeant druze Walid Joumblatt, l'ex-président Soleiman Frangié (maronite), l'ex-premier ministre Rachid Karamé (sunnite), tous trois à la tête du Front de salut national, ainsi que leur allié chiite Nabih Berri, participeront donc à la conférence.

Ils y retrouveront normalement M. Pierre Gemayel, fondateur des Phalanges, et l'ancien président Camille Chamoun, dirigeant du parti national libéral (PNL) et président du Front libanais, coalition des partis chrétiens.

Les deux dirigeants chrétiens sont convenus d'adopter une position commune à Lausanne, et ont préparé trente points précis de discussion pour la conférence, a déclaré M. Chamoun.

Les deux autres personnalités politiques libanaises invitées sont les dirigeants musulmans modérés Saeb Salam, ancien premier ministre, et le chiite Adel Osseiran, ancien président du Parlement.

Les conversations, auxquelles assisteront des observateurs saoudiens et syriens, seront présidées par le président Amine Gemayel.

De source informée, on a appris qu'elles dureraient probablement deux jours, mais pourraient être prolongées si nécessaire.

La conclusion d'un véritable cessez-le-feu est une condition nécessaire au succès de la réunion de Lausanne, mais les négociations sont lentes, indiquait-on de source diplomatique à Beyrouth.

La démission mardi du gouvernement syrien ajoute encore une note d'incertitude à cette conférence, précisait-on de même source.

En outre, la présence ou l'absence à Lausanne de M. Abdel-Halim Khaddam, ministre syrien des Affaires étrangères depuis 14 ans, pourrait être déterminante, en raison de son expérience et de son autorité. Le nouveau gouvernement de Damas ne sera pas désigné avant quelques jours.

Échec du détournement d'un avion d'Air France

GENÈVE (Reuter) — Deux policiers suisses déguisés en employés de l'aéroport ont réussi en début d'après-midi hier à maîtriser un pirate de l'air, armé d'un couteau, qui avait détourné dans la matinée un Boeing 737 d'Air France entre Francfort et Paris, avec à son bord 62 passagers et six membres d'équipage, tout en exigeant d'être conduit à Tripoli, en Lybie.

Après son interrogatoire, la police suisse précisait que le pirate était porteur d'un passeport algérien au nom de Ali Chohra, résident à Darmstadt (RFA).

Hier matin, quelques minutes seulement avant l'atterrissage du vol AF941, prévu à Paris-Charles de Gaulle, le pirate avait donné l'ordre au pilote de se diriger vers l'aéroport de Genève-Cointrin.

Le pilote s'exécutait tandis que le pirate permettait à six femmes et un homme d'être relâchés à Genève, tout en réclamant que l'appareil soit ravitaillé en carburant et redécolle vers Tripoli.

Information sur le budget fédéral

Le ministre des Finances du Canada a déposé son nouveau budget le 15 février dernier. Pour en savoir davantage sur ce budget et la façon dont il touche les contribuables en général, les femmes, les propriétaires de résidences, la petite entreprise, les agriculteurs et ceux qui contribuent à des plans de pension ou qui sont pensionnés, composez, sans frais, le 1-800-267-9380 de 8h à 20h, du lundi au vendredi.

1-800-267-9380

Finances Canada
Marc Lalonde
Ministre

Finance Canada
Marc Lalonde
Minister

Canada

Usage d'armes chimiques en l'Irak: le CICR a de fortes présomptions

PARIS (AFP) — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fait état hier d'une « présomption d'utilisation récente de produits prohibés par le droit de la guerre » dans le conflit irako-iranien, apportant ainsi un certain crédit aux accusations iraniennes sur l'utilisation d'armes chimiques par le régime de Bagdad.

Selon une mission du CICR qui s'est rendue dans les hôpitaux iraniens pour examiner des combattants iraniens victimes, selon Téhéran, de ces armes chimiques, « les 160 premiers combattants visités présentaient tous une série de signes et de symptômes inquiétants de nature à fonder la présomption d'une utilisation récente de ces produits prohibés ».

Le communiqué du CICR publié à l'issue de cette visite évite cependant d'utiliser le terme « d'armes chimiques », car le médecin de la mission n'a pas pu déterminer avec certitude la nature de l'agent à l'origine des brûlures et des troubles constatés chez les victimes, a précisé à l'AFP un représentant du CICR.

L'Irak, rappelle-t-on, a toujours démenti avoir utilisé de telles armes. Mardi soir encore, le ministre de la Défense, le général Adnan Kheirallah, a affirmé que « c'est avec des armes traditionnelles que l'Irak a réalisé sa victoire militaire sur le front sud », tout en ne niant pas formellement que Bagdad possède des armes chimiques dans ses arsenaux.

Mardi soir cependant, un médecin autrichien qui soigne à Vienne une dizaine de blessés graves iraniens a constaté des similitudes entre les symptômes présentés par certains de ces blessés et ceux provoqués par le « gaz moutarde » sur des soldats durant la première guerre mondiale.

Cette polémique a amené la France, deuxième fournisseur d'armes de l'Irak, à rappeler hier « de manière catégorique et définitive » qu'elle « est opposée à l'utilisation d'armes chimiques », et à se déclarer favorable à l'ouverture d'une enquête internationale pour déterminer si Bagdad avait employé de telles armes.

À la suite de cette affaire, Bagdad et Téhéran ont effectué mardi deux démarches parallèles auprès du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar. L'Iran a accusé l'ONU d'avoir « encouragé les dirigeants irakiens dans leurs agissements criminels » par son « insensibilité et son inertie », tandis que l'Irak, démentant formellement l'emploi de ces armes, a affirmé que Téhéran cherchait à « détourner l'attention de l'opinion mondiale » de son « agression » contre l'Irak.

Pendant ce temps, les combats semblent s'être poursuivis hier autour des îles Madjoun, au nord-est de Bassorah, où Téhéran a annoncé que les forces iraniennes avaient repoussé une nouvelle contre-attaque irakienne en vue de reprendre ces îles où se trouvent plusieurs puits de pétrole.

Plus de 700 soldats irakiens auraient été tués ou blessés et des dizaines de chars et de blindés détruits lors de cette attaque, selon un communiqué officiel iranien. Ces combats n'ont cependant pas été confirmés à Bagdad.

Les droits de l'homme sont bafoués en Iran

GENÈVE (AFP) — La Commission des droits de l'homme de l'ONU, dans son rapport annuel, demande aux autorités iraniennes de coopérer avec les Nations unies « afin de mettre un terme » aux violations « graves et répétées » des libertés fondamentales en Iran.

Selon ce rapport publié hier, qui cite des sources gouvernementales iraniennes et des organisations internationales, le droit à la vie, à l'intégrité physique, à un procès équitable et la liberté de conscience ou d'opinion, pour la plupart, « sont systématiquement bafoués en Iran ».

Depuis 1979, 5,000 personnes auraient été exécutées, de l'aveu même des autorités de Téhéran, tandis que d'autres sources avancent des chiffres plus élevés. Les minorités religieuses en Iran font l'objet de persécutions et le rapport de la commission, citant des estimations récentes, fait état de plusieurs centaines d'israélites et de baha'is incarcérés sans jugement.

De nombreux militants de l'opposition, des membres du Parti communiste Toudeh en particulier, sont actuellement emprisonnés, torturés et exécutés, selon le rapport. Les procès intentés contre les responsables du Toudeh, interdit le 4 mars 1982, se poursuivent sans qu'aucun observateur ne soit admis à les suivre, ajoute le document.

La minorité ethnique kurde est également en butte à une sévère répression, poursuit le rapport, qui ne constate « aucune amélioration de la situation » en Iran depuis 1983.

Jaruzelki remettra au pas les éditeurs

VARSOVIE (AFP) — Le régime du général Jaruzelski va remettre au pas l'édition polonaise qui fait, selon lui, la part trop belle aux auteurs « anti-communistes », notamment au Prix Nobel 1980 de littérature, Czeslaw Milosz, exilé à l'Ouest depuis les années 50 et considéré par les Polonais comme leur plus grand écrivain vivant.

La mise en garde, rapportée hier par l'agence officielle PAP, a été récemment adressée par M. Kazimierz Molek, responsable de la Culture au Comité central du Parti communiste polonais (POUP), lors d'une conférence réunissant les directeurs des maisons d'édition polonaises. Si l'on en croit M. Molek, celles-ci commettent beaucoup d'erreurs, et l'un de leurs derniers faux pas a été d'organiser un « Festival Milosz », qui doit avoir lieu en 1984.

Ce festival, estime M. Molek, est une initiative d'autant plus contestable que le Prix Nobel, loin d'être « seulement un poète », constitue « un symbole de l'attitude anti-communiste de la littérature (polonaise) d'émigration ».

« Nous ne devons nourrir aucune illusion, ajoute-t-il, Milosz ne nous paiera en retour d'aucune façon positive (...) et l'on peut formuler les mêmes remarques en ce qui concerne Jan Kott (éminent essayiste polonais en exil à Londres et auteur d'un ouvrage sur Shakespeare qui fait autorité), dont les oeuvres doivent être publiées cette année » en Pologne.

Au-delà des auteurs polonais ayant opté pour l'exil à l'Ouest, le responsable de la Culture s'en prend à tous les écrivains de l'opposition « qui ont choisi l'émigration intérieure » et font éditer clandestinement leurs dernières oeuvres dans le pays.

M. Molek cite nommément trois ouvrages ainsi parus récemment sous le manteau: *Rapport sur l'état de siège*, de Marek Nowakowski, *Les singes*, de Marian Brandys, et *Les levers et couchers de la lune*, de Tadeusz Konwicki, auteur célèbre de *La petite apocalypse*.

Une des erreurs des maisons d'édition est d'accorder une place beaucoup trop importante à la réédition de nombre de ces écrivains « engagés politiquement contre notre État », estime M. Molek.

Après ces critiques, le responsable de la Culture invite fermement les éditeurs à « changer d'attitude » et leur rappelle les principes de base de la profession en régime marxiste-léniniste: « divulguer les valeurs indispensables au processus d'éducation socialiste » et privilégier la diffusion d'écrivains « qui ont lié leur vie au socialisme ».

Ces propos, notent les observateurs, s'inscrivent dans le droit fil de la normalisation culturelle engagée par le régime, qui a dissous successivement, pour raisons politiques, la majorité des anciennes associations intellectuelles et de créateurs, hostiles au nouvel ordre qui règne à Varsovie.

Pour autant, constatent les observateurs, de telles critiques sont surprenantes. En effet, les livres des écrivains « anti-communistes » cités par M. Molek sont quasiment introuvables en Pologne, du moins dans les librairies et bibliothèques publiques.

Les cahiers spéciaux du DEVOIR

L'INFORMATIQUE

LE DEVOIR publiera un cahier spécial sur L'INFORMATIQUE le 16 mars 1984. Ce sera un excellent véhicule publicitaire pour les annonceurs. Ce cahier spécial sera consacré aux utilisations des micro-ordinateurs dans l'entreprise et à la maison. Les sujets traités seront les suivants:

— micro-ordinateur et télématique
— les services par micro-ordinateur
— à la maison: le micro-ordinateur actuel et futur
— le micro-ordinateur et les PME
— le micro-ordinateur et les comptables, les notaires, les agents d'assurances.

Pour renseignements et réservations, téléphonez à:

Frank Staples 844-3361
Francine Gingras 844-3361

Date de tombée: 9 mars 1984
Parution le 16 mars 1984

LE DEVOIR

toujours mieux informer

les annonces classées
286-1200
• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30. par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 356

■ Ameublements

Lit queen size avec entourage bois de pin. Divan cuir entourage pin, une table basse. 526-2235. 12-03-84

4 fauteuils cuir brun, salle à manger ou salle de conférence — lampe Arco, base marbre — curio fini or — moitié prix. 768-0116 (Soir). 24-03-84

■ Animaux

Petit chien à vendre, berger allemand 2 mois. Prix discutable. 521-2669. 12-03-84

Berger allemand, dressé à l'obéissance avec ou sans laisse, protection. 521-2669. 12-03-84

Vente, dressage, obéissance, attaque et garde pour commercial et résidentiel. Allons à domicile. 521-2669. 12-03-84

■ Antiquités

Antiquités de qualité. Vrai vente 20%. Armoires, commodes, tableaux, verre, dentelles, horloges, poupées, courtepointes, chaises, tables, coffres. 15537 Boul. Gouin, Ste-Geneviève, jeu. vend. 15h à 19h, sam. dim. 12h à 17h. 09-03-84

ARMOIRE en pin couleur d'origine 1 500 $, 6 sièges à fond de babiche 450 $, autres. 521-3256. 12-3-84

DECAPAGE de boiseries et finition. 642-8278 21-03-84

■ Appartements/Logements

À louer, condo 3½, bord de l'eau, ins. béton, site exceptionnel, bout de l'Île. Libre 475$. 689-4341. 24-03-84

Beau 5½ meublé, sous-location, 450$ tout compris. Métro Laurier. 849-5961 — 844-0774. 12-03-84

C.D.N., superbe 8½, 2e étage, garage, remise, chauffage électrique, tapis. 800$. 287-1040. 12-03-84

Élégant 3½, avenue des Pins et du Musée. Foyer, 500$. 1er mai ou avant. 281-1705/842-5431, local 256. 12-03-84

Métro Cadillac, bas triplex 6½ chauffé, stationnement, cour arrière, 550$. Après 18 hres: 259-6665. 26-03-84

Rachel coin Chambord, 8 pièces. Libre avril. 526-2235. 12-03-84

SNOWDON prestige et sécurité, près métro. 3½ et 4½. Locataires choisis, service de portier. 866-3737 — 481-7676. 09-03-84

V.M.R., joli 3½, à sous-louer, chauffé, garage intérieur, 365$/mois. Négociable. Appelez Vicky entre midi et 20 hres: 733-9818. 12-03-84

CDN 5½, non chauffé, 3e étage 450 $, 1er étage 550 $. Libre immédiatement. 665-2184. 12-03-84

ST-LAMBERT, rue Boissy, chauffé, studio meublé 325 $ ou non 275 $. Immédiat. Aussi 5½ haut duplex, juillet 400 $. 672-1936, 671-0749. 15-03-84

Grand 7 pièces, chauffé, cour, très bon état, rue St-Hubert près métro Sherbrooke. 740$/mois. — 849-8851. 12-03-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

C.D.N. rue Lacombe, 6½, 1½ s.b., cuisinière, véranda, chauffé. Libre immédiatement. 286-5609/672-4524. 12-3-84

VIEUX-MONTRÉAL, près métro, 1½ chauffé, rénové, murs brique, poutres, armoires et vanité chêne. Cuisinière, frigo, etc. 400$. Libre. 397-9705. 30-03-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 13-1-84

■ Condominiums à vendre

Cause départ, urgent. Luxueux 4½, garage compris. Libre. Petit immeuble neuf près McGill. Prix discutable. Agents s'abstenir. Matin ou soir: 255-7136. 09-03-84

3790 Chemin Côte Ste-Catherine. Superbe 4½, près métro et Centre d'Achats, intérêt 11½%. Seulement 44 000$. Visite libre dimanche 13h. à 16h. semaine sur rendez-vous. 376-1401/725-2700. 12-03-84

Bureaux à louer

AVOCATS, COMPTABLES, Professionnels pour qui la notion de dépenses a un sens. Près du Palais de Justice — 2,400 p.c. — Magnifiques fenêtres (9), gicleurs automatiques, air climatisé, chauffage et électricité fournis, 6,50$ p.c. — 861-0581, 13-03-84

WESTMOUNT. 4875 Sherbrooke. Quatre - 150 p.c. et plus. 1er étage. Services. À partir de 250 $/mois. 672-1936/481-2388. 12-3-84

Bureaux neufs aménagés, édifice de style, rue Sherbrooke angle St-Hubert, 400 - 600 ou 1,000 p.c. Prix réduit pour sous-location rapide. 276-5203. J.N.O.

■ Condominiums à vendre

STE-ADÈLE: **Prestige 1.** Studios — avec chambre — avec mezzanine, piscine intérieure, saunas, salle de réception, stationnement. 36,900$ et plus. 9½% durant 3 ans. 435-3443 ou 1-229-2957. 19-03-84

■ Copropriétés à vendre

5½ - 2e étage du triplex. Rue Querbes près Laurier. 53 000 $. 389-2670. Pas d'agent. 4-4-84

■ Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation graluite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

AàZ déménagement. Bas prix. — 625-3128. 10-03-84

■ Divers

T.V. couleur Hitachi 20" condition neuve. 3 ans garantie. Mme Boisvert: jour 430-6655, soir: 739-1615. 09-03-84

Téléphone mobile Tripold, Scanner. Parfait état. 2 000 $ complet. 478-1571, 471-0443. 14-03-84

■ Emplois demandés

Modèle à votre discrétion pour vous mesdames. 279-7044. 09-03-84

■ Informatiques

64 TRAVAIL. Paper Clip 64C. 89,95 $. Super Base 129,95 $. Multiplan 109,95 $. Compagnie Soft Wares. 487-2244. 10-3-84

■ Local commercial à louer

RUE LAURIER ouest, local commercial à louer. Entrée privée sur rue Laurier. Superficie 1 200 p.c., chauffage central indépendant, bon éclairage naturel, 1er étage. 650 $/mois non-chauffé. Occupation immédiate. Jour: 274-5479. Soir: 843-8360. 12-3-84

■ Menuiserie

MENUISIER, 20 ans d'expérience: charpente, finition s.s., rénovation, installation portes, châssis. 464-5489. J.N.O.

■ Messages personnels

Attrayant, sensible, mélomane, professionnellement établi, propose rencontre à fille agréable de bon goût correspondant. C.P. 511, La Cité. Mtl. H2W 2P1. 09-03-84

■ Offres de services

Secrétariat pour petites entreprises. Disponible pour travaux de bureau. Expérience. 259-1388. 09-03-84

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. 21-03-84

■ Occasions d'affaires

FRANCHISES DE MAGASIN À VENDRE
Dans le domaine du livre.
Capital requis 20 000$
Cercle du Livre Pilon Ltée
866-7183 ou 668-3406
14-3-84

■ Oeuvres d'art

Marc-Aurèle Fortin, coffret contenant 5 photolithographies authentifiées et numérotées à la main. Prix à discuter. Soir: 738-4456. 10-03-84

■ On demande

VOUS PARTEZ pour quelque temps? Nous recherchons appartements et maisons, complètement meublés, pour périodes variant de 2 à 24 mois. TROC VACANCES 875-2577. 09-03-84

■ Propriétés à vendre

AHUNTSIC, 10 595 St-Denis, 500' — métro. Duplex détaché, bas 6 pièces. Libre. 130 000 $. 845-2271 — 389-3869. 12-3-84

MASCOUCHE HEIGHTS, canadienne tout en pierre, garage, terrain 130 x 115, piscine, 2 foyers, s.s. fini, système d'alarme. Impeccable. Prix à discuter. Tél. 477-1479. 09-03-84

■ Société/Loisirs

Pour les professionnels et hommes d'affaires,
UN CAPRICE...
Celui de changer sa routine en changeant de bar.
De s'appliquer une thérapie anti-stress par un peu de sensualité de bon ton.
De vivre l'expérience d'attentions plus personnelles.
De parler, de regarder, d'écouter.
Et d'être bien.
P.S. Laissez-passer disponibles
LE CAPRICE
4557, rue Saint-Denis
Métro Mont-Royal
9-3-84

■ Société/Loisirs



RENDEZ-VOUS...
Agence de rencontre professionnelle. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée, cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure et consultation gratuite.
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 108, 1:00 P.M. à 8:00 P.M.
9-3-84

■ Voyages

À CÉDER, avantageux billet avion A.C., aller Paris, 24 avril. 733-1247. 9-3-84

Le Québec compte 186,000 femmes assistées sociales

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Au Québec, en 1984, l'Aide sociale fait vivre 185,970 femmes qui, pour la plupart, sont des chefs de famille.

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Front commun des assistés sociaux du Québec (FCASQ) a publié un document qui décrit ce que signifie pour ces femmes vivre de l'Aide sociale.

La désintégration du mariage ou de la famille suffit souvent à précipiter la femme au bas de l'échelle socio-économique, dit le document qui cite les statistiques suivantes à propos des femmes bénéficiaires de l'aide sociale: — 18 % sont séparées de fait ou légalement; — 17 % sont divorcées; — 12 % sont veuves; — 51 % sont célibataires (mères célibataires comprises).

Le plus grand problème de ces femmes c'est la pauvreté, dit le document qui rappelle que le barême de la pauvreté, selon Statistique Canada, c'est de devoir dépenser plus de 62 % de son revenu pour se loger, se nourrir et se vêtir.

Il rappelle aussi les barêmes de l'aide sociale: $564 par mois pour une femme avec un enfant et $611, pour une femme avec deux enfants et plus.

« Tout montant reçu par une femme comme pension alimentaire ou petit revenu de travail sera déduit du montant mensuel maximum fixé par l'Etat, » souligne le document.

La pension alimentaire ou, plus souvent, l'absence de pension alimentaire est un autre problème des femmes sur l'aide sociale qui sont souvent harcelées par leur agent d'aide sociale qui veut les inciter à entreprendre des démarches légales pour qu'une pension alimentaire leur soit versée et que les versements soient véritablement effectués.

« Nombre de ces femmes ont quitté leur conjoint pour échapper à de la violence verbale ou physique, plusieurs ont dû changer de logement sinon de région." La plupart du temps, rejoindre leur conjoint signifie des frais de transport, de téléphones, de recherches, "et surtout la peur de provoquer de nouveau le mépris, la colère et la violence ».

Et la loi de l'aide sociale prévoit qu'un bénéficiaires qui refuse de se prévaloir de ses droits verra son aide diminuée ou annulée.

Comme si ce n'était pas suffisant, les assistées sociales sans conjoint « n'ont pas droit à une vie affective et sexuelle comme tout le monde sans mettre en péril leur seule source de revenu ».

Elles sont surveillées par des agents ou des enquêteurs spéciaux qui « font intrusion dans notre vie privée, vérifient nos 'fréquentations'. « Leur principe de base est que dès qu'un homme se pointe dans notre vie, il doit être prêt à assumer toute notre subsistance et celle de nos enfants. De quoi faire fuire tous nos prétendants, » disent les assistées sociales.

Les assistées sociales sont considérées aptes au travail dès que leurs enfants atteignent l'âge de six ans. A partir de ce moment, celle qui refuse un travail, même par manque de gardienne ou de transport, voit son allocation réduite de $50 par mois durant six mois.

Les assistées sociales réclament l'abolition de cette sanction prévue dans la loi et les règlements de l'aide sociale et qu'elles considèrent comme une entrave à la liberté de choix.

« Nous voulons que nous soit reconnu le droit au libre choix de rester à la maison si nous estimons que l'éducation ou la santé de nos enfants l'exige, » dit le document.

Les femmes sont très majoritairement les victimes de discrimination salariale

par Renée Rowan

Les femmes constituent la presque totalité des victimes de discrimination salariale déclare la Commission des droits de la personne du Québec à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

Depuis sa création, en 1976, la Commission a réglé et fermé 37 dossiers concernant le droit de recevoir un salaire égal pour un travail équivalent sans discrimination. Parmi ces dossiers, 20 ont été réglés par voie de médiation, 12 se sont avérés non fondés et il y a eu désistement dans cinq cas.

Au moins 1,000 femmes ont été touchées par ces enquêtes et l'écart salarial avec les hommes se situait entre 11 cents et $1.42 l'heure. L'écart moyen était de 60 cents.

Au-delà de 3,500 travailleuses ont bénéficié des règlements normatifs et monétaires représentant une somme de plus de $500,000, plus les augmentations salariales qui sont venues s'ajouter sur chaque chèque de paie.

La presque totalité de ces femmes étaient des travailleuses manuelles; elles étaient membres d'une association de salariées. Dans la plupart des cas, elles ont été appuyées par leur syndicat dans leurs démarches auprès de la commission.

Les cas d'équivalence en emploi, traités à ce jour par la Commission, ne sont d'aucune façon représentatifs de la main-d'oeuvre féminine globale, note le communiqué. La Commission se dit très consciente du fait que la majorité des femmes se retrouvent dans des secteurs d'emploi non syndiqués comme vendeuses, téléphonistes, ouvrières, serveuses, secrétaires où le principe de l'équivalence en emploi n'est ni reconnu ni appliqué.

Le Commission profite du 8 mars pour rappeler à toutes les Québécoises salariées qu'elles peuvent se prévaloir de l'article 19 de la Charte des droits et libertés pour faire respecter ce principe. En vertu de cet article, tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit. Il n'y a pas de discrimination si une différence de traitement ou de salaire est fondé sur l'expérience, l'ancienneté, la durée du service, l'évaluation au mérite, la quantité de production ou le temps supplémentaire, si ces critères sont communs à tous les membres.

Quant au dossier harcèlement sexuel, la Commission affirme qu'une action concertée s'impose. Depuis le 1er octobre dernier, la Charte des droits et libertés confirme dans un article spécifique que cette forme de discrimination est illégale; la Commission détient des pouvoirs d'enquêtes en cette matière.

Ces mesures correctives, déclare la Commission, ne sont pas suffisantes pour radier ce phénomène trop longtemps toléré dans notre société. Les institutions et les entreprises doivent aussi faire un travail de prévention, insiste-t-elle.

Elle cite, à titre d'exemple, une grande université du Québec qui s'est dotée d'une politique de gestion destinée à tout le personnel et aux étudiant(e)s. Cette politique comprend un mécanisme interne de recours où le protecteur universitaire et la coordonnatrice à la condition féminine voient au traitement des plaintes.

L'employeur, rappelle la Commission, peut être tenu responsable d'un acte discriminatoire de harcèlement s'il n'a pas pris les mesures pour y remédier.

L'Unité des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame

Une aide accrue à la famille en deuil

par Renée Rowan

Une étude menée auprès de familles qui ont bénéficié des services de l'Unité de soins palliatifs à l'hôpital Notre-Dame a permis d'identifier de pressants besoins de support auprès des personnes en deuil et de développer une approche encore plus articulée concernant la famille.

Ce constat a mené l'équipe de soins palliatifs à offrir à ceux qui ont perdu un proche, en particulier aux conjoints et conjointes, un « suivi de deuil » de quelques mois qui peut, si le besoin se fait sentir, se prolonger jusqu'à un an, a précisé, hier, au cours d'une conférence de presse, le Dr Yves Quenneville, psychiatre au sein de l'équipe.

Ce travail de suivi est déjà amorcé, mais des ressources supplémentaires permettraient d'ajouter la quantité à une qualité certaine d'intervention, a poursuivi le Dr Quenneville à l'occasion de la campagne de financement lancée par Palli-Ami, organisme sans but lucratif qui soutient l'Unité dans son action. L'objectif de la campagne qui se poursuivra jusqu'au 15 mars est de recueillir $50,000. Ces fonds serviront à la recherche, à la mise sur pied de nouveaux services, à la formation de personnes dans d'autres établissements qui en font la demande, etc.

L'Unité, qui a maintenant cinq ans, a accueilli jusqu'ici au-delà de 700 patients en phase terminale ou préterminale de cancer. L'Unité qui existe d'abord pour le patient a pour but d'assurer au malade cancéreux une meilleure qualité de vie, un climat de sérénité dans les derniers moments de sa vie. Elle a aussi comme autre objectif d'apporter aux membres de la famille du malade une aide systématique et structurée au cours de cette période très difficile à vivre.

Le temps de séjour du bénéficiaire à l'Unité des soins palliatifs est de 32 jours en moyenne: 40 % des patients y séjourne toutefois moins de 10 jours tandis que 10 % y passe moins de 24 heures. L'Unité peut accueillir 12 patients à la fois. .

« Les personnes qui ont voulu collaborer à notre recherche ont exprimé leur très grand besoin de support notamment en nous retenant en entrevue pendant un temps qui dépassait de beaucoup celui prévu », notent les auteurs de l'étude Mmes Huberte Pineau et Margaret O'Neill-Farley, deux praticiennes sociales.

Aux fins de cette recherche, on avait choisi 147 familles qui ont vécu un deuil se situant entre quelques semaines et deux ans: 41.8% d'entre elles ont accepté d'être rencontrées en entrevue. Des familles ont refusé leur collaboration à cause de la trop lourde charge émotionnelle que cela représentait pour elles. « Cette crainte, notent les auteurs de la recherche, traduit à nos yeux, un très grand besoin d'aide. »

Les témoignages recueillis ont permis de constater que les réactions de deuil, en terme de dépression réactionnelle, sont plus intenses dans les trois premières semaines chez tous les sujets. Certains ont répondu que la période où ils ressentaient le plus grand besoin d'aise se situe avant le décès. C'est chez les conjoints que le besoin s'est manifesté avec le plus d'acuité en termes de durée et d'intensité.

Le deuil est un processus normal, ce n'est pas un processus pathologique, affirme le Dr Quenneville. En conséquence, chacun des membres de l'équipe multidisciplinaire de l'Unité - médecins, infirmières, physiothérapeutes, travailleuses sociales, bénévoles - peut être appelé à assumer le suivi de deuil s'il a établi au préalable une relation privilégiée avec la famille. « Le psychiatre assure une certaine supervision, mais il n'a aucun besoin d'assurer lui-même le suivi, sauf dans des cas exceptionnels », note le médecin.

Les femmes salvadoriennes: un double joug

par Clément Trudel

Au Salvador, 1 % seulement de la population a fait des études universitaires. Ester Ramirez est de ces privilégiées. Elle a opté, après des études en philosophie, de militer dans l'entourage de Mgr Romero (assassiné pour avoir élevé la voix contre les injustices). A titre de préposée aux relations internationales de l'AMES (Association des femmes du El Salvador), Mme Ramirez est à compléter une tournée d'un quinzaine de villes canadiennes; elle s'intéresse au fonctionnement des groupements de femmes, espérant décrocher leur appui pour le type de luttes que les femmes du Salvador mènent.

L'AMES regroupe 10 000 femmes salvadoriennes. Elle fut fondée en 1978. Plusieurs de ses membres sont tombées, telle Isaura Gomez, enseignante assassinée en même temps que son bébé de deux ans, pour s'être rangée « du côté du peuple ».

La conviction intime de Mme Ramirez, c'est que son pays va régresser si on laisse intervenir une « solution militaire » à-la-Reagan. Les exactions commises par l'armée de son pays contre des femmes — on les éventre, on tue leurs enfants pour en finir avec la génération des « rebelles » — sont indéniables. Même après le renversement d'un régime honni, la raison d'être de l'AMES sera toujours d'aider les femmes à se sortir de leur condition de dépendance et de misère, de « servantes ».

L'AMES veut intéresser les groupements de femmes d'ici à des projets concrets, tel celui de garderies qui auront besoin de l'équipement le plus élémentaire. Dans les zones libérées du Salvador — comme dans le département de Chalatenango — l'AMES participe à la formule autogestionnaire (Pouvoir Populaire) qui se charge de régler les problèmes de production, d'approvisionnement, de défense etc. Partout au pays existent des « communautés de mères » qui apprennent comment s'affirmer contre les inégalités qui persistent. A la campagne, ces femmes sont analphabètes à 80 %; lors des récoltes une femme qui accomplit la même tâche qu'un homme ne touche que 75 % du traitement réservé à un *campesino*.

Les toutes premières luttes de l'AMES visaient à améliorer les conditions de vie des vendeuses ambulantes et des femmes travaillant dans les marchés. Il y en eut aussi qui visaient à porter secours aux manifestants que chargeait la police (une enseignante à la retraite fut fauchée par une salve de mitrailleuse au moment où elle allait livrer des repas à des détenus politiques). Dans les zones de combat, certaines sont « auxiliaires de santé ». D'autres femmes ont subi l'emprisonnement ou furent soumises à des traitements visant à les dissuader de se rapprocher des forces qui revendiquent une société juste.

Quoi qu'il advienne, et même après un changement de régime, le rôle de l'AMES ne sera pas modifié, dit Ester Ramirez. Par ce mouvement de masse, la femme salvadorienne cherche à se défaire d'une oppression. Cette femme aspire, comme des millions d'autres, à gagner son *compañero* à partager les tâches domestiques; elle entend se sortir de conditions qui pour l'instant font d'elle une femme souffrante et dépendante. Le « noyau familial » stable est une réalité à conquérir, au Salvador, en raison d'un contexte qui ne tient pas seulement au conflit en cours.

L'ASSOCIATION DES BERBÈRES DU QUÉBEC
organise en collaboration avec
l'Union des Écrivains Québécois et le
département des Études françaises de
l'Université de Montréal
une conférence sur
L'EXPRESSION VÉCUE ET
L'EXPRESSION LITTÉRAIRE EN ALGÉRIE
par
l'écrivain *M. Mouloud MAMMERI*
Lieu: Université de Montréal
Pavillon: Lionel Groulx
Salle 3295
Date: Vendredi 9 mars 1984 à 12h30



DOCTEUR WELBY?

Non! Denis Bissonnette n'est pas médecin. Mais il est sûrement l'un des praticiens les plus compétents en ville.

Sa profession: mécanicien d'autobus.

Lui et ses collègues des usines et ateliers de la C.T.C.U.M. font du travail préventif et curatif sur plus de 2200 autobus. Ils préviennent les maladies, soignent les cas mineurs, opèrent, transplantent, etc.

En un mot, Denis Bissonnette et tous les gars de l'entretien pratiquent des milliers d'interventions par jour, afin d'assurer aux clients le maximum de sécurité.

Leur mission: vous faciliter la vie en ville!

Rencontrez donc Denis Bissonnette. Il y a toujours un métro ou un autobus tout près de chez vous.



L'équipe C.T.C.U.M. À votre service, chaque jour.

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-003714-834. COLLÈGE MARIE VICTORIN, partie demanderesse. -vs- JOHN BRUNEY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 mars 1984 à 14:00 heures, au 510, 31e avenue # 15, à LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOHN BRUNEY, saisis en cette cause, consistant en: 1 table-tournante Dual, 1 récepteur AM/FM Lloyds, 2 haut-parleurs, 1 téléviseur couleur 19" Toshiba, 1 guitare électrique, 3 haut-parleurs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 5 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-019315-816. CÔTÉ, MILLER, SIMARD, TALBOT & ASS., partie demanderesse. -vs- GUY DEMERS & AL, partie défenderesse. Le 19 mars 1984 à 10:15 heures au 580 rue Louvain est, app. 1 Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUY DEMERS & AL, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro onde de marque Sanyo, 1 laveuse-sécheuse de marque Bélanger & ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal ce 5ième jour de mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 0079842. CITÉ DE WESTMOUNT, partie demanderesse. -vs- SAKO AUTO LEASING LTD., partie défenderesse. Le 20 mars 1984 à 11:30 heures au 3500 Jean-Talon ouest, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SAKO AUTO LEASING LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de fourniture de bureau, 11 bureaux & ameublement de bureau etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal ce 5ième jour de mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-013964-825. GUY LAVIGNE INC. demanderesse -vs- ORION (ELIZABETH ELSHAMI ET IMRE KAFKA) défendeurs. Le 20 mars 1984, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 11644 rue De Salaberry en la cité Dollard-des-Ormeaux district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse DTS model 150 avec acc. 1 trancheur à viande model AR 276. 1 congélateur de marque Roy avec acc. 1 comptoir approximatif 18 pieds, 2 sections avec évier et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/ad huissier, 845-8156. Montréal, 6 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-61340-837. VILLE DE LAVAL demanderesse -vs- COSTAS TSTASARONIS, défendeur. Le 21 mars 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 4663 rue Notre-Dame, en la cité Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon style provincial français. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier, 663-7377, 68 boul. Cartier # 105A, Laval, P.Q. Laval 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-58332-839. JOURNAL DE MONTRÉAL, Division de Groupe Quebecor Inc. demandeur -vs- MONSIEUR ROSAIRE GÉRARD, défendeur. Le 22 mars 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 1 rue Place Bellerive, # 1807 en la cité Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Lloyds, 2 haut-parleurs, 1 ensemble de salon 5 mcx. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier. 663-7377, 68 boul. Cartier # 105A, Laval, Qué. Laval 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-013964-825. GUY LAVIGNE INC. demanderesse -vs- ORION (ELIZABETH ELSHAMI ET IMRE KAFKA) défendeurs. Le 20 mars 1984, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 11644 rue De Salaberry en la cité Dollard-des-Ormeaux district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse DTS model 150 avec acc. 1 trancheur à viande model AR 276. 1 congélateur de marque Roy avec acc. 1 comptoir approximatif 18 pieds, 2 sections avec évier et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/ad huissier, 845-8156. Montréal, 6 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-58332-839. JOURNAL DE MONTRÉAL, Division de Groupe Quebecor Inc. demandeur -vs- MONSIEUR ROSAIRE GÉRARD, défendeur. Le 22 mars 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 1 rue Place Bellerive, # 1807 en la cité Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Lloyds, 2 haut-parleurs, 1 ensemble de salon 5 mcx. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier. 663-7377, 68 boul. Cartier # 105A, Laval, Qué. Laval 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-013964-825. GUY LAVIGNE INC. demanderesse -vs- ORION (ELIZABETH ELSHAMI ET IMRE KAFKA) défendeurs. Le 20 mars 1984, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 11644 rue De Salaberry en la cité Dollard-des-Ormeaux district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse DTS model 150 avec acc. 1 trancheur à viande model AR 276. 1 congélateur de marque Roy avec acc. 1 comptoir approximatif 18 pieds, 2 sections avec évier et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/ad huissier, 845-8156. Montréal, 6

Bientôt des vêtements robotisés

par Gilles Provost

«D'ici quelques années, on aura des robots capables de fabriquer des vêtements sur mesure de *A* jusqu'à *Z* en quelques heures. Le client n'aura qu'à choisir le modèle du veston qu'il désire et à fournir ses mensurations. La machine se chargera d'adapter le patron standard enregistré dans sa mémoire électronique, de tailler le tissu, de l'assembler au complet (par couture ou «soudure aux ultrasons) et peut-être même de l'emballer, sans intervention humaine ou presque. Trois heures plus tard, le client repartira avec le veston sur son dos...»

«On n'en est pas encore là, mais cela viendra beaucoup plus vite qu'on pense...on commence tout juste à sentir l'impact de la robotisation dans l'industrie du vêtement», affirmait hier au DEVOIR M. Bessim Bessim, directeur du développement technologique au Collège Lasalle. Ce collège privé a été reconnu comme *Centre spécialisé de la mode* par le gouvernement du Québec qui lui a confié la tâche de former d'aider au renouveau technologique de notre industrie du vêtement.

Nous devrons donc non seulement former du personnel spécialisé dans le dessin de mode, la production de vêtements ou leur mise en marché mais il nous faudra aussi aussi développer notre recherche appliquée en matière de textile et fournir à l'industrie l'aide et l'information technique dont elle a besoin pour le virage technologique qui s'annonce, a expliqué le président du collège, M. Jean-Paul Morin au moment où il inaugurait les activités du nouveau Centre spécialisé de la mode du Québec.

Voilà pourquoi cette institution vient de faire l'acquisition d'un système de fabrication de patrons de mode assistée par ordinateur. «Nous avons choisi ce système de la compagnie française Lectra parce qu'il est particulièrement bien adapté à la production de petite ou moyenne série qui caractérise l'industrie québécoise du vêtement», de dire Mme Michèle Boulanger-Bussière, directrice du Centre spécialisé de la mode.

Ce système aide à dessiner les patrons sur écran cathodique et permet de les modifier à l'infini de façon très simple. Une fois le patron de base mis au point, la machine réalise automatiquement l'équivalent pour toutes les tailles qu'une entreprise veut produire. En plus de réaliser cette gradation, l'ordinateur disposera toutes les pièces de ces patrons sur le tissu pour obtenir la coupe la plus économique, celle qui laissera le moins de retailles.

Il peut tenir compte des caractéristiques de chaque tissu et ajuster la coupe pour obtenir un alignement parfait des motifs imprimés, une fois que les pièces auront été cousues ou pliées. Il peut aussi prédire le pourcentage de perte inhérent à chaque modèle et même prévoir avec précision le prix de revient de chaque vêtement en fonction du degré de finition et de la qualité du tissu retenu.

Évidemment, la machine peut dessiner en vraie grandeur aussi bien les patrons individuels que le plan de coupe retenu. Le Collège La Salle dispose même d'un système de coupe par laser qui peut tailler automatiquement le patron retenu dans du tissu ou du carton, selon les besoins.

«Jusqu'à maintenant, les systèmes informatisés n'étaient accessibles qu'aux très grandes entreprises qui avaient d'énormes volumes de production, explique M. Bessim Bessim. Pourtant, la diminution de prix des ordinateurs rendent maintenant ces systèmes accessibles aux petites compagnies comme celles qu'on connaît au Québec. C'est très intéressant parce qu'on va pouvoir obtenir une production aussi économique pour des productions de petite série...»

«Les entreprises du Québec ont déjà commandé une dizaine de machines semblables à celles que nous venons d'acheter, ajoute Mme Boulanger-Bussière. D'abord, elle leur permet de gagner beaucoup de temps et de précision tout en réduisant substantiellement les pertes de tissu, lors de la coupe. De plus, ces entreprises pourront dorénavant conserver tous leurs partrons dans la mémoire de leur ordinateur. Quiconque a déjà vu les murs entiers remplis de patrons en papier peut comprendre l'avantage que cela représente...»

Jusqu'à maintenant, les efforts de robotisation se sont heurtés à un obstacle majeur dans le domaine du textile: il est très difficile de concevoir un système capable de saisir un morceau de tissu à la fois, lorsque les pièces sont empilées les unes sur les autres, après la coupe. Parfois, le robot échappera le tissu; parfois, il en prendra deux épaisseurs. Si on veut par surcroît manipuler plusieurs sortes de tissus très différents, le problème devient insoluble.

Selon Mme Bussière, la solution à laquelle on songe maintenant impliquerait l'abandon des épais matelas de coupe, formés de nombreuses couches de tissu superposées. À l'aide d'un laser, on couperait individuellement chaque morceau dans un rouleau de tissu qui se déroulerait peu à peu. La machine répéterait le même patron à l'infini, à grande vitesse et avec une précision parfaite.

Cette révolution robotique demande évidemment un énorme effort de recyclage de la part d'une industrie «molle» qui s'est surtout illustrée par son conservatisme jusqu'à maintenant. C'est pourquoi le collège La Salle a misd enplace un programme de formation sur mesure pour former à la foois des contremaîtres, des spécialistes de l'organisation d'entreprise, des gérants de personnel, etc.

Le nouveau Centre spécialisé s'est aussi donné un centre d'information sur la mode complètement informatisé grâce auquel nos industriels pourront se tenir informés de la technologie, des modes et des marchés à l'échelle mondiale en matière de vêtement. Inversement, il servira aussi à l'orientation des industriels étrangers désireux de prendre contact avec des interlocuteurs québécois.

«Même si les subventions correspondantes se font attendre, nous sommes très heureux de la confiance que le gouvernement a placé dans une institution privée comme la nôtre», a conclu M. Côté.



Mme Marielle Pesant montre comment l'ordinateur peut aider l'industrie du vêtement à concevoir des plans de coupe qui réduiront au minimum la quantité de retailles perdues. Le même appareil, dont le collège La Salle vient de faire l'acquisition, peut tout aussi bien dessiner adapter automatiquement un patron à toutes les tailles et dessiner le tout en vraie grandeur sur l'immense table traçante qu'on voit à l'arrière-plan. (photo Jacques Grenier)

La vie n'est pas rose pour les familles des décédés au travail

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — La situation financière n'est pas rose pour la veuve et les enfants d'un travailleur qui meurt des suites d'une maladie contractée au travail.

Un groupe de veuves de Thetford-Mines dont les conjoints sont décédés d'amiantose a témoigné en ce sens mardi devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 42.

Ce projet de loi refond le système d'indemnisation des accidentés du travail et est géré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Le Regroupement des femmes dont les maris sont décédés au travail (RFMD) a expliqué que des veuves devaient se contenter de prestations fixées à 55 % du salaire que leur conjoint touchait de son vivant.

Ce pourcentage est haussé à 65 % si un enfant demeure à charge.

Les prestations moyennes étaient de $269 par mois en 1979 lorsqu'un groupe de veuves de mineurs décédés d'amiantose ont décidé de se regrouper pour faire valoir leur droit, a expliqué le Regroupement qui compte aujourd'hui quelque 160 membres.

Leur situation n'est pas toujours facile: la moyenne d'âge des travailleurs décédés s'établit à 59.3 ans, après 33.4 ans de service dans une compagnie d'amiante. Leur veuve, âgée de 57.3 ans en moyenne, doit alors faire face à une foule de problèmes dont un des plus difficiles consiste à faire établir par la CSST que leur conjoint est bel et bien décédé d'une maladie du travail.

Le Regroupement dont le mémoire a été rédigé avec la collaboration du CLSC local, du Conseil du statut de la femme, de la Société nationale des Québécois et du Conseil régional de pastorale, exige plusieurs changements dans le projet de loi 42.

Celui-ci prévoit que le conjoint d'un travailleur décédé recevra une indemnité forfaitaire. « Dans le cas d'une épouse seule qui reçoit $50,000, elle doit tenter de vivre avec les intérêts soit au plus $5,000 par année, ce qui est inférieur au bien-être social. C'est une élégante façon pour la CSST de refiler ses responsabilités aux contribuables, » note-t-on dans le mémoire.

Le Regroupement signale qu'une veuve devrait avoir le droit de recevoir des prestations équivalant au revenu que le décédé touchait, compte tenu que ses coûts de logement, de chauffage et d'entretien demeurent les mêmes.

Ces prestations devraient être indexées.

De plus, il devrait y avoir présomption qu'une personne reconnue atteinte d'amiantose qui décède est morte des suites de cette maladie à moins que les circonstances démontrent de façon évidente que la maladie ne peut être reliée au décès.

Le Regroupement relève en effet les difficultés rencontrées par la veuve pour faire établir par la CSST la cause du décès d'un amiantosé.

Plusieurs autres groupes sont venus commenter le projet de loi 42 mercredi.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Corporation professionnelle des médecins du Québec s'en sont pris à l'article 132 du projet de loi qui établit que c'est la CSST qui, lors d'un accident à un travailleur, « décide de la nécessité, de la nature, de la suffisance ou de la durée de l'assistance médicale ».

Cette responsabilité devrait relever d'un professionnel de la santé et non d'une commission gouvernementale, ont réclamé les deux groupes de médecins. Le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a reconnu la justesse de leur point de vue et la loi sera amendée à ce titre.

Harguindeguy qualifie la poursuite de « farfelue »

QUEBEC (PC) — Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, qualifie de « farfelue » la décision de la CSST qui vient d'intenter une poursuite de $300,000 contre lui.

« Si le président de la CSST n'a rien que ça à faire, il n'a pas grand problème dans son organisme et on va se charger de lui en trouver s'il le faut », a-t-il affirmé hier.

M. Harguindeguy a confirmé avoir reçu mardi une sommation à comparaître dans les dix jours devant le tribunal à Montréal.

Il a indiqué qu'il avait d'autre chose à faire et se ferait représenter devant la cour par son procureur.

La poursuite reproche au chef syndical d'avoir tenu des propos diffamatoires en commission parlementaire le 20 février en accusant la CSST de pratiquer « l'écoute électronique ».

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 février 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à CFR, LE GROUPE DE RECOUVREMENT FINANCIER AU QUÉBEC LTÉE., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour de février 1984 sous le numéro 3447234.

Ce 1er jour de mars 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

THOMAS TRANSPORT INC.

PRENEZ AVIS que THOMAS TRANSPORT INC., une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Laval, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

DATÉ à Laval, Québec, le 5 mars 1984.

Le Président,
Pierre Thomas

AVIS JUDICIAIRE

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 341 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R. 1977, c. P-16), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Telmar Transport Limited et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire, passé le 18 mai 1982 devant Me Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 20 mai 1982 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3262920 est devenue exécutoire.

Montréal, le 6 mars 1984
Compagnie Montréal Trust
Fidéicommissaire

AVIS JUDICIAIRE

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 31 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R. 1977, c. P-16), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Cast Transportation Ltd., et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire, passé le 18 mai 1982 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3262921 est devenue exécutoire.

Montréal, le 6 mars 1984
Compagnie Montréal Trust
Fidéicommissaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001948-841

LESAGE INC.,
Partie demanderesse
-vs-
CANAPECHE INC.,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

À: CANAPECHE INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.

Une copie du bref de saisie avant jugement, la déclaration, le bref de saisie avant jugement en mains tierces et le bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 1er mars 1984
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire-Adjoint

Me de GRANDPRE, DESCHENES, GODIN, PAQUETTE, LASNIER & ALARY
25e étage - Case Postale 108
Place Victoria, Montréal
Tél: 878-4311

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MARQUE D'OR C.E.J. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTRÉAL le 2ème jour de février 1984, sous le numéro 3441451.

Ce 28ème jour de février 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 1er février 1984, 129076 CANADA INC. (c.o.b. Edward Harvey Enr.), vend, cède et transfère à COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE toutes ses créances présenies et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 février 1984 sous le numéro 3441159.

MONTRÉAL, LE 3 FÉVRIER 1984.
COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 1er février 1984, GOR-CAN FURNISHINGS INC. / AMEUBLEMENTS GOR-CAN INC., vend, cède et transfère à COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 février 1984 sous le numéro 3441161.

MONTRÉAL, LE 3 FÉVRIER 1984.
COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 31 décembre 1983 par lequel ENTREPÔT DE PEINTURE DÉCARIE INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la BANQUE DE MONTRÉAL, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 3 juin 1983 sous le numéro 3364844.

BANQUE DE MONTRÉAL, le 21 avril 1983.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 1er février 1984, par lequel LA CORPORATION DES BOÎTES CLASSIQUE LTÉE / CLASSIC BOX CORP. LTD., a vendu, transporté et cédé toutes ses dettes de livres en garantie présente et future à LA CORPORATION D'EMBALLAGE UNIVERSELLE / UNIVERSAL PACKAGE CORP., fut enregistré au bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 27 février 1984 sous le numéro 3448138".

AVIS EST DONNÉ QUE:

PAUL ST-CYR, laisant affaires sous la raison sociale TRANSPAUL ENR., 526 Ste-Marguerite, Boucherville, Qué. J4B 3L7, demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de donner le service suivant:

transport restreint — service local — fréquence irrégulière — par contrat

Montréal métropolitain, pour le transport de livres, journaux, revues et autres périodiques pour le compte exclusif de Les Messageries de Presse Internationale Inc.

Le demandeur demande l'application de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q;

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 8 mars 1984.
2ème parution: 9 mars 1984.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à W.D. ARMSTRONG INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 2ème jour de février 1984, sous le numéro 3441454.

Ce 28ème jour de février 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 10 février 1984, BILL PARK EXPORT INC., vend, cède et transfère à COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 10 février 1984, sous le numéro 3443630.

MONTRÉAL, LE 21 FÉVRIER 1984.
COMPAGNIE FINAICIÈRE CANADIENNE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-002120-843

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
-vs-
JAMES McLEAN
-et-
DOUGLAS McLEAN, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "La Compagnie d'articles de Sport Can-Am",
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

À: JAMES McLEAN et
DOUGLAS McLEAN

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délais de trente (30) jours suivant la présente publication.

Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 1er mars 1984
MARCELLE AUBRY
Protonotaire-Adjoint

MES, JUNEAU, PARENT, LEMAIRE & ASS.,
A/S de Me Pierre Carle
Commission des normes du travail
2, Complexe Desjardins, C.P. 730
Tour de l'Est, suite 2420

PRENEZ AVIS que monsieur Mario Périgny s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir en sa faveur le transfert du permis de vrac Q-503, 906-001 pour la région 04, présentement détenu par monsieur Yvon Déry, suite à la vente du camion rattaché à l'exploitation dudit permis intervenue entre les parties.

Le requérante demande également à la Commission que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement, conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

Première publication: 7 mars 1984
Deuxième publication: 8 mars 1984.
Mes SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET, WATTERS & ASSOCIÉS
Procureurs du requérant

PRENEZ AVIS que la requérante, FERNAND GOSSELIN INC., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de faire convertir en permis spécial le permis temporaire qu'elle a obtenu et qui se lit comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — LONGE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SPÉCIALISÉ PAR CONTRAT

De Montréal à la frontière Québec-/Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) pour le transport de plantes, fleurs et accessoires, terre ainsi que produits et ingrédients synthétiques dérivés de la terre ou de matières organiques pour fins florales et destinées à tous points dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, pour le compte de Lemoine Tropica Canada Ltée.

RESTRICTION:

Ce permis ne pourra être expoité qu'en conjonction avec les permis complémentaires des autorités compétentes.

DURÉE: Jusqu'à décision finale sur la demande de permis régulier.

La requérante demande également que la décision à intervenir devienne exécutoire dès que rendue, conformément aux dispositions de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

Première publication: 7 mars 1984
Deuxième publication: 8 mars 1984

Mes SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET, WATTERS & ASSOCIÉS
Procureurs de la requérante

PRENEZ AVIS que la requérante, FERNAND GOSSELIN INC., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de faire convertir en permis spécial le permis temporaire qu'elle a obtenu et qui se lit comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SPÉCIALISÉ PAR CONTRAT

De Montréal à la frontière Québec-/Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) pour le transport de plantes, fleurs et accessoires, terre ainsi que produits et ingrédients synthétiques dérivés de la terre ou de matières organiques pour fins florales et destinées à tous points dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, pour le compte de Gaston Charbonneau Floral Ltée.

RESTIRCTION:

Ce permis ne pourra être exploité qu'en conjonction avec les permis complémentaires des autorités compétentes.

DURÉE: Jusqu'à décision finale sur la demande de permis régulier.

La requérante demande également que la décision à intervenir devienne exécutoire dès que rendue, conformément aux dispositions de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

Première publication: 7 mars 1984
Deuxième publication: 8 mars 1984

Mes SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET, WATTEERS & ASSOCIÉS
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MICROFOR INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2e jour de février 1984, sous le numéro 3441452.

Ce 28e jour de février 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est donné que COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE (libre de responsabilité personnelle) et SEMBEC INC., toutes deux compagnies ayant leur siège social dans les Cité et District de Montréal, présenteront à l'Assemblée nationale du Québec au cours de sa présente session, un projet de loi les autorisant à se fusionner conformément aux dispositions de la Partie 1A de la Loi des compagnies, malgré l'article 123.115 de cette Loi (L.R.Q., chapitre C-138).

Montréal, le 5 mars 1084.
BOISVERT & SURPRENANT
Procureurs des requérantes
9e étage
1420 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Québec)
H3G 1K5

Prenez avis que LES ENTREPRISES C.T.E. INC., 48-3ième Avenue Ouest, C.P. 1450, Ste-Anne-des-Monts, Q.C. G0E 2G0, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-506814-003 pour la région 01 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de ANDRÉ DUGAS, 2 Place des Vents, C.P. 1208, Ste-Anne-des-Monts, Q.C. G0E 2G0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.

1ère publication: 8 mars 1984
2ème publication: 9 mars 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
"En Faillite"

No: 705-11-000060-849
Q.-048558

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
René Maillé
4326 Principale
Notre-Dame-de-Lourdes
de Joliette, P.Q. J0K 1K0

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que René Maillé a fait une cession le 1er mars 1984, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 mars 1984 à 10:00 heures a.m., à l'Auberge des Gouverneurs au 1000 Visitation, Joliette, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations.

Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.

Daté de Valleyfield, ce 2 mars 1984.

Bureau de:
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC.
ET
Jean-Pierre Chatigny, syndic
9 Nicholson, suite A, 2e étage,
C.P. 91 Valleyfield, Qué. J6S 4V5
Téléphone: 373-5698 ou
1-800-363-5330

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-04-000919-846

LUCY KAPINUS,
Demanderesse
-vs-
BERTRAND OUELLETTE
Défendeur
et al.

PRENEZ AVIS que la demanderesse a institué contre vous une action en déchéance d'autorité parentale et une copie de la déclaration et de l'avis ont été laissées à la Cour pour votre attention. Vous avez un délai de trente jours de la présente publication pour produire une comparution au dossier de la cour à défaut de quoi jugement sera obtenu par défaut contre vous. Par ordre du protonotaire.

Me Ronald Achim,
2020 Université, # 1632,
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-131831-848

GÉRARD MELANÇON,
Partie demanderesse
-vs-
GERMAINE BARRETTE,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

À: GERMAINE BARRETTE

Vous êtes par les présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.

Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 199a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 1er mars 1984.
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire-Adjoint

PILON ET LAGACE
AVOCATS
3303, Est, rue Ontario
Montréal H1W 1P5
Tél: 526-0491

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-058893-830

ARIEL REALTIES INC.,
Demanderesse
-vs-
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT,
Défenderesse
-vs-
LIONEL BERNARD,
Défendeur en garantie intime

PAR ORDRE DE LA COUR

À: LIONEL BERNARD

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.

Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 3 mars 1984
MARCELE AUBRY
Protonotaire-Adjoint

de GRANPRE, DESCHENES, GODIN, PAQUETTE, LASNIER & ALARY
AVOCATS
25e Étage, TOUR DE LA BOURSE
Place Victoria

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 1er février 1984, RENKO FLOORING CANADA LTD. / COUVRE-PLANCHERS CANADA LTÉE, vend, cède et transfère à COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 février 1984 sous le numéro 3441160.

MONTRÉAL, LE 3 FÉVRIER 1984.
COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
"EN FAILLITE"

NO: 11-000787-842
Q: 048557

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
Cheminée au Chocolat Inc.,
187 E Hymus, Pointe-Claire, P.Q.
799 Taschereau, Greenfield Park, P.Q.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que Cheminée au Chocolat Inc., a fait une cession le 1er mars 1984 que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21 mars 1984 à 11:00 heures a.m. au bureau du Séquestre Officiel, 1410 Stanley, 9e étage, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations.

Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.

Daté de Valleyfield, ce 2 mars 1984.

J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC., ET
Jean-Pierre Chatigny, syndic
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC., ET
9 Nicholson, suite A,
2e étage, C.P. 91
Valleyfield, Qué. J6S 4V5
Tél: 373-5698 ou
1-800-363-5330

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-008077-849

ANDRÉ BLAIS,
demandeur
-vs-
87130 Canada Ltée
Chan Aurora
Aurora & Aurora Inc.,
défendeurs

AVIS EST DONNÉ À:

87130 Canada Ltée, Chan Aurora et à Aurora & Aurora Inc., défendeurs en cette cause, de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Provinciale dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis.

Une copie de bref d'assignation déclaration et avis a été laissé au greffe de la cour Provinciale à son intention, au 10 est rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

Montréal, le 8 mars 1984.
Dominique Di Bernardo
Protonotaire-Adjoint

Mes Simon Richter avocat
455 St-Antoine, ouest
Montréal
Tél: 866-2981

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 février 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 118701 CANADA INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de février 1984, sous le numéro 3447738.

Ce 1er jour de mars 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMIDION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

NO: 500-04-000875-840

Dame FRANCINE CYR,
Requérante
-c-
DANIEL HÉBERT,
Intimé

ORDONNANCE

La COUR ordonne à l'itimé de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance dans "LE DEVOIR".

PRENEZ AVIS qu'une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposé à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal.

VOUS êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LISE DROLET
50, rue St-Charles Ouest,
bureau 110
Longueil
J4H 1C6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

NO: 500-12-132065-842
CODE: BN-0027

SOLANGE LAPOINTE, commis, résidant et domiciliée au 4682 rue Brébeuf, à Montréal, district de Montréal,
Requérante
-vs-
PAUL-ÉMILE GAGNÉ, de résidence et domicile inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, PAUL-ÉMILE GAGNÉ, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la REQUEÊTE EN DIVORCE a été laissée au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à son intention.

De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement conforme aux conclusions qu'elle sollicite.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, ce 1er mars 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire de la Cour

Me Robert Proschek, Avocat
Mercure Poliquin & Associés
507, Place d'Armes
Suite1800
Montréal (Québec)
H2Y 2X4
Tél: 842-3971
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-000259-840

RAYMOND POITRAS, résidant et domicilié au 6535, 21e Avenue, app. 1, dans les cité et district de Montréal,
requérant
-et-
LE RÉGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT D'ARGENTEUIL, 505 rue Béthanie, Lachute, district de Terrebonne,
-et-
G.M.O. INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, présentement de lieux inconnus,
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La mise-en-cause G.M.O. INVESTMENT HOLDING LIMITED est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie de la requête en radiation selon l'article 805 C.P.C., qui sera présentable au Palais de Justice de St-Jérôme, 400 rue Laviolette, a été laissée à la cour supérieure dudit district à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier, de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur ladite requête.

MONTRÉAL, CE 2 MARS 1984
(S) CÉLINE LETENDRE
Protonotaire-Adjont C.S.T.

TOULET BUSHEY LAPORTE & TURGEON
3236 est rue Masson, suite 201
Montréal Qc
H1Y 1Y3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-132290-846

DAME CAROL GREGORY,
Requérante
-c-
PAUL RODRIGUES,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PAUL RODRIGUEZ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Longueuil, le 29 février 1984.
Me MARCELLE AUBRY
Régistraire

Mes LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS
101, Place Charles Lemoyne, # 221,
Longueuil, Qué.
J4K 4Z1

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
286-1200

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis

Comment réparer l'histoire?

LE message noble, simple et franc adressé aux citoyens du pays à la veille de la conférence constitutionnelle par l'Assemblée des Premières nations, illustre la sagesse politique des peuples autochtones du Canada, faite de respect mutuel, de patience, de sens démocratique et d'amour du pays. Indiens, Inuit et Métis, comme les autres peuples indigènes des Amériques, ont pourtant la réputation de ne guère participer aux débats, souvent polémiques, qui marquent notre tradition, malgré les torts immenses qu'ils ont subis. Ils réclament, néanmoins, des redressements fondamentaux.

L'Assemblée des Premières nations n'est pas la seule délégation autochtone à prendre part aux discussions qui s'ouvrent aujourd'hui à Ottawa avec les premiers ministres. Mais son message à la population engage les quelque 500,000 descendants des premiers habitants du pays. On y cherche en vain ultimatum, tactique de pression, dénigrement, griefs virulents, toutes choses qui ont illustré nos débats constitutionnels. Le contraste est frappant. Cette modération ne vient pas seulement d'une faiblesse numérique: elle reflète une conception de la vie que nous gagnerions à intégrer à notre patrimoine politique.

Malgré le haut lieu de pouvoir que constitue la conférence, les premières nations sont encore loin du grand accord politique qu'elles recherchent avec la société canadienne. Sous M. Pierre Elliott Trudeau, elles ont certes vu le pouvoir fédéral renoncer peu à peu à sa politique centenaire d'assimilation des Indiens et commencer de redresser, lentement, le sort injuste et immérité qui leur est fait. Mais la société canadienne en général, plusieurs gouvernements provinciaux, et maints intérêts convoitant les richesses du nord, ne sont pas encore disposés à leur reconnaître des droits nationaux, des territoires et un gouvernement propres.

Il ne fait pas de doute à la lumière de l'histoire et de l'expérience récente, que sans protection constitutionnelle, le «self-government» promis aux groupes aborigènes risque de succomber tôt ou tard, ici ou là au pays, à la cupidité des uns, au racisme des autres, ou à l'affirmation aveugle des *droits de la majorité*. À preuve la toute dernière déclaration de Victoria qui annonce, la veille de la conférence, plein d'ententes financières et territoriales avec diverses bandes indiennes pour déclarer, du même souffle, que ce genre d'accord met fin à la question.

Tout en maintenant les revendications essentielles sur les terres et le droit de se gouverner soi-même, l'Assemblée des Premières nations ne craint pas de reconnaître que l'unanimité n'est pas faite chez les groupes autochtones, que les discussions y continuent, et que si certains sont déjà prêts à passer des accords, d'autres ne viendront que petit à petit aux formes d'administration qui leur conviennent. D'aucuns verront là un signe qu'Indiens, Inuits et Métis sont divisés et ne savent pas ce qu'ils veulent. Ne sont-ils pas, au contraire, un frappant miroir du Canada, plus divisé que jamais quant à son organisation politique?

Les Premières nations sont rendues à un carrefour inédit. Pour une fois, l'histoire s'ouvre devant elles de manière encourageante. Certes, leurs enfants restent les plus pauvres du pays, et leurs réserves, un des lieux de misère les plus indignes d'un État juste et moderne. Mais la Loi constitutionnnelle de 1981 leur a fait pour la première fois une place respectueuse de leur originalité, sinon encore de leur identité. Reste à emprunter le bon chemin pour sortir, enfin, d'un siècle de dépendance et d'injustices.

Faut-il tenter d'inscrire solidement dans la constitution les principes essentiels du pouvoir autochtone? Doit-on se contenter, pour le moment, d'un accord politique limité? Le dilemme est sévère.

Le Canada reconnaît un État provincial et des garanties fédérales aux 100,000 habitants de l'Île-du-Prince-Edouard. Mais plus de 500,000 Indiens, Inuits et Métis n'ont aucun territoire où s'épanouir, se protéger, se replier en cas de difficulté politique ou économique. Ces peuples sont, il est vrai, aussi diversifiés que le sont, par exemple, les nations européennes. Un seul et même mode d'organisation politique ne leur conviendrait pas nécessairement. Mais hélas rien ne garantit non plus que l'ouverture manifestée présentement à leur endroit subsistera sous d'autres gouvernements.

Si les Premières nations renoncent à une percée constitutionnelle lors des conférences des premiers ministres, le risque est grand qu'elles perdent une occasion unique d'établir, pour l'avenir, des bases nouvelles, solides et durables. Mais si, exigeant une charte, elles repoussent les concessions politiques — partielles et précaires — offertes par Ottawa et quelques provinces progressistes, leurs populations vont continuer de subir le *génocide culturel*, silencieux et dévastateur, qui a déjà tant fait de ravages parmi elles.

Paradoxalement, Indiens, Inuits et Métis sont retardés dans leur émancipation politique non pas d'abord parce que les Canadiens sont conservateurs, ethnocentriques, et matérialistes dans leur conception de la vie économique et sociale. Non pas non plus parce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à l'image de la *Loi sur les Indiens*, est l'héritier d'une tradition coloniale méprisante pour les peuples non-européens. La raison principale se trouve ailleurs.

Les Canadiens et leurs gouvernements ont une politique étrangère primaire, timide et sans envergure. Ils n'ont pas encore compris qu'un juste règlement de la question autochtone placerait le pays dans une position avantageuse parmi nombre de peuples indigènes. Ils restent largement des colonisés qui en écrasent d'autres. Indiens, Inuits et Métis soulèvent une question de nature non pas simplement «intérieure», mais internationale, même s'ils veulent la résoudre *dans un avenir commun avec tous les Canadiens*. M. Trudeau doit placer la conférence d'Ottawa à sa véritable hauteur.

Autrement, d'où viendra le leadership qui manque encore à tant d'autres premiers ministres?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Accroc à l'autonomie des provinces

Le document qui suit a été préparé par les départements d'administration de la santé et de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et, en particulier, par MM. Gilbert Blain, m.d., professeur titulaire, département d'administration de la santé; André-Pierre Contandriopoulos, Ph.D., professeur agrégé, département d'administration de la santé; Roger Gosselin, Ph.D., professeur agrégé et directeur, département d'administration de la santé; Raynald Pineault, m.d., Ph.D., professeur agrégé et directeur, département de médecine sociale et préventive; Georges Desrosiers, m.d., professeur titulaire, département de médecine sociale et préventive.

LIBRE OPINION

LE PROJET de loi C-3, sous couvert de vouloir régler le problème de l'érosion du système de santé canadien par la pratique du dépassement d'honoraires par les médecins (1) et du ticket modérateur par les établissements de santé (2), contient des clauses dont les implications dépassent largement le problème qu'il vise à régler.

En somme, ce projet de loi donne au gouvernement fédéral non seulement le rôle de maître d'oeuvre d'une politique nationale de santé, mais aussi les moyens de contraindre les provinces à se conformer à sa politique. Ainsi, aux articles 3 et 4 sont définis unilatéralement les grands objectifs à poursuivre en matière de santé. Aux articles 8 à 12, est aussi défini unilatéralement le sens à donner aux cinq grands principes à la base du système de santé canadien reconnus depuis les années 60 à la suite d'une vaste étude et consultation nationale par la Commission Hall et par de multiples conférences fédérales-provinciales. Les articles 13 à 21 prévoient les conditions de versement de la subvention fédérale aux provinces et accordent au gouverneur-en-conseil le pouvoir d'établir dans chaque cas ce qui constitue un manquement et de déterminer la pénalité à imposer à la province fautive. Enfin, par règlements, article 22, le gouverneur-en-conseil peut décider unilatéralement quels sont les services qui sont assurés dans le cadre de la loi.

Ainsi, il ressort d'une lecture attentive du projet que le gouvernement fédéral brise avec une longue tradition de respect de l'autonomie des provinces en matière d'administration des services de santé. L'interprétation de la constitution à ce chapitre a toujours été que les provinces ont la responsabilité non seulement de l'administration directe des programmes de santé (ressources, personnel, formation), mais aussi de leur planification. Dans sa formulation actuelle, le projet de loi permet à n'importe quel groupe de professionnels dont les services sont assurés ou même d'établissements qui ne seraient pas satisfaits des conditions de rémunération ou de financement qui leur sont faites par le gouvernement d'une province, d'en appeler au gouvernement fédéral. Dans de tels cas, le gouverneur-en-conseil pourrait d'autorité casser une décision provinciale par le biais d'une diminution de sa contribution financière. L'intervention que vient de faire la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec auprès du comité de la Chambre des communes constitue une bel exemple des abus et même de l'anarchie qui pourraient s'établir dans l'administration du système de santé canadien si le projet de loi n'est pas modifié de façon à assurer aux provinces le respect intégral de leur autonomie traditionnelle.

Reconnaissant par ailleurs qu'il faut éliminer des abus qui existent dans de nombreuses provinces et qui, à la longue, conduisent à l'érosion du système de santé canadien, nous nous permettons de faire quelques suggestions sur la philosophie qui devrait guider le législateur dans le respect des principes d'une véritable régionalisation qui maintient la caractéristique distinctive du Canada, c'est-à-dire l'existence de deux paliers de gouvernement ayant des responsabilités spécifiques.

1. Aucun projet de modification fondamentale des règles de fonctionnement du système de santé canadien (comme c'est le cas par la présentation de ce projet) ne devrait être présenté sans avoir été précédé:

a) d'une étude approfondie;

b) d'une large consultation des groupes concernés;

c) de la recherche d'un consensus aux deux niveaux de gouvernement comme ce fut le cas pour l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie.

2. La subvention fédérale aux provinces devrait être fonction des soins globaux fournis par celles-ci à la population plutôt que d'une énumération de services dits assurés, ce qui permettrait aux différentes provinces d'innover dans la façon d'offrir des soins à leur population, suscitant ainsi une émulation entre les provinces, émulation bénéfique à long terme à tous les Canadiens.

3. Les contrôles normaux que doit exercer le gouvernement fédéral devraient être faits a posteriori. Les provinces devraient rendre compte du respect des grands principes plutôt que du détail de leur administration comme, par exemple, des conditions de rémunération du personnel ou de la façon dont elles rendent « visible » la contribution fédérale. Ces contrôles devraient être fondés sur l'accès de tous les Canadiens aux services de santé et non pas sur une démonstration comptable que certains types de services ont été effectivement fournis.

(1) Au-delà des montants négociés par les conventions collectives ou ce qui en tient lieu.

(2) Le patient étant astreint à payer directement à l'hôpital un montant quotidien pour l'hospitalisation ou une partie des frais pour un service donné.

Un drôle de capitalisme

UNE CERTAINE frénésie vient de s'emparer de Wall Street. Des entreprises pétrolières déversent des milliards de dollars pour l'acquisition de concurrentes. On découvre que les hydrocarbures coûtent moins cher dans le papier boursier que dans les formations géologiques de la mer du Nord ou de la mer de Beaufort.

Ces manoeuvres financières de grande envergure auront des conséquences importantes pour les consommateurs. Les sociétés industrialisées doivent se demander jusqu'à quel point la « rationalisation » prônée par certains, ne risque pas d'aboutir à la formation de puissants cartels ? L'Amérique pourrait-elle revivre ces jours de 1880 alors que la Standard Oil de John D. Rockefeller raffinait 80 % du pétrole produit dans le monde?

Une fois complété le « grand ménage », certains groupes sortiront gagnant dans ce jeu de monopoly. Evidemment, il sera agréable de passer souvent à la case « Go ». Voilà pourquoi sans doute les dirigeants de Texaco ont écarté à prix d'or un actionnaire important qui menaçait la suprématie des cadres supérieurs. Ces agissements, qui défavorisent très nettement les petits actionnaires, soulèvent de sérieuses questions sur ce qu'est devenu aujourd'hui notre système économique.

Une réalité implacable s'impose dans le domaine de l'énergie fossile. Selon les hypothèses les plus optimistes, les Américains consommeront moins de pétrole en 1990 qu'ils n'en utilisaient en 1979... En se montrant trop gourmande, l'OPEP a tout simplement étouffé son marché. Promis à un avenir fabuleux, le pétrole n'est maintenant qu'un secteur mou parmi d'autres.

Dans une industrie en déclin, les partenaires tentent de se ressaisir pour « harmoniser » leur stratégie et freiner la chute. Les prises de contrôle se multiplient. Texaco a acheté Getty Oil pour $10.3 milliards US. Cette semaine, c'est au tour de la Standard Oil of California de chercher à établir de nouveaux records en promettant $13.3 milliards US aux actionnaires de Gulf Corp.

L'affaire serait des plus orthodoxes si elle n'entraînait pas la création d'un autre titan pétrolier. Des ventes de $60 milliards, le contrôle de plus de 28,000 stations-services, une capacité de raffinage de plus de quatre millions de barils par jour, un contrôle de plus de 20 % du marché dans plusieurs États, voilà le résultat de la fusion entre Gulf et SOCAL.

La *Federal Trade Commission* devra décider s'il est dans l'intérêt des consommateurs américains de n'avoir que trois ou quatre super-compagnies pétrolières. La tentation de l'oligopole deviendrait alors très forte. Cette semaine, nos trois brasseries ont relevé leur prix dans la plus grande harmonie du monde.

Les États-Unis vont-ils demeurer une terre de concurrence ? Faut-il se résigner à l'émergence de conglomérats tout-puissants formés par des banquiers anxieux de faire de nouveaux prêts ?

Il est difficile de ne pas souligner le comportement étrange des cadres supérieurs de Texaco Inc. qui ont racheté au prix de $50 US — soit $1.3 milliard US en tout — la participation de 10 % des actions détenues par les frères Bass, du Texas. On ne voulait tout simplement pas d'un gros actionnaire encombrant. Il fallait maintenir l'hégémonie de cadres supérieurs qui ne détiennent pas un dixième de 1 % des actions mais qui veulent continuer de gérer la compagnie comme si elle leur appartenait entièrement. Tous les autres actionnaires ne reçoivent aucune proposition parce qu'ils n'ont pas voulu renverser le régime. Drôle de justice. Encore une fois, le système capitaliste montre des signes de fatigue. L'équité devient une affaire de taille.

L'Amérique de Reagan revient au temps du Far West. Les gros canons ont toujours raison. Mais cet agglutination des forces économiques risque d'endormir le dynamisme qui est à l'origine de la prospérité des États-Unis.

Finalement quelle sera la différence entre le trio Exxon-Texaco-Socal et le monopole Pemex au Mexique ou Petrobras au Brésil ? En voulant créer des super-géants, les gestionnaires américains sont-ils en train de bâtir des colosses aux pieds d'argile? Comme M. Jourdain, Wall Street ne serait-il pas en train de se préparer au socialisme sans le savoir?

— MICHEL NADEAU

Fanatisme sanglant au Nigéria

Reproduit de l'édition du 6 mars du journal « Le Monde ».

LES ÉMEUTES religieuses prennent de l'ampleur au Nigéria. L'armée a bombardé vendredi 2 mars certains quartiers de Yola. Cette ville du nord-est est à feu et à sang depuis une semaine, et l'on dénombrerait des centaines de morts, près d'un millier selon le journal *Sunday New Nigerian*. Rues jonchées de cadavres mutilés, magasins et marchés incendiés, membres des sectes lynchés par une foule en furie, fuite massive d'hommes, de femmes et d'enfants qui tentent d'échapper à cette violence aveugle: tel est, selon la presse nigériane, le spectacle qu'offre la capitale de l'État du Gongola, livrée au fanatisme meurtrier des adeptes du « prophète » intégriste musulman Marwa Maitatsine.

Sporadiquement, dans ce pays réputé ingouvernable de près de 90 millions d'habitants, à majorité musulmane, des émeutes de ce genre éclatent, sous un prétexte dérisoire, et tournent au carnage. À Kano, en décembre 1980, on dénombra officiellement 4,117 victimes. Parmi elles, le « gourou » de la secte Yen Izala, Maitatsine. À Maiduguri, les affrontements d'octobre 1982 firent plus de 300 morts. À chaque fois, les adeptes du « prophète » local, loin d'être abattus par sa mort, en tirent un regain de ferveur et se croient même invincibles dès lors que leur corps est recouvert de cendre.

Leur frénésie s'exerce d'abord à l'encontre des partisans d'un islam traditionnel, qu'ils abhorrent, lui préférant une forme purement « africaine », qui va parfois jusqu'à rejeter Mahomet et les connotations « arabes » de sa religion, rendant à leurs chefs un véritable culte et se livrant à la mutilation de leurs victimes et au trafic d'organes humains.

Ces fanatiques, ne craignant nullement la mort, sont difficiles à réduire. À Yola, la police a manifestement sous-estimé la détermination des assiégés, dont le chef, Musa Makaniki, contrairement à ce qu'avait annoncé la police, serait toujours présent dans l'un des « forts Chabrol » qui résistent encore aux assauts des forces militaires.

Pour le régime issu du coup d'État du 31 décembre, les émeutes de Yola constituent la première épreuve importante. Pas plus que l'administration civile de M. Shagari, les généraux au pouvoir à Lagos n'ont su venir à bout de cette violence latente susceptible de contaminer le nord du pays, à 90 % musulman.

La menace est d'autant plus grave que l'équilibre ethnique et confessionnel, dans ce pays composé de 17 États fédérés, reste fragile. Et si, aujourd'hui, rien ne permet d'affirmer que les sanglants événements de Yola résultent d'une tentative de subversion venue de l'étranger, par l'intermédiaire des milliers d'immigrés illégaux qui restent présents au Nigéria, ils peuvent néanmoins être utilisés pour essayer de déstabiliser le nouveau régime. À l'étranger, il ne manque pas de politiciens, en fuite depuis le coup d'État, désireux de démontrer que la « démocratie » nigériane, même imparfaite, valait mieux, tout compte fait, que l'« ordre » militaire.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Des silences qui rendent complices . . .*

LE JEUDI 9 février 84: les journaux nous font part du contenu d'un rapport de l'archevêché de San Salvador portant sur des milliers d'exécutions au Salvador. Ainsi, en plus des 4,800 personnes qui ont été tuées lors des combats menés par les forces armées, plus de 5,600 civils ont été exécutés de façon arbitraire dans ce pays en 83 seulement.

Le rapport attribue 3,658 de ces exécutions aux forces armées et 1,596 aux escadrons de la mort qui, « en général, agissent en auxiliaires des forces armées et en relation avec elles, cela dans une totale impunité, estime le rapport » (LE DEVOIR, 9 février). La guerilla serait responsable de 67 de ces exécutions.

Nous déplorons et dénonçons toutes ces exécutions. Mais la disproportion scandaleuse des exécutions attribuées aux forces reliées ouvertement ou clandestinement au gouvernement salvadorien fait peser sur lui un fardeau lourd de responsabilités. Un nombre si élevé d'exécutions nous inspire les questions suivantes:

— Comment se fait-il que, dans un pays qui est aussi près de nous que Vancouver, nos medias aient gardé un tel silence devant l'ampleur de ces massacres ?

— Quelle crédibilité pouvons-nous accorder aux rapports de M. Reagan devant le Congrès, lorsque pour obtenir une augmentation de l'aide au gouvernement salvadorien, il laisse entendre qu'il y a eu progression du respect des droits de la personne au Salvador ?

— Dans le même sens, peut-on être d'accord avec les dernières recommandations de la commission Kissinger qui appellent à une augmentation substantielle de l'aide militaire américaine au gouvernement salvadorien ?

— Le gouvernement américain se fait une gloire d'être le défenseur de la démocratie contre l'influence croissante du régime totalitaire soviétique. Mais lorsqu'il se fait le partenaire de régimes qui nient à une si grande échelle les droits fondamentaux de la personne, ne contribue-t-il pas à jeter ces pays dans les bras du régime soviétique qui fait figure de sauveur et de libérateur ?

— Enfin, peut-on espérer qu'à l'occasion de la publication de ce rapport de l'archevêché de San Salvador, nos éditorialistes et nos journalistes en profiteront pour tenter de percer le mur de silence qu'entoure le Salvador et l'Amérique centrale ? Et cela au nom des droits de la personne et au nom même de la défense de la démocratie ?

Nous l'espérons. Pour notre part, nous sommes entièrement solidaires de la Conférence épiscopale américaine qui a « protesté avec virulence vendredi (10 février) de l'augmentation prévue de l'aide militaire américaine au Salvador » (La Presse, 11 février). Solidaires aussi de la Conférence épiscopale du Salvador qui a condamné unanimement l'ingérence des puissances étrangères dans ce pays et qui appelle à une solution pacifique au conflit salvadorien (La Presse, 11 février).

Et à l'occasion du quatrième anniversaire de l'assassinat de Mgr Romero que nous nous remémorerons bientôt (24 mars), nous réitérons à M. Reagan l'appel que Mgr Romero adressait au président Carter, le 17 février 80: « Si vous voulez vraiment défendre les droits de l'homme, je vous le demande: interdisez cette aide militaire au gouvernement salvadorien ! »

— PIERRE PRUD'HOMME
Développement et paix d'Ahuntsic
Montréal, 21 février

■ *Le plan de relance du PQ*

UN AUTRE boulon a sauté dans la machine péquiste. Un des plus importants: l'avenir des jeunes.

Le 16 février, le RAJ a organisé — avec l'appui de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, de l'Association nationale des étudiants du Québec et de l'Association pour la défense de droits sociaux du Montréal métropolitain, une occupation du Secrétariat à la jeunesse en vue d'une rencontre avec les autorités ministérielles concernées par le chômage des 18-30 ans. A Québec et à Trois-Rivières, d'autres jeunes entreprenaient la même action. On y exposait les problèmes et les revendications de la jeunesse prise dans l'engrenage de la misère.

Ce qui existe: près de 40% de chômage, un taux élevé de suicides, prostitution, vol, désoeuvrement, etc.

Ce que les jeunes veulent: retrait du programme Jeunes Volontaires (une solution-cataplasme de *cheap labor*), parité de l'aide sociale avec les plus de 30 ans, politique de plein emploi et salaires décents. En somme, le moyen de travailler honnêtement.

Les dirigeants du PQ ne veulent pas parlementer...

En effet, les portes du Secrétariat ont été fermées et les ascenseurs bloqués. Des policiers ont expulsé et menacé d'arrestation les manifestants, les qualifiant d'intrus... Pourtant, ces derniers étaient pacifiques et ouverts à la discussion.

Seules deux secrétaires ont voulu les écouter. La conférence de presse a eu lieu au YMCA. Etant déléguées de pouvoir, elles ont pris en note les demandes et promis de les acheminer au bureau du PM. Mille mercis pour cette chaleur, cette compréhension. Toutefois, malgré la bonne volonté évidente de ces jeunes dames, elles n'ont pu fournir de réponses précises à nos questions ni donner de garanties formelles d'action gouvernementale.

De la bouche d'un attaché politique, nous avons appris la réaction du premier ministre: NON!

Pendant ce temps, à l'ADDS (Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain), ça bouge: banque d'emplois, ramassage de nourriture, banque de logements, comité pour le transport gratuit, restaurant populaire, etc. Cela s'adresse aux assistés sociaux de 18-30 ans. On peut nous rejoindre au 521-1602 du lundi au jeudi.

Désormais, les jeunes devront compter sur eux-mêmes, se regrouper et lutter pour survivre.

— MARIETTE BERNIER
Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain
Monréal, ler mars

■ *Non au projet de loi C-3*

Lettre adressée à Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale.

NOUS AVONS pris connaissance, au nom de nos membres oeuvrant en inhalothérapie, du projet de loi C-3 énonçant la nouvelle politique du gouvernement du Canada en matière d'assurance-santé, de la position du gouvernement du Québec sur ce projet, présentée dans un mémoire par M. Pierre-Marc Johnson au comité permanent de la Chambre des communes, ainsi que d'articles de journaux commentant ledit projet.

Nous désirons vous informer que nous partageons les inquiétudes du gouvernement du Québec, en ce que, le projet de loi change radicalement les règles du jeu en préférant l'autoritarisme au dialogue traditionnel entre les deux paliers de gouvernement et vise l'uniformisation et la standardisation par le haut dans un domaine où les provinces sont de droit et de fait hautement habilitées à déterminer leurs priorités et à combler leurs besoins.

En un mot, nous vous demandons de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi dans sa forme actuelle.

— JOCELYN VEZINA, inh., président
Corporation des inhalothérapeutes du Québec
Montréal, ler mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Une première étape du combat féministe est achevée

Aux hommes maintenant de mettre la main à la pâte

LUCIE PÉPIN

Présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

LES EXPLORATRICES que nous sommes se doivent, le 8 mars, de faire escale, de vérifier les points d'ancrage du parcours et de baliser le tracé de la route à venir. Je profite donc de cette Journée internationale des femmes — et du dixième anniversaire du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme — pour me permettre une réflexion sur le mouvement féministe, réflexion que je tiens à partager avec les femmes canadiennes.

Un premier constat: le mouvement féministe se porte très bien, merci! Bien sûr, il a changé de visage, il a modifié son langage, il a élargi son approche. Les 10 dernières années ont vu une nouvelle idéologie féministe prendre de l'ampleur: des idées dites innovatrices et révolutionnaires il y a peu de temps sont rapidement devenues partie intégrante des attentes quotidiennes de la majorité des Canadiennes.

À ceux et celles qui soutiennent que le mouvement féministe est « essoufflé » je réponds: c'est l'élargissement même du mouvement féministe qui a contribué à la création d'une certaine impression de ralentissement et d'essoufflement. Lorsque le mouvement de libération des femmes a cessé de se concentrer uniquement dans les groupes, parce qu'ils ne portent plus toujours le nom de « féministe », le mouvement a pris un virage mais n'a certainement pas perdu de sa vigueur. Des milliers de femmes ont intégré des valeurs féministes à leur quotidien et maintenant les enjeux se situent très souvent au niveau de la vie privée. Nous assistons donc à une réorientation du militantisme: c'est maintenant auprès de leurs employeurs, de leurs collègues, de leurs ami(e)s, de leur mari et de leurs enfants qu'elles exercent principalement leur travail de sensibilisation. Et c'est bien qu'il en soit ainsi: elles font avancer notre cause d'une manière complémentaire qui est tout à fait indispensable. Cette manière favorise d'autres types d'intervention, comme par exemple les comités de condition féminine dans les syndicats.

L'intégration de bon nombre d'entre nous à ces différents milieux est loin d'avoir sonné le glas des groupes de femmes, au contraire. Les grandes associations sont toujours bien vivantes et effectuent un travail soutenu, sérieux, dont les perspectives féministes sont mieux définies et mieux intégrées. Les groupes plus petits continuent à foisonner pour répondre à des besoins régionaux ou s'attaquer à des problèmes très spécifiques.

Aujourd'hui nous voyons se confirmer une tendance qui nous rassure également quant à la relève. Bien que les jeunes soient encore trop souvent influencés par les stéréotypes; bien que trop d'adolescentes et de jeunes adultes s'attendent encore à rencontrer leur prince charmant, nous commençons à observer des prises de conscience très prometteuses. Des jeunes travaillent à des projets sur le sexisme, le harcèlement, la pornographie, l'information juridique, la violence, etc. Ils savent qu'il y a encore d'importantes étapes à franchir et travaillent entre garçons et filles plus étroitement que la génération qui les précède ne l'a fait.

Les femmes du Québec ont joué un rôle déterminant dans l'ensemble du mouvement féministe canadien. Elles ont fait figure de proue dans certains dossiers et elles ont alimenté les interventions des femmes des autres provinces. Cette volonté de changement des Québécoises est encore très profonde.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF) est un organisme qui, de par sa vocation même, doit soutenir et d'alimenter le mouvement féministe. Avec des ressources limitées, il le fait à l'échelle du Canada, surtout par ses publications. C'est dans cette optique que nous publierons dans les prochaines semaines un document sur le dilemme des femmes face au double emploi et sur la carence de politiques susceptibles de les épauler. C'est en réfléchissant à l'importance du travail de la ménagère et de la mère de famille que nous publierons une étude sur les rapports financiers entre époux. Les conditions d'accès et de participation au marché du travail nous sont toujours défavorables; nous offrirons donc en 1984 une recherche sur les femmes et la microtechnologie et une autre sur les garderies. En fait, le dossier économique constitue notre priorité pour les prochaines années. Conscientes de l'importance de la réforme juridique, nous préparons une étude sur la création d'un fond de défense pour les Canadiennes. Et très bientôt, le CCCSF lancera, comme aux dernières élections fédérales, un feuillet de questions-clés que le femmes pourront poser aux candidat(e)s de leur comté.

En ce 8 mars, je tiens à faire savoir à toutes nos collaboratrices et complices, à toute la relève, mon admiration et ma solidarité pour le travail souvent accompli en sourdine mais qui n'en porte pas moins ses fruits. C'est une première étape qui est achevée. Maintenant que la solidarité entre femmes est assurée, que le mouvement a acquis maturité et vitesse de croisière, nous devons passer à une autre étape, celle qui consiste à aller chercher la participation et la collaboration des hommes.

J'invite donc tous les Canadiens à profiter de cette journée pour prendre la résolution de se familiariser en 1984 avec au moins un dossier majeur de la condition féminine. N'oubliez surtout pas de mettre la main à la pâte.

Quelques questions sur la santé des femmes

HÉLÈNE LÉVESQUE ET DANIELLE RAJOTTE

Les signataires sont les porte-parole du Comité intersyndical 8 mars, qui regroupe les représentantes des comités de la condition féminine de la CSN, de la CCQ, du SFPQ, de la FSPIIQ et de la FQII.

CONFRONTÉES régulièrement aux rouages d'un puissant appareil médical, de plus en plus de femmes s'interrogent sur les valeurs d'un système qui continue de perpétuer des situations qui les maintiennent dans un état de dépendance physique, psychologique, économique et sociale. Tous les jours, seules et dans un contexte de grande vulnérabilité, les femmes se butent à l'attitude paternaliste et souvent sexiste du corps médical. Elles se demandent notamment:

— Pourquoi elles sont victimes de surmédication lorsqu'elles vivent, par exemple, des phénomènes aussi naturels que la ménopause, l'accouchement ou les menstruations.ai Une étude de Ruth Cooperstock a démontré que les ordonnances sont surtout destinées aux femmes (69 % des cas); quant aux psychotropes, la proportion est de 35 %. Entre 20 et 30 ans, quatre fois plus de femmes que d'hommes se voient prescrire des médicaments pour le système nerveux central. Après 30 ans, ce rapport passe à deux contre un « en faveur » des femmes.

— Quel sort la psychiatrie réserve-t-elle aux femmes dépressives qu'accablent les fardeaux de travail ? Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à subir des traitements à l'électrochoc ... Seraient-elles, « de nature », plus folles que les hommes ou faudrait-il plutôt questionner leurs conditions de vie ? (Double tâche, ghetto d'emplois sous-payés, enfermement dans les stéréotypes sociaux.)

— Quelle place fait-on, dans les hôpitaux, aux demandes des femmes et des couples qui désirent que la naissance de leur enfant se fasse dans les conditions le plus naturelles possible ? Certes, depuis les colloques « Accoucher ou se faire accoucher », certains hôpitaux se sont dotés d'une chambre de naissance, mais il faut voir de quelle façon ces chambres sont utilisées: on y reproduit souvent la même routine et le même type d'interventions qu'en salle d'accouchement classique. Il semble de plus que les critères d'admission y soient tellement restrictifs qu'un faible pourcentage des accouchements s'y déroulent (entre 2 et 24 % selon les données du MAS). Une étude du comité ministériel « sage-femme », portant sur la pratique de l'accouchement dans huit chambres de naissance au Québec, a montré que plus le pourcentage de gynécologues-obstétriciens était élevé dans un hôpital, moins la chambre de naissance était utilisée ... On assiste de plus en plus à la fermeture des petits départements d'obstétrique et au regroupement des services d'obstétrique à l'intérieur de grands centres hospitaliers. En dépit des batailles menées par des groupes de femmes et par la population locale, le service d'obstétrique de l'hôpital de Beauceville, où l'on s'efforçait de développer une approche humanisée de la naissance, a été fermé. Le même sort a été réservé au département d'obstétrique de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc de Montréal et ce sera sans doute bientôt celui de l'hôpital Notre-Dame. Et on attend toujours qu'un comité ministériel se prononce sur la question de la reconnaissance des sages-femmes ...

— Ce qu'il est advenu de la notion de retrait préventif pour les femmes enceintes et celles qui allaitent leur enfant. Théoriquement, ces femmes peuvent se prévaloir, depuis juin 1979 (loi 17 sur la Santé et la Sécurité au travail), de ce droit au retrait préventif lorsque leur santé ou celle de l'enfant est menacée. Dans les faits, ce droit est interprété d'une manière de plus en plus restrictive.

— Quel sort a-t-on réservé aux revendications des groupes de femmes pour l'avortement et la contraception libres et gratuits ?. À l'automne 1980, une analyse publiée par la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit — analyse toujours d'actualité — révélait que le service d'interruption de grossesse qu'offrent théoriquement les centres hospitaliers est en réalité dispensé au compte-gouttes, les comités thérapeutiques étant souvent composés de professionnels réfractaires à l'idée d'avortement.

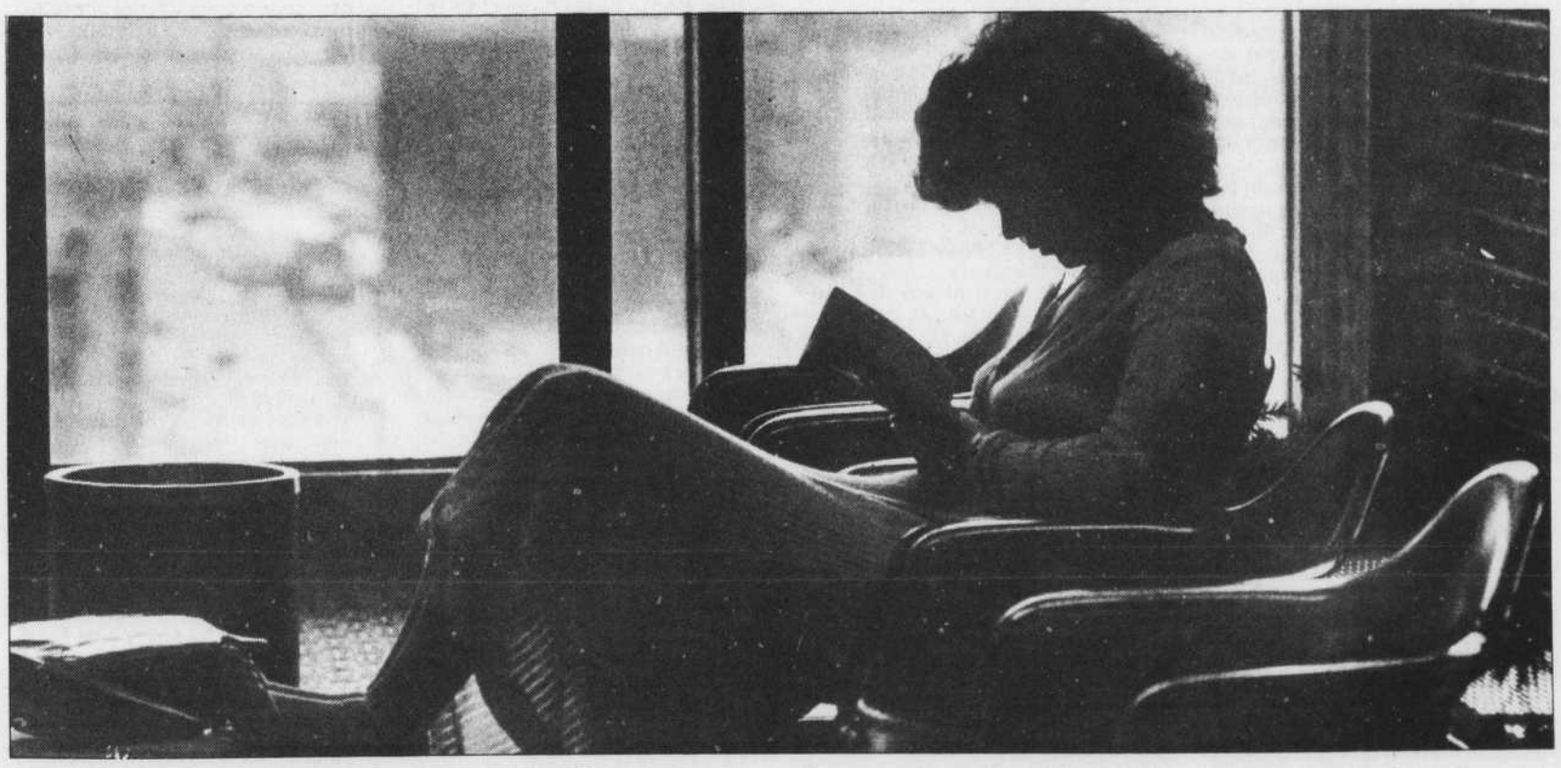
— Quels efforts fait-on dans les salles d'urgence pour accueillir correctement et humainement les femmes battues, victimes d'agression sexuelle, en état de choc ou de dépression ? Lancé à grand renfort de publicité par le gouvernement le 16 février dernier, le protocole médico-légal pour les victimes d'agression sexuelle a d'abord été conçu pour faciliter les poursuites judiciaires (cueillette des éléments de preuve permettant l'arrestation et l'inculpation de l'agresseur). Quelle assurance a-t-on que cet examen — qui comprend un déshabillage complet de la victime, un questionnaire et de nombreux prélèvements (poils, cheveux, sperme) — ne sera pas ressenti par la victime comme un second viol ? La victime devra, dans un laps de temps relativement court, prendre la décision de porter plainte ou non contre son agresseur: sera-t-elle suffisamment informée du fait qu'une fois la plainte déposée il ne lui sera plus possible de se désister ? Rappelons qu'une jeune femme violée a récemment refusé de témoigner contre ses agresseurs, par peur de représailles, et qu'elle s'est retrouvée en prison pour outrage au tribunal...

Trouver nos solutions

Au cours de la dernière décennie, différents groupes, comités de condition féminine dans les organisations syndicales, collectifs de femmes, mouvements d'auto-santé ont entrepris de dénoncer les effets d'une médecine sexiste et trop souvent méprisante à l'endroit des femmes. Mais la remise en question devrait être le fait de toutes les femmes. Difficile à amorcer, cette démarche implique que les femmes doivent reconsidérer leur attitude trop souvent passive face au pouvoir médical, qu'elles doivent cesser d'avoir peur de faire valoir leurs opinions et leurs droits, qu'elles doivent se renseigner davantage sur les effets des traitements qui leur sont prescrits, qu'elles doivent enfin démystifier le rôle de cet appareil tout-puissant.

Il n'est pas « normal » qu'une Québécoise sur deux ayant atteint la quarantaine ait déjà subi soit une ligature des trompes, soit une hystérectomie. Il n'est pas « normal » qu'on « tienne » des femmes pauvres, âgées ou isolées, aux valiums au lieu de travailler avec elles à améliorer leurs conditions de vie ou à leur tailler une place dans la communauté. Il n'est pas « normal » que des médecins se fassent des sous sur le dos de femmes peu informées.

Seule une prise de conscience collective permettra de mettre en place de nouvelles valeurs axées sur le respect et l'autonomie des femmes.



Aux profondeurs du sentiment amoureux

LU

ROGER DUHAMEL

★ Julia Kristeva, **Histoires d'amour,** Éditions Denoël, Paris, 1983, 358 pages.

CE N'EST pas sans crainte ni tremblement qu'un profane entreprend de livrer ses impressions en terminant la lecture d'un ouvrage aussi savant, où l'auteur risque et réussit souvent d'acrobatiques exercices intellectuels. Par sa profession de psychanalyste, Mme Kristeva possède une expérience directe des intermittences du coeur et du cloaque des passions. C'est à partir des révélations d'une clientèle venue déballer ses fantasmes sur son divan qu'elle s'élève à des mythes universels et découvre dans le plus humble d'entre nous la tradition de Narcisse ou de Don Juan.

On aura remarqué le pluriel du titre. Il est en effet question de plusieurs histoires, et non pas de la seule attirance réciproque qui relève davantage des courriers du coeur. Le sentiment amoureux est cerné ici dans ses dimensions les plus diverses. Chemin faisant, l'analyste dénonce une erreur contemporaine trop répandue. Beaucoup de gens, sans se rendre jusqu'aux excès des hystériques freudiennes, s'imaginent atteints de traumatismes sexuels, quand en fait ils souffrent très banalement d'un manque d'amour.

Le livre se présente comme une sorte de philosophie amoureuse. Nous y apprenons que l'amour est « solitaire parce qu'incommunicable » et que « les symptômes de l'amour seraient les symptômes de la peur ». Ce qui ne paraît nullement déraisonnable. Une observation va très loin, qui souligne que les philosophies de la pensée — Platon, Descartes, Kant, Hegel — élaguent le trouble de l'expérience amoureuse, cependant que la théologie, dans ses égarements mystiques, se fait piéger par la sainte folie amoureuse, comme en témoignent le Cantique des Cantiques, saint Bernard et le malheureux Abélard.

Deus est caritas — Dieu est amour — lit-on dans l'évangile de saint Jean. Une abondance de textes pertinents permettent à Mme Kristeva de dégager la loi d'amour inscrite dans la Bible et qui se situe au coeur du christianisme, comme l'apôtre Paul en fournit la formulation précise. Il s'agit bien, de la part de Dieu, d'un don gratuit. En d'autres termes, le chrétien est assuré d'être aimé indépendamment de ses vertus et de ses mérites. La brebis perdue ?... Le tout couronné par la révélation sans prix de l'amour du prochain, aimé comme soi-même.

Les fervents du Moyen Âge « énorme et délicat » s'enchanteront d'apprendre que le XIIe siècle a connu une Renaissance précoce en mettant au point au moins trois grandes doctrines de l'amour, en plus de l'amour courtois, celui-là mieux connu grâce aux oeuvres des poètes. Il y a la doctrine d'Abélard, qui prône un amour sacrificiel n'excluant pas l'humiliation et le mépris de soi, à la condition que l'aimé en jouisse et en tite gloire. Guillaume de Saint-Thierry défend un amour qui nous égale à Dieu et nous amène à nous connaître dans la connaissance de notre grandeur. Enfin, le grand saint Bernard domine toute son époque en imposant à l'Europe une idée de l'homme comme sujet amoureux.

Le privilège accordé à l'amour de soi remonte en philosophie à Aristote, comme en fait foi cette phrase extraite de *l'Éthique à Nicomaque*: « L'amitié que l'homme porte à son ami vient de celle qu'il se porte, en tant qu'il se réfère à son ami comme à soi. » Il était donc naturel que saint Thomas s'emparât de cette idée pour l'incorporer à son vaste système. Au terme de cette démonstration d'une rare subtilité, Mme Kristeva peut conclure: « Sans amour de soi — pas d'amour de Dieu perçu ni pensé, et, en conséquence, pas de don d'amour aux autres. » Tout se tient dans l'Unique.

Ovide est le premier à élaborer une version complète du mythe de Narcisse. Cette fable ambiguë se prête à plusieurs interprétations et véhicule une grande part d'illusion. « Pendant qu'il boit, séduit par l'image de sa beauté qu'il aperçoit, il s'éprend d'un reflet sans consistance, il prend pour un corps ce qui n'est qu'une ombre. » On pourrait y découvrir le symbole de nos désillusions et de notre quête insatisfaite d'un absolu qui se dérobe toujours.

Cette association du reflet et de l'échec explique que le thème de Narcisse ait suscité au Moyen Âge beaucoup de réprobations, parce qu'il tendait à accréditer notre funeste penchant vers la fausseté, vers « la fraude parallèle à l'amour de soi au détriment de l'amour pour les véritables valeurs divines. » L'exemple déplorable de Narcisse n'est-il pas un avertissement contre l'orgueil et les coupables exaltations amoureuses ? Aussi bien dans la partie du *Roman de la Rose* rédigée par Jean de Meung, « la fontaine de Narcisse est un lieu de mort, d'apparence et de faux savoir, à laquelle s'oppose l'eau vive de la vérité ».

Mme Kristeva reprend pour l'approuver la thèse du Suisse Denis de Rougemont dans son ouvrage devenu classique, *L'Amour et l'Occident*, à savoir que l'amour est adultère (cf. *Tristan et Iseult*). C'est qu'il est transgression, hors la loi, « la loi lui est mortifère ».

L'analyste, qui est à la ville l'épouse de M. Philippe Sollers, le romancier de *Femmes*, étudie aussi des personnages plus près de nous. Ce qu'elle écrit de Mme Guyon et du quiétisme est tout à fait passionnant; elle se rend moins loin dans la perception de Stendhal et de Baudelaire. Comme en supplément, elle nous offre à la fin de certains chapitres des récits de cas extraits des dossiers de sa clientèle. Leur lecture nous convainc, c'est une litote de le souligner, que la nature humaine n'est pas simple. Ces *Histoires d'amour* forment un livre capital; il exige des lecteurs un effort soutenu qui n'est jamais vain.

UNIVERSITÉ LAVAL — Faculté de droit

COLLOQUE
« LA RÉFORME DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES »
en collaboration avec l'Association du Barreau Canadien
29, 30 et 31 mars 1984
Château Frontenac — Québec
PROGRAMME

JEUDI, 29 MARS

12h00 Accueil/Salon Verchères
13h45 Mot de bienvenue/Salle Frontenac
14h00 LA RÉFORME DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA
Président de séance:
Doyen Ivan Bernier, Faculté de droit, Université Laval
Conférenciers:
— M. Louis-Philippe de Grandpré, avocat, Lafleur, Brown, de Grandpré
— M. Francis Delpérée, professeur, Faculté de droit, Université catholique de Louvain, Belgique
— M. William Ralph Lederman, professeur, Faculty of Law, Queen's University
20h00 LA RÉFORME DU SÉNAT
Président de séance:
M. Gil Rémillard, professeur, Faculté de droit, Université Laval
Conférenciers:
— M. Michael Bothe, professeur, Faculté de droit, Université de Francfort, R.F.A.
— M. Réjean Pelletier, professeur, Dep. de science politique, Université Laval
— M. Arthur Tremblay, sénateur, Sénat du Canada

VENDREDI, 30 MARS

9h00 LA RÉFORME DE L'ARTICLE 96 de LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867
Président de séance:
M. Patrice Garant, professeur, Faculté de droit, Université Laval
Conférenciers:
— Mme Nicole Duplé, professeur Faculté de droit, Université Laval
— M. Roderick A Macdonald, professeur, Faculty of Law, McGill University
— M. Gilles Pépin, professeur, Faculté de droit, Université de Montréal
12h00 DÉJEUNER/Salon Bellevue
Conférencier invité
Honorable Mark MacGuigan
Ministre de la Justice du Canada
14h00 LA RÉFORME DES MÉCANISMES DES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES
Président de séance:
Mme Solange Chaput-Rolland, écrivain politique, Montréal
Conférenciers:
— M. Claude Morin, professeur, École nationale d'administration publique
— M. Gordon Robertson, Président, Institut de recherche politique
— M. Jean-Louis Roy, Directeur, journal LE DEVOIR
18h00 RÉCEPTION offerte par l'Association du Barreau Canadien
Lancement du numéro spécial Les Cahiers de Droit: « La Loi constitutionnelle de 1982 »
19h00 DINER
Conférencier invité:
Très honorable Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre du Canada
Présenté par:
Recteur **Jean-Guy Paquet,** Université Laval

SAMEDI, 31 MARS

9h30 LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
Président de séance:
M. Pierre Patenaude, professeur, Faculté de droit, Université de Sherbrooke
Conférenciers:
— M. Gérald Beaudouin, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa
— M. Robert Jackson, professeur, Political Sciences Departement, Carleton University
— M. Vincent Lemieux, professeur, Dep. science politique, Université Laval
11h45 CONCLUSION/**M. Gil Rémillard**

INSCRIPTION:

Frais: 150,00$ comprenant la participation aux séances, le déjeuner et le dîner du 30 mars, les réceptions, les actes du colloque, le service de traduction simultanée et les rafraîchissements.

Chambre au Château: 45,00$ occupation simple ou double

Informations:
Mme Kathleen C. Dorion,
Université Laval,
(418) 656-5696 ou 3036

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Restaurants

$250,000 au cours des prochaines semaines.

Le Front commun a de nouveau soutenu que la Loi 43, si elle a l'apparence de la vertu et de l'équité dans ses fondements, est une pièce législative mal conçue et peu respectueuse de la réalité économique de la restauration québécoise.

« La loi 43 est inapplicable et ses concepteurs n'ont jamais pu résoudre sa principale faiblesse...Les pourboires de nos employés ne sont pas sous notre contrôle. Ce n'est donc qu'au prix d'une mécanique compliquée et coûteuse qu'on peut nous imposer le rôle de percepteur », a dit Mme Gaudet.

Les restaurateurs, qui ne veulent pas jouer le rôle d'inspecteurs de l'impôt, considèrent que cette loi alourdit leur procédure administrative, augmente leurs coûts en moyenne de 5 %, perturbe les relations de travail dans leurs établissements et menace la santé financière du réseau de la restauration.

Ils accusent également Québec d'avoir présumé trop vite des résultats des négociations avec Ottawa relativement à l'assurance-chômage. « La Loi 43 est une question de coûts et de principe. L'assurance-chômage n'est pas accordée à nos employés et il n'est pas question pour nous de laisser la bataille tant qu'ils ne pourront pas toucher de l'assurance-chômage », a déclaré le porte-parole du Front commun.

De son côté, le Regroupement des associations représentant les employés à pourboire veut rencontrer le ministre du Revenu mardi à l'hôtel Le Concorde de Québec. Le RAREP a expliqué avoir choisi cette journée parce que c'est celle qui convient le mieux aux travailleurs au pourboire. En effet, c'est le mardi qu'ils perdent le moins de revenus en s'absentant du travail.

« La situation est de plus en plus pénible pour des milliers d'employés au pourboire », déclare le RAREP en affirmant que la confusion qui entoure cette loi fait subir des pertes significatives de revenus aux employés.

« Des employés sont forcés de déclarer des revenus de pourboire qu'ils n'ont jamais reçus. D'autres sont menacés de congédiement s'ils refusent de signer la déclaration à l'impôt qu'a préparée à leur place l'employeur. Plusieurs autres formes d'intimidation sont exercées sur les employés pour qu'ils appliquent des articles de la loi qui ne sont pas encore en vigueur, parce que l'employeur craint que les inspecteurs du ministère du Revenu aillent plus tard mettre le nez dans leurs livres », a affirmé le RAREP dans un communiqué.

Au cabinet du ministre du Revenu, on ne savait pas encore hier après-midi (il était toujours au Conseil des ministres) s'il allait assister aux rencontres demandées par ces deux regroupements. La directrice des communications, Mme Maisonneuve-Benoît, a par ailleurs indiqué qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les articles contestés (attribution, etc.) de la Loi 43 soient promulgués avant la fin du mois.

◆ Mme Bégin

motifs. Elle maintient qu'au point de départ le branle-bas de combat de M. Johnson n'était pas fondé.

La volte-face de Mme Bégin semble pourtant complète puisque même sur la question des frais modérateurs qu'elle reprochait au Québec d'appliquer sans le dire, les amendements proposés reprennent la position du Québec.

Mme Bégin avait en effet prétendu que la crise constitutionnelle montée par M. Johnson autour du projet C-3 n'était qu'un écran de fumée pour cacher que le Québec imposait des frais modérateurs à une certaine catégorie de malades. Après s'être vanté d'avoir toujours été pur en matière de surfacturation et de frais modérateurs, c'était gênant pour le Québec de découvrir que des patients hospitalisés pour de longues périodes étaient considérés comme des malades chroniques et devaient payer des frais d'hébergement, avait-elle déclaré.

Dans ce débat, le Québec a toujours nié qu'il y ait eu des frais d'hébergement imposés à des malades qui n'étaient pas reconnus comme malades chroniques, exception faite de cas limites. Tout dépendait du jugement effectué alors par le médecin traitant qui était le seul à pouvoir déterminer s'il s'agissait oui ou non d'un malade chronique, soutenait pour sa part M. Johnson.

Finalement, Ottawa semble s'être rendu aux arguments de Québec puisque le projet de loi indique maintenant clairement que ne seront pas considérés comme frais modérateurs les frais imposés pour « l'hébergement ou les repas fournis à une personne hospitalisée souffrant de maladie chronique qui, de l'avis du médecin traitant, séjourne de façon plus ou moins permanente à l'hôpital ».

Sur le plan du débat constitutionnel, les amendements apportés sont tout aussi éloquents. Dans le préambule du projet de loi on ajoute en effet un paragraphe qui dit « que le gouvernement du Canada n'entend pas par la présente loi abroger les pouvoirs, droits, privilèges et autorités dévolus au Canada ou aux provinces sous le régime de la loi constitutionnelle de 1867 et de ses modifications ou à tout autre titre, ni leur déroger ou porter atteinte ».

On élimine par ailleurs du projet de loi les références qui pouvaient laisser entendre que les pouvoirs des provinces se limitaient à la seule prestation des services de santé. Les amendements biffent aussi l'article 3 paragraphe 2 qui précisait les objectifs de la politique canadienne de la santé de telle façon que le gouvernement fédéral s'octroyait ni plus ni moins que des pouvoirs de planification des services de santé. Mme Bégin précise qu'on se contentera d'inscrire ce paragraphe à une future politique de la santé.

L'abolition de la nécessité de l'accord des provinces pour l'adoption de règlements portant sur les services complémentaires de santé et les services hospitaliers exclus faisait par ailleurs craindre au Québec un accroissement de l'ingérence fédérale dans le domaine de la santé. On précise maintenant que les provinces seront obligatoirement consultées. Il en sera de même lorsque Ottawa voudra adopter des règlements portant sur les renseignements que les provinces doivent fournir au gouvernement fédéral.

Sur le but premier du projet de loi, l'interdiction de la surfacturation et des frais modérateurs, Mme Bégin a décidé d'ajouter un léger adoucissement à sa loi. Il s'agit de garantir aux provinces en faute qu'elles seront, suivant un processus déterminé dans la loi, consultées avant qu'Ottawa d'autorité les contributions fédérales pour un montant égal à celui de la surfacturation autorisée. De plus, Mme Bégin introduit un moratoire de trois mois, soit du 1er avril au 30 juin prochain avant de commencer à interdire les frais modérateurs et la surfacturation.

◆ Parizeau

1er mars, M. Parizeau reconnaissait que « certains amendements apportés en décembre dernier à la loi concernant le régime d'épargne-actions créent des problèmes et doivent être revisés dans les meilleurs délais. Cela concerne notamment la notion de droit de vote attaché aux actions admissibles au REA. »

Le court texte faisait état d'un examen de la loi et de consultations, de sorte que, « dès que possible, dans les semaines qui viennent », le ministre puisse faire connaître les modifications à apporter à la loi.

L'imbroglio vient en grande partie du texte suivant de la loi 44:

« Une action est admissible à un régime d'épargne-actions si:

a) elle est une action ordinaire qui, après le 10 mai 1983, comporter un droit de vote en toute circonstance dans la corporation émettrice;

b) le droit de vote qui y est rattaché est, après le 21 décembre 1983, équivalent à celui de toute autre action du capital-actions de la corporation émettrice. »

C'est cet alinéa b), incorporé entre la présentation du projet, le 24 novembre, et son adoption, le 21 décembre, qui fait surtout problème. Ainsi que l'a révélé le magazine Les Affaires, dans son édition du 25 février, cette disposition empêche une dizaine d'entreprises d'avoir accès au REA.

Selon d'autres dispositions-surprise de la même loi, une PME doit désormais détenir ses filiales au moins à 90% pour avoir accès au REA.

Un peu comme l'histoire du vin au restaurant, adoptée à la vapeur en juin 1982, les amendements au REA font partie d'une loi omnibus visant à donner suite à la politique budgétaire du gouvernement, présentée par le ministre du Revenu. En introduisant le chapitre relatif au REA, M. Alain Marcoux a dit qu'il « ne vise que la mécanique sous-tendue dans le régime d'épargne-actions » et « reprend esentiellement les articles de l'ancien titre ». Tous les députés n'y ont vu que du feu et le chapitre a été adopté sans coup férir.

Dans une entrevue au DEVOIR, hier, M. Scowen note que les amendements inspirés du budget de M. Parizeau font preuve de paternalisme et de manque de confiance envers les investisseurs et la Commission des valeurs mobilières du Québec. Ce faisant, estime le député, il a agi de façon imprudente et irresponsable, mal conseillé par on ne sait trop qui.

Plutôt que de vivre avec ces difficultés en attendant que l'Assemblée corrige une loi qu'elle a adoptée, révèle M. Scowen, le ministre accorde par lettre des exemptions qui contreviennent aux dispositions législatives. Pour ce faire, il s'appuie sur le fait que la loi va au-delà de l'intention du législateur. Le député reconnaît que tel peut être le cas, mais il relève du Parlement, et non d'un ministre, de modifier une loi. Le ministre, dit-il, n'est pas un juge qui peut se substituer au Parlement pour interpréter la loi et réparer une gaffe.

Au moins une entreprise a reçu une telle exemption, selon M. Scowen, et il y en aurait quelques autres dans le même cas. Hier, il tentait d'en savoir le nombre, les noms et la teneur de la lettre d'exemption qui leur fut transmise par le ministère des Finances.

En fin de journée, pour sa part, le ministre des Finances a tenu à rappeler que, de tous les ministres, il est le seul dont les déclarations fiscales ont force de lui. Ainsi, quand il annonce une décision qui entre en vigueur à minuit, le soir du budget, il en est ainsi, et la loi ne fait que confirmer sa déclaration budgétaire.

Ceci dit, M. Parizeau admet qu'il y a eu erreur dans la rédaction définitive du projet de loi, tel qu'adopté en décembre. Des avocats et des courtiers lui ont fait part des difficultés causées de la sorte à des entreprises déjà engagées dans une émission d'actions admissibles au REA, sur la foi de la déclaration budgétaire. Par sa lettre aux entreprises, il ne fait que rétablir son intention initiale, explique son porte-parole. À la première occasion, cette erreur législative sera corrigée. Il ne dit pas combien de lettres d'exemption ont été écrites, ni à qui précisément.

Quant à son communiqué du 1er avril, il porte sur autre chose, ajoute le ministre des Finances, et ne touche que la question du droit de vote et des types d'actions admissibles au REA. M. Parizeau prend note des représentations qui lui sont faites et verra s'il y a lieu de modifier la loi 44.

Les libéraux remontent à 12 % des conservateurs

TORONTO (PC) — Les libéraux fédéraux se sont approchés à seulement 12 points des conservateurs lors du dernier sondage Gallup, a révélé hier soir le réseau CBC.

Ce sondage, qui doit être rendu public aujourd'hui, montre que les conservateurs reçoivent l'appui de 48 pour cent des électeurs, quatre pour cent de moins que le sondage mensuel précédent.

Les libéraux ont pour leur part gagné quatre points de plus au cours du dernier mois et sont maintenant supportés par 36 pour cent des personnes interrogées par Gallup.

Les néo-démocrates ont quant à eux perdu deux points et n'en comptent plus que 13, leur pire performance depuis 1970, a noté CBC.

Les statisticiens font cependant remarquer que la marge d'erreur normale pour un sondage Gallup est telle que la cote de popularité des conservateurs pourrait être aussi élevée que 52 pour cent ou aussi basse que 44 pour cent, tandis que celle des libéraux pourrait se situer entre 32 et 40 pour cent.

Ce sondage a été conduit au début du mois de février, avant la démission du premier ministre Pierre Trudeau et peu de temps après son périple en Europe de l'Est dans le cadre de son initiative de paix.

Les résultats de ce dernier Gallup ont confirmé ce que les sondages précédents laissaient entrevoir, soit une légère remontée des libéraux depuis l'été dernier, alors qu'ils avaient atteint le fond du baril avec une cote de popularité de seulement 23 pour cent, contre 62 pour cent pour les conservateurs.

« Il est à peu près temps que les libéraux reçoivent de vraies bonnes nouvelles et en voilà une », a été la première réaction du sénateur Keith Davey, un des stratèges du Parti libéral.

M. Davey a prédit que l'avance des conservateurs va diminuer encore parce que les libéraux vont accroître leur popularité en raison du prochain congrès au leadership du parti. « La tendance ne se renversera pas d'elle-même », a-t-il conclu.

Syrie: crise grave au sein de l'équipe dirigeante ?

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement syrien a été confronté ces derniers jours à la première crise grave au sein de ses milieux dirigeants depuis l'arrivée au pouvoir du président Hafez Assad en 1970, a affirmé hier le *New York Times*.

Le journal, citant des responsables américains et des diplomates étrangers, a indiqué qu'un affrontement s'était produit au sein de l'élite dirigeante syrienne, apparemment à la suite d'une tentative du frère du président, M. Rifaat Assad, pour se mettre en position de succéder à l'actuel président, malgré l'opposition des forces armées et de certains membres du parti dirigeant Baas.

Le quotidien de New York a indiqué, en se fondant sur des informations reçues par les Etats-Unis et leurs alliés et provenant pour l'essentiel des attachés militaires occidentaux à Damas, que la tension avait culminé à Damas la semaine dernière lorsque des rivaux espérant succéder au président Assad avaient fait des démonstrations de force dans la capitale. Selon certaines informations, a ajouté le journal, des coups de feu avaient même été tirés autour du palais présidentiel.

Selon des diplomates cités par le *New York Times*, la position du président syrien dans cette lutte d'influence n'est pas claire.

La tension est quelque peu retombée depuis la semaine dernière, soulignent ces diplomates, mais la crise politique sous-jacente n'a pas été résolue.

Un responsable américain, qui a demandé à conserver l'anonymat, a déclaré au quotidien que cette crise à Damas était due essentiellement à une lutte d'influence parmi les subordonnés du président et « ne constituait pas une menace pour son régime ».

Le *New York Times* a ajouté que l'affrontement entre tendances rivales paraît d'autant plus surprenant qu'il s'est produit au moment de la visite à Damas du président libanais Amine Gemayel, qui a été généralement considérée comme un triomphe pour la diplomatie syrienne.

Selon des sources diplomatiques américaines et occidentales, la lutte pour le pouvoir au sein de l'élite dirigeante syrienne avait commencé après l'attaque cardiaque subie par le président Hafez el-Assad en novembre dernier. Pendant la maladie du président, son frère Rifaat el-Assad et d'autres membres des milieux dirigeants avaient commencé à manifester ouvertement leurs ambitions.

« La maladie du président a détruit l'équilibre du régime » et l'on n'est pas parvenu à rétablir un nouvel équilibre, souligne un diplomate occidental cité par le journal.

Le quotidien a précisé que le 27 février, M. Rifaat Assad, mécontent d'une série de promotions peu favorables à ses partisans, avait redéployé autour de la capitale les « troupes de défense » qu'il commande. Ces troupes, qui ont servi jusqu'à présent de « garde prétorienne » du régime, avaient été renforcées dans la capitale et des chars avaient été amenés aux portes de Damas. « Il s'agissait d'un avertissement et d'un défi adressé aux forces militaires régulières », a estimé un analyste cité par le journal.

Celles-ci n'ont pas réagi, mais dans la soirée, la garde du palais commandée par Adnan Mahklouf, l'un des rivaux de M. Rifaat Assad, s'était déployée autour du palais présidentiel. Selon le *New York Times*, des coups de feu ont été entendus cette nuit-là autour du palais, pour la première fois dans l'histoire du régime.

Selon certaines informations non confirmées, le président Assad aurait par la suite eu un entretien avec son frère. Le *New York Times* a enfin précisé que le lendemain de l'affrontement, avait eu lieu une réunion d'un groupe dirigeant du parti Baas au pouvoir, mais le quotidien a indiqué n'avoir pas d'informations sur ce qui s'y est passé.

sine maintenant lui appartient. Interdiction formelle d'y pénétrer sinon pour le «standing ovation», lorsque les lieux éventrés ressemblent à un champ de bataille et que vient l'heure, peu glorieuse, de ramasser les cadavres. Ce même homme, en France, revendique aujourd'hui le droit de regard sur la contraception et sur l'avortement. Au Québec il s'érige en nouveau père tout-puissant, gardien de l'unité familiale. Ce même homme invité à se prononcer publiquement rassure les femmes en leur montrant que finalement tous les hommes ne sont pas des méchants et que s'il y a en un innocenté à la télé, il doit y en avoir des milliers comme lui qui courent paisiblement les rues. Devant cet homme raisonnable, pondéré, articulé, qui maîtrise complètement ses émotions et respire la crédibilité, on s'endort doucement bercée, ballotée par tant d'égards. On est prête tout à coup à faire des concessions sur son autonomie, à lui accorder le bénéfice du doute et à le laisser envahir non seulement la cuisine mais cette«chambre à soi» chèrement gagnée.

Et dans la mêlée de la vie commune, conjugale, conviviale, il retrouve ses pleins pouvoirs et sa tranquille autorité. Car vivre avec les hommes c'est encore mieux que de vivre seule. Vivre avec les hommes c'est s'assurer qu'on n'est pas une laissée-pour-compte, une lesbienne, une vielle fille, une frustrée. Mais comment vivre dignement avec les hommes quand la société a si peu changé; quand le pouvoir symbolique continue à être son apanage et que le pouvoir occulte n'a désormais plus de secret pour lui. Est-ce bien vivre avec les hommes dans ces conditions-là ou n'est-pas plutôt une question de diplomatie, de compromis, une question de survie...

◆ Survivre...

tre de pouvoir et peut-être espérer orienter son action».

«Il faut être réalistes», dit Francine Pelletier, seule dans son bureau au fond du couloir dans les locaux colorés de la Vie en Rose. «Le féminisme, la prise de conscience politique, impliquaient au départ une rupture. Dans un premier temps, ça voulait quasiment dire de mettre son mari ou son chum à la porte. Aujourd'hui on se rend compte que les hommes ne nous ont pas donné grand-'chose mais qu'ils ne nous ont rien enlevé non plus. Quand on pense à l'époque des suffragettes, on constate qu'on a délibérément fait taire ces femmes, on leur a enlevé leur droit de parole. Nous savons aujourd'hui qu'un tel geste est impossible». Devant cette admirable générosité masculine, les féministes sont un peu coincées. Il n'y a pas que les fragiles et minimes droits acquis; il y a la nouvelle génération de femmes qui croient tout gagné d'avance ou celles qui se précipitent dans le mariage. Il y a aussi l'émergence de causes communes avec les hommes. Comme la paix; le désarmement; la pornographie.

Ariane Edmond poursuit sur la même lancée: «On a jamais refusé que les gars soient solidaires des luttes que l'on mène. Mais il ne faut pas que nos affaires soient mises au second plan. Cela ne veut pas dire pour autant que le mouvement doit se redéfinir et inclure les hommes. Ponctuellement on peut s'associer à eux».

On ne naît pas femme, on le devient. Et quand on le devient, on peut sans doute enfin relaxer et peut-être même tolérer la présence de l'intrus masculin qui comprend, qui console, qui compatit et épouse courageusement ses propres causes. Voilà tout à coup cependant que l'on se met à applaudir cet homme, nouveau et amélioré, qui lave la vaisselle et torche les petits. Cet homme idéal, parfait, sensible, ouvert, qui est contre la pornographie, pour l'avortement; qui dénonce le viol et s'indigne de l'horrible sort fait aux femmes battues. Cet homme qui use du pouvoir occulte pour prendre le contrôle des opérations, ne passe pas, selon un rapport publié par l'Université Harvard, plus de six minutes par jour aux tâches ménagères... Sous son règne, la cuisine devient une zone occupée, un terrain miné où il n'est déjà plus question de tâches ménagères mais de création. La cuisine continue à être son apanage et que le pouvoir occulte n'a désormais plus de secret pour lui. Est-ce bien vivre avec les hommes dans ces conditions-là ou n'est-pas plutôt une question de diplomatie, de compromis, une question de survie...

◆ UQAM

Tout n'est pas noir cependant en ce quinzième anniversaire de l'UQAM. Ainsi, M. Pichette se réjouit qu'après « une enfance agitée » l'université ait connu la paix au cours des cinq dernières années dans le secteur des relations de travail. Elle a même été la première au cours de la dernière année à régler ses conventions avec les professeurs, les chargés de cours et les employés de soutien. Ces derniers, rappelle-t-il avec joie, ont organisé une fête sur la place publique de l'université pour la signature de la convention et tout le monde l'a signée.

Chez les professeurs, explique-t-il, on a pris conscience que l'on ne pouvait pas aller très loin si l'on continuait sur la voie des années précédantes. « Nous aurions perdu notre crédibilité ». Du reste, à chaque conflit notre clientèle baissait et l'on voyait celle de l'Université de Montréal et de McGill augmenter.

La clientèle a aussi beaucoup changé. Il y a sept ans, 30 % étaient aux sciences de l'éducation et 20 % en sciences humaines. Actuellement 37 % étudient dans les sciences de la gestion et 17 % dans les sciences pures et appliquées.

L'UQAM, dit-il, veut à répondre à la demande sans pourtant succomber à la mode. Aussi, maintient-elle, vivante les secteurs des sciences humaines.

8 mars

par la PC et l'AP

Journée internationale de la femme.

1981: quelque 3,000 personnes participent à une manifestation organisée par Solidarité à l'Université de Varsovie.

1971: mort du comédien américain Harold Lloyd.

1970: des terroristes tirent sur un hélicoptère à bord duquel se trouvait Mgr Makarios, président de la République cypriote, qui en sort indemne.

1965: trois mille "Marines" américains débarquent au Sud-Vietnam.

1963: des cocktails Molotov sont lancés contre trois manèges militaire de Montréal par des membres du FLQ.

1954: les Etats-Unis et le Japon signent un accord de défense mutuelle.

1917: émeutes et grèves marquent le début de la révolution russe à Petrograd.

Ils sont nés un 8 mars: l'actrice et danseuse américaine Cyd Charisse (1923); la mairesse d'Ottawa Charlotte Whitton (1896)

AUJOURD'HUI

Le Centre d'essai de l'U de M présente la pièce de Jean Genet *Les Bonnes*, à 20 h, 6e étage du Centre communautaire, 2332, boul. Édouard-Montpetit. Ce spectacle sera également donné au même endroit et à la même heure, les 9, 10 et 11 mars.

■

Récital de poésie, intitulé « Les femmes de la forêt », de Claudine Thibaudeau, à 20 h, à la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges. 739-7195.

■

Ouverture officielle de la Maison des parents. Tous les parents et amis sont invités à venir s'informer sur les objectifs du Carrefour québécois des travailleurs de la famille, 1561, rue Saint-Hubert, angle de Maisonneuve. 598-5455.

■

Le magazine *La Vie en rose* présente *Rose Tango*, une épopée musicale féministe parfaitement délirante, à 20 h 30, à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Pour réservations : 843-8576.

■

Conte dansé, mimé et chanté *Florine ou la planète de la mer*, d'après le roman de Dominique Stolow, adaptation et mise en scène de Diane Saint-Jean, jusqu'au 8 mars, à la salle Calixa-lavallée du parc La Fontaine. La première sera un spectacle-bénéfice au profit de l'Unicef. Pour réservations : 521-8900.

■

L'Institut de recherche en santé et en sécurité au travail donne une conférence-midi en compagnie de M. Roger Belleau, pneumologue et professeur agrégé à l'Université Laval. Rendez-vous à midi 30 au 505 ouest, boul. de Maisonneuve, salle 1201. 288-1551.

■

Conférence-rencontre de l'Institut de métaphysique appliquée, à 20 h, au 7012, avenue Papineau. 374-0804.

■

Présentation du film *Si cette planète vous tient à coeur* à 20 h, à la salle Wilson, Centre socio-culturel de l'Île Bizard, 490, rue de l'Église. 695-9561.

■

Journée de la femme au centre Le Lotus, à compter de 10 h, au 10055, rue Papineau. 387-9663 ou 387-9174.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge au sous-sol de l'église Immaculée-Conception, 1855 est, rue Rachel, de 14 h 30 à 20 h 30.



Imaginez un court-circuit dans ce système!

Le fonctionnement du corps humain peut se comparer à celui d'un système électrique. Une panne peut toujours survenir, Par exemple, avec la sclérose en plaques; un mal redoutable qui court-circuite le système nerveux. La SP perturbe les messages du cerveau aux yeux, aux bras, aux jambes... Elle peut affecter toutes les fonctions motrices et sensorielles.

On ne connait pas les causes de la maladie ni les moyens de la prévenir ou de la guérir. Les recherches se poursuivent activement mais il faudrait faire plus pour les patients.

Vous qui avez encore vos réflexes, donnez un petit coup de pouce à

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Division Québec, 3555, rue Berri, suite 919, Montréal, P.Q. 849-7023

LE DEVOIR ... À LOISIR

CAHIER

Sept femmes et la mer

NATHALIE PETROWSKI

« Avez-vous entendu parler de notre projet ? » C'est une petite bonne femme aux yeux pétillants et aux cheveux zébrés de gris qui répète la formule inlassablement aux passants qui échouent au Salon nautique, comme des passagers en transit sur une île sortie de l'époque surréaliste. La détermination de la petite bonne femme, qui vend sa salade comme au marché, offre un contraste saisissant avec le décor de bateaux inertes et de voiles qui n'ont plus besoin du vent pour se tendre absurdement sous les néons. Son projet, c'est aussi celui de six autres femmes. Six autres femmes, pas sexistes pour un sou, mais sans doute féministes à leur manière.

Leur projet, c'est un rêve fou qui a commencé par un petit tour de bicyclette et qui pourrait bien se terminer par un grand tour de bateau. Vingt-trois jours en mer sur une superficie réduite dans laquelle même les pieds les plus délicats et les plus discrets ne pourront s'empêcher de s'écraser mutuellement les orteils. Mais passons !... Ce qui compte, c'est ce groupe de sept femmes réunies spontanément autour d'un *flash* : courir la *Transat-Tag* Québec - Saint-Malo, pour le *fun*, pour l'aventure, pour le défi, pour les femmes et pour le Québec. Tout un programme !

Elles ont entre 20 et 50 ans, sont mères, épouses, célibataires, travailleuses sociales, inhalothérapeutes, maîtres-voilières(?), gouvernantes, écologistes, sportives et aventurières. Elles totalisent entre elles 100,000 milles nautiques. L'une a fait le tour du monde, une autre navigue depuis neuf ans, une troisième connaît le Saint-Laurent comme le fond de sa poche. Leurs noms ne vous diront strictement rien. Il y a Pearl Larsen-Critchow, la *tough* de la *gang*, qui fait office de mère supérieure et de *skipper*. Il y a sa fille, Mary-Jane, la cadette de l'équipage; Frances McKenna, la taciturne; Denise Roose, la voyageuse; Isabelle Gauthier, la pragmatique; Yvonne Comeau, aussi sage qu'une image, et Yolaine Saint-Germain, l'intrépide vendeuse.

Collectivement, elles s'appellent « le Mascaret », en hommage à cette vague causée par la rencontre de deux courants contraires et qui symbolise admirablement bien cet équipage féminin, le seul de son genre à participer à la course.

Pour mener leur périple à bon port, elles ont besoin de gros dollars. En tout, $200,000 pour la location du bateau (un *Sun-Kiss* de 45 pieds), la publicité, la bouffe et plusieurs bonnes paires de bras. Viriles, les bras, s'il-vous-plaît, car nos sept aventurières ont beau être des têtes fortes et des femmes d'action, elles reconnaissent aussi que ces messieurs peuvent, à l'occasion, être d'un précieux support. La question qui saute immédiatement à l'esprit en les regardant accroupies autour du kiosque du Salon nautique comme une équipe de joueurs de football, est la suivante : sur un bateau perdu dans le bleu de l'azur, un équipage féminin se comporte-t-il différemment d'un équipage masculin ? Existe-t-il une dynamique proprement féminine ? La réponse ne se fait pas attendre. C'est Pearl, la *skipper*, qui avance la première sa petite théorie sur le sujet. Elle scrute l'horizon pour s'assurer qu'il n'y a pas d'espions misogynes dans les parages et explique à voix basse : « Entre femmes d'abord, la question de l'égo est moins problématique; on n'a pas besoin de prouver qu'on est la plus forte et qu'on a les plus gros muscles. Et puis, les femmes ont le respect de la loi. Elles ne contestent jamais la parole du *skipper*, alors qu'avec des équipages masculins, cela se produit fréquemment. » Yolaine intervient pour expliquer qu'un équipage féminin est moins robuste physiquement, mais beaucoup plus endurant et probablement plus endurable : « L'atout chez les femmes, c'est qu'on s'entend mieux ensemble; il y a une sorte de complicité qui se noue entre nous et qui vient du fait qu'on n'a pas peur d'exprimer nos émotions et de se dire nos quatre vérités. »

Féministes, pas sexistes, elles reconnaissent humblement la suprématie physique et, surtout, l'importance économique des gars, qui restent, malgré toutes les révolutions, ministres tout-puissants des Finances. C'est d'ailleurs de ce côté-là qu'elles ont rencontré le plus de problèmes. Dans un premier temps, la compagnie Jeanneau voulait leur refiler un autre bateau que le *Sun-Kiss*, parce qu'une équipe de gars avait déjà jeté son dévolu sur le même modèle. Jeanneau voulait mousser un autre bateau sur le dos de ces dames. Et les dames, comme de raison,



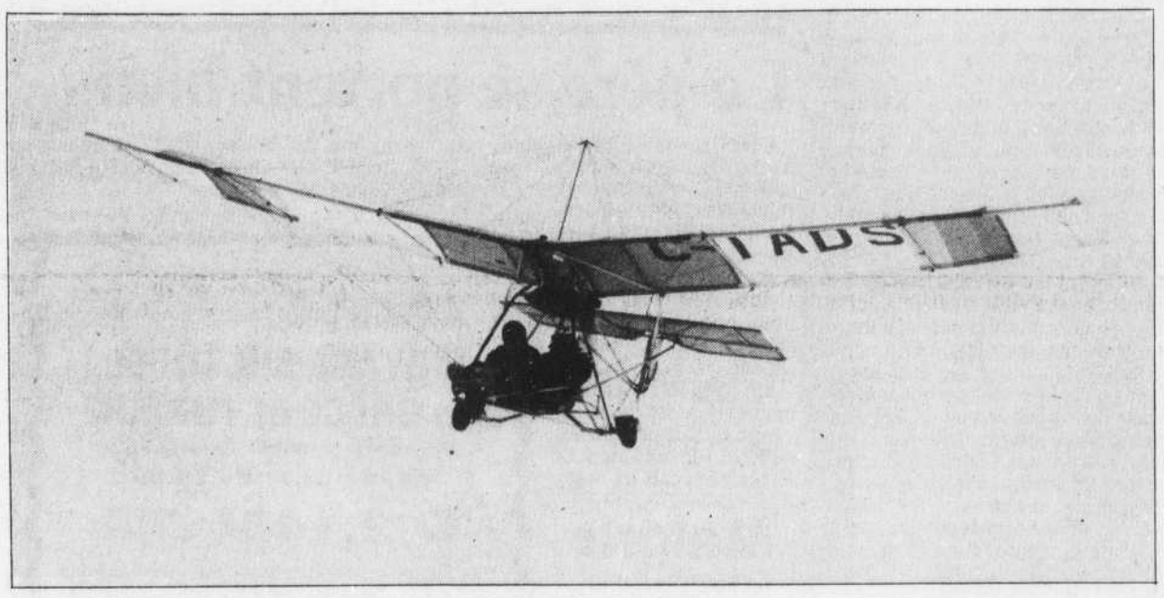
Quatre des sept aventurières du *Mascaret* : de gauche à droite, Yolaine Saint-Germain, Isabelle Gauthier, Yvonne Comeau et la *skipper* Pearl Larsen-Critchow. (Photo Jacques Grenier)

n'étaient pas tout à fait d'accord. Les commanditaires, pour leur part, sont prudents. Les brasseries ne veulent rien savoir, parce que les femmes ne sont pas, dans leur dictionnaire, les plus grandes buveuses de bière. Les compagnies de tabac font face à un autre genre de problème : les sept femmes de l'équipage sont des nonfumeuses plutôt fières, insensibles au charme des grands voiliers sur les paquets de *Players*. Pas question de commandite de ce côté-là. Restent donc Provigo, Steinberg, les caisses populaires, Yoplait, tous intéressés mais tous indécis.

En attendant la manne, l'équipage du Mascaret vend des *tee-shirts*, des macarons, et invite les gens, moyennant $2, à signer leur nom sur le *spi* et à partir spirituellement en voyage avec elles: 75 % des signatures sont féminines. Des femmes viennent signer en cachette, d'autres encore demandent la permission à leur mari qui hausse les épaules avec indifférence en sortant un $2 tout froissé de sa poche. « Quand je les regarde si-

Suite à la page 14

Moto des airs, planche à voile du ciel . . .



ANNE-MARIE PICHETTE

Étranges appareils ... Entre ces engins aux couleurs vives et moi, ça a tout de suite cliqué. Ça évoluait, d'un vol lent, bourdonnant autour de la piste comme de drôles d'insectes exotiques. L'étonnante machine avait un nom, en trois lettres : ULM, pour « ultra-léger motorisé ». Et, oh surprise ! dans sa simplicité — tubes, toile, sièges et moteur — c'était un avion. Un premier vol et ça y était : le coup de foudre ! Ça vous avait un petit charme rétro pas déplaisant du tout, c'était 100 fois plus rigolo qu'un avion « conventionnel » et tellement, tellement exaltant !

Mais d'où sort donc cette machine avec son petit air d'un autre âge ? Des premières pages du grand livre de l'histoire de l'aéronautique ? Pratiquement. En 10 ans, on a téléscopé 75 ans d'aviation pour recréer la *Demoiselle* de 1907, le monoplane de soie vernie et bambou du Brésilien Santos-Dumont ... En pleine ère spatiale, au milieu des annés '70, ici et là, aux États-Unis, en Europe, en Australie, des deltaplanistes qui en avaient assez d'escalader les montagnes pour « gagner » leurs vols, bricolèrent des appareils hybrides équipés de moteurs, aluminium et dacron remplaçant soie et bambou.. Comme le dit bien Jean Létourneau, de la Fédération québécoise des sports aériens, « l'origine de l'ULM, c'est le désir d'autonomie, face au relief et aux conditions météorologiques, de la part de certains utilisateurs du deltaplane ». Mais pour ces deltaplanistes en pleine motorisation, il n'était pas question de se tourner vers l'aviation conventionnelle jugée trop restrictive. Voler et avoir du plaisir, c'était le mot d'ordre. Le concept fit école. Les responsables de la réglementation aérienne de plusieurs pays durent réagir. Ils le firent avec une certaine lenteur, ne sachant trop comment évaluer ni même nommer ce phénomène nouveau. Si les premiers ULM méritaient l'appellation de deltaplanes motorisés, puis de chaises volantes, ceux de la nouvelle génération (déjà !) ont de plus en plus l'allure d'avions. La cabine fermée est, entre autres, bien appréciée des adeptes des régions non californiennes.

Un peu folles et fous, celles et ceux qui pilotent de tels engins ? (« Ils vont se casser la gueule, c'est certain ! ») Que non ! Le risque est tout calculé. L'ère de la fabrication artisanale est dépassée. La compétition entre les fabricants d'ULM a éliminé les « patenteux ». La situation est aujourd'hui bien différente d'il y a cinq ans, fait remarquer Jean Létour-

Suite à la page 14

Lesbos à pédale

□ *Une randonnée cycliste au pays de la poétesse Sappho*

MARIE-ANNE RAINVILLE

Il n'y a plus rien d'exceptionnel à voyager à bicyclette : tant de gens le font ! Tout au plus l'exotisme peut-il venir du pays « cyclé » ou encore de la longueur du séjour. Mais deux semaines en vélo, il n'y a rien là ... à moins que le site choisi soit une île grecque.

Ce séjour, loin d'être une expédition ou une aventure, est, tout au plus, un profond dépaysement pour deux « fonctionnaires » épuisés, à la recherche de soleil, de plage, d'exercice, de repos, d'histoire et de différence. Très peu touristique, Lesbos semblait avoir tous ces attributs et plus. Donc, un court passage chez ceux et celles que l'on nomme les Lesbiens et Lesbiennes ... sans autre considération que leur lieu de résidence.

D'abord il faut s'y rendre ... avec les vélos. Surtout que la location de bicyclette est presque impossible dans l'île. Au départ d'Athènes, deux possibilités sont offertes aux touristes : le bateau ou l'avion. Le bateau est une magnifique aventure de 12 heures sur la Méditerranée, alors que l'avion exige une heure au même prix. À noter que l'île est quotidiennement desservie par l'un comme l'autre des services et que les passagers avec des vélos sont fort bien reçus.

D'ailleurs, tant au chapitre des transports que de l'hébergement ou de la restauration, l'hospitalité grecque est impeccable, surtout, nous dit-on, en période moins touristique. Le cycliste goûtera d'autant ce chaleureux accueil que les gros mois touristiques que sont mai, juin, juillet et août lui sont déconseillés parce que la chaleur est torride. Le dieu soleil viendrait à bout des meilleures jambes.

Lesbos est donc le territoire grec le plus au nord-est, juste à côté de la Turquie. Quatrième île grecque en superficie avec ses 350 km de pourtour, elle se cyle facilement en une semaine alors qu'en deux semaines c'est, disons, pantouflard. Toutefois, la topographie fortement accidentée requiert une forme physique minimale. À Lesbos, des côtes on en monte TOUS LES JOURS sur des routes en lacets où les automobilistes, à chaque détour, prennent soin d'annoncer leur venue d'un vif et criard coup de klaxon. Cette heureuse et sécuritaire habitude fait chanter régulièrement les roches des montagnes.

Que leurs troncs tordus soient accrochés en flan de montagne ou tranquillement enracinés aux sommets, les oliviers et les maronniers forment les forêts et une ombre bienveillante pour le cycliste.

Les gens, les oliviers, les maronniers, les ânes, les moutons et la mer s'unissent en un décor saisissant et inlassablement estomaquant pour le voyageur. Toutefois, le cycliste sera arrêté dans sa quête de beaux paysages par les « affreuses » routes de terre ou, plus exactement, de pierre. Ces routes formant près de la moitié du réseau routier, il serait avantageux de penser à utiliser un vélo de montagne. Par contre, si vous choisissez le vélo de cyclotourisme dans chaque agglomération, vous trouverez des taxis qui, pour quelques drachmes, vous emmèneront avec votre bécane là où la route ne saurait mener le cyclotouriste frêlement équipé.

Les cyclotouristes intéressés par un séjour à Lesbos prendront soin d'apporter une trousse mécanique complète, des chambres à air, des rayons et un pneu de rechange, les ateliers de réparation de bicyclettes se résumant à des ateliers de réparation de motocyclettes où la débrouillardise des mécaniciens peut être plus qu'utile. Toutefois, vos bagages seront d'autant allégés que les vêtements de pluie seraient superflus, compte tenu de la température. Aussi, nul besoin de tente et de sac de couchage puisque la « chambre chez l'habitant » est très économique et permet un contact direct avec les Lesbiens.

Malgré la barrière linguistique, il est facile de s'offrir un repas copieux et économique dans l'un ou l'autre des nombreux restaurants de l'île. La méthode est uniforme : les propriétaires vous attirent — généralement par la main — à la cuisine, soulèvent les couvercles des marmites ou vous montrent les poissons frais. À vous de choisir en pointant du doigt !

Quoique la cuisine soit délicieuse, l'île n'est pas un lieu gastronomique. Les restaurants affichent presque tous les mêmes plats où les poissons, les tomates, le fromage *feta*, l'agneau et l'huile d'olive prédominent. Les vins de l'île, résinés ou pas, sont à goûter. Un repas à Lesbos ne saurait commencer sans un *ouzo* local louangé pour sa qualité dans toute la Grèce. Et selon l'habitude, le repas devrait se terminer au café pour le dessert et un café grec qui ressemble étrangement à celui des Turcs.

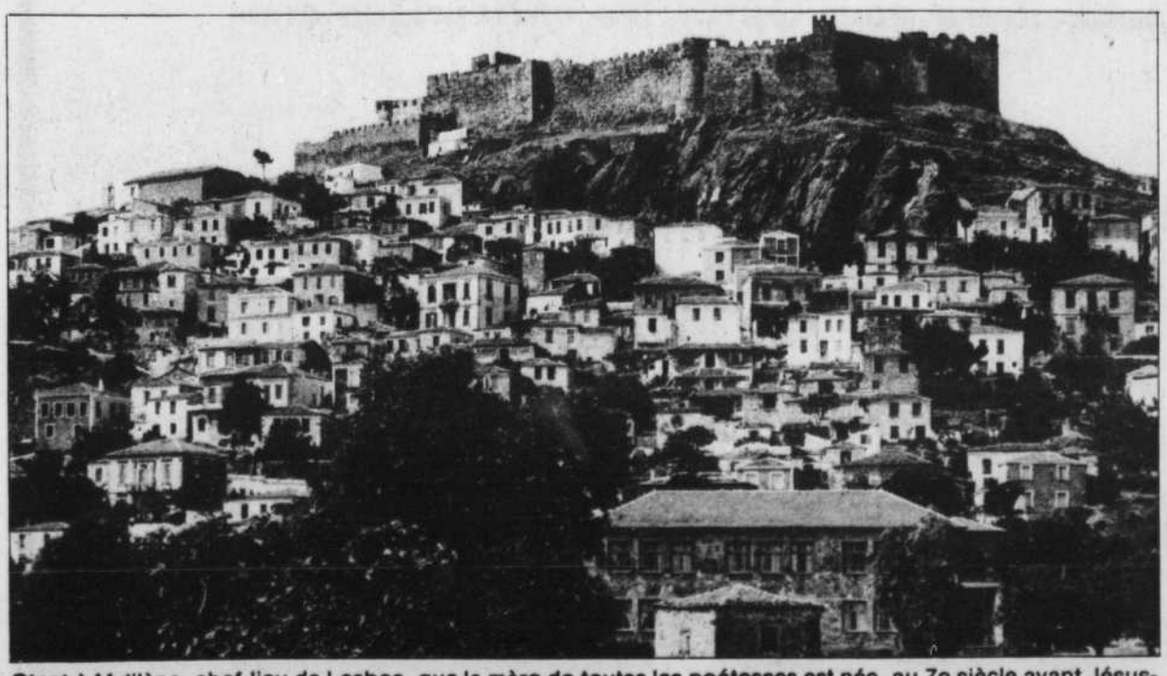
D'ailleurs, Lesbos est un peu turque. À cinq kilomètres des côtes de la Turquie et longtemps territoire de sa voisine, elle a subi d'importantes influences que révèlent particulièrement l'architecture, les tenues vestimentaires et le café. Plus spécifiquement, c'est à Kalloni, ville sommet de Lesbos, que la culture turque est la plus présente, offrant ainsi au touriste un lieu unique.

D'autres endroits sont à voir : les villes de Polichnitos, Eressos (ville natal de la poétesse Sappho) et de Mithymna méritent un passage. Il faut aussi savoir que partout à Lesbos, on peut se baigner sans craindre les requins ou la pollution. La Méditerranée est si enjôleuse ! Peut-être un peu fraîche en avril, septembre et octobre, ces mois mêmes que le cycliste devrait préférer.

Lesbos est si belle qu'on comprend que Sappho ait voulu y mourir. Toutefois, l'âme féminine sera souvent heurtée par l'empressement des hommes. Cette île, comme toute la Grèce, est le berceau de l'Occident dans ses grandeurs et ses faiblesses. Mais les regards inopportuns vont mourir dans la magnificence de cette mer qui disparaît pour aussitôt revenir, au gré des coups de pédale ...



La côte turque, vue de l'île de Lesbos. (Photo : Robert Boivin)



C'est à Mytilène, chef-lieu de Lesbos, que la mère de toutes les poétesses est née, au 7e siècle avant Jésus-Christ. (Photo : courtoisie de l'Office national du tourisme grec)

TOURISME

Vacances British Airways

Le tout Londres à prix réduits



Pour sa première fonction officielle à titre de responsable des relations publiques de British Airways pour le Québec et les Maritimes, **Mme Claudia Couture** a dévoilé à la presse touristique les nouveaux programmes forfaitaires du Londres à prix réduits pour les prochaines saisons. Mme Couture oeuvre dans le domaine des communications depuis dix ans et elle a fondé son propre cabinet-conseil en communication-marketing.

La société aérienne British Airways offre de nouveau, ce printemps et cet été, des vacances à prix réduits et forfaitaires à Londres, selon des programmes de séjour fort avantageux. C'est ce que M. Sandy Gardiner, directeur des affaires publiques de la société pour le Canada et Mme Claudia Couture, nouvelle déléguée aux affaires publiques pour le Québec et les Maritimes, ont annoncé récemment à la presse touristique montréalaise.

Lorsqu'un voyage est payé intégralement avant le départ, ont-ils précisé, sur n'importe quel vol BA en partance du Canada, son prix reste inchangé, quelles que soient les hausses subséquentes du taux de change entre le dollar canadien et la livre sterling.

Les voyageurs auront le choix entre 26 hôtels du centre-ville pour les offres forfaitaires à prix réduits qui représentent souvent une économie de 50 % sur les tarifs réguliers. Le prix le plus bas ($19 par personne, deux personnes par chambre) est celui du Regent Palace mais il n'y a pas de salle de bain privée.

Pour l'été prochain, BA a conclu un accord exclusif avec les hôtels permettant aux touristes de faire ou de confirmer des réservations jusqu'à 24 heures avant leur départ du Canada. Les prix vont de $38 par personne (deux personnes par chambre) à $92. D'autres hôtels avec lesquels BA a négocié des tarifs exceptionnels offrent également le gîte pour des prix variant entre $25 et $70 par personne, en occupation double. Un choix d'hôtels de catégorie supérieure est aussi disponible pour les gens d'affaires, de même que l'hébergement à très bas prix à proximité de l'aéroport Heathrow.

Cette année encore, le forfait *Londres sur mesure* offre aux touristes la possibilité d'explorer la capitale anglaise comme ils le veulent, avec un nombre illimité de déplacements dans les autobus et le métro de la ville et un choix de huit lieux d'hébergement. Ce programme comprend également le petit déjeuner continental, le service, la TVA, le transport aller-retour de l'aéroport ainsi qu'une carte de transport urbain pour sept jours à Londres.

Circuit-spectacles à Londres est un autre programme forfaitaire qui fait découvrir les meilleurs théâtres du West-End de la ville. Pour le prix minimum de $248 par personne au Tavistock par exemple, ce circuit comprend six nuits d'hôtel, une carte d'autobus et de métro valable durant sept jours pour des déplacements illimités, trois billets de théâtre et un dîner en ville sur un thème choisi.

Enfin, *Londres toute épargne*, qui figure au programme BA depuis une saison seulement, remporte déjà un vif succès. Cette offre propose au voyageur trois jours à Londres à des prix plus que raisonnables.

Marie Laurier

Un Québécois sur trois n'a pas pris de vacances en 82

QUÉBEC (PC) — Un Québécois sur trois n'a pas pris de vacances en 1982. C'est l'une des constatations qui se dégagent d'une étude en cours sur *Les grandes vacances au Québec*, qui a fait l'objet d'un atelier, la semaine dernière, au congrès de l'Association technique du tourisme.

Le professeur Marc Laplante, du module de tourisme à l'Université du Québec à Montréal, a livré les grandes lignes de la première partie de cette étude, réalisée en novembre et décembre 1982 dans l'ensemble du Québec auprès de 1,907 citoyens âgés de 18 ou plus.

On y apprend que 34 % des répondants étaient des « non-vacanciers », c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas pris plus de quatre journées consécutives de congé en 1982. Par ailleurs, 14 % a été identifié comme des « vacanciers non-partants » qui n'ont pas quitté leur région trois nuits ou plus pendant leur période de vacances.

Parmi le 52 % considéré comme des « vacanciers partants », 34 % représente des sédentaires qui s'installent pour leurs vacances dans un chalet, une roulotte fixe ou un autre endroit précis, tandis que 18 % a été classé dans la catégorie des « nomades », c'est-à-dire des personnes qui changent fréquemment de lieu.

Voyager sans douleur

MONIQUE NUYTEMANS

Ce fameux pourboire

Je bénis les pays où le pourboire n'existe pas. Et il y en a. Je pense notamment au Japon, à Tahiti ... Il y en a certainement d'autres. En tout cas, ils ne sont pas assez nombreux. Non que je sois pingre. Mais la question du pourboire est toujours la plus épineuse — parce que la première — dans tout pays étranger. Le porteur, le chauffeur sont les premiers contacts à l'étranger. Ne connaissant pas la monnaie, est-ce que l'on a donné $0.10 ou $10 ? L'erreur est plus fréquente que les gens veulent bien l'admettre.

À Amsterdam, par exemple, un chauffeur a refusé mon pourboire. Pourquoi ? « Il n'y a même pas assez pour une bière », qu'il me dit. Je lui ai donc demandé de calculer lui-même un pourboire honnête pour sa course. Il fut dès lors charmant, m'ouvrit la portière, rentra ma valise jusque dans l'hôtel. Une question de nuance ...

À Londres, un chauffeur de taxi m'a dit que je lui donnais trop et m'a rendu la moitié du pourboire ...

Afin de ne pas tomber d'un extrême à l'autre, il est sage de se familiariser avec l'argent du pays avant de se rendre sur place. Pas toujours facile parce que les banques ne donnent que des billets et non de la monnaie.

Alors ? Faire changer de l'argent à la banque de l'aéroport d'arrivée, prendre quelques minutes de concentration pour faire l'équivalent avec notre dollar. De cette façon, pas de méchante surprise.

À l'hôtel, pour le pourboire du porteur, j'ai trouvé un système qui ouvre toutes les portes, qui est apprécié et qui est facile : je donne $2 ou $3 US. L'argent américain est un talisman n'importe où dans le monde. Et dans de nombreux pays, le marché noir du dollar est même légal ou n'est, tout au moins, pas réprimé. (Je pense notamment au Brésil et à la Pologne.) Avec l'argent américain, le chasseur aura sans doute le double de ce que vous lui donnez. Et vous vous assurez son dévouement durant tout votre séjour. Il vous montrera comment s'ouvre la fenêtre (si elle s'ouvre ...), vous indiquera toutes les subtilités de la télé, de la radio, de l'éclairage, du climatiseur et les secrets du mini-bar. Il est d'autant plus attentif qu'à votre départ il s'attend au même pourboire ... « Fair is fair. »

Dans les restaurants, vérifiez sur la note si le pourboire est inclus. Il est alors de bon ton, comme chez nous, d'arrondir la somme. Si vous ne vous y retrouvez pas, demandez au garçon si le service est compris. Et à Paris, on vous répondra peut-être : « Le service oui, le pourboire non ... » Usez donc de votre jugement.

Je n'ai jamais été dupée par un chauffeur de taxi à qui j'ai demandé de prélever son propre pourboire. C'est là une méthode qui évite un embarras.

Si le service est compris dans la chambre d'hôtel, doit-on laisser un pourboire à la femme de chambre ? Si vous restez plus de deux jours et si le service était bon, oui. En moyenne, on donne $2 US par journée de séjour.

Dernier point : Doit-on encourager le *bakchich* dans la rue auprès des enfants ? Non, sûrement pas. Offrez-leur plutôt un bonbon ...

Sept femmes

Suite de la page 13

gner, raconte Yolaine, je me dis qu'il faut à tout prix qu'on gagne pour elles. Pas pour montrer qu'on est meilleures que les hommes, mais simplement pour leur montrer qu'on est capables de faire des choses par et pour nous-mêmes. » Si ce n'est pas ça la définition du féminisme, c'est que le féminisme, dans ce cas-là, n'a jamais existé ...

Moto des airs

Suite de la page 13

neau, alors que n'importe qui fabriquait ou pilotait n'importe quoi, n'importe comment. Les appareils sont maintenant d'une qualité certaine. Presque chimère au départ, l'ULM est devenu, en très peu d'années, ce qu'il est : une partie de l'aviation moderne.

De plus en plus sophistiqués, ces plus-lourds-que-l'air restent fabriqués avec des matériaux ... ultra-légers ! Un monoplace pèse au plus 165 kg alors que le poids d'un biplace d'entraînement (les biplaces, au Canada, sont réservés aux seules fins d'instruction) n'excédera pas 195 kg.



Généralement propulsées par un moteur deux-temps, ces petites machines ont une autonomie variant entre une heure et deux heures et demie, consomment entre $3 et $8 d'essence à l'heure pour filer à une vitesse allant de 55 à 110 km/h. Avantage non négligeable, elles décollent et atterrissent en moins de 30 m. Les ULM peuvent voler jusqu'à 3,000 m ou plus (record établi à 7,716 m !), mais sont tenus par la réglementation canadienne de respecter un plafond de 200 m. Les appareils sont vendus en *kit* (monter un avion dans votre salon, ça vous dit ?), ou déjà assemblés, à un prix pas tout à fait ultra-léger — de $7,000 à $10,000, en fait —, mais bien moindre que celui d'un petit avion « conventionnel » (environ $50,000 pour un avion neuf de type *Cessna*) et ils peuvent être équipés de ski (ah ! le plaisir de l'atterrissage dans la neige folle !) ou de flotteurs si l'on veut profiter à la fois de l'onde et du ciel.

Pour piloter de tels « avions » seul, sans la surveillance d'un instructeur, il faut obligatoirement, au Canada, posséder la licence de pilote privé d'avion ultra-léger. Ce précieux papier est obtenu en suivant un cours, théorique et pratique, au coût moyen de $600 (il en coûte $3,000 pour le cours de pilote privé sur l'avion « traditionnel »).

Le pilotage, ça se joue à deux : machine et pilote. L'un et l'autre peuvent avoir des défaillances ... Selon Yves Gosselin, surveillant aux enquêtes (Transports Canada), la principale cause des accidents d'ULM au Québec est le manque d'expérience des pilotes impliqués.

Les instructeurs de pilotage ULM sont bien conscients de leur grande responsabilité dans la crédibilité donnée aux pratiquants de ce nouveau sport. À l'école de pilotage Les Sports aériens Le Baudelaire, située à l'aéroport de Richelieu, en plein milieu des champs, au début d'un petit rang, dans un isolement qui contribue à créer l'impression que vous devenez réellement un « faucheur de marguerites », Jacques Marcotte, instructeur, le dit bien haut : « Une école n'est pas une industrie de formation de pilotes à la chaîne. Il faut aller au rythme de l'élève. » Robert Goudreau, également instructeur au Baudelaire, ajoute : « On ne laissera jamais partir un étudiant en solo si l'on sent qu'il n'est pas prêt pour ça. » Mais, les ULM étant des appareils plus sensibles aux conditions météorologiques que les « vrais » avions (on part quand on peut, pas quand on veut), Jacques Marcotte glisse encore que quelqu'un manquant de jugement, avant de s'asseoir sur le siège du pilote, n'en aura pas plus une fois assis là ...

Qui pilote les ULM ? Des hommes et des femmes qui découvrent une façon abordable de réaliser un vieux rêve : voler. Et, soutiennent les instructeurs du Baudelaire, voler en ULM, c'est profiter d'un vol lent, c'est un vol facile et agréable.

Étonnant qu'il y ait si peu de femmes dans ce milieu qui est pourtant, selon Lorraine Chauvin, vice-présidente d'Ultravia Aéro, Inc. (fabriquant l'ultra-léger québécois *Pélican*), « très accueillant pour elles ». « Sur 50 étudiants, trois sont des filles », note Jacques Marcotte. Et c'est une situation prévalant dans tous les sports aériens. Les femmes n'auraient donc pas envie de « prendre l'air » ? Allons donc ! Modèles pratiquement inexistants, persistance de l'image du couple pilote-hôtesse de l'air, connotation trop « militaire » de l'aviation, ces facteurs expliquent-ils la « discrétion » des femmes dans ce domaine tout à fait passionnant ? « Ça ne demande pourtant ni force ou habileté "masculine" », remarque Sylvie-Mona Dessertine, présidente du Club d'ultra-léger de Montréal elle-même et détentrice d'une licence professionnelle de pilote ULM.

Au Québec, pour le moment, seul l'aspect récréatif de l'ULM est mis en valeur. Il n'en va pas de même ailleurs. Aux Etats-Unis, en Europe, qu'il s'agisse d'arrosage agricole, de détection des feux de forêts, de surveillance aérienne ou d'études sur les migrations des papillons, l'ULM s'avère pratique et économique. Maniable, difficilement repérable au radar, l'ultra-léger a également un petit côté très séduisant pour militaires et terroristes ...

La mode de l'ULM touche sans doute les Québécois un peu plus tard que d'autres (20,000 adeptes aux États-Unis pour 2,000 au Canada et 200 au Québec), mais cela a permis l'installation d'un excellent réseau d'écoles de pilotage : « Meilleur qu'aux USA, où la licence n'est d'ailleurs pas obligatoire, ou qu'en Ontario », affirme Lorraine Chauvin. Lentement mais sûrement, l'ULM déploit ses ailes au Québec. Moto des airs, planche à voile du ciel ? Seul l'avenir le dira. Mais les distributeurs et vendeurs, les responsables des écoles de pilotage, les fabricants d'appareils, tous sont optimistes, certains que le phénomène est en pleine expansion, confiants dans les atouts de leur produit. « C'est une machine sortant de l'ordinaire, visuellement attrayante, d'une simplicité attirante », avance Jacques Daigle, le dynamique organisateur du premier Salon de l'avion ultra-léger de Montréal.

Fatigué de « faire du centre d'achats » pour faire connaître les machines qu'il vend, Jacques Daigle a décidé de prendre les grands moyens : réunir tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'ULM, faire ça en grand, au Palais des congrès, les 9, 10 et 11 mars. Pour ceux et celles qui se sentent l'échine frémir du goût d'avoir des ailes, c'est une excellente occasion de se familiariser avec ce sport exaltant.

Le père se portent bien

CHICAGO (AP) — Alors que l'on s'apprêtait, au zoo de Lincoln Park (Chicago), à embarquer Éric, l'orang-outang, pour la Chine où il était destiné à la procréation de l'espèce, un bébé orang-outang est soudainement venu au monde.

La méprise a été découverte alors qu'un visiteur faisait remarquer qu'Éric (devenu, depuis, Érica) berçait un nourrisson. Le directeur du zoo, M. Marc Rosenthal, a déclaré : « Nous sommes véritablement enchantés par cette naissance.

Maigrir
Cesser de fumer
Rajeunir
Revivre
par le Jeûne
Val Santé Inc.
Val Morin
2033 ch. de la gare
Québec, J0T 2R0
Tél.: 322-5635

Sous l'égide du Centre d'Enseignement des langues vivantes (CELAV) de L'UNIVERSITÉ LAVAL

VOYAGE CULTUREL en GRÈCE et TURQUIE

Dirigé par le professeur Gilles Maloney

(32 jrs) 31 mai au 1er juillet 1984

avion inclus **2,144$** par pers. occ. double

P.S. Ce prix ne comprend pas les frais des cours. Obtention de 6 crédits. Aucun préalable requis.

Renseignements et inscription à l'Université (418) 656-2321

ou au

GROUPE VOYAGES QUÉBEC
174, Grande Allée ouest, QUÉBEC G1R 2G9
Tél.: (418) 525-4585

Détenteur d'un permis du Québec

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

LES VOYAGES

LE DEVOIR publiera un cahier spécial sur les voyages le 19 avril prochain. Il y aura de tout pour tous les goûts dans ce cahier: les destinations classiques, les endroits à la mode, les coins charmants ou méconnus d'ici et d'ailleurs.

Ce cahier spécial sera un excellent véhicule publicitaire pour toutes les entreprises oeuvrant dans l'industrie touristique.

Pour renseignements et réservations, contactez:

Jean-Paul Boisvert, Jean Noël Laplante ou Frank Staples à 844-3361

Date de tombée: **le 9 avril 1984**

Parution le 19 avril 1984

LE DEVOIR
toujours mieux informer

TOURISME

Un nouveau centre de conditionnement physique près de Tampa (Floride)

Trois jours de travaux forcés à Innisbrook

MONIQUE NUYTEMANS

TARPON SPRINGS (Floride) — « Quand vous tricherez, pensez à mois ! », me dit une des hôtesses du vol 125 d'Eastern vers Tampa. « Car tout le monde triche », me dit-elle en guise d'adieu.

Que voulait-elle dire ? Tricher sur quoi ? Sur ma fidélité ? Sur mes impôts ? Sur mon âge ? Non, sur mon régime !

Comme nombre d'Américaines, l'hôtesse s'y connaissait à extraire des confidences, tout bonnement en posant des questions . . . « Non, je n'allais pas en vacances. » « Oui, j'allais au nouveau centre de conditionnement physique d'Innisbrook, près de Tampa. »

Après cette révélation, sa pitié pour moi fut sans bornes. L'équivalent de condoléances. Un peu comme si je m'en allais à un enterrement. Le mien ! Le coeur sur la main, l'hôtesse s'empresse de me refiler quelques petites bouteilles, me suggérant de les mettre dans mon sac d'urgence pour malaise aérien . . .

Elle quitte l'avion à Atlanta. Moi j'y reste jusqu'à Tampa.

Et en effet, quand j'ai triché, j'ai pensé à elle !

Innisbrook existe depuis 10 ans. C'est un centre de villégiature à 30 minutes de voiture de Tampa. Il se trouve donc dans cette « autre » Floride qui gagne de plus en plus la cote d'amour des « oiseaux des neiges » venus chercher soleil et douceur de climat chez nos voisins du sud.

*

Innisbrook ne se trouve pas sur le golfe du Mexique, ni même sur la baie de Tampa. Ce n'est donc pas un endroit pour les amateurs de bains de mer et de sable chaud. Il s'adresse plutôt aux gens plus actifs qui, en vacances, préfèrent faire du golf, du tennis, de la bicyclette, de la marche à pied. Et, depuis tout récemment, il s'adresse également à ceux qui souffrent de stress, de fatigue, d'un hiver trop long, qui ont quelques kilos à perdre et qui aimeraient se mettre en forme pour l'été.

Le domaine d'Innisbrook s'étend sur 1,000 acres et comprend environ 900 appartements répartis en 47 blocs. Ces appartements sont des condos valant de $100,000 à $250,000 US chacun. Les propriétaires y passent leurs vacances et laissent aux dirigeants du domaine le soin de louer leur appartement quand ils n'y sont pas. C'est ici que logent les vacanciers, les golfeurs et les participants du programme physique. Un luxe de bon aloi y règne et une paix glorieuse y rend le séjour agréable et relaxant.

Pour les golfeurs, il y a trois terrains de golf qui sont d'ailleurs acclamés parmi les 50 premiers aux États-Unis.

Dix-sept courts de tennis (glaise et asphalte) attendent les amateurs. Ces courts sont superbement entretenus et ont déjà accueilli plusieurs championnats internationaux.

Cinq piscines creusées stratégiquement à travers le parc accueillent les baigneurs avec une chaleur constante de 25 degrés C.

Il n'est donc nullement nécessaire de venir à Innisbrook exclusivement pour perdre du poids. Le nouveau programme *Spa Experience* est une alternative ou un supplément de vacances, une mise en forme.

*

La faim me tenaille et il n'est que quatre de l'après-midi ! Voilà deux jours que je suis condamnée à 1,000 calories et à six heures d'exercices par jour.

Avez-vous jamais essayé de vous limiter à 1,000 calories par jour ? Si oui, vous savez que c'est peu. Si non, vous n'avez aucune idée ! Je n'avais aucune idée. Je sais maintenant que je puis aisément engloutir 1,000 calories en 10 minutes, plutôt qu'en 12 heures.

Les 1,000 calories sont réparties en trois repas : petit déjeuner (250 calories), déjeuner (500 calories), dîner (250 calories). Chaque participant du programme *Spa Experience* a le choix entre trois menus à chacun des repas. Mais aucun n'excède la limite de calories. Ces repas sont fort bien équilibrés, donnent l'impression qu'on mange beaucoup, mais restent toujours maigres.

En guise d'exemples : le matin, on a droit à un jus, un café, un oeuf à la coque et une rôtie de blé entier sans beurre. Le midi, c'est le repas le plus faste : un consommé, une salade avec jambon et fromage, un fruit. Le soir, c'est la catastrophe : jus, minuscule morceau de viande grillée, légumes bouillis, yougourt.

Ce régime est évidemment très faisable, surtout quand il ne s'agit que de trois jours comme celui du programme de conditionnement. Mais avec les exercices, le grand air, l'absence totale d'alcool (ni bière, ni vin), j'avoue qu'il m'est arrivé, durant ces trois jours, de rêver à Paul Bocuse. Non pas érotiquement. Purement par péché de gourmandise. Je voyais ses *îles flottantes* (dessert pour lequel le grand chef de Lyon est justement célèbre) partout dans les étangs d'Innisbrook !

*

J'ai résisté 48 heures avant de tricher. Je n'ai mangé ni pomme, ni fromage dont j'avais pourtant un panier à l'appartement. Je n'ai pas plus débouché les petits cadeaux de l'hôtesse. Si bien que quand j'ai triché, ce n'était vraiment pas de ma faute.

Une collègue m'appelle à l'heure de l'apéritif (l'heure la plus sombre de tout le programme . . .) et me dit : « J'ai entendu dire que tu as été copine avec une hôtesse d'Eastern . . . » « Apporte le jus d'orange, je m'occupe du reste », fut ma réponse laconique.



Des « condos » qui se confondent avec la nature. (Photo Monique Nuytemans)

Malgré ce léger coup de canif au contrat, je crois avoir perdu du poids. Je « dois » avoir perdu du poids. Mais d'après la bascule du *Fitness Center*, nous avions tous gagné trois kilos . . . Ce petit accroc à la bascule sera réglé pour le prochain groupe de participants !

*

J'avais aimé Innisbrook il y a six ans quand j'y étais allée « pour mon plaisir ». Je l'aime encore plus aujourd'hui, en dépit du programme rigoureux auquel j'ai été astreinte. C'est que l'endroit a atteint une certaine maturité qui lui sied. Les arbres n'ont plus l'air d'avoir été transplantés la veille, les étangs ne semblent plus si fraîchement creusés. Tout l'endroit a acquis une patine gracieuse. Les arbres ont grandi et les étangs se marient agréablement avec les marais et les cyprès naturels. Les terrains de golf ont cet air rodé qui fait dire aux gens qu'ils ont été dessinés par Dieu pour les golfeurs.

*

Le programme complet de trois jours — en fait cinq jours, en comptant le jour d'arrivée et celui du départ — ne coûte que $375.50 US et comprend : l'hébergement (pour deux) dans un appartement luxueux, les 1,000 calories par jour, tout le programme d'exercices physiques (aérobiques, anarobiques, yoga, exercices aquatiques, course à pied, bicyclette, marche), un massage quotidien et un dossier personnalisé que l'on emporte à la clôture du programme et que l'on peut suivre chez soi.

C'est un programme-éclair que je recommande parce qu'il permet de perdre du poids sans trop souffrir, dans un cadre et une atmosphère qui mettent la joie au coeur (à défaut du ventre . . .). On peut aussi suivre ce programme pendant une semaine et, ensuite, prendre quelques jours de « vraies » vacances.

L'Amérique pense « mince » depuis quelques années et Innisbrook donne l'occasion, à un prix extrêmement raisonnable, d'atteindre ce but. Qui plus est, en le faisant en groupe, on a moins l'impression de souffrir tout seul . . .

Nos mères et nos grands-mères ne nous ont-elles pas assez répété qu'il faut souffrir pour être belles ? Toujours au féminin. Jamais au masculin . . .

Comment se rendre à Innisbrook ? **Eastern** ou **Air Canada** jusqu'à Tampa. Une limousine d'Innisbrook viendra vous prendre à l'aéroport (sans frais). Trente minutes plus tard, vous êtes arrivés. Bon courage !

Pour plus amples renseignements, appeler : **Voyages USA, 861-0481.**

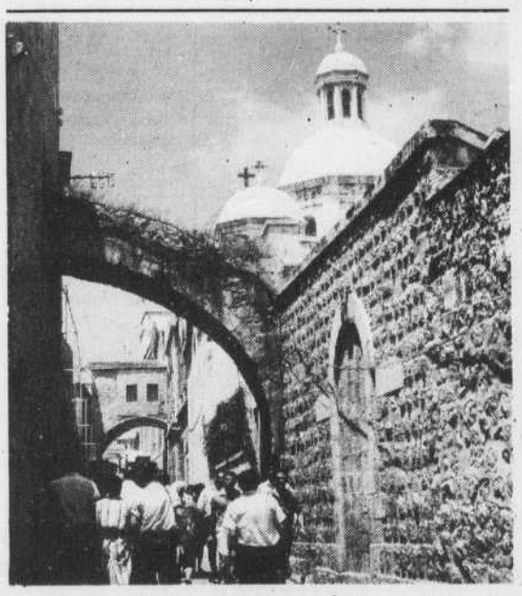
Autre texte en page 19

Les Québécois sur le marché de l'immobilier en Floride

Les Québécois désireux de posséder un pied-à-terre en Floride abandonnent petit à petit les *condominiums* qu'ils achetaient par centaines, il y a quelques années. Les appartements en copropriété ne sont plus le premier choix des Québécois. Sur dix propriétés vendues en Floride à des Québécois, seulement deux sont des *condos*, à l'heure actuelle. Les huit autres sont des maisons unifamiliales ou des maisons de ville.

Il y a cinq ans, sur dix propriétés achetées en Floride par des Québécois, huit étaient des *condominiums*, selon M. Pierre Bruno, représentant à Fort Lauderdale du courtier américain Merril, Lynch.

Les seuls *condos* qui intéressent actuellement les Québécois, à l'exclusion de ceux de grand luxe, sont les petites unités dont les prix varient de $40,000 à $50,000.



Au cours de l'année 1984, d'avril à novembre, **l'Agence PÈLERINAGES À L'ÉTRANGER DU CAP INC, 615, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, PQ. TÉL. (819) 376-1954,** organise une dizaine de départs pour les **LIEUX SAINTS** (1 sem. et 2 sem.). La photo représente la Via Dolorosa de la vieille ville de Jérusalem. Bienvenue aux pèlerins canadiens. (Publicité)

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

Consultez-nous pour les spéciaux Londres	**$348 US**
NEW-YORK - BRUXELLES et retour un an	$398 US
NEW-YORK - BRUXELLES SB	$199 US
NEW-YORK - MADRID Aller simple, BS	$289 US
NEW-YORK à MADRID, RT, BS	$399 US
SPÉCIAL PARIS "WARDAIR" du 17 avril au 5 mai	$548

"ACHAT" SPÉCIAL "RACHAT"
Nous vendons hors taxe toutes automobiles européennes, assurances internationales européennes, permis international, etc.
Plan achat-rachat automobiles livrables depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort, etc.
Prix spécial à partir de deux semaines pour RENAULT et VW et jusqu'à un an.
Trois semaines B. Citroen Visa **$289** - LNA Citroen **$489** - BX **$489** CAD - Renault 5 GTL **$369** - Renault 9 GTL **$449** - Renault 11, Datsun Sunny 1300 **$550** - VW Polo **$588** - Citroen familiale 7 places **$1199** - Camping-Car VW - Peugeot, etc. avec deux billets d'avion.

SERVICE EUROPÉEN DU TOURISME AUTOMOBILE
Voyages S.E.T.A. Voyages
TOUS BILLETS D'AVION - BATEAU - CROISIERES - TRAINS EURAILPASS pour l'Europe - TOURS HAWAI - CUBA - MEXIQUE - les ANTILLES FRANÇAISES - les îles des Caraïbes, etc. CLUB MÉDITERRANÉE - SKI. Studios — Appartements en Guadeloupe et Martinique.

TARIFS SPÉCIAUX AIR-AUTO
AVION - AUTO - PARIS 3 sem. à partir de **$685**
AVION - TRAIN - EURAIL PASS (jeunes: 1 mois) **$875**
Consultez-nous pour nos dates de départs
MONTRÉAL PARIS BRUXELLES AMSTERDAM FRANCFORT LONDRES
à partir de **$598 $548 $548 $588**
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: **281-1040** PERMIS DU QUÉBEC

UN MOIS*
SUR UNE ÎLE GRECQUE POUR SEULEMENT 1 499 $?
OUI!
Ce forfait comprend:
• L'hébergement
• Le voyage
• Cours de langue
(sur les lieux ou avant le départ)
Appelez sans délai: 937-6848
LE CENTRE DE LANGUES TRANSATLANTIQUE
En collaboration avec l'Organisation nationale du tourisme grec (Canada)
1535 ouest, rue Sherbrooke (Angle Guy)
Institution reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec
**Séjour plus court disponible*

MAROC
1 semaine à l'Hôtel ALI BABA (4 étoiles) Le prix comprend Avion + demi-pension + transferts
2 semaines **979$**
SÉJOUR À AGADIR 779$
SUPER SPECIAL 9 km de sable fin.
2 semaines: Circuit en pension complète + 6 nuits à l'Hôtel ATLAS (4 étoiles) à Agadir, en demi-pension
Palais, souks, jardins, mosquées
RABAT • MEKNÈS • FÈS • MARRAKECH
LES VILLES IMPÉRIALES + SÉJOUR À AGADIR 1,195$
Départs de Montréal tous les vendredis. Prix valables jusqu'au 27 avril. Avion compris de Montréal
OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
royal air maroc
terratours
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

EN FRANCE OU BEAUCOUP PLUS LOIN
avec les Voyages André Malavoy
BRETAGNE AVEC ST-MALO
7 au 22 avril
pour les fêtes de Jacques Cartier (logement intra-muros dans le meilleur hôtel) puis Châteaux de la Loire et Périgord
$ 1476 *Il reste 5 places disponibles Avion Air-France en plus $598*
« LA FRANCE EN PROFONDEUR »
29 avril au 13 mai direction André Malavoy
Île de France, Normandie, Picardie, Artois plus la Belgique Wallone
$ 1276 *avion Air France en plus $ 598*
et 32 autres tours en Europe avec notre expérience de 28 ans. et plus loin
EXTRÊME-ORIENT
5 au 27 mai
US **$ 2145** plus avion CAD **$ 2615**
TOUR DU MONDE
7 au 29 oct.
US **$ 2645** plus avion CAD **$ 2149**
et 7 autres départs « Voies du Monde »
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255 UNIVERSITÉ SUITE 1220
MONTRÉAL, P.Q. H3B 3W9
TÉL: 861-2485 / 861-2741
« La maison aux milliers de références »

LES VOYAGES HONE 84
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE 70 ANS
CIRCUITS EUROPEENS
RÉDUCTIONS DE 3% SUR TOUS LES TOURS T.F.
le tourisme français
Départs réguliers de mai à septembre 84

FRANCE—ITALIE—SUISSE	22 jrs: 2 075$
TOUR DE FRANCE	22 jrs: 1 840$
TOUR D'EUROPE	22 jrs: 2 035$
ALLEMAGNE—AUTRICHE—SUISSE	23 jrs: 1 995$
ROYAUME D'EUROPE	22 jrs: 1 840$

AVEC SERVICES À PARIS
La réduction sur les prix indiqués s'applique pour toutes les réservations effectuées avant le 31 mars 1984.
TARIFS AÉRIENS TRANSATLANTIQUE EN SUS
VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL
Guides de langue française
ANGLETERRE — IRLANDE PAYS DE GALLES — ÉCOSSE
Séjour à Londres et circuit en autocar de 14 jours
5 départs de 20 jours: 6 mai, 1er et 8 juillet, 16 et 23 septembre
Avion et Prestations terrestres **à compter de 2 495$**
EXTRÊME-ORIENT
4 départs de 22jrs: 26 avril, 5 juil,* 4 et 18 oct.
JAPON — THAÏLANDE — MALAISIE SINGAPOUR — BALI — HONG KONG — HAWAII
Billet d'avion: **Can. 2 367$**
Prestations terrestres: **U.S. 2 180$**
* départ du 5 juillet: supplément de 173$
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
HONG KONG — CANTON — GUILIN — PÉKIN NANKIN — HANGZOU — SUZHOU — SHANGHAI
du 8 au 30 mai **23 jrs. 3 895$**
HONG KONG — CANTON — GUILIN — SHANGHAI HANGZOU — NANKIN — XIAN — PÉKIN — CANTON
du 8 au 30 juillet **23 jrs. 4 207$**
du 14 oct. au 5 nov. **23 jrs. 4 065$**
LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tel.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8
Le métro à notre porte, station McGil-Union
Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 18 h 00. Le jeudi jusqu'à 21 h 00
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

CLUB JEUNESSE 18+
« Les brochures sont arrivées »
Passez au Club Voyages de votre choix ou téléphonez à
844-2831
Vacances 1984

ARTS ET SPECTACLES

Les choix du Devoir

En musique

C'est la venue du célèbre **Orchestre symphonique de Boston,** sous la direction de Seiji Ozawa, qui constitue l'événement majeur des prochains jours. Ce soir et demain à 20 heures, à la **salle Wilfrid-Pelletier**, cette prestigieuse formation de plus de 100 musiciens se fera entendre dans le cadre des Grands Concerts de l'OSM. L'oeuvre principale au programme est la colossale *Sinfonia domestica*, de Richard Strauss. Elle sera précédée de l'ouverture *Idomeneo*, de Mozart, et de la *Symphonie no 73* de Haydn. C'est la neuvième visite ici du célèbre orchestre depuis 1905 ! La dernière fois, c'était en 1963 lors de l'inauguration de la Place des arts. Erich Leinsdorf était alors au pupitre. Les abonnés des **Grands Concerts de l'OSM** ne doivent pas oublier d'être aussi présents, lundi et mardi, alors que Charles Dutoit sera au pupitre. Le jeune pianiste torontois Yuval Fichman jouera le *Concerto no 2* de Rachmaninoff. Dutoit dirigera *Le Sacre du printemps* de Stravinsky, l'ouverture *La Forza del destino* de Verdi et *Antinomie* du compositeur montréalais Jacques Hétu.

Ce soir à 20 heures, à la **salle Pollack, la Société de musique contemporaine du Québec** présente son avant-dernier concert de la saison avec la participation de la pianiste Christina Petrowska et de l'Ensemble de la SMCQ. Des oeuvres de Henry Cowell, David del Tredici, Toru Takemitsu, Ann Southam et Walter Boudreau sont au programme. *Incantations III*, de Boudreau, sera créé à cette occasion.

À 10 heures et à 16 heures aujourd'hui, le compositeur allemand Dieter Schnebel sera l'invité de la **faculté de Musique de l'Université de Montréal** au 200, avenue Vincent-d'Indy. L'entrée est libre. L'**Orchestre des jeunes du Québec** présente des concerts gratuits demain à 20 h 15 à l'**église Saint-Joachim** de Pointe-Claire et samedi à 20 h 30 à la **polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry** de Saint-Léonard. Claude Richard jouera le *Concerto no 1* de Paganini. Uri Mayer dirigera des oeuvres de Weber et Beethoven.

La pianiste Annie Fischer sera l'invitée des **Grands Concerts de Radio-Canada,** demain soir à 20 heures, à la **salle Claude-Champagne.** Elle jouera des sonates de Mozart et de Schubert ainsi que le *Carnaval* de Schumann. Des billets gratuits sont disponibles à la Maison de Radio-Canada. Renseignements : 285-2690 ou 285-2339.

Les amateurs de percussion ne voudront pas manquer la dernière des manifestations des **Événements du Neuf,** demain à 21 heures, à la **salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM.** Robert-M. Leroux et l'Ensemble de percussion de McGill, dirigé par Pierre Béluse, joueront « coup sur coup » des pages de Gonneville, Tom de Leeuw, Xénakis, Michael Nymon, Alcides Lanza, Mantle Hood et David Bach. Renseignements et réservations : 484-9162.

Ce soir et dimanche, à 20 heures, à la **salle Pollack, l'Orchestre symphonique de McGill** donnera un concert sous la direction de Richard Hoenich. Le pianiste Ray Kilburn jouera le *Concerto no 3* de Bartok. Renseignements : 392-8224.

L'Alliance régionale des chorales de l'île de Montréal parraine un cinquième festival auquel participeront 17 chorales au cours de quatre concerts du vendredi soir, dont le premier a lieu demain à 20 heures, à la **salle Jean-Deslauriers**, autrefois auditorium du Plateau, 3710, rue Calixa-Lavallée. Renseignements : 389-9426. Demain et samedi, à la faculté de Musique de l'Université de Montréal, se tiendra le colloque annuel de l'Association pour l'avancement et la recherche en musique du Québec (Armuq). Renseignements : 343-5885. À l'**Opéra de Montréal,** les dernières de *Turandot* ont lieu samedi et mercredi à la **salle Wilfrid-Pelletier.**

Gilles Potvin

■

Au théâtre

Autour du 8 mars, la réflexion sur l'évolution féministe de la société se raffermit, le bilan se précise et, encore une fois, le théâtre est un lieu où l'avancement de cette lutte primordiale trouve ses échos, sinon sa mesure.

Actuellement, à Montréal, des productions indiquent quelques temps forts du combat féministe.

Du temps de Strindberg, au 19e siècle finissant, en Europe, c'est la découverte, de la part de certains auteurs importants, tel Ibsen, de l'immense malentendu qui mine les rapports entre l'homme et la femme. Celle-ci est prisonnière de ces rapports. Avec *Mademoiselle Julie*, créée en 1889, Strindberg étale sur scène le drame proto-féministe après avoir lui-même vécu trois échecs matrimoniaux. Julie meurt d'un désir de s'affirmer. Au **Café de la Place,** Louise Marleau est cette Julie avec une force remarquable.

Dans les années 30, c'est la violence des éclatements. Un cas en France épouvante l'opinion. Il ne s'agit pas d'une affaire féministe au premier degré, mais le quatuor de femmes en présence, et le règlement de comptes magistral qui s'en suit, élèvent au mythe la « tragédie des adolescentes et des confidentes ». Ce sont *Les Bonnes* que Genet écrit d'après l'affaire des soeurs Papin : le 2 février 1933, Christine et Léa Papin, servantes modèles, assassinent leurs patronnes bourgeoises. C'était le drame des humiliés, l'un des fondements de tout combat progressiste. On joue *Les Bonnes*, ce soir jusqu'à dimanche, au **Centre d'essai de l'Université de Montréal** dans une mise en scène de Florence Beylich.

Aujourd'hui, la lutte féministe est assez avancée pour se donner des productions authentiques. D'inspiratrices, les femmes passent dans la zone libre des créatrices. Au **Théâtre expérimental des femmes** (le TEF, au 4379, rue de Bullion), on joue *Les Dandigores*, de Ginette Noiseux, récit brossant la naissance et l'histoire de deux soeurs (l'une laide, l'autre géante) dans un univers exclusivement féminin. On y questionne la « sororité », ce couple où l'instinct de domination est plus secret, plus féroce.

Addolorata, aussi, est là qui souffre doublement de son statut de femme et d'immigrée. Marco Micone, qui apporte au théâtre québécois un regard politique sur le sort de la minorité italo-montréalaise dont il est issu, a décrit ce double sort dans sa seconde pièce, *Addolorata* (après *Gens du silence*) jouée actuellement au café-théâtre **La Licorne.** Avec Diane Lavallée.

Robert Lévesque

■

Au petit écran

Radio-Québec

Ce soir à 20 h 30, pour souligner la Journée internationale des femmes, Radio-Québec présente *Rencontre avec une femme remarquable : Laure Gaudreault*, de Iolande-Cardin Rossignol. Un portrait de cette femme qui, en 1936, fonde à Clermont, dans Charlevoix, le premier syndicat d'enseignantes qui donnera naissance, un peu plus tard, à la CEQ. Doublement d'actualité avec le fameux projet de loi 40 du ministre Laurin. Louisette Dussault interprète le rôle de cette pionnière syndicaliste.

C'est sous le signe de l'humour que le réalisateur Jean-Gaétan Séguin a choisi de traiter de la situation des anglophones au Québec depuis 20 ans. L'émission est construite à partir d'entrevues avec des Anglo-Québécois, bien sûr, mais aussi avec des Québécois francophones, d'extraits de spectacles, d'illustrations, de photos, de caricatures, particulièrement celles d'Aislin du quotidien *The Gazette*. *To Be or not to Be* est diffusé mercredi le 14 mars à 21 heures dans le cadre de la série **Options.**

Radio-Canada

Pour en finir avec *Ding et Dong*, Radio-Canada propose, en première partie des **Beaux Dimanches** cette semaine (19 h 30), un collage des meilleurs moments des *Ha ! Ha !*, à l'antenne une fois par mois depuis octobre. L'imitation du téléroman *La P'tite Vie* (beaucoup de ressemblance avec *Terre humaine*), que j'ai eu l'occasion de voir au Club Soda, est particulièrement réussie. À 21 h 50, vous pourrez voir en reprise *L'Oiseau de feu*, le ballet de Stravinsky avec l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit. Soulignons que cette émission réalisée par Jean-Yves Landry a remporté le Prague d'or (premier prix d'excellence accordé à la meilleure émission musicale) au 17e Festival international de télévision en Tchécoslovaquie en 1980. C'est peut-être cette raison qui justifie sa reprise.

TVA — (10)

Vedettes plus présente cette semaine (dimanche, 20 h 30), *Chapeau, M. Trenet !*, l'hommage de la colonie artistique québécoise à celui qu'on a surnommé « le père de la chanson française ». Le spectacle a été enregistré au Théâtre Saint-Denis en août dernier dans le cadre du festival *Juste pour rire*. Parmi les invités : Robert Charlebois, Plume, Louise Portal, Jean-Guy Moreau, Normand Brathwaite, Gerry d'Offenbach et Julien Clerc. Un spectacle avec des hauts et des bas. Le sommet est atteint lorsque Gerry, d'Offenbach, interprète *La Mer*...

TVFQ — (99)

Toujours dans le cadre de la **Journée internationale des femmes,** la télé française présente, ce soir à 18 h 50, *Mais qu'est-ce qu'elles disent ?*, une émission-mosaïque qui propose une réflexion sur l'image de la femme dans les médias. Reportages, entrevues, variétés et sketches constituent le menu de cette émission spéciale où il sera, entre autres, question du sexisme dans les manuels scolaires.

Cette semaine, **Droit de réponse** (mardi à 22 h 15) s'interroge sur le rôle de la télévision et pose cette question fondamentale : *À quoi sert la télévision ?*. L'animateur Michel Polac a réuni un certain nombre de spécialistes, cadres, critiques, intervenants et journalistes pour débattre du sujet. Parmi eux, un téléspectateur québécois, M. Richard Sagala, a été invité à donner son point de vue, question de voir ce qui se fait ailleurs qu'en France. Il faut tout de même dire que M. Sagala s'est retrouvé à

Suite à la page 17

danséchange

MONTRÉAL NEW YORK

1-25 MARS / MARCH 1984

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 Michael Larivière, MTL Charles Dennis, NY	2 Michael Larivière, MTL Charles Dennis, NY	3 Ginette Laurin, MTL Ishmael Houston-Jones & Fred Holland, NY	4 Ginette Laurin, MTL Ishmael Houston-Jones & Fred Holland, NY
8 Julie West, MTL John Bernd, NY	9 Julie West, MTL John Bernd, NY	10 Silvy Panet-Raymond, MTL Wendy Perron, NY Blondell Cummings, NY	11 Silvy Panet-Raymond, MTL Wendy Perron Blondell Cummings, NY
15 Lucie Grégoire, MTL Mark Morris, NY Elizabeth Streb, NY	16 Lucie Grégoire, MTL Mark Morris, NY Elizabeth Streb, NY	17 Miryam Moutillet & Louis Guillemette, MTL Marta Renzi, NY	18 Miryam Moutillet & Louis Guillemette, MTL Marta Renzi, NY
	23 Miryam Moutillet & Louis Guillemette, MTL Jennifer Mascall, MTL Screws Loose, NY	24 Ginette Laurin, MTL Julie West, MTL Silvy Panet-Raymond, MTL Screws Loose, NY	25 Lucie Grégoire, MTL Michael Larivière, MTL Screws Loose, NY

NEW YORK: P.S. 122, 150 FIRST AVENUE (212) 477-5288 SPECTACLES À 21H

Trois Semaines de Danse actuelle

Regroupant chorégraphes et danseurs/euses post modernistes des deux métropoles

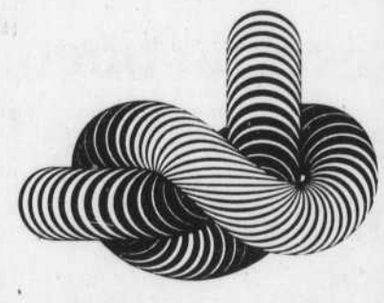
Variété et nouveauté à ne pas manquer

À Tangente
307 Ste. Catherine O.
Spectacles à 20h30

Billets: 8$, 7$ étudiant
Forfait festival: 35$ (6 spectacles)

Information & Réservation
842-3532 / 276-2694

LATITUDE 45
ARTS PROMOTION



Théâtre

AUDITORIUM DU PAVILLON LAFONTAINE: 1301 est Sherbrooke (287-1916)— Omer Veilleux, théâtre-clown du 7 au 25 mars 20h.30

CAFÉ DU MARCHÉ: Centre culturel et sportif de l'Est 4375 est rue ontario (252-1744)— "Félix Poutré" d'après Louis Fréchette, adaptation Maurice Côté et Maryo Thomas, m. en s. Maurice Côté, 11-18 mars 19h.30, 24-31 mars 20h.30, 25 mars et 1 avril 19h.30

CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)—"Mademoiselle Julie" de Strindberg, adaptation française Boris Vian, m. en s. Jean Salvy du 22 fév. au 14 avril lun. au sam. 20h.30

CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul des Laurentides, Laval (667-8975)— 2 comédies m. en s. Marcel Cabay "Le visiteur" et "Le triple saut" du jeu. au dim. jusqu'au 20 avril

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— "Les improvisations" production du studio-théâtre Da Silva 11-13-14 mars 21h.30— "Exercices pédagogiques" les élèves du studio-théâtre Da Silva présenteront différentes oeuvres du répertoire dramatique international 10 mars 16h.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4191)— Le Nouveau Théâtre Expérimental présente "La Californie" du mar. au sam. 20h.30 du 14 fév. au 10 mars

HÔTEL REGENCE HYATT: Dîner-Théâtre Les Masques, 777 Université (879-1370)— "Meurtre au Regence Hyatt" pièce traduite et adaptée par François Tassé, la m. en s. est également de François Tassé, mer. jeu. ven. 19h., sam. 18h.30 et 23h.30, dim. 18h.30, du 1 mars au 29 avril

LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Addolorata" de Marco Micone, m. en s. Lorraine Pintal du mar. au dim. 20h.30 à compter du 17 fév.

L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164)— Les Productions Germaine Larose présentent "William (Bill) Brighton, texte de René-Daniel Dubois, m. en s. Alain Fournier du 2 au 31 mars mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.

LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Laliberté, UQAM, rue St-Denis (282-3456)— Improvisation lun. 21h.00, ven. 24h.00 et dim. 15h.00 jusqu'au 9 avril

MARCHÉ MAISONNEUVE: 4375 est Ontario (522-7497)— "Moi, c'est pas pareil...j'travaille" création collective du Théâtre Parminou 9 mars 12h.30

MORRICE HALL: 3485 McTavish (392-4637)— "Like will to like" présenté par McGill Medieval Drama Workshop les 8-9-10 mars 20h.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211)— "L'inconception" de Robert Marinier, m. en s. Michelle Rossignol du 8 au 31 mars mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.

THÉÂTRE L'AVANT-PAYS: 550 Atwater (935-7257)— La galerie de marionnettes du théâtre de l'avant-pays présente "Barnabé-les-bottines" d'après le conte de Cécile Gagnon tous les dim. à compter du 5 fév. à 14h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)—"A majority of two" de Alun Hibbert, m. en s. Maurice Podbrey du 2 fév. au 18 mars, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.—

THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 4379 rue de Bullion (844-0207)— "Les dandigores" créée par Ginette Noiseux en coll. avec Suzanne Valotaire, textes de Mari Josée Noiseux et Lise Vaillancourt, m. en s. Louise Laprade du 21 fév. au 24 mars du mar. au sam. 20h.30

THÉÂTRE MÉRIDIEN: Basilaire 2, Complexe Desjardins (285-1968)— "Mad in Canada" création de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis, comédie à sketches, à compter du 15 fév.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine (861-0563)— "Cul-de-sac au 7e ciel" texte de Caryl Churchill traduit par Maryse Pelletier, m. en s. Olivier Reichenbach du 24 fév. au 17 mars, mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.

THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente Les Petits Matins de Paul Osborn, m. en s. Gilbert Lepage 8-9 mars 20h., 10 mars 17h., 21h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 rue St-Denis (844-1793) — "Feux Follets" de Susan Cooper et Hume Cronyn, adaptation de René Dionne, m. en s. Guillermo De Andrea, mar. au ven. 20h. sam. 17h. et 21h., dim. 19h. du 1 au 31 mars

QUÉBEC:

HULL OTTAWA TORONTO:

GRAND THÉÂTRE DE QUEBEC: Québec— Salle Octave-Crémazie: Le Théâtre du Trident présente "Crimes de coeur" de Beth Henley, m. en s. Richard O'Hara du 28 fév. au 24 mars 20h. du mar. au sam.

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091½ rue St-Jean, Québec (694-9631)— "Julie des Hivers" de Rachel Lepage, m. en s. Matieu Gaumond, mar. au sam. 20h.30 du 15 fév. au 17 mars (représentations spéciales sam. 10 mars 19h. et 21h.30

THÉÂTRE DU PETIT CHAMPLAIN: Québec (692-3094)— "Macho Man" de Jean-Pierre Bergeron, m. en s. Michael Sinelnikoff du 6 au 25 mars

THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (819-752-5070)— La troupe du doux-délire présente: "Black Comedy" de Peter Shaffer, adaptation Barillet et Gredy, m. en s. Jean-Marc Roy, les jeu. ven. sam. du 1 mars au 7 avril 20h.30

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Théâtre: "Much ado about nothing" de Shakespeare, présenté par The Manitoba Theatre Center 8-9 mars 20h., 10 mars 14h. et 20h.— Salle Studio: "Nickel" de Jean-Marc Dalpé et Brigitte Haentjens présenté par Le Théâtre du Nouvel Ontario 8-9-10 mars 20h.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA: 114 Waller, Ottawa (231-3396)— Les Deux Rives présente: "Le menteur" de Corneille à 19h.30 jusqu'au 10 mars

THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669)— "Une partie de gin" pièce de D.L. Coburn, adaptation Albert Millaire, m. en s. Madd Sanscartier du 29 fév. au 31 mars, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 Adelaide est, Toronto (363-6401)— "Strip" (en anglais) une pièce franco-ontarienne co-écrite par 3 femmes: Catherine Caron, Brigitte Haentjens et Sylvie Trudel, m. en s. Gilles Provost à compter du 1 mars, du mar. au ven. 20h. sam. 19h. et 21h.30 .

UNIVERSITÉ D'OTTAWA: 85 rue Hastey, Ottawa (749-3631)— La ligue nationale d'improvisation tous les dimanches à 20h.00 jusqu'au 1 avril

Cinéma

ASTRE I: (327-5001) — **"Quatrième dimension"** 8 h 40, **"Cujo"** 7 h.

ASTRE II: — **"Jamais plus jamais"** 9 h 05. — **"Sphinx"** 7 h.

ASTRE III: — **"Le retour du Jedi"** 8 h 35.— **"Les Dalton en cavale"** 7 h.

ASTRE IV: — **"Monsieur maman"** 9 h 15. — **"Avis de recherche"** 7 h 10.

BERRI I: (288-2115) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

BERRI II: — **"Carmen"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI III: **"Un homme parmi les loups"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.

BERRI IV: — **"Alexandre le bienheureux"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.

BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.

BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 8 h.

BONAVENTURE II: — **"The Gods must be crazy"** 7 h 45.

BROSSARD I: (465-3851) — **"Krull"** 7 h, **"L'as des as"** 9 h 15.

BROSSARD II: (465-3851) — **"Frances"** 8 h.

BROSSARD III: **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.

CINÉMA CHÂTEAU GUAY:(698-0141): Salle 1: **Relâche**. Salle 2: **Relâche**.

CARTIER-LAVAL:(663-5124) — **"L'été meurtrier"** 7 h, 9 h 30.

CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.

CHAMPLAIN II: — **"Krull"** 7 h 40, **"Le joujou"** 9 h 45.

CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Chained heat"** 1 h 25, 3 h 20, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 05.

CINÉMA DU VILLAGE:(523-3239) — **"Abuse"** 7 h 30, 9 h 30.

CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — **"Avec André Gide"** 18 h 35, **"Belle"** 20 h 35.

CINÉPLEX I: (849-4518) — **"The wild style"** 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 20, 7 h 55, 9 h 30.

CINÉPLEX II: — **"Experience preferred, but not essential"** 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h, 8 h 25, 9 h 55.

CINÉPLEX III: — **"The lonely guy"** 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, **"Gorky park"** 9 h 20.

CINÉPLEX IV: — **"Can she bake a cherry pie"** 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 40.

CINÉPLEX V: — **"Never say, never again"** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.

CINÉPLEX VI: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX VII: — **"Never cry wolf"** 1 h 50, 3 h 50, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.

CINÉPLEX VIII: — **"Ruben, Ruben"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.

CINÉPLEX IX: — **"Educating Rita"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Carnage"** 1 h 30, 5 h 30, 9 h 30, **"Dar l'invincible"** 3 h 10, 7 h 15.

CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Jamais plus jamais"** 12 h 15, 4 h 50, 9 h 25, **"Les aventuriers du bout du monde"** 2 h 45, 7 h 20.

CLAREMONT: (486-7395) — **"Blame it on Rio"** 7 h, 9 h.

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Pensionnat très spécial"** 13 h 50, 16 h 25, 19 h, 21 h 35, **"Fantasmes interdits"** 12 h 30, 15 h 05, 17 h 40, 20 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS II: — **"La quatrième dimension"** 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, **"L'arme absolue"** 14 h 15, 18 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Une blonde enflammée"** 12 h 05, 14 h 35, 17 h 05, 19 h 35, 22 h 05, **"Jeux intimes pour jeunes filles"** 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Jeune proie pour mauvais garçon"** 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15, **"Et Dieu créa les hommes"** 13 h 35, 16 h 15, 18 h 55, 21 h 35.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — **Relâche.**

CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"Against all odds"** 7 h, 9 h 15.

CÔTE-DES-NEIGES II: — **"The big chill"** 8 h.

CRÉMAZIE: (388-4210) — **"L'africain"** 7 h 30, 9 h 30.

DAUPHIN I: (721-6060) — **"L'histoire de Pierra"** 7 h 30, 9 h 30.

DAUPHIN II: **"Fanny et Alexandre"** 8 h.

DORVAL I: (631-8587) — **"Footloose"** 7 h 30, 9 h 30.

DORVAL II: **"Unfaithfully yours"** 7 h 15, 9 h 15.

DORVAL III: **"Lassiter"** 7 h , 9 h.

DÉCARIE I: (341-3190) — **"Educating Rita"** 8 h.

DÉCARIE II: — **"Chained heat"** 8 h.

ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"La ballade de Narayama"** 6 h 30, 9 h.

ÉLYSÉE II: — **"Le goût de l'eau"** 7 h 30, 9 h 30.

Espace 9:(272-1080)— Relâche.

FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Blame it on Rio"** 7 h, 9 h.

FAIRVIEW II: — **"Terms of endearment"** 7 h 15, 9 h 40.

IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Footloose"** 7 h 10, 9 h 10.

JEAN-TALON: (725-7000) — **"Lancer frappé"** 7 h 15, **"L'effroyable créature"** 9 h 30.

KENT I: (489-9707) — **"Unfaithfully yours"** 7 h 45, 9 h 30.

KENT II: — **"Lassiter"** 7 h 15, 9 h 15.

LA CITÉ I: (844-2829) — **"Terms of endearment"** 7 h 15, 9 h 40.

LA CITÉ II: — **"Blame it on Rio"** 7 h 30, 9 h 30.

LA CITÉ III: — **"Star 80"** 6 h, 7 h, 9 h.

L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Les années lumières"** 7 h , **"Et la tendresse...? Bordel!"** 7 h 15, **"Le dernier combat"** 9 h 15, **"L'argent"** 9 h 30.

LAVAL I: (688-7778) — **"Terms of endearment"** 7 h, 9 h 20.

LAVAL II: — **"Le marginal"** 6 h, 7 h 55, 9 h 50.

LAVAL III: — **"Les compères"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.

LAVAL IV: — **"Garçon"** 7 h, 9 h.

LAVAL V: — **"J'ai vécu deux fois"**, **"Épouvante sur New-York"** 6 h, 7 h 40.

LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—**"Krull"** 7 h 10, **"Les rescapés"** 9 h 20.

LAVAL-ODÉON II: — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.

LOEW'S I: (861-7437) — **"Blame it on Rio"** 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.

LOEW'S II: — **"Terms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.

LOEW'S III: — **"Reckless"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30.

LOEW'S IV: — **"Harry & Son"** 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35, sam. der. spec. 11 h 55.

LOEW'S V: — **"Harry & Son"**, 1 h 10, 3 h 30, 5 h 50, 8 h 10.

MERCIER: (255-6224)— **"A armes égales"** 8 h, **"Terreur à l'hôpital central"** 6 h 05, **"Les doigts du diable"** 9 h 45.

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"Psychose II"** 7 h 15, 9 h 30, **"Moi, Christiane F. 13 ans, droguée, prostituée"** 7 h , 9 h 30.

OUTREMONT: — **"Comme un papillon"** 7 h 15, **"Dans la ville blanche"** 9 h 30.

PALACE I: (866-6991) — **"Right stuff"**, 1 h, 4 h 30, 8 h.

PALACE II: — **"Unfaithfully yours"**, 12 h 25, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.

PALACE III: — **"Hot dog the movie"** 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.

PALACE IV: — **"Star 80"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h , 9 h.

PALACE V: — **"Sudden Impact"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

PALACE VI: — **"Lassiter"** 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.

PARALLÈLE: (843-4725) — **"Wim Wenders: an interview"** et **"Quand je m'éveille"**, **"Chambre 666"** 19 h 15, 21 h 10.

PARADIS I: (866-6991) — **"Christine"** 9 h 10, **"Tonnerre de feu"** 7 h 10.

PARADIS II: — **"Annie"** 9 h 50, **"Le joujou"** 7 h.

PARADIS III: — **"Caligula"** 9 h, **"Les 120 jours de Salo"** 7 h.

PARISIEN I: (866-3856) — **"Garçon"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10.

PARISIEN II: — **"Le marginal"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

PARISIEN III: — **"Papy fait de la résistance"** 1 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.

PARISIEN IV: — **"Les compères"** 12 h 05, 2 h, 4 h, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40.

PARISIEN V: — **"L'amie"** 12 h 15, 2 h 15, 4 h 10, 6 h 05 8h, 9 h 55.

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"A armes égales"** 8 h, **"Terreur à l'hôpital central"** 6 h 05, **"Les doigts du diable"** 9 h 45.

PLACE LONGUEUIL II: — **"Les Dieux sont tombés sur la tête"** 7 h 15, 9 h 15.

PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"Broadway Danny Rose"** 12 h 15, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.

PLACE VILLE-MARIE II: — **"The night of the shooting star"** 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 10.

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"The Dresser"** 7 h, 9 h 20.

PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Silkwood"** 6 h 45, 9 h 15.

PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Carmen"** 8 h.

PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"Against all odds"** 8 h.

SAINT-DENIS I: (845-3222) — **"La quatrième dimension"** 17 h 20, 21 h 20, **"L'arme absolue"** 19 h.

SAINT-DENIS II: — **"Histoires à mourir debout"** 17 h 20, 21 h 05, **"Yeux de l'étranger"** 19 h 30.

VERDUN: (768-2092)— **"Krull"** 7 h 30, **"Meurtre en direct"** 9 h 40.

VERSAILLES I: (353-7880) — **"Gisèle"**, **"Les folies d'Elodie"** 6 h, 7 h 40.

VERSAILLES II: — **"J'ai vécu deux fois"**, **"Épouvante sur New-York"** 6 h 05, 7 h 40.

VERSAILLES III: — **"Pulsions cannibales"**, **"Dernière maison sur la gauche"** 6 h 10, 7 h 50.

VILLERAY: (388-5577) — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.

WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Harry & Son"** 7 h 20, 9 h 30.

YORK: (937-8978) — **"Yenti"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h

Expositions

ACOMPLEXE: 1277 rue Panet (523-3673)— Exposition de gravures de Alfred Pellan, de 1970-1975

ART 45: 1460 o. Sherbrooke (843-5024)— Oeuvres récentes de David Bolduc jusqu'au 13 mars.

ARTICULE: 4060 St-Laurent ste 106 (842-9686)— Dessins photographiques de Patricia Lamy—Sculptures de Jean-Pierre Morin du 7 au 25 mars du mar. au dim. 12h. à 17h.

ATELIER-GALERIE BATEAU-LAVOIR: 983 Boul. Richelieu, Beloeil— Oeuvres de B. Zakour, M. Assif-Hamilton, N. Tremblay, P. Rouleau, D. Paquin, Y. Quintal, F. Séguin, Y. Dumont, S. Rochat, T. Lebedeff, J.P. Lafrance, M. Madore, F. Lamaire et C. Dufour à compter du 15 janv.

AUBES 3935: 3935 St-Denis (845-5078)— Pierre Leroux, typographie du livre d'artistes et Jeanine Leroux Guillaume, gravures du 3 au 31 mars

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE: 395 Wellington, Ottawa— Jacques Cartier au Canada, exposition du 7 fév. au 31 mars, tous les jours de 9h. à 21h.

CENTRE D'ARTS VISUELS: 350 Victoria, Mtl (488-9558)— Travaux récents sur papier et canevas de Rhona Golfman Shapiro du 29 fév. au 31 mars, mar. au jeu. 10h. à 18h., ven. sam. 10h. à 17h.

CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 Côte Ste-Catherine, Mtl (739-2301)— Saundra Freed, Linda Hazen et Sergio Kokis, peintures, et Françoise Lavoie, dessins et gravures jusqu'au 20 mars

CENTRE DE CÉRAMIQUE POTERIE BONSECOURS INC: 444 rue St-Gabriel (866-6581)— Exposition Parallèle un à un, Friedhelm Lach et Yves Louis-Seize du 22 fév. au 10 mars sem. 10h. à 18h., sam. dim. 12h. à 18h.

CENTRE D'EXPOSITION DRUMMOND: 175 Ringuet, Drummondville (477-5416)— Peintures de Françoise Hamel et dessins de Denis Nadeau du 4 mars au 1 avril tous les jours de 13h.30 à 18h.

CENTRE D'EXPOSITION DE GATINEAU: 17 Boul. Greber, Gatineau (663-9261 poste 291)— Micheline Paquette, tisserande, Francisco Martins, ébéniste jusqu'au 19 mars, Bonnie MacLellan, peintures du 5 mars au 2 avril

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL: 335 Place Youville (845-4236)— Exposition d'archéologie intitulée Rue des enfants trouvés jusqu'au 1 avril mar. au dim. de 10h. à 16h.30

CHÂTEAU DUFRESNE: (coin Pie IX et Sherbrooke) —Edward Colonna et l'art nouveau (1862-1948)du 19 janv. au 25 mars

LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — "Oeuvres de M. Bellerive, Ron Bolt, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson.

ESPACE OVO: 307 ouest rue Ste-Catherine, local 300 (849-6253)— Photographies de Jorge Guerra "Conversations avec Narcisse" du 7 mars au 7 avril du mer. au sam. de 12h. à 18h.

GALERIE ALEXANDRE: 1456 ouest Sherbrooke (844-2593)— Oeuvres récentes

ARTS ET SPECTACLES

Yvette Brind'Amour confirme son talent, Denis Bernard révèle le sien

Feux follets, une grande production du Rideau-Vert

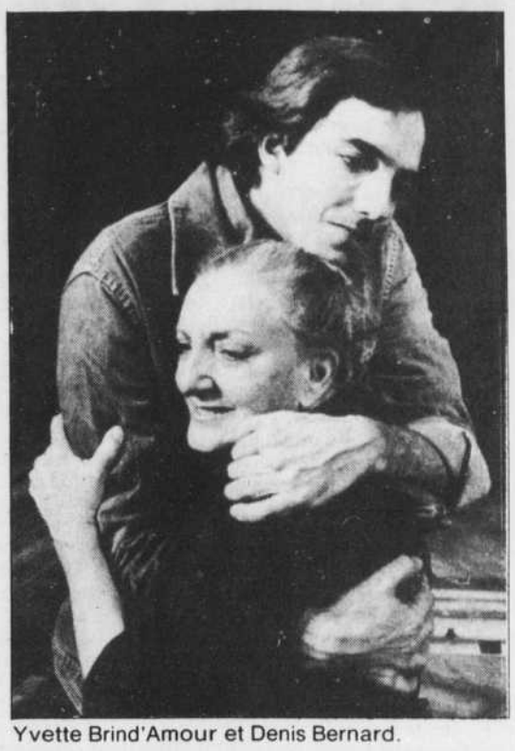
par Robert Lévesque

Feux follets, du Susan Cooper et Hume Cronyn, dans une traduction de René Dionne et une mise en scène de Guillermo de Andréa. Décor de Denis Denoncourt, costumes de François Barbeau, éclairages de Michel Beaulieu. Avec Yvette Brind'Amour, Guy Provost, Denis Bernard, Léa-Marie Cantin, Michel Daigle et Richard Fréchette. Au Rideau-Vert jusqu'au 31 mars.

On ne dira jamais assez l'importance de la mise en scène, sa fonction primordiale dans l'approche d'un texte théâtral où le metteur en scène est le maître-accoucheur de l'oeuvre d'un autre. Avec ce *Feux follets*, une des plus admirables productions du Rideau-Vert depuis plusieurs saisons, Guillermo de Andréa sert une leçon de mise en scène efficace, subtile, touchante a-t-on le goût de dire, sans que jamais la facilité, la complaisance ou la démagogie (ingrédiens habituels des metteurs en scène qui abordent ce type de théâtre) viennent alourdir l'émotion.

Foxfire (créé l'an dernier au Barrymore à Broadway) est une pièce écrite par un acteur, Hume Cronyn, vétéran du théâtre américain. En travaillant avec Susan Cooper, Cronyn a apporté à cette pièce toute son expérience des planches. Cela se sent. Des moments magnifiques ponctuent la marche de la pièce, sortes de bornes le long d'une route, instants d'émotion qui arpentent la représentation. Guillermo de Andréa a respecté ces « mesures » avec un doigté remarquable.

D'autres auraient insisté sur le caractère « triste » de cette pièce où une vieille femme, veuve depuis cinq ans, se décide à contre-coeur de quitter cette colline de Georgie où elle a vécu toute sa vie. De Andréa a compris qu'il ne fallait rien grossir, que la qualité de ces gens décrits par Cronyn et Cooper venait de leur pudeur. Sa mise en scène rend bien cela, et dans cette retenue attentive, cette approche délicate, l'émotion théâtrale éclate à certains moments avec une force exceptionnelle comme dans cette scène où Annie, longuement, s'attarde à fermer les yeux de son mari. Ce n'est plus de la tristesse « jouée », c'est de l'intensité.


Yvette Brind'Amour et Denis Bernard.

On fait habituellement de ce genre de théâtre réaliste un théâtre de l'apitoiement sur ces pauvres sorts, un théâtre de gélatine qui veut tout servir à la petite cuillère. De Andréa, au contraire, apporte une rigueur qui réconcilie ceux qui sont rébarbatifs au genre avec une revalorisation intelligente de la comédie dramatique américaine.

Madame Yvette Brind'Amour tient dans cette pièce l'un de ses grands rôles. En France, à New York, elle le jouerait des saisons entières. Sa composition d'Annie, vieille paysanne de Georgie qui poursuit avec son défunt un dialogue fait d'humour et de lassitude, s'impose dès son entrée en scène. On croit au personnage. Dans *Cher Menteur*, Mme Brind'Amour était assez admirable, mais là, dans la retenue, la fragilité est à la fois la détermination du personnage, la directrice du Rideau-Vert atteint un sommet dans sa carrière.

Denis Bernard, qui tient le rôle du fils parti mener à la ville une carrière de chanteur western, et qui revient convaincre sa mère de quitter sa vie solitaire, est la découverte de ce spectacle réussi. Son personnage est tout en nuance, son jeu tout en délicatesse. C'est le fils qui aime sa mère mais ne sait le dire, c'est le chanteur qui a perdu ses illusions, c'est le fils demeuré étranger à un père têtu qu'il aimait profondément, c'est l'ancien enfant qui ne sait plus grandir, c'est l'homme qui veut sauver sa mère d'un repli sur elle.

Denis Bernard fait de tout cela une composition juste et émouvante. Une telle performance n'est pas sans rappeler les débuts d'acteurs tels Robert Gadouas. Lorsqu'il aura acquis plus de métier et d'assurance, Denis Bernard étonnera. Il est dans *Feux follets* admirablement dirigé par son metteur en scène.

Guy Provost, dans le rôle du père, tient lui aussi un de ses bons rôles. Le public apprend, par son habile effet théâtral, qu'il s'agit d'un personnage mort il y a cinq ans. La présence de Provost est constante. Décidément, il s'agit d'une des bonnes soirées de théâtre que le Rideau-Vert ait offert ces dernières années.

Les choix

Suite de la page 16

Paris après avoir répondu à l'invitation lancée sur les ondes par l'animateur Michel Polac qui réclamait des commentaires des téléspectateurs québécois sur la question. Sans blague !

Quelques films à voir

Samedi à 20 heures, TVA (10) présente *L'Homme de Rio*, de Philippe de Broca. Un soldat en permission (Jean-Paul Belmondo) fait des prouesses et des cascades pour retrouver sa fiancée (Françoise Dorléac) au Brésil. Si vous aimez les frissons et les sueurs froides, PBS (33) propose *Psycho*, d'Alfred Hitchock, avec Anthony Perkins et Janet Leigh, samedi à 21 heures. Cauchemardesque ! Dimanche à 21 h 30, **Ciné-Répertoire** (Radio-Québec) présente *La Peau*, de Liliana Cavani d'après le roman autobiographique de Malaparte. Marcello Mastroianni en écrivain est le témoin de trafics ignobles et de combines louches par une population acculée à la misère juste avant l'arrivée des Américains à Naples en 1943. À **Ciné-Club**, dimanche à 23 h 10, on présente *Main Basse sur la ville* un film de Francesco Rossi (*Les Trois Frères*) réalisé en 1962. Une histoire de corruption politique qui se déroule dans un quartier populaire de Naples. Enfin, à CTV (12), lundi à 21 heures, vous pourrez voir ou revoir *Manhattan*, de Woody Allen, ou les angoisses métaphysiques d'un intellectuel newyorkais.

■

À la radio

Toujours à l'occasion du 8 mars, **Cinq-FM** (102.3), la radio communautaire et multi-ethnique du centre-ville, propose *Femmes immigrantes*, une émission d'une heure et demie qui fait le point sur la réalité des femmes immigrantes au Québec et de la double discrimination dont elles font souvent l'objet. L'émission, réalisée par le Collectif des femmes immigrantes, est diffusée de 17 h 30 à 19 heures.

Jules Richard

Au grand écran

Le Dernier Combat. Au lendemain d'une catastrophe, nucléaire sans doute, un homme tente de survivre. Premier long métrage du jeune cinéaste français Luc Besson qui, avec ce film, remportait l'an dernier, au festival d'Avoriaz, et le prix spécial du jury et le prix de la critique. Un film fantastique réussi d'un cinéaste prometteur. **(L'Autre Cinéma).**

Alexandre le bienheureux. En reprise sur nos écrans, cet irrésistible éloge de la paresse, réalisé en 1967 par Yves Robert et principalement interprété par Philippe Noiret dans un de ses rôles inoubliables. **(Berri).**

Garçon. Claude Sautet aborde de nouveau les thèmes de l'amour, de l'amitié et des rêves, inachevés mais d'une façon moins réussie cette fois. Avec Yves Montand toujours élégant et séduisant, drôle et sensible. Avec Jacques Villerot et Nicole Garcia aussi. **(Parisien et Laval).**

Experience Preferred but not Essential. Une étudiante de milieu populaire travaille, un été, comme serveuse dans la salle à manger d'un hôtel et découvre la vie, l'amour et se découvre elle-même aussi. Modeste mais parfaitement réussi, un film britannique de Peter Duffell où l'humour naît de la justesse du regard et de la vérité des situations et des personnages tendrement observés. **(Cinéplex).**

La Ballade de Narayama. Palme d'or au dernier Festival de Cannes. Dans un petit hameau, des paysans mènent une vie très dure et les plus âgés doivent se laisser mourir au sommet d'une montagne. La vie. La mort. Intense et superbe ! Du cinéaste japonais Shohei Imamura. **(Élysée).**

Le Goût de l'eau. Un fonctionnaire de l'Assistance sociale découvre dans un placard un enfant sauvage auquel il consacrera tout son temps. Juste, sobre, sensible. Premier long métrage du cinéaste hollandais Orlow Seunke. **(Élysée).**

Reuben, Reuben. Une performance exceptionnelle de Tom Conti dans le rôle d'un poète écossais désinvolte et déprimé qui, lors d'une tournée américaine, fait succomber toutes les femmes. Amusant, émouvant, intelligent. **(Cinéplex).**

The Dresser. La relation entre un grand acteur shakespearien et son habilleur. Un film de Peter Yates à voir pour l'interprétation d'Albert Finney et Tom Courtenay. Ce dernier est particulièrement troublant. **(Alexis Nihon).**

Richard Gay

■

Sur les cimaises

La **galerie Esperanza** (2144, rue Mackay, jusqu'au 24 mars), qui s'intéresse exclusivement à l'art étranger et, par là, remplit une fonction originale dans le paysage de nos galeries, présente un généreux accrochage d'oeuvres récentes de **Tom Wesselmann**. L'évolution assez lente qu'a connue l'artiste américain fait que les travaux exposés nous font à la fois retrouver les grandes caractéristiques du *pop* et prendre connaissance de ses plus récentes variations.

À la **galerie Treize** (3772, rue Saint-Denis, jusqu'au 25 mars), les *Temples-montagnes* de **Michel Lagacé** parlent de sa découverte de la toile, et ses *Projections*, de sa redécouverte du dessin. Les uns et les autres, qui intègrent une archéologie inédite chez l'artiste, sont à voir absolument.

La **galerie Aubes 3935** (3935, rue Saint-Denis, jusqu'au 31 mars) rend un hommage mérité à deux beaux personnages de l'histoire de notre livre bibliophilique. En effet, sans les efforts constants et discrets de la graveuse **Janine Leroux-Guillaume** et du maître typographe **Pierre Guillaume**, notre livre d'artiste ne serait sûrement pas tout à fait ce qu'il est.

Chez **Yajima** (307 ouest, rue Sainte-Catherine, jusqu'au 31 mars), les photographies retouchées de **Benno Friedman**, les aquarelles de **Sherrie Levine** qui reproduisent des . . . reproductions de tableaux célèbres, et l'enregistrement de **David Tomas** constituent une triple réflexion sur la pratique photographique contemporaine. Prévoir assez de temps pour y participer pleinement.

Gilles Daigneault

ÉCHOS

Quatre films et une conférence coordonnés par les Services éducatifs de la Galerie nationale du Canada souligneront la Journée internationale de la femme.

■

Ouverture aujourd'hui du bar des Grandes Retrouvailles au 80 ouest Jean-Talon; spectacle et musique.





Expositions

GALERIE ESPÉRANZA: 2144 Mackay (933-6455) — Tom Wesselmann du 28 fév. au 24 mars

GALERIE FUCITO: 5283 ave du Parc (279-1919)— Peintures de P. Van Westrenen et De Hauenschild du 7 au 24 mars

GALERIE GRAFF: 963 est rue Rachel (526-2616)— Peintures et dessins récents de Robert Wolfe du 23 fév. au 20 mars

GALERIE DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: 269 est St-Cyrille Québec— Art de Verre, exposition de 4 verriers: Thérèse Guy, Jean-M. Giguère, Guy Martin et Guy Simard du 4 au 30 mars

GALERIE JACQUIE: 1437 Stanley, (842-3639) — Oeuvres de maîtres japonais contemporains: Amano, Sawada, Kuroda, Satoh, Hoshi, Sakamato, Maki, Riodei.

GALERIE JOLLIET: 279 ouest Sherbrooke ste 211 (842-8883)— Exposition des tableaux de Judith Reigl du 7 au 31 mars— Opus Incertum, exposition d'André Martin du 7 au 31 mars

GALERIE LA CIMAISE: 1392 o. Sherbrooke (845-5045)— Exposition permanente des oeuvres de Yves Laroche, Gilles Gingras, Jean-Paul Jérôme, et sculpteur Rudi Kacgi

GALERIE SAMUEL LALLOUZ: 1620 ouest Sherbrooke— Exposition artistes de la galerie: Barbeau, Bruneau, Connoly, Gauthier-Mitchell, Gervais, Glass, Hurtibise, Montpetit, Maltais, Molinari, Sindo-Gécin et Vaillancourt

GALERIE LIPPEL: 1324 Sherbrooke (842-6369) — La fantaisie dans l'art indigène de l'Afrique et de l'Océanie

GALERIE LUDOVIC: 1390 Sherbrooke Ouest, suite 3 (844-9788) —oeuvres de R. Richard, A. Rousseau, M. Poissant, A. Bertounesque, F. Alvarez, C. Jacob

GALERIE MAISON DES ARTS DE PIEDMONT: 136 chemin de la gare, Piedmont (227-4322)— Oeuvres récentes de Bruni, Gransow et Dubreuil, sculptures de Marcel Tremblay

GALERIE MATUS: 2185 Crescent (282-1566)— Lithographies de Bonnard, Dunoye, De Segonzac, Maillol, Rouault, Toulouse Lautrec, Utrillo, Valadon et oeuvres de jeunes artistes québécois jusqu'au 31 mars

GALERIE MAXIMUM: 123 o. ave Mont-Royal (282-2050)— Oeuvres des participants au prix Raymond-Boyer du 21 fév. au 11 mars

GALERIE MONTCALM: 25 Laurier Hull (777-2781 poste 256)— Michel Leboeuf, néons installations du 8 mars au 1 avril

GALERIE MOTIVATION V: 316 est Ontario (842-5962)— Oeuvres de Joseph Branco "Peinture Morte" 7 au 25 mars— lancement du numéro 22-23 de la revue Intervention sur le thème écriture avec un bilan de 76 pages du Marathon 76 heures 16 mars 20h.

GALERIE DU MUSÉE: 24 rue Champlain, Québec—La collection Prêt d'oeuvres d'art du 8 mars au 20 avril

GALERIE NATIONALE DU CANADA: Angle des rues Elgin et Slater, Ottawa — Exposition, Rétrospective de Murray Favro du 27 janv. au 11 mars—Le monde merveilleux de M.C. Escher jusqu'au 18 mars.

GALERIE NOCTUELLE: 307 ouest Ste-Catherine ste 555, Mtl (845-5555)— Oeuvres récentes de Paul Béliveau, jusqu'au 11 mars, mar. au sam. de 11h. à 18h.— Les participants du numéro 2 "Lettres d'amour" les 10 collaborateurs exposent jusqu'au 17 mars

GALERIE FREDERIC PALARDY: 1170 Victoria St-Lambert (465-3337)— Exposition femmes-peintres jusqu'au 22 mars

GALERIE SOHO MERCER: 250A rue Lyon, Ottawa (238-2451)— Oeuvres d'artistes contemporains du mar. au sam. 12h.00 à 17h.00

GALERIE ART STEWART HALL: 176 Bord du lac, Pointe-Claire (695-3312)— Exposition de gravures originales par de grands Maitres anciens et modernes de la collection privée de Mme Ian Johnson du 18 fév. au 18 mars

GALERIE STUDIO J.YAHOUDA MEIR: 2160 rue de la Montagne ste 705 (845-3974)— Peintures et dessins de Harlan Johnson du 22 fév. au 10 mars, mer. au sam. 12h. à 17h.

GALERIE TREIZE: 3772 St-Denis (288-5903)— Tableaux récents de Michel Lagacé du 1 au 25 mars, mer. au dim. 12h. à 18h.

GALERIE UQAM: 1400 Berri, salle J-R120, Pav. J.-Jasmin — "Impulsions" de Liliane Clément du 7 au 17 mars du mer. au dim. 12h. à 18h.

GALERIE VERRE D'ART: 1518 o. Sherbrooke— travaux récents de Max Leser et Naomi McCormack du 6 au 27 mars, mar. au ven. 10h.30 à 18h., sam. 10h.30 à 17h.

GALERIE YAJIMA: 307 ouest Ste-Catherine ste 515 (842-2676)— Exposition de Sherrie Levine, Benno Friedman et David Tomas du 3 au 31 mars mer. au sam. 12h. à 17h.

GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART: 2025 Peel (849-6091)— Estampes Inuit 1959-1983 de la collection permanente de la guilde canadienne des métiers d'art du 18 fév. au 28 avril, du mar. au sam. 10h. à 17h.

INTERACTION: 4060 Boul. St-Laurent ste 103 (849-2791)— Encan de céramiques au profit d'Interaction 11 mars 14h— "Tour du Canada" exposition qui a pour but de montrer ce qui se fait en tournage de céramique du 18 mars au 8 avril, du mer. au dim. 12h. à 17h.30

LA MAGIE DE L'ART: 1235 rue Guy (935-1446)— Oeuvres d'art de Bernice Schwartz, eaux-fortes et huiles, Stanley Lewis, dessins et aquarelles du 7 au 31 mars

MAISON D'ART ST-LAURENT: 916 Boul. Décarie, St-Laurent (744-6683)— Peintures de Alan Richardson

MAISON DE LA CULTURE COTE DES NEIGES: 5290 chemin Côte des Neiges— Exposition Art et Traditions des Amérindiens du 22 fév. au 25 mars— Exposition de 20 photographies d'Alain Chagnon "Expressions de Femme"du 1 au 18 mars

MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est Ontario— L'hiver canadien en photos organisée par l'Association nationale d'art photographique du 7 au 23 mars

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk — Exposition de Michel Varin, sérigraphies, gouaches et acryliques jusqu'au 1 avril

MAISON DU MECENE: Carrefour Langelier, 7373 Boul. Langelier (259-4751)— Liquidation d'oeuvres d'art de peintres connus, tel que Beament, Bertounesque, Carette, Del Signore, Fecteau, Fortin, Gingras, Perron et autres, provenant d'une fermeture de galerie et d'une collection privée

MAISON SVATINA: 3962 Boul. St-Laurent (844-5467)— Exposition des sculptures Iroquoises et tapisseries de Maria Svatina 11 fév. au 31 mars

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre Mtl (873-2878)— La collection permanente, acquisitions récentes, art québécois et international jusqu'au 11 mars

MUSÉE MARC-AURÈLE FORTIN: 118 St-Pierre (prolongement rue Bleury) Vieux Montréal (845-2460)— Exposition permanente des oeuvres de Marc-Aurèle Fortin tous les jours de 10h. à 17h. fermé lundi

MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT: 615 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent (747-7367) — Les églises et le trésor de St-Laurent en l'île de Montréal du 12 fév. au 25 mars.— Pipes et pétun dans l'art québécois du 26 fév. au 8 juillet

MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT: 300 St-Pierre, Rivière-du-Loup (862-7547)— Oeuvres récentes de Michel Lagacé du 17 fév. au 18 mars— Exposition "La collection Prêt d'oeuvres d'art du musée du Québec" du 1 mars au 1 avril

MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL: 3400 ave du Musée (285-1600)— Le sculpteur Alberto Giacometti "Au fil des collections" jusqu'au 22 avril

MUSÉE McCORD: 690 ouest, rue Sherbrooke (392-4778) -- Le Canada dans l'art du potier jusqu'à oct. 84— La poupée des 19e et 20e siècles et ses accessoires du 7 déc. au 15 avril— Exposition des photos des Doukhobors canadiens en Colombie-Britanique du 8 fév. au 6 mai— Secrets intimes: lingerie de 1825 à 1930 du 29 fév. au 12 août 84

MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI: 35 rue St-Germain ouest Rimouski (724-2272)— Salle d'exposition du rez-de-chaussée: Marcel Gagnon, peintre— Galerie Antoine-Gagnon: oeuvres de S. Villeneuve-Rioux, L.A. Roberge, A. Marion, A. Tardif, R. Venne et J. Poirier—

OPTICA: 3981 Boul. St-Laurent (287-1574)— Eva Brandl: The Golden Gates, installation du 7 au 31 mars— Gregor Curten: dessins et peintures du 10 au 31 mars

LA PETITE GALERIE: 1200 rue Shefford (Bromont) (843-7401). Artistes de la galerie, Yves Bergeron, Raymond Dupuis, Graham Cantieni, Reynald Piché et Louis Jacque.les ven. sam. et dim.

SUZANNE LAVIGNE: 916 rue Cherrier (525-2455)— exposition lun. au jeu. 15h.00 à 19h.00 ven. sam. dim. 15h.00 à 21h.00

POWERHOUSE: 3738 St-Dominique, Mtl (844-3489)— Encan du 3 au 11 mars, visionnement des oeuvres et offres écrites acceptées, résultats de l'encan 11 mars 15h.

MICHEL TÉTREAULT ART CONTEMPORAIN: 4260 St-Denis (843-5487)— Exposition de Peter Gnass "Obscur/suspect/unklar verdachtig" du 7 mars au 1 avril du mer. au dim. et sur rendez-vous

VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE: 44 Garneau local 202 Québec (692-1322)— Ginette Bouchard "Paysages nocturnes" du 8 mars au 1 avril

INTERART: 1545 Dr Penfield, suite 104 (932-1545) — Oeuvres de Louis Jaque, Alfred Pellan, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millette.

Musique

Classique

CAFÉ-CONCERT LA CHANCONNE: 338 est rue Ontario (843-8620)— Récital de poésie avec Renée Devirieux Ristelle, accompagnement à la harpe Sybil Angelica 8 mars 21h.— Tous les dimanches soirs Sonia Del Rio danse sur des oeuvres de compositeurs espagnols et flamenco 21h.

CHAPELLE LOYOLA: 7141 ouest Sherbrooke— Récital de trombone, étudiants de Albert Devito 8 mars 20h.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: rue Ste-Catherine entre Union et Université— Tous les dimanches à 10h. et 16h., chorale de l'église— Premier concert dans la Série de récitals pour le Carême lun. 12 mars 12h.30

ECOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY: 628 ch. Côte Ste-Catherine— Concert "Les gynestr'elles" ensemble vocal féminin avec instrumentalistes sous la dir. de Danielle Lavoie, oeuvre "Le stabat mater" de Pergolesi dim. 11 mars 20h.

JARDIN BOTANIQUE: 4101 est rue Sherbrooke— Récital de violon, classe de Raymond Dessaints 11 mars 15h.

MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES: 5290 ch. Côte-des-Neiges (739-7195)—Récital de poésie intitulé "Les femmes de la forêt" par Claudine Thibaudeau 8 mars 20h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk— Récital de Angela Hewitt pianiste dim. 11 mars 14h.

PLACE DES ARTS: Piano Nobile— Perceval, ensemble de musique du Moyen-âge dans le cadre des échanges avec les Jeunesses Musicales de France 11 mars 11h.

SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame— Récital de piano, classe de Raoul Sosa mar. 13 mars 20h.

SALLE MARIE GÉRIN-LAJOIE: UQAM, coin St-Denis— Les Évenements du Neuf, avec Robert M. Leroux, l'ensemble de percussion McGill, Michel Gonneville, Denis Lorrain, Tom de Leeuw, John Cage, Alsides Lanza et Edgard Varèse ven. 9 mars 21h.

SALLE GERMAINE MALÉPART: 100 est rue Notre-Dame— Récital d'alto, classe de Robert Verebes 8 mars 12h.— Chantale Beauchamp, trompettiste, classe de Jean-Louis Chatel et Daniel Gauthier, saxophoniste, classe de Nicholas Ayoub ven. 9 mars 12h.

SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke— Léo Brouwer, l'ensemble de la SMCQ, sous la dir. de Serge Garant 8 mars 20h— McGill Symphony Orchestra les 9-11 mars 20h.

Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 o. St-Paul (842-2003) — jazz à l'heure du cocktail et en soirée tous les jours de 17h.00 à 20h.00 — Tous les sam. et dim. de 17h. à 20h. Jazz Session— Ron Proby swing quartette 8-9-10 mars— Fred McHugh trio 11 au 14 mars— Affinity, quintette de New York 15 au 17 mars

BAR MOBY DICK'S: Maison Alcan, 2121 Drummond— "Le Marty Franklin Trio" du 28 fév. au 10 mars mar. mer.20h. jeu. à sam. 20h.30

BIDDLES: 2060 Aylmer (842-8656) —Charlie Biddle du mer. au sam. de 10h.00 à 02h.00— Brunch jazz avec M. Normand de 12h.00 à 17h.00, autre orchestre de 18h.00 à 23h.00

LE BIJOU: 302 rue Lemoyne (288-5508)— Tous les jours pianistes à 17h.00 et 22h.00

CAFÉ CAMPUS: 3315 ch. Reine-Marie (735-1259)— Musique invisible Nicolas Fauteux 10-11 mars— Jazz espace Karen Young 17-18 mars 22h. et 23h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Harry Bateman et John Bodin duo jazz 10-11-12 mars

LE CARGO: 4177 rue St-Denis 3e (849-4698)— Jazz workshop avec Robert Leriche, saxophoniste, John Heward, percussionniste, Yves Bouliane, contrebassiste et Jam session en fin de soirée tous les mardis à 21h.

COCK'N BULL: 1944 o. Ste-Catherine (932-4556)— tous les dim. jazz et dixieland live.—

LE GRAND CAFÉ: 1720 rue St-Denis (849-6955)— Lorraine Foster et Daniel Loyer quartet 8 mars 21h.30— Franklin David trio et June Wallock 9 mars 21h.30— Michael Gauthier quartet et Quartz 10 mars 21h.30— Guy Nadon sextet 11 mars 21h.30— Jam 12 mars 21h.30— Jim Hilmon and the influentials 13-14 mars 21h.30

HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 rue de la Montagne (288-5656)—Billy Georgette de 21h.00 à 01h.00 sam.— Steve Farell de 20h.00 à 24h.00 le dim.— Lun. au ven. Charles Bensoussan de 5h.00 à 8h.00 — Scott Price lun de 21h. à 01h.—Billy Georgette de 21h.00 à 01h.00 mar. au sam.

HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg du mar. au dim. de 21h.00 à 02h.00— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00h.00— Dîner-dansant chez Hugo avec pianiste Gerry Pucci

Variétés

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 rue St-Hubert (842-2808)— La Boîte à Lily chansonniers, Hélène Matteau 9-10 mars 21h.30— Philippe Noireaut chante Brel, Ferré, Vian et autres 9-10 mars 23h.30

CAFÉ INSTANTANÉ: 102 rue St-Georges, LaPrairie (659-4822)— "Le rêve du diable" musique folklorique jeu. ven. sam. 21h.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue St-Denis (843-4384)— Pierrot Fournier chante Brel jeu. ven. et sam. 22h.— "Les trois petits cochons" et "La fleur enchantée" tous les sam. et dim. à 14h.— "Retrouvailles" spectacle de poésie canadienne-française fin X1Xe début XXe siècle, mise en scène Huguette Uguay, tous les dimanches à 16h.30

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Réjane Bujold et Tim Crawford 8 mars 21h.30 et 23h.— Découverte Jazz 9 mars 21h.30— Réjane Bujold et Tim Crawford 10 mars 21h.30 et 23h.— Soirée culturelle haitienne 11 mars 20h.— Danses africaines avec Bill Koué 13 mars 20h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— B and B: Harry Bateman, guitare et John Bodin duo jazz 10-11-12 mars 21h.— Cinéma du samedi: Tintin: le lac aux requins 14h.15 (gratuit)— Brunch du dim. musique improvisée au piano avec Jeff Côté de 13h. à 16h.— Cinéma du mardi: Festival Charlie Chaplin (courts métrages)aavec Normand Deveault au piano mar. 13 mars 21h.30 et 23h.45 (gratuit)

CENTRE SHERATON DE MONTRÉAL: 1201 Dorchester (878-2000): Au rendez-vous des danseurs du Tout-Montréal, du mardi au dimanche de 21 h 00 à 3 h 00

CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-8059)— Tiger Okoshi 15 mars 21h.

LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est rue Ste-Catherine— Bazar et échange 10 mars 16h.— 4X4 peinture en direct 11 mars— Concours de fesses maquillées et peinturées 12 mars 20h.30— Randam acces memory 13 mars

GALERIE DE MARIONNETTES DU THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS: 550 Atwater (935-7257)— Tous les dimanches à compter du 5 fév. théâtre pour enfants "Barnabé-les-bottines" d'après le conte québécois 'Le Roi de Novilande'de Cécile Gagnon à 14h. dim.

PLANÉTORIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Des dieux, des astres et des hommes" du 7 mars au 6 mai, mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h. 15h.30, 16h.30, 20h.30

SALLE GÉRIN-LAJOIE: UQAM 1455 St-Denis— Le groupe Eritage en spectacle 11 mars 20h.

SALLE ANDRÉ-MATHIEU: 475 boul. de l'Avenir, Laval (667-1610)— Spectacle de Jean Lapointe "En pleine farce" les 12-13 mars

SPECTRUM: 318 ouest rue Ste-Catherine— Le meilleur breakdance 84, 8-9-10 mars 21h.— UB 40 les 11-12 mars 21h.

TANGENTE: 307 o. Ste-Catherine (842-3532)— "Festival Montréal-New York" échange entre six groupes new-yorkais et montréalais 8-9 mars Julie West et John Bernd— Silvy Panet-Raymond, Wendy Perron et Blondell Cummings 10-11 mars

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391)— Les Grands Explorateurs: aventure en Océanie chez les Papous du 12 au 22 mars 12-13-14 mars 20h., 15 mars 19h., 16-17 mars 19h. et 21h.30, 18 mars 13h.30, 16h., 20h.30

THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1450 est Ste-Catherine (521-4650)— Découverte du monde: Fantastique Bolivie du 6 au 11 mars mar. mer. 19h.30, jeu. à sam. 20h.30, dim. 14h.30— Louise Forestier en spectacle "Je suis au rendez-vous" du 13 au 18 mars

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Renée Martel en spectacle 8-9-10-11 mars 20h.

UNION FRANÇAISE: 429 est Viger (845-5195)— Salle Rougier: "Mais qu'est-ce qui m'arrive?" spectacle de chansons avec Gaston Dussault 12 mars 20h.30

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Louis-Fréchette: Les grands explorateurs: aventure en Océanie chez les Papous du 8 au 11 mars 20h., 11 mars 13h.30

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: the chieftains 8 mars 20h.30— Mickey Gilley et Charly McClain 11 mars 19h.

Télévision

2 CBFT

09.00 Conférence des autochtones d'Ottawa
13.00 Première édition
13.23 Télex Arts
13.30 Au jour le jour
14.30 Conférence des autochtones d'Ottawa
17.00 Robinson suisse
17.30 La vie secrète des animaux
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 La vie promise
20.00 Les Grands Films « Le dernier des géants » amér. 76 avec John Wayne, Lauren Bacall, Ron Howard et James Stewart
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télex Arts
23.15 A Première Vue
23.45 Cinéma « Bleue brume » can. 82 avec Sylvie Lachance, Michel Côté
00.15 Cinéma « Le retour de Don Camillo » fr. it. 52 avec Fernandel, Glinlo Cervi et Paolo Stoppa.

10 CFTM

12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné Quiz « Le faux-cul » fr. 75 avec Bernard Blier, André Falcon, Traore Mory, Roger Dumas, Robert Hossein et Roger Hanin
14.25 Souvenir Olympique
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et Cie
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La Quotidienne
19.30 Ciné-Jeudi « Le vol perdu » am. 70 avec Lloyd Bridges, Anne Francis, Ralph Meeker et Billy Dee Williams
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les Nouvelles TVA
22.50 Le 10 vous informe
23.00 Les sports
23.15 Souvenir Olympique
23.20 La couleur du temps
23.30 Drôles de dames

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Cinéastes à l'écran « Journal inachevé »
20.30 Rencontre avec une femme remarquable: Laure Gaudreault
21.30 L'actualité économique
22.00 Karen Akers
23.00 Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)

12.30 Bonjour, bon appétit
13.00 Téléfoot
14.00 Les jeux du stade: rugby
15.34 Le Théâtre de Bouvard
17.00 L'île aux enfants
17.20 L'Academie des Neuf
18.00 Atout-coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Mais qu'est-ce qu'elles disent?
20.30 Téléfoot
21.30 La civilisation du Rugby
23.01 Théâtre de Bouvard

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 All in the family
12.57 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty
14.27 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 All creatures great and small
16.00 Do it yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 What's new
16.59 Newswatch 6
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Fame
20.00 Empire
21.00 Hand and eye
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch

LE MARCHÉ DE L'ART

Grandeurs et misères du marché de l'art pour les femmes artistes

GINETTE BERGERON

Être femme et artiste : combinaison romantique ou discipline olympique ? Il faudrait être bien naïve pour s'en tenir uniquement à la première proposition. Quant à la deuxième, même si elle paraît être une extrapolation, elle demeure néanmoins la plus réaliste des deux.

Lise Landry est au début de la quarantaine. Malgré une production continue depuis plus d'une quinzaine d'années, sa présence dans les galeries est récente. Ses allégeances politiques, sa sympathie pour les mouvements féministes ont suscité chez elle une remise en question de sa production artistique. Durant une longue période, l'artiste est demeurée à l'écart et a préféré mettre en veilleuse sa création. L'année dernière, elle a donc décidé de « foncer », comme elle le dit, et d'aller présenter sa production aux directeurs de galerie.

D'autre part, l'artiste explique que son insertion dans le marché a occasionné toute une organisation parallèle : « C'est presque un travail de secrétaire qui demande un temps fou de préparation. Il m'arrive souvent de penser aux autres femmes qui ont des enfants et doivent mener de front leur carrière artistique. Parfois je considère chanceux les hommes qui ont encore derrière eux une femme pour s'occuper de leurs paperasses ... et de leurs enfants. »

Pour Michelle Héon, les choses se passent différemment. Son ami de coeur et père de sa fille de quatre ans est également artiste. Tous deux partagent le même atelier et s'occupent conjointement de leur fille. Tout comme Lise Landry, Michelle Héon enseigne à temps partiel à l'université : « Je donne un cours à Concordia un après-midi et le même soir un autre cours à Chicoutimi. Lorsque je reviens par avion le lendemain, je suis crevée ! Cependant, je n'ai pas de temps à perdre et je peux avouer qu'en dépit de ce travail d'enseignement, de ma fille et des tâches ménagères, je consacre au moins quatre journées et demie par semaine à ma production en atelier. »

En ce qui concerne son insertion dans le marché, Michelle a bénéficié d'une succession d'événements favorables depuis quelques années. Dans une certaine mesure, on peut affirmer que c'est le marché qui est venu à elle, sans résistance à l'égard de sa condition de femme.

Cette précision nous amène à réfléchir à la question suivante : Actuellement, dans quelles conditions la femme artiste réussit-elle son insertion dans le marché ? Certaines croiront qu'il n'y a pas lieu de s'affoler puisque leurs pendants masculins dépensent autant d'énergie dans cette même trajectoire et pourtant ! À cet effet, l'entretien avec Rose-Marie Arbour, historienne de l'art, a permis de faire un constat de leurs situations en tant que femmes.

La profession d'artiste et le marché de l'art ont des exigences, des règles, des priorités et exigent une foi inébranlable en la continuité de la carrière, lorsqu'une relation symbiotique unit l'artiste et le marché vers un même objectif. Réussite oblige ! Mais à quel prix, quand on sait que le marché de l'art est du genre masculin et qu'une profession d'artiste se vit aussi au féminin ...

Au départ, l'artiste qui a déjà amorcé une carrière doit constamment entretenir son marché, ses collectionneurs si elle ou veut réussir, dit Mme Arbour : « Le marché est basé sur la continuité d'une production et sur la notion d'évolution et de progrès. Si la carrière d'une artiste est remplie de discontinuités, d'absences et de retours, ces circonstances ne cadreront pas du tout avec un profil de carrière ascendant. Si, pendant quatre ans, une artiste ne produit plus, la demande des collectionneurs diminuera progressivement pour disparaître ... C'est normal. Il faut considérer que l'intérêt du collectionneur à faire l'acquisition des oeuvres de telle ou tel artiste doit être alimenté par une image unitaire de celui-ci, une linéarité dans sa carrière. Ce sont les règles du marché. C'est pourquoi la notion de linéarité est importante », souligne Mme Arbour.

Pour l'artiste, ces exigences du marché — soit de maintenir une production constante — nécessitent presque une discipline de vie, de travail. Autrement dit, c'est une mission qu'il ne faut surtout pas abandonner en cours de route, sinon ...

De cette façon, carrière professionnelle et vie privée sont difficilement dissociables. De plus, que l'on y soit sensibilisée ou non, les déterminismes culturels et biologiques font en sorte qu'à une certaine étape de sa vie, une femme est susceptible de désirer un enfant. Dans ce cas, comment planifier un horaire fixe de travail en atelier, en considérant le bébé, ses besoins, et ainsi de suite pour tout le rituel qui accompagne les joies et besognes de la maternité. Bref, résignées ou décidées, certaines y ont renoncé au profit d'une carrière artistique.

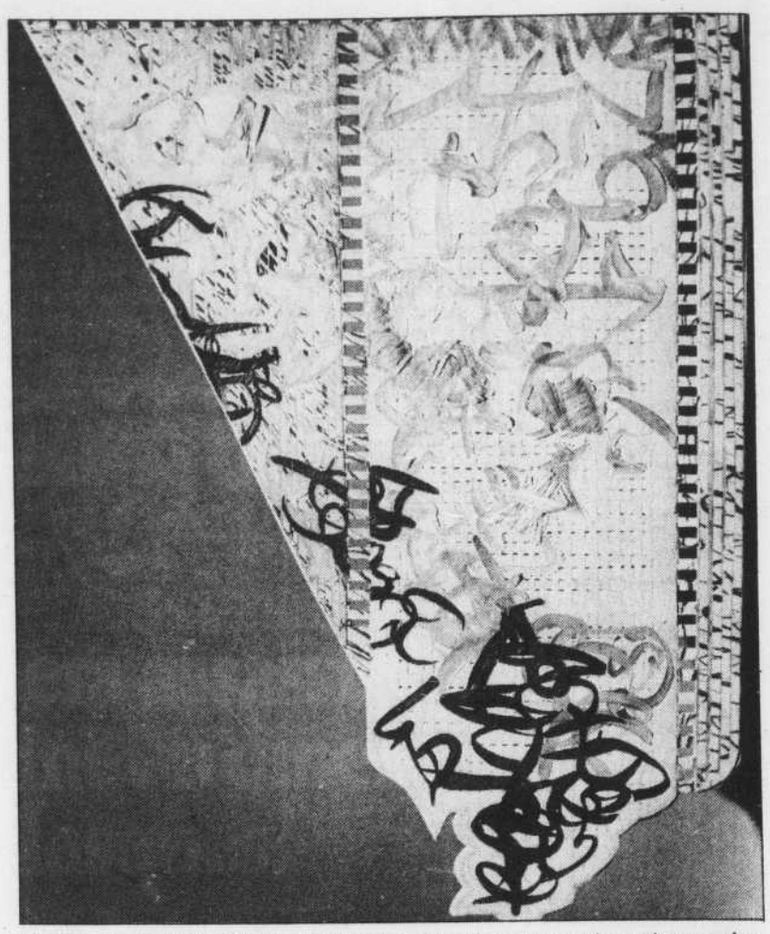
Qu'adviendrait-il de sa carrière ainsi que de son marché de collectionneurs si notre femme artiste disparaissait de la circulation pendant une période indéterminée pour cause de grossesse et maternage de sa progéniture ?

« Vendre ou collectionner les oeuvres de femmes artistes ! Mais qui nous assurera de leur continuité ? Elles peuvent avoir des enfants, se marier, faire un choix et décider de suivre leur conjoint. Non ! C'est trop risqué. »

Certaines artistes ont déjà vécu une telle discrimination de la part de directeurs de galerie et que de collectionneurs inquiets. Par chance, ces mésaventures se résorbent progressivement, avec le temps, l'évolution et la conscientisation. Heureusement, les directeurs et amateurs d'art ne maintiennent pas tous ce type de raisonnement sexiste !

Par ailleurs, Mme Arbour mentionne que plusieurs d'entre elles n'arrivent pas à concilier vie domestique et production artistique. Sans jeter de mauvais sorts à leurs destinés, les divorces et séparations deviennent parfois inévitables. Inversement devant l'alternative, ce sera possiblement la profession qu'on abandonnera. À ce point de restrictions, nous ne sommes plus très loin de la discipline olympique !

Dans un autre ordre d'idées, Mme Arbour explique qu'en général, les problématiques premières des femmes artistes ne sont pas orientées vers des préoccupations formelles et définies en fonction de courants artistiques modernes et internationaux. Tandis que les hommes, eux, s'y intéresseront tout particulièrement, ce qui avantagera leur insertion dans le marché : « Bien sûr, les femmes se soucient des courants extérieurs. Cependant, elles font d'abord de l'art pour se réaliser, pour s'assurer une identité. À l'intérieur de leur démarche artistique, elles se réévaluent constamment, elles cherchent leur langage. Chez elles, le processus art/vie est intimement lié. Il est nécessaire que leur production artistique apporte quelque chose à la société ainsi qu'à elles-mêmes. C'est, en général, un trait d'esprit relatif aux femmes. Pour les hommes, les problématiques s'objectiveront différemment. »



Écrire en applique (1983), de Lise Landry : tissage, couture et gouache sur papier. (Photo Gilles Saint-Pierre, UQAM)

Les femmes artistes et le marché : question difficile à trancher, m'avait dit Rose-Marie Arbour. Jusqu'à présent, personne n'a de solutions pour remédier à leur situation. Elles sont loin d'être syndiquées et, de plus, leur profession les oblige à travailler individuellement dans leur atelier. Quant au marché, comment peut-il être sensibilisé lorsque cette discipline olympique d'être femme artiste se vit dans l'ombre, en retrait, puisque finalement c'est le produit fini, l'objet créé, coté et convoité qui importe ...

« De plus en plus fortes » les femmes artistes ? Bien sûr ! Et depuis longtemps, en plus ...

Loisirs pour une journée de fête

MARIE-ANNE RAINVILLE

Le 8 mars, **Journée internationale des femmes,** est un moment pour les femmes de réitérer leur adhésion à l'idée, toute tricotée à la broche, de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le tricot de notre libération est dessiné par des mailles qui s'appellent Lena Morrow-Lewis, Maria-Antonietta Macciocchi, Alexandra Kollontaï, Thérèse Casgrain, Laure Gaudreault, Simone de Beauvoir, Louise Michel, Lise Payette et d'autres auxquelles il faut ajouter toutes celles, majoritaires d'ailleurs, qui luttent dans le silence de leur cuisine.

Ce temps est aussi le temps de fêter. Des célébrations pleines de pensées, d'émotions, de silences, de rires, de grands sourires complices : tout cela et autre chose, au son et aux images de la musique des femmes, des poèmes de femmes, et aussi de leur théâtre, de leur cinéma, de leur radio, de leur écriture, de leurs chants ... de leur culture !

Maintenant devenues d'heureuses habitudes, les célébrations du 8 mars se font dans tout le Québec comme dans la majorité des États occidentaux. Selon vos états d'âme, vous pourrez vous joindre à des parties plus officielless ou encore vous retrouver avec d'autres femmes dans la chaleur tranquille d'une vieille amitié.

Au lieu de vous envoyer une longue carte de souhaits contenant tous les voeux que je présenterais aux « dames du monde », je vous expédie un télégramme de ce qui s'offre à vous en ce temps où les femmes sont à l'honneur.

La fête dehors ou à la maison

Si vous habitez Montréal et que vous ayez envie de vous gâter, commencez par un petit déjeuner *mollo*. Les nouvelles propriétaires du café **Haut-Pluriel** (rue Duluth est) offrent un « spécial 8 mars ». Nicole Charbonneau et Kathi Marissal veulent, à leur façon, souligner « la solidarité entre les femmes ».

Ensuite, si vous êtes mère, au travail ou à la maison, seule chef de famille ou pas, j'espère qu'un conjoint, un ami, un confrère de travail, un exmari vous offrira de garder les enfants du souper à l'aurore. Un joli cadeau, n'est-ce pas ? De cette façon, toutes, avec ou sans enfants, pourront être de la fête, manifestant leur solidarité, comme y appellent certaines centrales syndicales, par un geste collectif et symbolique : la grève du souper.

À mon avis, une vraie grève du souper est de ne pas faire le repas et, de préférence, de se le faire servir sans entendre les enfants qui jacassent. Changer l'agréable mais quotidienne musique du souper familial par celle, occasionnelle, d'une lippée au restaurant entre femmes. Vous pourriez choisir un endroit tenu par des femmes comme, à Montréal, la **Paryse, la Chartreuse, l'Anecdote ...**

Pour célébrer encore plus, on pourrait s'offrir des petits cadeaux. Deux idées me viennent en tête : le dernier numéro de *La Vie en rose* ($2.50 en kiosque) reprenant l'entrevue exclusive que donnait à la revue Simone de Beauvoir. Ou encore, tout juste sorti en librairie, ce livre unique et différent, tant par son contenu que sa présentation : *La Journée internationale des femmes*, de Renée Côté, paru aux Éditions du Remue-Ménage. À lire !

Si vous choisissez de vous organiser une joyeuse rencontre entre amies, à la maison, Radio-Québec, en cette Journée internationale des femmes, présentera à 19 h 30 un documentaire-fiction de Marilù Mallet : *Journal inachevé*, suivi du beau film *Rencontre avec une femme remarquable : Laure Gaudreault.*

Louisette Dusseault, qui tient le rôle de Laure Gaudreault, disait, en entrevue, de cette femme fondatrice de la CEQ : « Elle, c'était l'action. Ce qui est surprenant, c'est ce qu'elle dit sur les femmes. C'est elle qui a tout mis en branle. Elle avait une volonté de fer, un sens aigu de la justice. »

Reprenant les propos de la nièce de Laure Gaudreault, Louisette ajoute : « Elle voulait que l'ensemble de la société québécoise devienne adulte pour qu'elle puisse dialoguer avec le pouvoir. » Laure Gaudreault, judicieusement interprétée par Louisette Dusseault, est un exemple positif de l'histoire des femmes d'ici.

De Hauterive à Montréal

Voici plusieurs *flashes* sur ce qu'il est possible de faire ce 8 mars :

- Victoriaville : présentation du film L'Amie, de Margarethe von Trotta, après-midi au cégep. Visite de l'exposition de créations de femmes au café Au tant par ciel.
- Drummondville : souper communautaire et soirée culturelle à la Maison des femmes.
- Sherbrooke : à compter de 20 h 30, spectacle, danse, musique au cégep.
- Saint-Jérôme : à 19 h 30, projection du vidéo *Question de privilège* traitant des femmes et du syndicalisme, suivie d'une discussion avec un petit café.
- Sept-Îles : les cartes de souhaits seront à l'honneur grâce à une large distribution dans les centres commerciaux.
- Rimouski : un spectacle à 21 heures à la Maison des femmes.
- Joliette : soirée avec spectacle de femmes de la région, animation, musique et danse sur le thème *Du je au nous pour s'affirmer collectivement*, à l'école Marie-Charlotte à compter de 18 heures.
- Gatineau-Hull-Aylmer : *Les femmes et le militantisme dans la vie syndicale* par la troupe *Les Filles du Roy*, au Palais des congrès à 20 heures.
- Sorel : souper communautaire à partir de 19 heures à la bibliothèque municipale.
- Québec : souper-théâtre avec la pièce *Marie brûle-t-elle ?* du Théâtre du 1er mai. Lieu de rencontre : CSD, 801, 4e rue, Limoilou.
- Bedford : au CLSC, un souper collectif suivi de la présentation de *Y paraît que c'est mes nerfs.*
- Trois-Rivières : souper-échange sur notre vécu de femme engagée, au 550, rue Saint-Georges, de 17 heures à 20 heures.

À Montréal, un grand événement est à retenir : *Rose Tango*, au Paladium à 20 h 30, organisé par *La Vie en rose*. Arianne Émond explique en entrevue : « *Rose Tango* est un flash visuel, sonore, un *show*, une épopée musicale. L'idée est de faire un événement à la culture des femmes », le 8 mars étant comme un beau prétexte pour fêter, se réjouir, se rencontrer entre femmes.

Ce projet de spectacle a débuté durant l'été alors que s'active l'organisation depuis septembre grâce à la coordonnatrice, Danièle Lapointe. Deux bonnes heures remplies de 20 numéros qui évoquent avec humour des personnages historiques et imaginaires. *Rose Tango, de Jeanne d'Arc à Ginette Tremblay* mettra en scène Marie-Claire Séguin, Marie Cardinal, Nicole Leblanc, Louise Babin, les Folles Alliées, Jeanne d'Arc, Louise Michèle et, finalement, Ginette Tremblay. La soirée se terminera dans la danse, le bavardage et les rencontres occasionnelles de toutes ces femmes que l'on voit juste là !

Enfin, jetez un oeil sur les journaux locaux ou de quartier : de nombreux centres de femmes, groupes populaires, groupes autonomes de femmes organisent, durant tout le week-end, des activités, entre autres le Comité-Femmes du Carrefour Saint-Michel de Montréal avec sa journée du 9 mars à compter de 13 heures au Centre Saint-Mathieu.

Et vogue la galère, la journée aura passé, le 8 mars comme depuis 10 ans au Québec sera fêté. Ampoules aux pieds, voix éraillée, cheveux dépeignés, coeurs légers, nous nous endormirons, pour une fois, avec au creux du ventre, le sentiment que ça se fête d'être une femme ...



Le film *Rencontre avec une femme remarquable : Laure Gaudreault*, réalisé par Iolande Cadrin-Rossignol, sera présenté ce soir à 20 h 30 à Radio-Québec. De gauche à droite : Marie Michaud (une institutrice), René Massicotte (un inspecteur) et Louisette Dussault (Laure Gaudreault).

Dorothy Knowles est la plus connue des peintres de la Saskatchewan

EDMONTON (PC) — Dorothy Knowles ne se préoccupe pas d'analyser l'art. Elle sait ce qu'elle veut et elle se contente de peindre ce qu'elle aime. À 56 ans, Dorothy Knowles est, de tous les artistes-peintres de la Saskatchewan, celle qui est la plus connue et dont les oeuvres se vendent le mieux.

Elle est le meilleur peintre de paysages qui produise à l'heure actuelle, affirme Mme Terry Fenton, directrice de la Galerie d'Edmonton et organisatrice de l'exposition Knowles. « Elle est le peintre de paysages le plus original depuis Emily Carr », ajoute Mme Fenton. Ses toiles sont impressionnantes non seulement par leurs tendances impressionnistes, mais également par leur grandeur, Dorothy Knowles n'hésitant pas à travailleur sur des canevas mesurant six pieds par huit.

La peinture fut d'abord pour elle un simple *hobby*, ayant étudié pour devenir technicienne de laboratoire. Une amie de l'Université de la Saskatchewan l'a convaincue, un jour, de s'inscrire aux cours d'été dispensés au lac Emma.

« À partir de cet été-là, j'ai eu la piqûre quoique je n'aie jamais pensé en faire mon gagne-pain. »

Une cabine téléphonique ... à excuses

LONDRES (AFP) — Finis le mouchoir sur le téléphone et les explications embarrassées : un bar-restaurant de la banlieue londonienne offre maintenant aux époux infidèles des enregistrements avec bruits de fond « prétexte » pour paraître plus crédibles au téléphone.

Pour un supplément de 35 cents, les clients du Sullivan's, à Ilford, à 50 km de Londres, peuvent, fond sonore à l'appui, prétendre être au milieu d'un embouteillage, retardés par du travail imprévu au bureau, retenus par un train arrêté au passage à niveau, interpellés par la police et interrogés au commissariat, ou encore bloqués en pleine émeute.

Pour ceux qui souhaitent éviter le domicile conjugal pour plus d'une soirée, il y a aussi le bruit de fond de l'aéroport, qui convaincra l'épouse ou l'époux le/la plus sceptique de l'imminence d'un départ en voyage d'affaires.

Le Sullivan's, ouvert en décembre dernier, est le seul bar du Royaume-Uni à offrir une « cabine téléphonique-excuse », selon un responsable du bar. Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à utiliser ce dispositif qui se révèle si efficace qu'il n'est pas rare de voir les clients y faire la queue.

Prix record pour une aquarelle de Turner

NEW YORK (AFP) — Une aquarelle du peintre anglais Joseph Turner a été vendue, la semaine dernière à New York, à un collectionneur privé pour la somme record de $235,000, a annoncé le porte-parole de la salle des ventes Sotheby.

Selon ce dernier, le peintre considérait ce tableau comme son meilleur paysage. Un critique d'art l'avait, par ailleurs, défini comme le meilleur paysage suisse jamais peint.

Les enchères avaient débuté à $100,000.



Les Masques
Dîner Théâtre

Qui sera assassiné cette semaine au dîner-théâtre Les Masques?

Le mari qui aime trop sa femme? Le dentiste qui a une dent contre eux? Ou l'épouse qui les trahit tous les deux?
Ne manquez pas notre nouvelle comédie/mystère:

« Meurtre au Régence Hyatt »

Le forfait comprend, en plus des rires et du suspense, un excellent dîner, le pourboire (sur le repas) et le stationnement.
Mise en scène: François Tassé. Une production Élite.

En vedette:
Donald Pilon, Louise Latraverse et Normand Lévesque.

Du 1er mars au 29 avril. Mercredi et jeudi: 19h, 31,50$.
Vendredi: 19h, samedi: 18h30, 36$. Dimanche: 18h30, 29,50$.
Pour réserver appelez le
879-1370, poste 558
entre 11h et 20h.
Les commandes téléphoniques peuvent être portées à votre carte de crédit.

SAMEDI, 23H30, SPECTACLE SEULEMENT: 13$.

HÔTEL RÉGENCE HYATT MONTRÉAL
777, rue Université, Montréal, Québec H3C 3Z7

POUR LA FORME

La bonne table

LUCIE MÉNARD

De la casse-croûte des années '50 à la cuisine des Andes péruviennes

La bouffe et la fête

Pour célébrer cette journée à notre façon, quelques suggestions de restaurants dirigés par des femmes, choisis de façon somptueusement arbitraire et classifiés de la seule manière possible : du sud au nord, toujours plus haut ! Trois caractéristiques communes : ils sont beaux, ils sont bons, on y mange pour pas cher.

La Paryse (302 est, rue Ontario; tél. : 842-2040) : c'est un snack-bar tel qu'on les décorait dans les années '50. Des murs de toutes les couleurs, dont un turquoise à faire hurler; des enseignes de boissons gazeuses, des tablettes surchargées de gros pots remplis de bonbons et autres « gommes balounes ». Le hamburger s'y appelle encore *hamburger*, pas « hambourgeois », Dieu merci ! Je suis d'ailleurs persuadée que les plus pures linguistes vont oublier de s'en offusquer lorsqu'elles auront essayé le spécial. Un poème ! La traditionnelle galette de boeuf haché, bien sûr, dans un petit pain rond brioché. Plus du bacon, des tomates, du fromage à la crème, de la laitue, des fois de la luzerne . . . Un monument à la gloire de l'art baroque, à faire damner M. MacDonald en personne. Le sandwich au fromage grillé : du vrai fromage — pas du Kraft en tranches —, laitue hachée, lamelles de champignons sautées, vaut, à lui seul, le déplacement, comme on dit. Avec des frites-maison pareilles comme chez maman, un « Coke » et un « Seven-Up », ce snack pour deux vaut $8.76, avec la taxe mais avant le service. En allant régler à la caisse, vous apercevez, trônant sur le comptoir, sous cloche de verre, de beaux gros gâteaux (maison, de toute évidence), à donner envie de s'attarder encore un peu. Et pourquoi pas ?

À moins de passer au salon de thé. À quelques pas de là, **La Chartreuse** (842-0793), rue Sherbrooke juste à l'ouest de Saint-Denis. Un vieil appartement redécoré de vraies et de fausses vieilles choses, beaux choix d'infusions, variété de pâtisseries d'origines diverses mais nobles. Joli, douillet, charmant.

Un peu plus haut, rue Duluth près de Saint-André, le café **Haut-Pluriel** (522-8219) — un classique ! Pour manger des croissants le matin, des sandwiches le midi, pour boire des *espressi* l'après-midi. Pour flâner, pour lire ou pour jaser.

L'Anecdote (526-7967) est un autre snack-bar, situé, celui-là, juste à l'intersection Rachel/Saint-Hubert. Classiques banquettes en cuirette, mais belles vieilles photos encadrées sur les murs. Sandwiches pétant de santé. À essayer : *la naturelle*, avec tofu, ou le menu du jour à $5 environ, *quiche* ou *canelloni* par exemple, soupe et dessert compris.

Cuisine péruvienne et décoration artisanale du même nom à **La Selva** (862 est, rue Marie-Anne; tél. : 525-1798). En hors-d'oeuvre, la *cebiche* (poisson cru mariné) et l'*avocat aux crevettes* sont particulièrement intéressants. La brochette de coeur de boeuf (prononcer : *anticuchos de corazon de vaca*) est très bonne, très épicée, le poisson (vraiment du jour) pareillement. Menu pour deux, avant taxe et service : $17.45. On peut apporter son vin.

Sur Papineau, côté est, juste en haut de Marie-Anne, le **Café d'à côté** (525-0741) a récemment ouvert ses portes. Le menu y est rédigé d'une façon sympathique et farfelue, les *hot-dogs* se faisant *hot-snobs* et les salades, *effeuilleuses*. La *poulette-sofa* est, évidemment, une version féminine du poulet-divan, avec fromage, béchamel et brocoli. Amusante garniture de fruits en brochettes pour le *cric mam'zelle* et le *cric-madame*. Ne manquez pas le croissant au jambon à l'ancienne : c'est un pur délice.

Rue Delanaudière, à deux pas du parc Laurier, **La Kahena** (527-0397). C'est un tout petit restaurant algérien absolument pas cher — lui non plus — où l'on sert du très bon couscous et diverses spécialités du Maghreb. Il faut absolument essayer la *techktchouka* : un plat de merguez, de tomates et de poivrons, fortement condimenté (au bas mot !), tout à fait délectable pour les palais robustes. L'une des propriétaires joue du piano au coin de la salle entre deux services, lesquels s'effectuent sur le mode sympathique et décontracté. On peut apporter son vin et amener son *chum* si nécessaire, sauf aujourd'hui évidemment et sauf le dimanche dans le second cas; ce jour-là, le brunch, servi de midi à 17 heures, invite toutes les femmes à venir fêter entre elles.

À Innisbrook, en Floride : 24 heures dans la vie d'une femme...

MONIQUE NUYTEMANS

TARPON SPRINGS, Floride — On est jeudi après-midi. J'arrive à Innisbrook pour y suivre le nouveau programme de conditionnement physique qui dure trois jours. Il y a 15 autres participants qui sont accueillis par M. Dean Cosgrove, l'assistant au directeur. Il a fait sa médecine. Il établit mon pouls, ma tension artérielle, ma taille et mon poids. Nous passons ensuite en revue mon historique médical.

Le centre nous prête à chacun et à chacune (quatre hommes et 12 femmes) un costume d'aérobique : collants et *léotards* pour dames, *shorts* et chemises pour messieurs. Également un peignoir et une clef de casier au vestiaire.

★

7 heures

Vendredi matin. Réveil à 7 h.

7 heures 30

Le programme débute à 7 h 30, avant le petit déjeuner, par une promenade de trois kilomètres à travers le domaine d'Innisbrook. Superbe. On croise des paons, des ratons-laveurs, des lapins et des écureuils qui détalent, surpris qu'ils sont de voir des vacanciers aussi matinaux. Sauf que ce ne sont pas des vacanciers « normaux ». En fait, ce ne sont pas des vacanciers du tout.

Le sentier s'étire le long des courbes d'un étang. L'achigan y saute tandis que, lentement, la brume s'évapore, faisant les cyprès se mirer plus clairement dans l'eau limpide. Les eucalyptus, les pins et les palmiers sortent à peine des nimbes de la nuit et le soleil se lève paresseusement au-dessus des vergers de pamplemousses.

Les golfeurs en culottes vertes, roses, orange ou quadrillées sont déjà à leur poste devant leur voiturette avec leur arsenal de bâtons. Ils ne se donneront du répit que lorsque le soleil se couchera derrière les courts de tennis.

8 heures

Après un petit déjeuner spartiate, le groupe est prié d'assister à une conférence de neuf à 10 heures. Elle est donnée par M. John Hall, le directeur du centre. Il nous fait un exposé sévère sur les méfaits physiques des produits gras, du sel, de l'alcool, du manque d'exercice.

10 heures

Alarmé et conscient de sa mauvaise conduite, le groupe se dirige vers le centre récréatif pour y prendre une bicyclette. Le domaine d'Innisbrook étant très vaste, celle-ci sera d'un grand secours pour se rendre aux différents points stratégiques et finalement . . . à son appartement.



La nature se réveille sur un des beaux étangs d'Innisbrook.
(Photo Monique Nuytemans)

10 heures 30

Mais avant d'en arriver là, la journée sera longue.

C'est donc à bicyclette que je me rends au « Centre des congrès » où se donnent les cours d'aérobique, d'étirements musculaires et de yoga.

Chaque discipline dure environ 45 minutes. Les exercices de yoga se font à l'extérieur et s'appellent « la salutation au soleil ». Après chaque séance active, une autre est consacrée à la relaxation totale au son d'une douce mélodie japonaise. Allongée sur le dos, je sens la torpeur m'envahir. Après quelques minutes, je me sens reposée et en forme.

12 heures 45

Je me douche en vitesse. J'enfourche ma bicyclette pour me rendre au restaurant. 500 calories m'y attendent. Je salive d'avance !

14 heures

Je suis alors libre jusqu'à 15 heures. Mais si je ne profite pas de mon temps « libre » pour jouer au tennis, je n'aurai plus l'occasion avant ce soir, et j'entrevois déjà que ce soir je serai « morte ». Je m'en vais donc gaillardement au tennis. Je trouve une partenaire, nous jouons jusqu'à 15 heures.

15 heures 15

J'arrive avec un peu de retard à la classe d'*aqua-dynamics*. Une espèce de séance d'assouplissement sous l'eau qui dure une heure.

16 heures

Douche et vêtement de *jogging* pour une petite course à obstacles.

Le groupe parcourt à un rythme de promenade un circuit d'un kilomètre divisé en . . . six « stations de la croix » : des génuflexions, des sauts en hauteur, des *push-ups*.

17 heures

Après cette journée accablante, mais aussi exaltante, nous avons droit à l'ultime récompense : un massage suédois. Il dure une heure, fait un bien divin et est, en plus, très bien appliqué, avec force. Les muscles endoloris sont pincés et bichonnés par des masseuses expertes (des masseurs pour les hommes, *so sorry* . . .). Et je puis honnêtement affirmer qu'en dépit du surcroît d'exercices, je me suis couchée sans la moindre douleur musculaire.

18 heures 30

J'ai juste le temps pour une petite sieste d'une demi-heure avant de m'habiller pour me rendre au restaurant où m'attendent 250 calories maigrichonnes.

19 heures 30

Ce souper est sans doute l'activité la plus décevante de la journée. Car après tant d'exercices et de grand air, c'est le moment ou jamais de s'attaquer à un bon steak bien juteux rehaussé d'une pomme de terre au four, nappée de crème sure et de beurre, le tout couronné d'un solide coup de rouge. Quel blasphème ! La réalité est plus austère : un jus, un petit morceau de veau surmonté de fromage fondu, des légumes bouillis et une dizaine de raisins, de l'eau plate.

Je ne puis dire que je me suis levée de table en ayant faim, mais j'avais la sensation que je n'avais rien mangé. Un peu la même impression que l'on ressent en quittant un cocktail : on a mangé tant d'amuse-gueule qu'on n'a plus faim, mais, au fond, on n'a pas mangé grand'chose. Le même sentiment que j'avais au Japon, après avoir mangé à la japonaise. Sauf qu'ici, j'étais aux USA, la patrie du steak *New York cut*, hélas !

21 heures 30

Après le souper, j'ai assisté à un spectacle de cabaret qui se donne dans le domaine et auquel le petit tram local m'a conduite.

Ici, j'aurais pu tricher à souhait, Il faisait noir. Personne ne verrait la différence si je buvais de l'eau plate ou du gin . . . Mais les sages s'en tiennent à leur régime et commandent de l'eau minérale. C'est la seule façon de se rendre vraiment compte si le programme est efficace ou non. Et il l'est, croyez-moi, il l'est. Aussi « plate » que l'eau plate, mais efficace à mort. On ne peut tout avoir dans la vie : et la ligne, et le plaisir !

23 heures 30

Le petit tram me reconduit à mon appartement où m'attend le sommeil du juste. Du très juste !

Le jeu-dit

CÉTOINE

C	L	A	N	O	I	T	A	T	S	E	T	O	R	P
S	A	E	P	N	O	I	T	I	S	O	P	E	R	P
E	I	T	R	E	S	E	S	S	E	R	T	E	R	P
T	N	Y	A	E	S	C	R	O	C	O	D	I	L	E
I	E	H	S	S	M	N	L	A	U	I	S	T	I	E
L	G	P	S	T	T	A	A	R	S	E	E	S	A	C
A	A	O	I	U	R	R	E	P	P	L	U	E	T	N
R	L	E	S	A	I	V	O	S	O	A	I	N	N	E
E	O	N	T	I	E	S	I	P	T	L	E	M	E	C
N	B	A	E	R	E	S	S	T	H	R	E	A	V	N
E	M	V	S	E	N	A	E	E	E	E	O	O	E	E
G	A	A	L	E	U	N	B	E	S	U	A	U	N	S
A	R	R	E	U	D	N	E	R	U	S	S	I	C	S
R	A	A	B	U	S	E	T	S	E	S	E	M	P	E
O	C	C	U	P	A	T	I	O	N	I	C	H	E	S

Le proverbe caché

La règle du jeu

— Lisez attentivement la liste des mots fournis.

— Dans la grille, tous ces mots sont écrits horizontalement, verticalement et obliquement et, en plus, de droite à gauche et de bas en haut.

— Commencez par repérer un mot dans la grille, encerclez-y ses lettres et raturez-le dans la liste fournie et, ainsi, jusqu'à l'élimination complète de tous les mots.

— Une fois ce travail terminé, sortez toutes les lettres non encerclées et formez le PROVERBE CACHÉ.

— Une même lettre peut servir à plusieurs mots, suivant leur direction à l'exception du PROVERBE CACHÉ.

Le proverbe caché : six (6) mots)

Abuse
Amnestie
Assistés
Assurance
Attendu
—
Carambolage
Caravane
Casée
Catastrophe
Crocodile
—
Encense
Essence
Estuaire
Étrennes
Éventail
—
Génial
Généralités
—
Maestro
—
Napoléons
Néophyte
Niche
Nuée
—
Occupation
Orage
—
Prédisposée
Préposition
Prêtresses
Prise
Protestation
—
Rendue
Retour
Réussi
Revers
—
Scissure
Suissesse
—
Truite

Solution du jeu du 1er mars

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	S	E	R	P	I	L	L	I	E	R	E	■	E	R	R	A	T	A	■	A
2	A	Q	U	I	L	E	E	■	B	A	R	A	Q	U	E	M	E	N	T	S
3	M	U	S	E	L	I	E	R	E	■	O	N	U	■	G	I	R	I	E	S
4	S	I	S	■	E	M	D	E	N	■	S	E	I	2	I	E	M	E	■	I
5	O	V	E	■	G	O	S	S	E	S	■	A	P	■	M	■	I	R	E	S
6	N	A	■	M	A	T	■	T	■	C	E	N	E	■	E	R	N	E	S	T
7	■	L	■	A	L	I	T	E	M	E	N	T	■	P	N	■	E	S	T	E
8	P	E	N	S	I	V	E	■	A	L	L	I	G	A	T	O	R	■	H	■
9	O	N	D	I	T	■	E	P	I	E	E	■	A	T	■	D	A	M	E	S
10	U	T	■	N	E	T	■	S	E	R	V	I	T	U	D	E	■	O	T	E
11	B	■	M	I	■	O	B	I	■	A	U	■	E	R	R	O	N	N	E	S
12	E	P	I	S	O	D	E	■	S	T	R	A	M	O	I	N	E	■	S	Q
13	L	A	S	S	I	T	U	D	E	■	E	B	E	N	E	■	■	P	■	U
14	L	U	N	A	S	■	P	A	I	E	■	E	T	■	S	A	M	E	D	I
15	E	P	I	■	E	P	R	I	S	■	P	R	I	N	C	I	E	R	■	A
16	■	I	E	N	A	■	E	M	M	E	T	R	E	■	H	E	R	M	E	L
17	S	E	■	E	U	X	■	■	E	C	H	A	R	S	■	■	C	I	R	T
18	P	R	E	U	X	■	J	U	S	■	O	N	■	T	■	R	U	S	E	E
19	O	E	U	F	■	V	E	R	■	P	Y	T	H	A	G	O	R	E	■	R
20	T	S	■	S	E	C	T	I	O	N	N	E	U	R	■	T	E	S	T	E

Le Guide Michelin 84 déclasse un trois-étoiles

PARIS (Reuter) — L'édition 1984 du *Guide Michelin*, référence suprême des gastronomes en France, a déclassé le restaurant Lasserre, l'un des quatre « trois-étoiles » de Paris, mais a promu de nouvelles étoiles de la table.

Dans son édition parue mardi, les lecteurs découvrent un nouveau grand nom, celui de Jamin, un restaurant du 16e arrondissement. Aux côtés de l'Archestrate, de la Tour d'argent et de Taillevent, il remplacera Lasserre, qui faisait partie de l'élite depuis 22 ans.

Parmi les 18 restaurants trois-étoiles en France, le *Michelin* choisit un seul nouveau en province. Il s'agit de l'Espérance, à Vézelay, en Bourgogne.

Les journalistes du guide ne se font jamais connaître et n'expliquent jamais leurs choix, souvent discutés par les responsables des guides concurrents.

POUR RECEVOIR
LE DEVOIR
À VOTRE PORTE
DÈS DEMAIN MATIN

TÉLÉPHONEZ SANS FRAIS
À L'UN DES NUMÉROS SUIVANTS

À MONTRÉAL: 332-3891
À QUÉBEC: 687-2022

DANS LES RÉGIONS:

(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(613): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748

à table ... en première classe

Bon appétit

APPORTE TON VIN

La p'tite bouffe
TOUS LES MERCREDIS
REPAS CUBAINS
Cuisine Française et Espagnole
Apportez votre boisson
Réservations obligatoires
536, Duluth Est, Montréal, Tél.: 843-5777

Restaurant "LES FILLES DU ROY"

Vous offrent:
• La "TABLE D'HÔTE" midi et soir
• Le "SUPER BRUNCH" du dimanche 13,50 $
Et notre tout nouveau!
• Le "GOÛTER" du samedi à partir de 6,50 $
415 rue Bonsecours
Vieux Montréal
849-3535
Stationnement

Menara
cuisine traditionnelle marocaine
Bar — Restaurant
Spectacle de danse du ventre tous les soirs
"Happy Hour" de 5h à 7h. et pour les soupe-tôt
SPÉCIAL 9,95$
256 rue St-Paul est
Vieux Montréal
861-1989

"Chez Bernard" Restaurateur
Cuisine française
Bernard
vous invite
à déguster ses spécialités
LE HOMARD «RETOUR D'ÉGYPTE»
L'ENTRECÔTE À LA MOUTARDE
LE GRENADIN DE VEAU
«CHEZ BERNARD»
LE VACHERIN GLACÉ
Ouvert: du lundi au vendredi 11h30 à 15h00 / 17h30 à 23h00 — samedi 18h00 à 23h00 — dimanche fermé
275 ouest, rue Notre-Dame
Réservation: 288-4288
Cartes de crédit acceptées

TORONTO

Chute de 23 points

La Bourse de Toronto a perdu beaucoup de terrain, hier.

L'indice composé a fait une chute de 23.29 points et affichait 2399.85 à l'issue de la séance.

Le volume des échanges a augmenté à 12.34 millions d'actions, contre 11.24 millions la veille.

Parmi les titres industriels, Alcan a perdu 5-8 à $41 1-2, Husky Oil 1-8 à $10 1-2, Stelco A 1-4 à $27 1-4, Bell Enterprises 1-4 à $31 1-4 et Hiram Walker Resources 1-2 à $25. Gulf Canada a gagné 1-4 à $18 1-2 et Canada Malting 1 à $67 1-2.

Dans le secteur des mines, Agnico-Eagle Mines a cédé 5-8 à $19 1-2, Dome Mines 3-8 à $20 3-8 et Lac Minerals 1 à $35. Nova Beaucage a gagné sept cents à 45 cents et Mentor Explorations 1-4 à $6 3-4.

Dans les compagnies pétrolières, Ranger Oil abandonnait 3-8 à $10 3-4, Wharf Resources 10 cents à $4.90 et Blake Resources un cent à 17 cents. Pominex Ltd montait de huit cents à 91 cents et Merland Explorations de 1-4 à $5 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

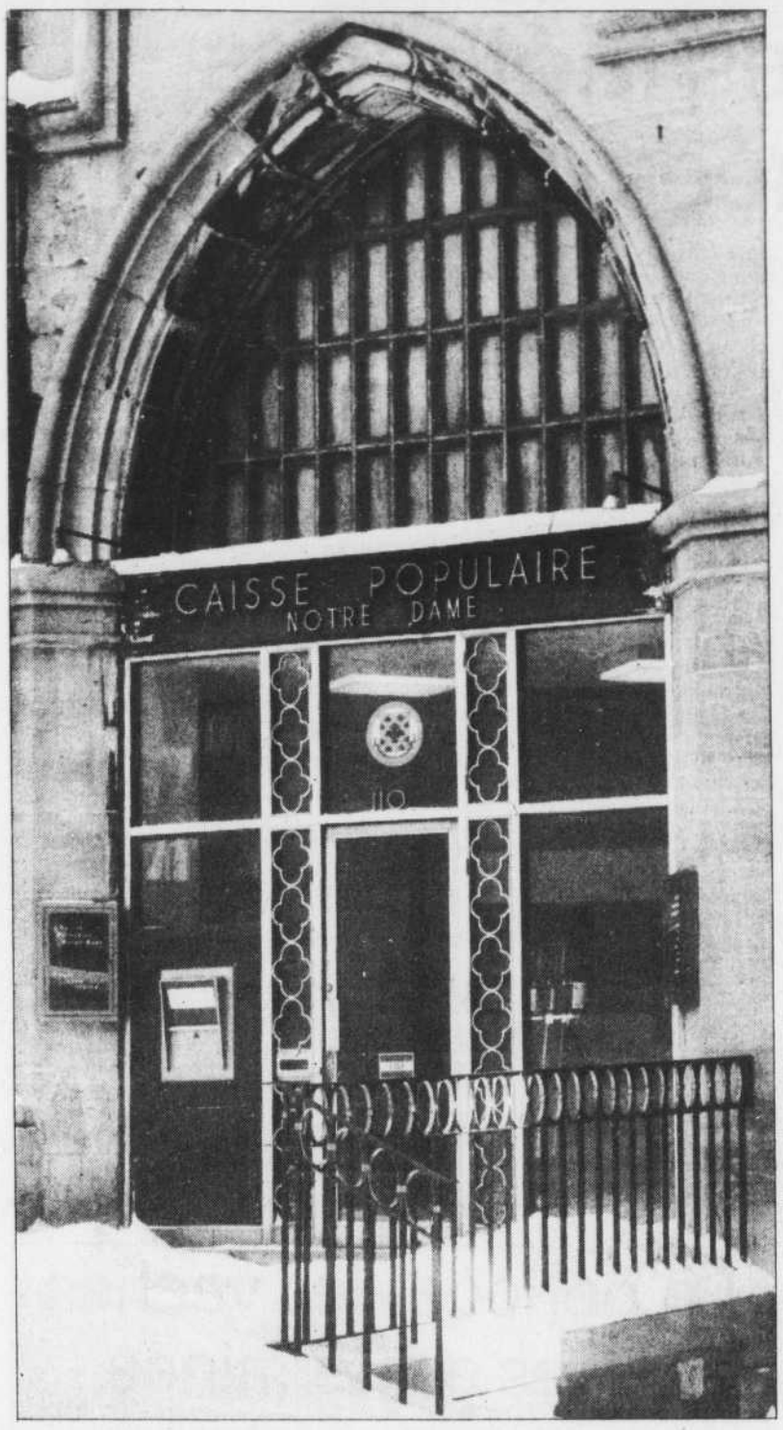
	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	21600	$21¼	20⅝	20¾	— ½
AMCA p	1450	$25⅜	25½	25¼	— ⅛
Abeford	6800	$8⅜	8¼	8⅜	— ⅛
Abeford w	2450	205	205	205	
Abti Prce	1400	$25¼	25¼	25¼	
Abitbi 10	225	$50½	50½	50½	
Acklands	760	$18	18	18	
Agnico E	44440	$19⅞	19½	19½	— ⅜
Agra Ind A	200	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Agra B I	1000	$5	5	5	— ⅛
Aiguebel o	900	$8	7¾	7¾	— ⅛
Albany o	1600	88	88	88	+ 3
Alt Energy	37612	$19	18⅞	18⅞	
Alt Enr A	600	$31¼	31¼	31¼	
Al Enr 1125	100	$37¾	37¾	37¾	
Alta Nat	14600	$31	29⅛	30	
Alcan	87868	$42⅛	41⅜	41½	— ⅜
Alcan w	12165	$17⅛	16⅜	16⅜	— ½
Algo Cent	100	$21	21	21	
Algoma St	339	$26⅜	26⅜	26⅜	— ⅛
AStel p	1300	$24½	24⅜	24⅜	— ⅛
Algma St B	5450	$26¾	26¼	26⅜	+ ⅛
Alum A	500	$26⅜	26½	26½	+ ⅛
Alum 1st p	500	$25¼	25¼	25¼	
Amco o	3087	45	40	40	— 6
Am Eagle o	14800	185	180	180	— 5
Am Leduc	16000	39	36	36	— 2
Andrs WA f	100	$25	25	25	
Ang CT 290	100	$30	30	30	— ½
Ang CT 315	500	$31¾	31¾	31¾	
Ang UDev o	500	100	100	100	
Argus	247	$7¼	7¼	7¼	
Args 250 p	250	$27⅞	27⅛	27⅛	
Argus B pr	425	$28	27¾	28	+ ¼
Argus C pr	561	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ¼
Asamera	18900	$12¼	12	12¼	— ¼
Asbestos	8350	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅜
Astrol B f	1300	$6¾	6½	6½	— ⅛
Atco I f	4400	$6⅝	6⅝	6¾	— ¼
Atco II	1200	$6⅞	6⅝	6¾	— ¼
Atco 11½	2450	$30	29⅞	30	+ ⅛
Atco w	8050	120	120	120	
Atl C Cap	1500	200	200	200	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Atlas Yk o	z215	28	28	28	
Augmitto o	3800	175	160	170	—10
Aur Res o	8500	108	105	105	— 1
AtoHdw X f	300	$7½	7½	7½	
Ato Hdw Y	300	$8	8	8	
Avindo	11500	84	80	80	— 4
BC Sugar A	865	$23¼	23½	23¼	
BGR A	13200	$8¼	8	8⅛	— ⅛
BGR w	7000	266	255	260	— 5
BMB Comp	4600	490	475	475	—15
BP Res	600	$23¼	23	23	
Bachelor o	2600	$7⅛	7	7⅛	
Bkrtlc	3900	61	60	61	— 6
Banister C	2200	$6½	6¼	6¼	— ⅛
Bank BC	700	$14	14	14	
Bk BC 222	100	$24¾	24¾	24¾	
Bank Mtl	75975	$26¾	26⅜	26½	— ⅜
Bk Mtl 285	3400	$34¼	34⅛	34¼	
Bk Mtl 250	3900	$31¼	31	31	— ⅜
Bk Mtl 3p	5400	$25½	25⅛	25⅜	
Bk Mtl w	4870	$5⅜	5⅛	5¼	— ⅛
Bank N S	56405	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Bankeno o	4000	315	315	315	
Barbcon B	500	475	475	475	+ 25
Barrick o	17627	185	182	182	— 2
Baton A f	200	$12¼	12¼	12¼	— ½
Baton B	200	$12½	12½	12½	— ½
Bay Mills	200	$13⅜	13¼	13¼	— ¼
Beauty C o	300	149	140	140	— 5
Bel Ent	444294	$31⅞	31⅛	31¼	— ¼
Bell 1.80	2300	$22⅝	22½	22½	— ¼
Bell 2.05	760	$31¼	31	31¼	— ⅜
Bell 2.70	15368	$34	33½	33⅝	— ⅛
Black Phot	1200	$18	17⅞	18	
Bikdom o	3990	330	320	320	— 5
Blake Res o	29583	18	17	17	— 1
Bluesky	5624	410	405	405	—15
Bonanza R	11014	410	405	410	— 5
Bow Valy	11081	$24¾	24¼	24⅜	— ⅜
Bow Vly 205	3150	$33¾	33	33	— ¾
Bow Vly R	800	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Bralorne	40370	$6	5¾	5¾	— ⅛
Bralor 8.75	3600	$23⅜	23	23¼	— ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bralorn w	8100	182	175	175	— 9
Bramoleo	2376	$14⅛	14	14	— ⅛
Brscade p	4367	$42	41⅞	42	
Broscan A	18380	$37	36⅞	36⅞	— ⅛
Brscn 1981	27775	$27¼	27⅛	27⅛	— ¼
Brkwater o	40000	$9½	9⅛	9¼	— ⅜
Brenda M	2300	$15	15	15	
Bright A	300	$24	24	24	
Brinco	1917	255	250	250	
Brinco p	551	315	300	300	—15
Briso o f	2070	130	130	130	
BCFP	15158	$12⅛	11¾	11¾	— ½
BC Res	74070	405	395	395	—10
BC Res p	4850	$28⅞	28⅜	28⅞	+ ⅜
BC Phone	16303	$20⅛	20¼	20¼	— ⅛
BCPh 4½ p	z70	545	44¾	44¾	
BCPh 4¾ p	195	$48½	48½	48½	
BCPh 1956	375	548	48	48	— 1
BCPh 4.84	700	$13	13	13	
BCPh 6 pr	z2	$63½	63½	63½	
BCPh 6.80	500	$17½	17½	17½	+ ¼
BCP 7.04 p	700	$18¾	18½	18½	— ¼
BCP 10.16 p	300	$26	26	26	
BCP 11.24 p	600	$29¼	29	29	— ¼
Brunswk	6700	$19⅜	19¼	19⅜	
Budd Can	11435	$13½	13¼	13¼	+ ⅛
Bytec	7160	$5⅜	5¼	5¼	— ⅜
CAE	44700	$18⅛	17⅞	18	— ⅛
CCL A	733	$16½	16	16½	+ ½
CCL B f	2500	$16⅞	16½	16⅞	+ ⅜
CIL	1400	$30	29⅞	29⅞	— ⅛
CME Res o	500	54	54	54	— 1
Cableshar	2500	221	220	220	
Cabre	4100	270	260	270	
Cad Frv	44500	$11¾	11½	11½	— ¼
Cad Frv A	3351	$8	7⅞	8	+ ⅛
Cad Frv w	13250	$5½	5¼	5¼	— ⅜
Calais	24000	50	50	50	
Calvert o	8350	50	48	48	— 2
Cambridg	1550	$13¼	13¼	13¼	
Cmbridg w	6251	280	275	280	+ 20
Camco Inc	7820	$12⅛	12	12	— ⅛
Camflo	20250	$13⅜	12¾	12¾	— ½
Camp RL	39363	$37¼	36⅝	36⅞	— ¾
Camp Res	2080	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Can Res p	9400	395	390	390	+ 5
Camp Soup	7350	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅜
Campeau f	9350	$19¼	19¼	19¼	
Cmpeau w	2400	$5½	5⅛	5⅜	+ ⅛
Camreco o	6000	85	80	80	
CCem ex p	726	$15	14¾	14¾	— ⅛
C Cem 6½	900	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
CCem 2 p	883	$18⅜	18½	18½	— ⅛
CDC f	742	$6½	6½	6½	
CDC pr B	872	$93¾	93½	93¾	+ ¼
CDC 1980	13892	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
CDC 1983	8250	$23¼	22⅞	23⅛	+ ¼
Can Mall	1225	568	67	67½	+ 1
C Nor West	5860	$31½	31⅛	31¼	+ ⅛
CanP Ent	20493	$21⅜	21⅛	21⅛	— ⅛
C Packrs	1050	$26½	26½	26½	
CS Pete f	1100	390	385	385	— 5
Can Trust	1525	$47⅜	47⅜	47⅜	— ⅛
C Trust 11	700	$22⅞	22⅝	22⅞	— ⅛
CTrust w A	1900	$22⅞	22¼	22⅜	— ⅛
C Tung	100	$15½	15½	15½	+ ½
Canadex o	1004	90	90	90	
CComrcl p	1800	$24⅜	24⅛	24⅛	— ¼
CC Man Y	700	$25¼	25⅛	25¼	+ ¼
CDolar B f	5500	$10	10	10	+ ⅛
CForms A f	300	265	265	265	
C Formst B	100	265	265	265	—15
CG Invest	108	$37⅜	37⅜	37⅜	—1⅛
CI Bk Com	19469	$29½	29½	29⅜	— ⅛
CIBC 250 p	1500	$26⅞	26⅝	26⅞	+ ¼
CIBC 2.05 p	12050	$25⅞	25½	25⅝	— ⅛
CIBC 35625	3900	$30⅞	30⅜	30⅝	— ⅛
CIBC w	4000	$5½	5¼	5¼	— ¼
C Manoir	1000	56	6	6	
C Marconi	1000	$24¼	24⅛	24¼	— ⅛
CNat R	21300	54	45	48	— 2
C Ocdental	45324	$30⅞	30⅝	30¾	+ ¼
CP Ld	55806	$45⅝	44⅝	44⅝	— ⅜
CPL A p	600	$8¾	8¾	8¾	
Cdn Tire	2590	$16	16	16	+ ¼
CTire A f	15454	$12	11¾	11⅞	
CUTil A f	5428	$14¾	14⅜	14⅝	— ⅛
C Util B	1128	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅛
C Util 5 pr	100	$52	52	52	
C Util 9.24	180	$25	25	25	— ½
CUtil 2nd D	1000	$26¾	26⅝	26⅝	+ ⅛
CUtil 2nd E	500	$26¾	26⅝	26¾	+ ⅛
CUtil 2nd F	600	$29¾	29¾	29¾	+ ⅛
CUtil 2nd G	1600	$31½	31½	31½	
CUtil 2nd H	5400	$23⅜	23¼	23¼	
CUtil 2nd I	1650	$26¼	26⅛	26¼	
CUtil A w	6750	225	220	220	— 5
CUtil B w	1000	205	200	205	+ 5
CWN 5½ p	900	$11¼	11¼	11¼	
C Wrld	100	$6	6	6	
C Wrldwd p	1000	$23	22¾	23	
Cnamax o	4235	$6⅜	6	6⅛	
Canbra	500	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Cantor	1300	$22¼	22	22	
Canron A	1400	$13½	13½	13½	
Canuc o	1500	69	69	69	+ 1
Cara	700	$9⅝	9¼	9⅝	
Carl OK	7485	$21½	20⅞	20⅞	— ⅜
Carl A p	150	$23¼	23¼	23¼	— 1
Carlyle o	10400	120	109	118	+ 15
Carma A	1311	63	63	63	+ 1
Carolin o	1900	$11¾	11½	11½	— ⅜
Cassidy L	100	410	410	410	—25
Catenese	400	$9½	9	9	— ½
Celan 175 p	z75	$16½	16½	16½	
CFund A f	21640	$8¼	8	8	— ¼
CFund w	46650	22	20	21	— 2
Centrl Tr	325	$11¾	11⅝	11⅝	
Cntrl Tr p	400	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Chnclr	4000	69	69	69	
Charter Ol	z200	92	92	92	
Chateau A f	2150	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅛
Chvco A	600	355	355	355	+ 10
Chieftan	1636	$18⅞	18½	18½	— ⅛
Chrysler	2220	$33½	33	33	— ⅞
Cimaran o	2400	395	385	395	
Cineplex o	3300	295	281	290	—10
Coastl A f	2000	$9¾	9	9¾	+ ⅛
Coho A f	7115	445	435	445	
Coin Lake o	500	35	35	35	— 5
Colonial o	1000	235	235	235	— 3
Cmplx	7300	230	225	225	—10
Cominco	498	$54⅝	54⅝	54⅝	— ¾
Cominco D	1800	$29⅜	29	29⅜	+ ⅛
Cmrcl OG	650	201	200	200	— 1
Cmplg	61400	$10	10	10	+ ¼
Cmp Inv o	5050	230	225	225	— 5
Coniagas o	1100	$9¼	9¼	9¼	— ⅜
Con Bath A	2000	$27	26¾	26¾	— ¼
Con Bath B	z6	$26½	26½	26½	
C Bath 575	300	$56½	56½	56½	+ ⅜
Con Bath p	1600	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
C Durham	51600	134	127	131	+ 4
C Durhm w	27945	81	72	76	+ 6
C Marbnr o	2000	38	38	38	+ 1
Cons Pipe	200	$12¼	12¼	12¼	+ ½
Con Prof o	10100	175	170	170	— 9
C Rambler	500	$6½	6½	6½	
C Rexpar o	550	20	20	20	
C Distb A	2500	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
CDistb B f	1900	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
Cons Gas	5977	$19⅞	19½	19½	— ¼
C Gas 13½	1200	$31¾	31¾	31¾	— ¼
C Gas 9¼	800	$27	27	27	— ⅛
Cons Gas w	6100	425	400	400	— 5
CTL Bank	1645	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
Conwst B f	1274	$10	9¾	9¾	— ¼
Conwst 12	300	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅜
Cooper C	100	$11⅛	11⅛	11⅛	
Corby vt	460	$34	33¼	33¼	—1¾
Cor Mark f	9600	$13	12⅞	13	
Core Mrk w	2300	$6¾	6⅝	6¾	
C Falcon C	5255	$17¾	17½	17½	— ¼
Corrida o	5140	48	48	48	+ 4
Coseka R	7911	405	390	390	—10
Coseka 7 p	2200	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Costain Ltd	3000	$10¼	10¼	10¼	
Craigmt	150	145	145	145	
Crownx	600	$17¼	17	17	
Crownx A f	2080	$17½	17	17	— ⅛
Crnx w	2600	490	450	450	—40
Cullaton o	59300	335	315	325	—10
Cullaton 10	12330	460	455	455	
Czar Res	11700	178	172	172	— 3
Daon Dev	13404	165	153	155	— 5
Daon A	2200	92	92	92	
Daon 9½ p	z50	130	130	130	
Datatech o	10500	290	260	290	+ 15
Deiour o	1000	40	40	40	
D Eldona o	1000	55	55	55	— 2
Delhi Pac o	19000	20	20	20	— 1
Denison A	10640	$20¾	20½	20⅝	
Denison B f	6440	$18¼	18	18	— ⅛
Denison p	3900	$26⅜	26	26¼	— ⅛
Develcon	25020	$17½	16⅛	16¼	—1⅜
Dicknsn A	136650	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Dicknsn B	4850	$6⅞	6¾	6⅞	— ⅛
Digtech	1500	43	43	43	+ 2
Discovry f	6260	241	239	239	— 2
Dotasco A	10645	$19	18⅝	18½	— ⅜
Dfs 4¾	100	$51	51	51	— 1
Dfs 235	101200	$25⅛	24½	24½	— ½
Dotasco wt	1280	$17⅜	17¼	17¼	— ½
Doman A	588	$8	7¾	7¾	— ⅛
Dome Cda	20497	490	480	480	— 5
Dome Mine	44900	$20½	20½	20⅝	— ⅜
Dome Pete	28813	415	410	410	
DPete A p	700	$13⅞	13½	13⅞	+ ⅜
D Pete w	z1025	½	½	½	
D Explor o	1000	78	75	78	
Dom Store	125	$19¼	19¼	19¼	— ¼
D Textile	414	$17¼	17	17	— ½
Domtar	9252	$32⅛	32¾	32¾	
Domtar pr	100	$10¾	10¾	10¾	
Donohue	2500	$26½	25¾	26	— ½
Dorset o	5000	30	30	30	— 2
Dover Ind	200	$17	16¾	16¾	+ ¼
Dover pr	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
Dr Mc C A	z86	$7¼	7¼	7¼	
Drm Pete o	14200	46	45	45½	—1½
Dmagmi w	3000	95	85	85	
Dunraine o	500	65	65	65	
Du Pont A	900	$40½	40½	40½	— ⅜
Dylex A	4276	$20½	19½	19⅞	— ⅜
Dynamar	4000	130	130	130	— 5
Dynmr 105	300	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Dynex A	1500	35	35	35	+ 2
Eaton A	1000	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Echo Bay	99370	$11¾	11⅜	11⅝	— ¼
Echo B 300	1200	$25⅝	25½	25½	— ⅛
Echo 1986 w	1100	$6¼	6⅛	6¼	
Echo 1987 w	500	$6½	6¼	6½	
Echo 1988 w	3100	$6¼	6	6¼	
Echo 1989 w	1100	$6⅜	6⅛	6⅛	— ⅛
Ego Res o	3000	43	43	43	+ 2
Elcthm Y f	100	475	475	475	—10
Emco	64190	$15	14⅞	15	+ ¼
Epitek	2500	76	76	76	— 3
Equity Svr	19030	$13¼	12⅝	12⅝	— ½
Erickson	3100	$9⅝	9½	9⅝	
Exall o	z16	160	160	160	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
FCA Intl	200	$19½	19	19	— ½
Fibrdg	3055	$65¾	64½	64½	—1½
Ficnbrdg w	1270	$23½	23	23¼	— ¾
Fardy Res	1000	270	270	270	+ 5
Fathm Ocn	500	265	260	265	+ 5
Fed Ind A	1200	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¼
Fed Ind II	4800	$29	28⅜	29	+ ¼
Fed Pion	z50	$72	70½	70½	
Finning A	200	$11¼	11¼	11¼	
Finning B f	100	$10½	10½	10½	— ½
Firan	300	155	155	155	+ 5
F Calgary o	9000	115	110	115	+ 7
F City Fin	2820	$27⅜	26½	26¾	— ⅜
F Cty Tr B	300	$8⅝	8⅝	8⅝	
F Cty Tr C	100	$7½	7½	7½	
F Cty Tr D	600	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
F Marthon	1600	415	400	400	—25
F Mar	1300	350	340	340	—10
Flanagan o	9300	101	96	96	— 4
Flnagan w	12000	12	11	11	— 3
Ford Cnda	660	$91	90	90	
Franco o	34200	122	112	112	—10
Franco w	5300	56	56	56	— 3
Fraser	830	$22⅝	22½	22⅝	+ ⅜
Fruehauf	100	$17½	17½	17½	— ½
Gallaco	300	240	240	240	
Galveston	5500	180	172	172	—11
Gandalf	2846	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Gane	5000	40	40	40	— 5
Gaz Metr	3000	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Gaz 5.40 p	z50	$89½	89½	89½	
Gaz 15 p	800	$30¾	30¾	30¾	— ⅛
Geac Comp	6700	$18⅛	17⅜	17½	— ⅜
Gendis A	5200	$20⅜	20¼	20⅜	
GMC	100	$83½	83½	83½	—3¼
Genstar L	7008	$25⅛	24⅝	24¾	— ⅜
Gnstar 2.35	4650	$32	31½	31¾	— ¼
Geocrude	6200	290	285	285	— 1
Gerin 1st p	400	$7⅜	7⅜	7⅜	
Giant Yk	1100	$26½	26¼	26¼	— ½
Gibraltar	1500	$9⅝	9⅝	9⅝	— ¼
Glenayre	2600	$10⅛	10	10	
Goldale A f	1600	460	450	450	—20
Goldcorp f	51285	$8¼	7⅞	8	— ⅜
Goldcrp w	46000	290	270	282	— 9
G Rang	21400	85	81	81	— 4
G Rg w	23000	13	12	12	
Goldlund o	17300	93	90	90	— 3
Goodyear p	100	$30	30	30	+ 1⅜
Gowgnda o	18350	465	450	460	
Grandma	z600	91	91	91	
Granduc	5500	62	60	62	
GL Forest	1250	$84	84	84	+ ¼
Gt Pacific	300	$23½	23½	23½	
Grenwich o	15000	310	300	300	—10
Grenwch w	3000	13	13	13	— 2
G Goose 9¾	400	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Greyhnd	680	$25¼	25	25	— ¼
Gordn MS	f13540	$7⅞	7¾	7⅞	
Gord MS w	17150	268	255	260	—10
Gulf C	449537	$18¾	18¼	18½	+ ¼
Gulfstrm o	1490	95	95	95	+ 2
HCI A f	7200	70	67	70	
HCI Hldg B	1000	78	78	78	— 7
Haley	1500	57	6⅝	6⅝	— ⅜
H Group A	300	$6¾	6¾	6¾	+ ½
Hrding A f	1000	270	265	270	—10
Harris B	500	$8	8	8	
H Wood	2000	285	280	285	+ 10
Hawker	225	$17¼	17⅛	17½	— ¼
Hawker pr	100	$57	57	57	— ½
Hayes D	4247	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Hees Intl	500	$18¼	18	18	
Helix	14900	460	440	455	
Helix w	900	145	140	140	— 5
Highwod o	8000	375	365	375	+ 5
Hollinger	173	$24½	24½	24½	
Howdn DH	400	$14½	14½	14½	— ½
HBay Mn s	1354	$14½	14⅜	14½	— ¼
HBay Mn w	1450	280	275	275	—15
H Bay Co	7015	$22½	22	22⅛	— ⅛
HBC A p	1775	$18	17⅞	18	— ⅛
HBC B p	2500	$31	30½	30½	— ½
Husky Oil	96553	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Husky 13 p	3170	$46	45¼	45⅝	— ⅜
Hydra Ex o	3500	54	53	54	+ 2
IU Intl	2140	$27¾	27⅜	27¾	+ ⅛
Imasco	12506	$34¾	34⅛	34¾	+ ⅜
Imasco B	5500	$69	68½	69	— ⅛
Imp Life p	400	$27	27	27	
Imp Oil A	31516	$37¾	37⅛	37¼	
Inco o	28775	$6¾	6⅝	6¾	— ⅛
Inco	70421	$17¼	17	17⅛	— ¼
Inco 7.85	2250	$18⅞	18½	18½	— ⅛
Inco wt	1700	$5⅝	5½	5½	
Indal	5100	$11⅜	11½	11⅜	— ⅛
Inglis	1420	$52½	51½	51½	—1½
Inland Gas	1375	$15½	15¼	15¼	
Inland G p	135	$10⅝	10⅝	10⅝	
Inlnd G 10p	300	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
Innopac	5500	9	8⅞	9	+ ⅛
Inter-City	27250	$10¾	10⅝	10¾	— ⅛
Intrmetco	200	$9½	9½	9½	— ⅛
I Allantis o	11200	235	230	230	—15
IBM	1199	$135½	135½	135½	—2½
Intl Thom	20500	$15	14⅞	15	
Intpr Pipe	9960	$29⅜	29	29	— ⅛
Ipsco	19760	$28¼	27¼	28	— ½
Inverness	3400	$6⅜	6⅛	6⅛	
Inverns 875	2100	$18⅛	17⅞	18⅛	+ ⅛
Iron Bay T	500	450	450	450	+ 10
Irwin Toy	666	$6⅜	6¼	6⅜	
Irwin Toy f	315	$5⅜	5	5⅜	+ ⅜
Island Tel	z86	$20½	20½	20½	
Ivaco A f	200	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Ivaco C p	500	$42⅜	42⅜	42⅜	+ ⅛
Ivaco E p	1000	$26	25⅜	25¾	+ ⅛
Ivaco F p	2500	$25⅝	25	25¼	— ¼
Ivaco w	1100	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
JQ Res o	4000	40	40	40	— 6
Jamie o	15900	185	176	176	— 2
Jannock	5900	$12¼	11⅜	11⅝	— ⅜
Jannock 8	1986	$12¼	11¾	12¼	+ ¼
Janock wf 2	2200	$5½	5¼	5¼	— ¼
Jofre o f	29125	15½	14	15½	+ ½
Jonpol	4500	100	96	100	+ 4
Jorex o	42400	34	33	33	— 1
Joutel o	8200	48	46	46	— 2
Kam Kotia	300	165	165	165	— 3
Keg Rest	z25	$6	5½	6	
Keg A f	25013	$5⅜	5¼	5¼	— ¼
Kerr Add	5730	$19	18¼	19	+ ⅛
K Anacon o	500	110	110	110	+ 5
Labatt	7262	$20⅜	19⅞	19⅞	— ⅜
Lac Mnrls	66385	$35⅛	34¼	35	— 1
Lacana	4400	$11¾	11⅜	11⅝	— ⅛
Laforge	1637	$13½

TRUST GENERAL
DÉPÔT GARANTI
11½% (5 ans) Interet annuel



Après 37 ans d'activité dans le Vieux-Montréal, la Caisse de Notre-Dame fernera ses portes demain. (Photo Jacques Grenier)

Pas un déficit en 37 ans

La Caisse Notre-Dame ferme ses portes

par Michel Nadeau

« Toutes nos transactions étaient faites à la mitaine mais nos machines ne bloquaient jamais ». Avec un brin de nostalgie, M. Jean-Paul Dumesnil mettra, demain après-midi, pour une dernière fois la clé dans la porte de la plus petite Caisse populaire au Québec, en termes d'espace du moins.

Pas très loin des fonts baptismaux, à droite, sous le jubé de l'église Notre-Dame, la Caisse populaire occupe une superficie de 200 pieds carrés où elle recueille l'épargne de quelque 600 sociétaires depuis 1947. Il s'agit de la seule présence du mouvement Desjardins dans le Vieux-Montréal. « Notre Caisse ne fut jamais déficitaire en 37 ans d'activités », de préciser M. Dumesnil qui travaille à cet endroit depuis 29 ans. Son unique collègue, M. Jean-Philippe Barbeau, est à l'emploi de la Caisse depuis 25 ans.

La Caisse s'apprêtait à passer le cap du million de dollars d'actif cette année, quelques semaines avant de recevoir une demande de quitter les lieux.

Cette fermeture a été décidée par la fabrique de Notre-Dame qui veut récupérer le local loué au prix annuel de $1. Le curé, Mgr Fernand Lecavalier, qui est président honoraire de la Caisse, nie formellement que cette expulsion soit liée, comme certains le laissent entrendre, à l'ouverture prochaine d'un comptoir pour la vente de médailles et d'images pieuses. « Comme les grandes cathédrales du monde, nous voulons avoir un local où un prêtre puisse accueillir les fidèles qui veulent se vider ou se remplir l'âme », de préciser le père sulpicien.

« Plusieurs hommes d'affaires nous ont dit qu'il était temps que les Caisses sortent des jupes de l'Église. Évidemment, on voit que cela va coûter plus cher! Les dirigeants de la Caisse ont cherché des locaux mais les Arabes ont tout acheté... Ils relouent cela à des Indiens qui vendent des cochonneries. Ils demandent $700 par mois pour un tout petit local », d'ajouter Mgr Lecavalier. Le versement d'un tel loyer aurait plongé la Caisse dans le rouge. Les trop-perçus furent de $7,737 en 1982 et $4,688, l'an dernier.

Le 27 mars prochain, les sociétaires seront invités à voter la fusion de leur caisse à celle du Complexe Desjardins. D'ici là, toutes les activités de la Caisse se poursuivront dans les locaux de la Caisse du Complexe. Plusieurs sociétaires ne suivront pas et se résigneront à la banque conventionnelle d'en face.

À la Fédération de Montréal des Caisses populaires, M. Jacques Labbé précise: « La Caisse devait laisser rapidement le local. Il n'était pas question d'entreprendre de nouveaux projets à partir de cette Caisse. Si nous revenons dans le Vieux-Montréal, ce sera par un comptoir ou un point de service de la Caisse du Complexe. Mais les études de marché sur la clientèle résidentielle ne sont jamais concluantes. Il y aurait peut-être des possibilités avec l'implantation éventuelle d'un guichet automatisé ».

La Caisse populaire de Notre-Dame n'était pas reliée au système informatique du Mouvement Desjardins. Les comptes à intérêt quotidien n'étaient pas disponibles tout comme le système Inter-Caisses. Par contre, la Caisse offrait tous les autres services. Une trentaine de marchands utilisaient la Caisse pour le règlement de factures Visa pour $3 millions par année. La Caisse a consenti pour $364,503 de prêts hypothécaires; les prêts personnels atteignaient $175,652 en novembre dernier. En 1982, il n'y a eu aucune mauvaise créance et l'an dernier, un seul emprunteur était en retard. La commission de crédit est présidée par M. Jean-Paul Bergeron, un employé du DEVOIR.

La clientèle de la Caisse se recrutait parmi les employés municipaux, des membres du Barreau, le personnel de *La Presse* et du *Devoir*, des commis des magasins environnants... Le grand avantage de la Caisse était l'absence de file d'attente.

Les frais d'exploitation faisaient l'envie de toutes les institutions financières avoisinantes. Dans le budget, au poste « salaires », on trouve le montant de $29,167 en 1983 ($28,000 en 1982). Les deux employés oeuvraient au moins 25 heures par semaine. MM. Dumesnil et Barbeau pourront être intégrés à la Caisse du Complexe ou prendre leur retraite, a précisé M. Labbé.

Dans le sillon de la devise US

Le dollar dégringole à 79.19 cents

par Michel Nadeau

Entraînée dans le sillon du dollar américain, la devise canadienne a perdu 40 points de base (2/5ème de cent), hier, sur les marchés monétaires pour fermer à 79.19 cents US. Il s'agit d'une perte de près d'un cent US en moins d'une semaine. Le dollar canadien retombe ainsi près du plancher de 79.11 cents US, atteint en juillet 1982. Un dollar faible aide les fabricants canadiens à vendre davantage à l'extérieur mais rend les produits étrangers beaucoup plus coûteux.

Il n'y a pas de facteur interne qui explique la perte de popularité de la monnaie canadienne dans les milieux des cambistes. Sur les marchés des changes internationaux, le dollar canadien demeure accroché à la devise américaine. Or, celle-ci est actuellement l'objet de manoeuvres spéculatives de la part de nombre de spéculateurs. Devant le spectre d'un déficit sans cesse plus élevé, plusieurs vendeurs diminuent leur position en dollars US ce qui affaiblit son cours par rapport aux autres devises surtout européennes et japonaises.

Depuis plusieurs semaines, les milieux d'affaires américains s'attendent à un fléchissement du dollar US dont la vigueur s'explique par la réussite du gouvernement américain dans la lutte contre l'inflation. Maintenant que les autres pays parviennent à leur tour à maîtriser les prix, les billets de l'Oncle Sam perdent un peu de leur attrait.

Hier, le président de la *Federal Reserve Bank*, M. Paul Volcker, dénonçait de nouveau l'ampleur du déficit qui renfermait des risques croissants de détérioration économique.

Plusieurs chefs d'entreprises américains souhaitent voir la monnaie de leur pays s'affaiblir quelque peu car il devient de plus en plus difficile d'exporter. Ainsi, pour régler une commande de biens aux USA, un acheteur français doit verser huit francs pour obtenir un dollar américain. Au niveau de quatre francs auparavant, il pouvait acheter davantage de marchandises. La tentation est grande d'aller voir en Allemagne ou ailleurs pour acheter le même produit dans de meilleurs conditions.

S'il demeure faible vis-à-vis la devise américaine, le dollar canadien est resté fort face aux monnaies européennes. Il faut toujours verser au moins six francs pour un billet vert canadien. Ce cours élevé n'aide pas du tout les exportateurs canadiens à l'extérieur des Etats-Unis. Ainsi, Bombardier n'obtiendra probablement pas le contrat du métro de Singapour car comme le signalait, hier, au DEVOIR le vice-président exécutif, M. Raymond Royer. Les devises françaises et italiennes se sont dépréciées de 40 % au cours des derniers mois. Ainsi ces pays se sont dotés d'un avantage de taille car leurs produits sont beaucoup moins coûteux.

Les taux d'intérêt se sont légèrement redressés aux Etats-Unis au cours des dernières semaines. Ce raffermissement du loyer de l'argent a été plus vigoureux qu'au Canada. Ce facteur peut expliquer partiellement la perte de vitesse du dollar canadien. Le Canada doit offrir des taux concurrentiels pour conserver dans sa devise des placements libellés en dollars canadiens. On constate cependant un tendance à la hausse; le taux d'escompte se maintient au-dessus de la barre du 10 %. Les taux hypothécaires (un an) passent lentement au niveau de 10¾ %.

Cette agitation peut s'expliquer également par l'incertitude politique de chaque côté de la frontière. Les succès de M. Gary Hart ne laissent pas indifférents les partisans de M. Reagan. Du côté canadien, on attend un « oui » sonore de la part de M. John Turner.

Les spéculateurs sont aux aguets

Washington pourrait bloquer la transaction de $13.2 milliards entre Gulf Corp. et Socal

par Michel Nadeau

Des milliers d'investisseurs canadiens et américains peuvent ce matin spéculer sur les actions de Gulf Corp. et obtenir, en une semaine, un rendement éventuel de 24 % si le gouvernement américain autorise la plus importante transaction financière dans l'histoire des États-Unis. Mais les milieux boursiers ne semblent pas du tout convaincus que l'acquisition de Gulf Corp par la Standard Oil of California (SOCAL) se déroulera comme le prévoyaient les dirigeants de ces deux compagnies.

Les actions de Gulf Corp. — pour lesquelles la SOCAL offre $80 US — ont perdu $4.50 US, hier, à Wall Street clôturant à $64.50 US. Les titres de Socal étaient également en baisse de 50 cents à $33.88 US. Nombre d'investisaseurs croient que l'affaire ne fonctionnera pas. Il y a donc une prime à l'incertitude de $15.50 US ($80 US - $64.50) en raison d'un blocage éventuel de la transaction par la *Federal Trade Commission* au nom de la concurrence. Les paris sont ouverts sur la possibilité d'une intervention négative de Washington ce qui ferait retomber les actions de Gulf Corp. à moins qu'un autre preux chevalier se porte à la conquête de la compagnie au disque orange.

Lundi dernier, Socal a proposé $13.2 milliards pour les 165 millions d'actions de Gulf Corp. Si la transaction était autorisée, le tandem Socal-Gulf se retrouverait avec un chiffre d'affaires de $58 milliards US pour 1983 soit moins que Exxon ($94.6 milliards US) et Mobil ($58.5 milliards US) mais plus que le regroupement récent Texaco-Getty ($53.1 milliards). Toutefois, Socal-Gulf occuperait la première place avec 27,019 stations-service aux USA loin devant Texaco-Getty (23,300) et Exxon (18,500). Du côté de la capacité de raffinage, Socal-Gulf se retrouverait en deuxième place (4.14 millions de barils par jour) derrière Exxon (5.38 millions de barils par jour). Dans plusieurs États, la part du marché de Socal-Gulf dépasserait 20 %: Kentucky, Maine, Arizona et Georgie.

Les autorités américaines n'ont soulevé que quelques questions lorsque de l'achat de Getty Oil par Texaco. Cette entreprise dût se départir de certains actifs qui, aux yeux de la *Federal Trade Commission*, auraient pu limiter sérieusement la concurrence dans certains coins des États-Unis. Washington a créé une certaine surprise le mois dernier en bloquant la fusion de firmes dans le domaine de l'acier.

Côté politique, plusieurs parlementaires démocrates et républicains commencent à s'inquiéter du mouvement de ces acquisisitions gigangtesques. La sous-commission de l'Énergie de la Chambre des représentants étudiera ce problème le 21 mars prochain.

D'autres éventuels candidats ne manqueront pas de faire pression auprès de l'administration publique pour signaler que l'acquisition de Gulf par leur entreprise n'accentuerait pas la concentration dans le domaine pétrolier comme c'est le cas avec Socal, la quatrième compagnie en importance dans ce domaine aux USA. Gulf occupe la cinquième place.

Parmi les éventuels aspirants au contrôle de Gulf, la rumeur mentionne les noms de Allied Corp. General Electric, Atlantic Richfield (qui a réuni un consortium bancaire pouvant lui avancer $12 milliards US) et M. T. Boone Pickens et Mesa Petroleum qui détiennent déjà 13 %.

La question est de savoir si ces entreprises pourront présenter des propositions au moins aussi généreuses que SOCAL et obtenir des institutions financières les quelque $14 milliards US requis pour l'opération.

En attendant, les spéculateurs peuvent tenter de deviner ce que décideront les fonctionnaires américains. S'ils donnent le feu vert, les acheteurs de Gulf Corp. se matin gagneront $15.50 US sur un investissement de $64.50 en une semaine. Par contre, si Washington dit non, les titres de Gulf pourraient retomber à leur niveau de décembre autour de $50 US.

Les paris sont ouverts.

Le gouvernement du Canada accorde des avantages fiscaux aux PME

AVANTAGES FISCAUX

Les petites et moyennes entreprises sont un rouage essentiel de la relance économique au Canada. Le gouvernement du Canada l'a reconnu en nommant à leur intention un ministre d'État à la petite entreprise et au tourisme. Ce ministre aide les PME à profiter au maximum des programmes spéciaux que le gouvernement du Canada a créés à leur intention.

Entre autres...

1 La Loi sur les prêts aux petites entreprises

2 L'émission d'obligations pour le refinancement des petites entreprises

3 Le programme de développement industriel et régional

4 L'encouragement à l'exportation

5 Le Fonds spécial de financement de l'exportation aux fins de la relance

6 Les crédits d'impôt à l'investissement

7 Les crédits d'impôt pour les déficits

8 La répartition des pertes sur les 3 années précédentes ou sur les 7 années suivantes pour les cultivateurs et les pêcheurs, etc.

Il existe un ou plusieurs programmes fédéraux dont peut profiter votre entreprise. Remplissez et postez le bon ci-dessous pour recevoir une documentation qui vous sera très utile et surtout très profitable.

David Smith
Ministre d'État
Petites entreprises et Tourisme

David Smith
Minister of State
Small Businesses and Tourism

L'AVENIR EST AU CANADA

Je me renseigne.

Publications Canada
Case postale 1986
Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 6G6

Veuillez me faire parvenir un exemplaire

	Français	Anglais
☐ Budget en bref	☐	☐
☐ Industrie de la construction	☐	☐
☐ Les petites entreprises	☐	☐

(Prière d'écrire en lettres moulées)

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____

196-AB-1

Canada

SUITES EXECUTIVES
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)
HADDON ARMS UN DES PLUS PRESTIGIEUX A MONTRÉAL
Propre, confortable.
Piscine chauffée.
Service d'entretien.
Prix raisonnable.
Demandez Vivian Marco
HADDON ARMS
2170 AV. LINCOLN PRÈS MÉTRO & FORUM
935-9224

Des placements payants

	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
Termes ordinaires	9 5/8 %	10 %	11 %	10 3/4 %	11 1/2 %
Termes spéciaux	9 5/8 % (9 MOIS)	10 1/8 % (21 MOIS)	11 % (31 MOIS)	11 % (49 MOIS)	—

payé annuellement
Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, Saint-Jacques ■ 2e étage (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 ■ Ottawa (613) 238-6084

INSTITUTION INSCRITE RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Les pêcheurs canadiens utilisent les méthodes technologiques les plus sophistiquées de l'heure

par Dan Léger

ST. JOHN, Terre-Neuve (PC) — Un ouvrier du quart de nuit oeuvrant sur une plate-forme de forage, au large de Terre-Neuve, écrivait à son épouse: « Je voyais des centaines de points lumineux. C'était comme une ville flottante animant une nuit sombre ».

Ce que l'ouvrier décrivait, c'était simplement les nombreuses flottilles de pêche sillonnant les Grands Bancs (bancs George), à la poursuite des importantes populations de poissons de fond qui fréquentent ces parages de l'Atlantique-Nord.

Les chalutiers de haute mer du Canada, à l'instar de ceux de l'Union soviétique, du Portugal, de l'Espagne et de Cuba qui pêchent dans les mêmes eaux conformément à des traités bilatéraux, utilisent une technologie de pointe mise au point grâce à des appareils dignes de l'ère spatiale, pour découvrir, identifier, traquer et capturer le poisson.

Le Canada, s'il n'a pas suivi l'exemple des Soviétiques et des Européens qui ont opté de construire de plus en plus de bateaux-usines et de chalutiers géants, a plutôt développé la haute technologie en ce domaine, si bien que nos pêcheurs utilisent certaines des méthodes les plus sophistiquées de l'heure.

Les Canadiens possèdent un avantage sur leurs concurrents: le poisson nage dans nos eaux territoriales. Nos chalutiers n'étant pas dans l'obligation de se déplacer autant, ils réalisent d'importantes économies de fuel et leurs équipages sont plus efficaces en termes d'heures productives. La pêche est également très importante à l'intérieur même du territoire ainsi qu'à proximité de nos côtes où les chalutiers étrangers sont interdits de séjour.

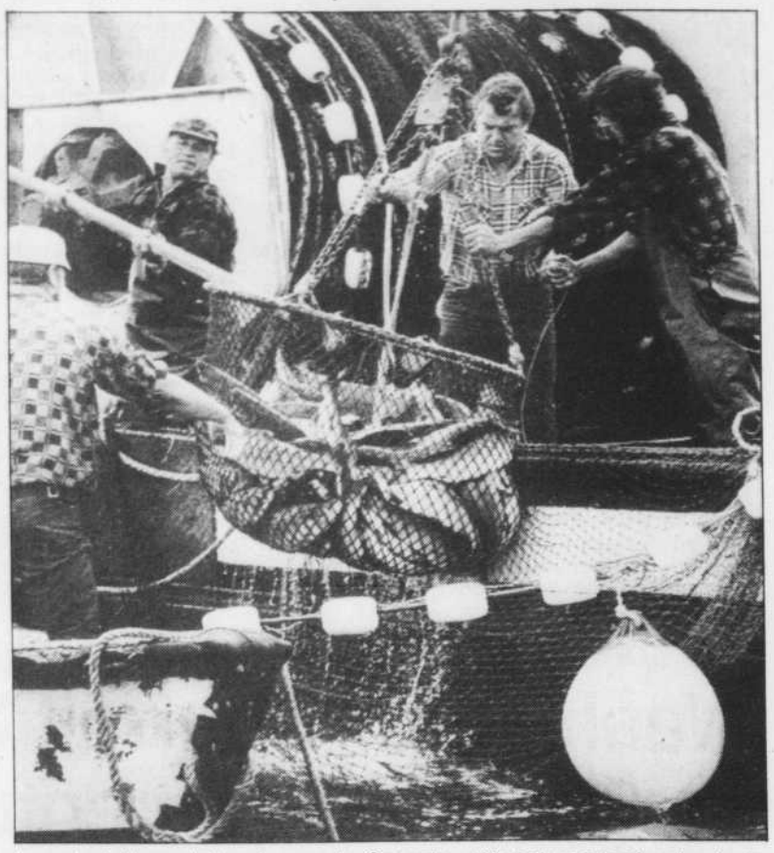
Une part considérable des prises canadiennes est faite durant les quelques mois de temps clément, en été, si bien que la rentabilité des chalutiers est faible lorsqu'étalée sur l'année durant.

L'exportation de nos produits maritimes, par ailleurs, doit être planifiée sur une base annuelle, les marchés d'exportation étant ce qu'ils sont.

La pêche traditionnelle, remontant à plusieurs siècles et consistant à tremper des lignes appâtées à la main, a commencé à disparaître au milieu des années 50 lorsque fut armé, dans un chantier maritime d'Écosse, le Fairtry. Il s'agissait du premier bateau-usine de l'époque moderne. Utilisant des méthodes révolutionnaires de pêche commerciale, ce chalutier ouvrit la voie à une nouvelle ère.

Les descendants du Fairtry, certains aussi grands que des destroyers, peuvent mouiller d'immenses filets et peuvent indifféremment capturer les poissons de fond ou les espèces qui nagent près de la surface, le poisson pélagique.

Les poissons de fond — morue, plie, turbot, flétan, merluche, grenadier, etc — ainsi que les espèces pélagiques — hareng, maquereau et capelan — sont récoltés à la tonne.



Les chalutiers de haute mer du Canada utilisent une technologie de pointe mise au point grâce à des appareils dignes de l'ère spatiale. (Photolaser CP)

Dès que le filet alourdi de ses prises est remonté à bord, le poisson est déversé sous le pont principal où il est réceptionné par les ouvriers d'une véritable usine de transformation qui l'éviscèrent, le nettoient et le transforment en filets. La chair qui demeure après le filetage est transformée en farine de poisson par un autre groupe d'ouvriers.

Quant aux filets, ils sont rapidement congelés. Sur les bateaux-usines soviétiques, ils sont même empaquetés sur place, prêts à être livrés aux consommateurs.

Bien approvisionnés en eau et en denrées comestibles, le Fairtry et ses descendants peuvent demeurer en mer des mois durant et faire le plein de leurs cales avant de rebrousser chemin et de réintégrer leur port d'attache. Ces chalutiers, utilisant une technologie de pointe, ont malheureusement presque entièrement détruit les populations de morue canadiennes avant qu'Ottawa n'impose sa juridiction sur une zone commerciale s'étendant jusqu'à 200 milles de nos côtes, en 1977.

Même si nos pêcheurs ont opté de conserver le poisson entier en le faisant alterner entre de minces couches de glace après la capture pour le ramener aux usines de traitement riveraines, ils n'en demeurent pas moins que la technologie qu'ils utilisent ne le cède en rien à celle des autres pays.

Marvin Barnes, spécialiste en développement des techniques auprès du ministère des Pêches et Océans, affirme que les Canadiens capturent autant de poisson qu'ils peuvent en vendre et qu'ils le font de façon très efficace.

Les hauturiers de taille moyenne du Canada, long d'un peu moins de 20 mètres, sont équipés de tous les appareils sophistiqués que l'on retrouve sur les bateaux-usines, y compris des sonars visuels de profondeur, des radars de localisation, des groupes de navigation inertiels, des équipements de communication de pointe et même de systèmes de navigation par satellite.

Les lignes mouillées, pour la morue, sont aujourd'hui déroulées et appâtées mécaniquement à un rythme infernal. Les filets sont également descendus par des palans mécaniques et vidés de la même façon. Les bacs servant à la récolte des mollusques sont actionnés par des treuils. À quai, ce sont d'immenses aspirateurs qui vident les cales des prises pour les transférer vers les usines de transformation.

« Notre technologie est si efficace qu'à l'heure actuelle nous capturons tout le poisson qui nous est alloué sans mettre en danger les stocks disponibles, affirme le spécialiste Eric Way. Nous mettons aujourd'hui l'accent sur la qualité du produit. Sur le plan mondial, les pêcheurs canadiens n'ont rien à envier à leurs concurrents au niveau de l'efficacité et de la sophistication ».

Avec des ventes de $62 millions, Cascades connaît une croissance phénoménale

KINGSEY FALLS (PC) — La boîte dans laquelle vos oeufs sont livrés, l'empaquetage du hamburger d'un fast-food, le papier essuie-tout sans nom de votre épicier, le papier de toilette que vous utilisez portent peut-être tous la marque d'un fabricant québécois, les papiers Cascades.

Cette compagnie a connu une croissance phénoménale au cours des dernières années. Nombreux sont aujourd'hui les Québécois et les Canadiens qui permettent aux frères Bernard (président), Laurent et Alain (vice-présidents) Lemaire de poursuivre sur leur lancée.

La compagnie Cascades, que ces trois frères ont fondée il y a 20 ans, affiche un dossier enviable. Elle a réussi à rentabiliser plusieurs usines qui étaient menacées de fermeture ou de banqueroute. Aujourd'hui, Cascades est très bien cotée à la Bourse de Montréal, son programme d'expansion semble se réaliser à la perfection grâce à une demande toujours croissante pour ses produits et plusieurs cambistes affirment que cette compagnie est « une perle ».

Cascades est considérée comme une compagnie de peu d'envergure si on la compare à certains géants de l'industrie forestière. Il est à noter, toutefois, que ces sociétés gigantesques ont été nombreuses à afficher des bilans déficitaires au cours des dernières années.

Le dernier bilan financier annuel de Cascades, qui a pris fin le 31 décembre dernier, affichait une hausse des profits de 60%, à $4.2 millions, soit $0.83 l'action. À la même époque, la majorité des grandes industries forestières devaient réclamer des escomptes sur leurs achats d'encre rouge. L'an dernier, les ventes de Cascades ont doublé à $62 millions.

Il y a quelques jours, la compagnie annonçait l'acquisition d'une septième usine de pâte et papier. Il s'agit d'une usine de papier kraft et de cartonnage de Jonquière qui appartenait à l'Abitibi Price.

Cette acquisition, la deuxième importante conclue en six mois, permet à la compagnie d'ajouter 400 salariés à sa liste de paye. Cette usine fut déficitaire au cours de 17 de ses 20 dernières années d'opération.

Cascades s'est toutefois fait une spécialité de rentabiliser de telles unités de production. Ses dirigeants, grâce à des subventions fédérales et provinciales de $2 millions à titre de contribution à son plan de modernisation de $8.5 millions, se dit assurée de relancer l'entreprise.

Il y a six mois, Cascades achetait de la Domtar une usine d'East Angus qui, dit-on, réaliserait déjà des profits. Les 1,000 ouvriers des deux nouvelles usines de Cascades sont syndiqués. Les 600 autres employés de la compagnie ne le sont pas, ayant préféré des ententes passées avec la compagnie prévoyant un généreux partage des profits et un programme d'investissements ouvert au personnel.

Quoique certains syndiqués estiment que les frères Lemaire font preuve de paternalisme, les organisations syndicales font preuve d'un respect teinté de ronchonnements devant les réalisations de cette famille.

Laurent Lemaire, vice-président administratif de Cascades, affirme que sa famille n'a rien contre les syndicats et qu'elle ne tentera jamais de briser une association d'employés si elle se forme jamais. « Nous ne croyons pas que les syndicats soient indispensables. Nous négocions toutefois de toute bonne foi et nous versons des salaires décents pour le travail accompli. Les travailleurs sont des gens raisonnables et, dès qu'ils connaissent nos opérations, ils collaborent avec nous ».

Ce n'est donc pas surprenant que les ouvriers de Jonquière aient accepté récemment de renouveler leur contrat de travail pour trois autres années.

Au cours des 18 premières années qui se sont écoulées après que Bernard Lemaire eut pris en main les destinées d'une usine de papier de Kingsey Falls, les investisseurs de Montréal et Toronto ignorèrent cette entreprise.

En janvier 1983, toutefois, la compagnie offrait quatre millions d'actions à la Bourse de Montréal, à $5 l'unité. Les trois frères conservaient le contrôle de Cascades en acquérant trois millions de ces actions. C'est à cette époque que les cambistes comprirent combien cette compagnie était devenue rentable.

Au cours des cinq années qui s'étaient terminées en 1982, Cascades avait augmenté ses actifs et ses ventes de 130%, les portant respectivement à $33.6 et $34.5 millions. Ses profits, de $619,000 en 1978, avaient quadruplé à $2.6 millions en 1982.

Depuis lors, les actions de la compagnie ont doublé de valeur, atteignant parfois des pointes de $12 l'unité. Les investisseurs surveillent étroitement une nouvelle émission d'actions qui devrait être lancée cette année même.

Laurent Lemaire a confirmé que la compagnie songe à lancer une nouvelle émission et à s'enregistrer possiblement à la Bourse de Toronto. Il assure que même si la famille Lemaire réduit le pourcentage des actions qu'elle détient dans la compagnie, elle en conservera toujours le contrôle.

Il explique la réussite de Cascades par le fait que ce holding regroupe une quinzaine de compagnies chacune autonome et spécialisée dans la fabrication de produits précis.

En plus, Cascades s'est spécialisée dans la transformation du papier de récupération grâce à des contrats passés avec les gouvernements québécois et fédéral et de grandes compagnies comme Steinberg. Les papiers récupérés sont compactés dans 250 machines réparties dans toutes les régions du Québec.

Ses concurrents se plaignent même que Cascades « a passé des contrats avec les bureaucrates qui valent une forêt en bois debout ».

Les frères Lemaire ont appris les vertus du recyclage de leur père, Antonio qui, à titre de manutentionnaire des ordures ménagères, à Drummondville, fut un des premiers Québécois à récupérer les matières premières réutilisables.

La période des vaches grasses est terminée pour les fraudeurs

PC) — Au Québec, les fraudeurs ont fait de bonnes affaires l'an dernier. Ils ont réussi à négocier pour $50 millions de faux chèques dans les banques et chez les commerçants, dont $10 millions dans la région montréalaise.

Mais la période de vaches grasses est terminée pour ces « criminels en col blanc ». Maison d'affaires, marchands au détail, institutions bancaires et corps policiers ont uni leurs efforts pour mettre un frein à ce « fléau », qui frappe dans 70% des cas les magasins à rayons, les boutiques et les épiceries.

Présidée par le vice-président de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Létourneau, une vaste campagne baptisée « Échec aux faux chèques » se tiendra du 10 mars au 10 avril à travers toute la province.

Cette « opération », qui s'apparente à la campagne annuelle contre le vol à l'étalage amorcée il y a cinq ans, fait partie du programme plus vaste de prévention du vol dans les commerces et devrait comporter bientôt un autre volet: les cartes de crédit, qui demeurent encore moins touchées par ce type de fraude.

« Il est possible de se protéger contre l'action des fraudeurs. Dans le domaine de la prévention des crimes économiques, il faut se rappeler que la prudence est le début de la sagesse », a souligné hier M. Létourneau au cours d'une conférence de presse.

Ces dernières années, la fraude a connu une croissance plus forte que toute autre catégorie de crimes. Alors que de 1974 à 1982, la criminalité générale augmentait de 40%, les fraudes de toutes sortes faisaient un bond de 83%.

De façon plus précise, la direction générale de la sécurité publique du ministère de la Justice souligne que « les trois dernières années ont accusé successivement des augmentations de 17% en 1980, 23% en 1981 et de 11% en 1982 ».

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN
Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale · Moore, Stephens & Co.

Université de Montréal
Colloque juridique 1984
Le patient: un sujet en mal de droits?
9 et 10 mars 1984
Le vendredi 9 mars
09:30 inscription
13:30 discours d'ouverture de l'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Canada
14:30 Faut-il une charte des droits des patients?
Invités: Me Jean-Louis Baudouin, M. Claude Brunet, Dr Roger Maltais, Me Patrick A. Molinari, Dr Guy Rivard
Le samedi 10 mars
08:00 inscription
09:00 Le patient et le droit à la mort
Invité: Me Pierre Deschamps, M. Derek Humphrey, Me Edward Keyserlingk, Dr Yves Quenneville,
ou Le patient et le droit de consentir à l'acte médical
Invités: Me Robert P. Kouri, Dr Jacques Brière, Dr Charles Cahn, Dr Claude Goulet, Me Margaret A Somerville
13:30 Le patient nouveau-né souffrant de malformations congénitales et le droit à la vie
Invités: Dr Bernard Leduc, Me Bartha Knoppers, Dr David Roy, Dr Jacques Saintonge
ou Le patient et le droit à la confidentialité
Invités: Monsieur le Bâtonnier Claude Tellier, Me Adrien Borduas, Me Madeleine Caron, Dr Claude Gendron, Dr Michel Lesage
16:30 discours de fermeture de l'honorable Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, Québec
Université de Montréal
Faculté de droit
entrée: 3200, rue Jean-Brillant
amphithéâtres F et G
Pour plus d'informations et pour inscription: 739-2147 (inscription sur place possible)
Frais d'inscription: étudiants: 10 $
autres: 25 $
(incluant le dîner du samedi)

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Résultats dexploitation du premier trimestre

État des revenus — non vérifié (en milliers de dollars)

	Pour le trimestre terminé le 31 janvier 1984	1983
Revenu d'intérêts		
Prêts	**$1,672,841**	$1,949,792
Financement de baux financiers	**15,988**	18,298
Valeurs mobilières	**161,645**	164,637
Dépôts à d'autres banques	**259,895**	329,597
	2,110,369	2,462,324
Frais d'intérêts		
Dépôts	**1,486,794**	1,903,297
Débentures bancaires	**30,431**	33,313
Autres	**9,385**	9,687
	1,526,610	1,946,297
Revenu net d'intérêts	**583,759**	516,027
Provision pour pertes sur prêts	**134,000**	113,000
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	**449,759**	403,027
Autres revenus	**177,171**	162,398
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**626,930**	565,425
Frais autres que d'intérêts		
Salaires	**251,331**	244,703
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	**24,283**	24,944
Locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	**67,587**	67,679
Autres	**97,478**	89,462
	440,679	426,788
Revenu net avant impôts sur le revenu	**186,251**	138,637
Impôts sur le revenu	**57,000**	26,000
Revenu net avant inclusion des participations minoritaires	**129,251**	112,637
Participations minoritaires dans les filiales	**42**	242
Revenu net	**$ 129,209**	$ 112,395
Revenu par action (note 1)		
Non dilué	**$ 1.30**	$ 1.22
Dilué	**$ 1.14**	$ 1.12
Dividendes déclarés		
Actions privilégiées de premier rang, série A	**$ 2,616**	$ 2,706
Par action	**$ 0.47**	$ 0.47
Actions privilégiées de premier rang, série B	**$ 5,437**	$ —
Par action	**$ 0.3625**	$ —
Actions privilégiées de second rang, série A	**$ 5,775**	$ 5,775
Par action	**$ 0.6875**	$ 0.6875
Actions ordinaires	**$ 45,060**	$ 43,071
Par action	**$ 0.50**	$ 0.50

Points saillants du bilan — non-vérifié (en milliers de dollars)

	Au 31 janvier 1984	1983
Total des prêts	**$57,718,608**	$59,855,750
Total des dépôts	**$73,296,037**	$76,610,364
Total de l'actif	**$83,548,985**	$86,885,993

L'information dans le Bulletin et rapport provisoire pour les actionnaires est plus complète.
Pour obtenir un exemplaire, veuillez écrire au Service des affaires publiques, C.P. 6001, Montréal (Québec) H3C 3A9.

SPORTS

Une victoire des lanceurs contre Los Angeles

Thomas connaît son rôle

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Les Expos de Montréal ont défait les Dodgers de Los Angeles 2-1, hier après-midi au Municipal Stadium de West Palm Beach devant 3,087 spectateurs, grâce à un simple du frappeur suppléant Derrell Thomas après deux retraits en neuvième manche. Thomas a ainsi permis à Roy Johnson de croiser le marbre avec le point de la victoire.

L'ancien Dodger a bien sûr savouré son jour de gloire dans le vestiaire.

« C'est toujours amusant de battre le gros gras. Mais ce n'est pas une revanche, c'est le baseball. Nous sommes payés pour produire de la sorte, peu importe l'équipe contre laquelle on joue », a dit Thomas.

Le gros gras auquel Thomas faisait allusion est Tommy Lasorda, le gérant des Dodgers. Lasorda a déclaré cet hiver que chaque gérant devrait avoir la chance de diriger Derrell Thomas. Il semble que le conflit entre les deux hommes remonte à la saison dernière.

Thomas était très volubile et très à l'aise devant la meute de journalistes massée devant son casier et il s'est dit très heureux que les Expos n'aient pas cru aux rumeurs qui couraient à son sujet cet hiver.

« Ces rumeurs disaient que j'étais impliqué dans des affaires de drogue et je suis heureux que les Expos n'y aient pas cru, a-t-il précisé. À un certain moment, je craignais ne pas pouvoir me trouver d'emploi parce que toutes les équipes avec lesquelles nous négocions soulevaient ces rumeurs.

« J'ai donc demandé à mon agent de dire aux équipes intéressées que j'étais prêt à subir 10 tests de $5,000 chacun et à les payer de ma poche, pour prouver que je ne me droguais pas, a-t-il poursuivi. Personne n'a relevé mon offre. Ces rumeurs m'ont dégoûté. Je ne sais pas où elles ont pris naissance. Ça pourrait venir du fait que je jouais dans une grande ville comme Los Angeles, tout près de Hollywood ».

Au niveau baseball, Thomas a indiqué qu'à titre de réserviste, il tentait de toujours demeurer dans le feu de l'action. C'est possiblement pourquoi il est considéré comme un des meilleurs réservistes du baseball majeur.

« Je me sens beaucoup plus à l'aise dans ce rôle depuis trois ans et je sais de quelle façon les Expos ont l'intention de m'utiliser ».

« C'est un rôle difficile à jouer, a reconnu pour sa part le gérant Bill Virdon, mais je savais à quel point Thomas voulait obtenir un coup sûr contre les Dodgers. Agir comme frappeur suppléant fera partie de son rôle avec nous et aujourd'hui, il a bien répondu à l'appel ».

Le simple de Thomas a couronné la journée de travail des artilleurs montréalais, qui ont limité les Dodgers à cinq coups sûrs.

Le partant David Palmer a bien fait pendant deux manches et il a connu des ennuis en troisième, en accordant notamment deux buts sur balles. Mais il n'a concédé que deux coups sûrs et a retiré deux frappeurs sur des prises durant son séjour au monticule.

Le gaucher Darren Dilks, qui a lancé les deux manches suivantes, a concédé le seul point des visiteurs, mais il n'a permis que trois coups sûrs. Et Dick Grapenthin ainsi que Jeff Reardon ont fait face au minimum de 12 frappeurs dans les quatre dernières manches.

Reardon a remporté la victoire, sa deuxième du camp.

Los Angeles	**000**	**010**	**000— 1 5 1**
Montréal	**000**	**000**	**101— 2 8 0**

Pena, Hooton (4), Niedenfuer (7), Zachry (p) (8) et Scioscia; Palmer, Dilks (4), Grapenthin (6), Reardon (g) (8) et Carter, Ramos (5).

Galat fera alterner ses quarts

par Marc Delbès

(PC) — Depuis qu'il est à la barre de l'équipe, l'instructeur et directeur général des Concordes, Joe Galat, a toujours recherché en vain un quart-arrière de talent. Et voilà qu'en l'espace de quelques semaines, il a réussi à attirer deux jeunes quart-arrières américains remplis de promesses.

Steve Smith, l'ancien quart des Wolverines du Michigan, est la dernière acquisition de la formation montréalaise. Il a apposé hier sa signature au bas d'un contrat de deux ans assorti d'une année d'option, pacte évalué à plus de $100,000 par saison.

Galat avait toutes les raisons d'avoir une mine réjouie hier lors de la conférence de presse. Avec Smith et Turner Gill, ancien quart-arrière des Cornhuskers du Nebraska, qui a signé un contrat de trois ans il y a quelques semaines, l'instructeur entrevoit la prochaine saison avec beaucoup d'optimisme.

« Nous allons présenter du football excitant la saison prochaine, prédit Galat. Nous avons maintenant deux quarts avec des styles différents et j'ai l'intention de les utiliser tous les deux.

« Turner est reconnu pour exercer un plus grand contrôle du ballon tandis que Steve aime jouer plus profondément et tenter le gros jeu. »

Pour Galat, qui avait déjà gagné ses lettres de noblesse, la venue de Smith et de Gill, deux joueurs américains, est un triomphe personnel. Au cours des deux dernières saisons, le grand manitou de la formation montréalaise avait échoué en tentant le même coup.

À Michigan, Smith a établi plusieurs marques d'équipe. Il a conservé en quatre saisons avec les Wolverines une moyenne de 6.62 verges de gains par jeu. Il a également complété 324 passes en 648 tentatives pour une moyenne de 50 %, 4,860 verges et 42 touchés. Il a également marqué 31 majeurs sur des courses tout en conservant une moyenne de cinq verges.

« Il est rapide, ajoute Galat. Il a un sens du jeu déroutant pour l'adversaire. Et surtout, c'est un gagnant. »

Effectivement, Smith est un coureur rapide. Les éclaireurs des Cowboys de Dallas, de la Ligue nationale de football, l'ont chronométré en 4.45 secondes sur 40 verges. Plusieurs équipes de la LNF, dont les Cowboys, ont démontré un intérêt pour Smith, mais elles voulaient l'utiliser comme porteur de ballon ou receveur.

« J'ai joué trop longtemps au poste de quart pour changer de position aujourd'hui, et le salaire ici est comparable à ce que j'aurais pu avoir dans la Ligue nationale ou dans la USFL », a mentionné Smith, pour expliquer les raisons qui l'ont incité à venir à Montréal.

« La ville me plaît beaucoup aussi, a-t-il ajouté. J'ai visité Montréal dimanche et j'ai été frappé par la propreté des lieux et j'apprécie la tranquilité des petits restaurants. »

Joe Galat n'est pas inquiet quant à l'utilisation de ses deux quarts. « De plus en plus dans la ligue, la tendance est d'utiliser deux quarts. Comme je l'ai dit, ils ont des styles différents et ils pourront nous aider dans des situations différentes. »

De toute façon, c'est un problème heureux que devra maintenant affronter Galat au camp d'entraînement.

chronique sportive

Les Concordes ont misé près de $1 million

par Richard Milo

Si j'étais un amateur de football, j'achèterais immédiatement mes billets de saison

—Joe Galat

Charles Bronfman a entr'ouvert la voûte de son coffre-fort pour relancer le football professionnel à Montréal.

Au bas mot, l'engagement de Turner Gill et de Steve Smith, que les Concordes ont confirmé hier, devrait coûter près de $ 1 million à l'équipe de football de la Ligue canadienne pour les quatre (Gill) et trois (Smith) prochaines années.

— Quel fut le principal obstacle à la venue de Smith?

« Son agent, Bob Woolf... », devait d'ailleurs préciser Joe Galat à un collègue, hier.

Entendons-nous: Gill et Smith n'ont pas signé de contrats garantis. Mais il est clair que les deux jeunes vedettes ont obtenu les assurances nécessaires ...tel que le témoigne l'aprêté des négociations des derniers jours entre Woolf et Galat.

Il ne restait plus, en effet, que Woolf à convaincre puisque Smith avait déjà été séduit par « la beauté et la propreté » de Montréal. Il a suffi d'une visite éclair des plus beaux coins de la ville et d'un délicieux repas de fruits de mer dans un restaurant du Vieux-Montréal où Galat, dont on connaît les qualités de vendeur, lui a donné l'assurance de porter le numéro 11 (Don Sweet hérite du 17) et ...le privilège de « recevoir » des bottés de dégagement.

Smith court en effet autant qu'il lance. Les dépisteurs des Cowboys de Dallas l'ont chronométré à 4.45 secondes sur 40 verges. Et il est d'un commerce agréable, très articulé et si logique qu'il a qualifié de non-sens — « aucun homme ne vaut cette somme » —, le contrat de $ 40 millions que vient d'obtenir Steve Young de l'Express de Los Angeles.

Smith, bien sûr, n'a pas la même valeur marchande que Young. Il fait moins de six pieds et la LNF recherche maintenant des quarts-arrières de six pieds et quatre pouces. Il reste néanmoins que les Concordes ont misé une somme appréciable (Smith aurait obtenu au moins $ 100,000 par année) pour se doter d'une combinaison à l'égale de celle qu'ont formée Condredge Holloway et Tom Clements à Ottawa, il y a une dizaine d'années.

Les plus vieux se souviendront de Russ Jackson et de Ron Lancaster. Les plus jeunes, de ...Gill et Smith, si les deux athlètes jouent à la mesure de leur réputation et de l'enthousiasme de Galat, hier.

L'entraîneur et directeur général parlait en effet avec encore plus d'ardeur qu'à l'habitude. Et c'est ainsi qu'il a avancé l'hypothèse que Johnny Evans et ...Gerry Dattilio commencent également l'entraînement 1984 à Victoriaville, ce qui doterait alors les Concordes du meilleur (et du plus dispendieux) groupe de quarts-arrières de la Ligue canadienne.

Dattilio, bien sûr, n'est pas encore à Montréal. Les Stampeders de Calgary exigent un joueur canadien de première valeur. Galat n'a pas encore cédé à la tentation même s'il a rappelé hier que Jack Gotta a déjà dit de Dattilio « qu'il est le meilleur homme pour relancer l'offensive d'une équipe au cours d'un match ».

Quant à Evans, les Concordes pourraient éventuellement le retourner aux Eskimos d'Edmonton à l'issue du camp d'entraînement, ...une fois que les jeunes et Dattilio auront eu le temps de justifier la confiance des Concordes sur le plan sportif et commercial.

Ici, le problème est sérieux. Les Concordes ne possèdent que 5,000 détenteurs de billets de saison. L'assistance totale est passée de 123,225 en 82 à 189,101 spectateurs en 83, mais l'équipe n'a attiré qu'une moyenne de 23,637 personnes malgré de nombreuses promotions et la distribution de plusieurs milliers de billets gratuits.

Sauvée in extremis par M. Bronfman, qui n'aurait pris que quelques minutes pour débloquer les $ 2 millions exigés par le commissaire Jake Gaudaur, la concession ne s'est toujours pas relevée de la désillusion de l'ère Skalbania.



Steve Smith

Du moins pas encore.

★★★

Qu'adviendra-t-il de Mike Calhoun?

Le quart-arrière sera invité à tenter sa chance comme receveur de passes au prochain camp d'entraînement, ce qui n'étonnera pas ceux ayant déjà remarqué qu'il avait souvent les yeux dans le vague. On lui prédisait pourtant un brillant avenir à le voir lancer des boulets de canon lors du camp d'entraînement de l'an dernier.

Quant à Kevin Starkey, il s'est joint aux Invaders d'Oakland, de la USFL.

★★★

La Brasserie Carling-O'Keefe a payé si cher — $ 33 millions pour l'exclusité des droits de télévision des matchs de la Ligue canadienne pour les cinq prochaines années — qu'il fallait bien s'attendre à ce qu'elle ait des exigences particulières.

Ainsi, les Concordes devront présenter sept de leurs huit matchs à domicile un samedi et cinq de ces sept matchs commenceront à 19 h, ce qui nuira sûrement aux assistances. Une seule rencontre sera présentée un dimanche.

Les Concordes ouvriront cependant leur saison locale lors du week-end des fêtes du Canada, le 30 juin.

La direction du marketing se propose de souligner l'événement de façon spectaculaire dans le cadre des efforts de commercialisation amorcés l'an dernier dans le but d'intéresser de nouveaux amateurs aux activités de l'équipe de football.

Lemaire cherche à faire passer son enseignement

(PC) — L'entraîneur Jacques Lemaire a avoué hier qu'il avait fait endosser l'uniforme à Mats Naslund et Craig Ludwig contre les Sabres de Buffalo mardi, même s'ils n'étaient pas complètement remis de leurs blessures, « parce que je voulais absolument gagner ce match ».

Non pas tellement qu'il tenait à battre son ancien entraîneur, Scotty Bowman, mais, a-t-il précisé, « parce qu'après une défaite, je veux désespérément gagner. Je ne veux pas que mes joueurs prennent l'habitude de la défaite ».

Mais n'empêche que ses joueurs risquent de développer un sérieux complexe face aux Sabres, qui les ont battus 10 fois de suite et qu'ils risquent fort de rencontrer en première ronde des séries éliminatoires.

« J'en suis bien conscient et j'ai réfléchi à la situation, admet Lemaire. Mais je me dis toujours que l'on n'est pas si loin de pouvoir livrer une bonne bagarre, voire de battre les Sabres. Il s'agit de jouer un premier bon match contre eux, un match comme nous en sommes capables, pour que le vent tourne. Mais c'est certain que si l'équipe joue comme hier (mardi), on va être lavé à nouveau ».

Lemaire a commandé un exercice de près de deux heures hier. Mais une fois de plus, il ne s'agissait pas de faire suer ses hommes mais de faire passer ses enseignements.

On l'a vu à plusieurs reprises expliquer sa façon de jouer à Perry Turnbull, forces gestes à l'appui.

« J'ai commandé des exercices pour aider les joueurs à mieux se déplacer, à frapper pendant qu'ils sont en mouvement, etc., a expliqué Lemaire. Nous n'avons jamais pu frapper les Sabres. J'en aurais eu jusqu'à 3 heures du matin à leur enseigner », a déclaré le successeur de Bob Berry, qui a donc du pain sur la planche.

Pourtant, il a commandé un exercice optionnel pour ce matin, jour de match (contre les Whalers de Hartford).

« Il en sera ainsi tant que les gars travailleront mais ils sont mieux de produire demain (ce soir), a dit Lemaire. Contre les Sabres, ce n'est pas que mes joueurs n'ont pas travaillé, mais l'effort a été mal donné. L'équipe était tout croche. Les gars voulaient mais ne pouvaient pas ».

ÉCHOS — Le jeune Alfie Turcotte a imite Yvan Cournoyer en pratiquant son lancer à l'aide d'une lourde rondelle de plomb.

« Je dois améliorer la qualité de mes tirs au but, reconnaît la recrue de 18 ans. Je compte devenir plus fort en vieillissant, mais je veux aussi m'exercer en lançant contre un mur dans une salle du Forum ».

Depuis quelques matches, Turcotte est le joueur du Canadien qui a raté le plus d'occasions de marquer et il ne cache pas que la faiblesse de son tir peut y être pour quelque chose.

Stenmark gagne le géant devant Pirmin Zurbriggen

VAIL (AFP) — Le Suédois Ingemar Stenmark, grâce à une excellente seconde manche, a remporté hier le slalom géant de Vail comptant pour la Coupe du monde masculine de ski alpin.

Le Suisse Pirmin Zurbriggen, après avoir évité la chute sur le second parcours, s'est finalement classé au deuxième rang de l'épreuve, limitant quelque peu son handicap sur Stenmark dans le duel qui l'oppose au Suédois en Coupe du monde.

Au classement général, le Suisse totalise 233 points contre 217 au Suédois.

L'Autrichien Hans Enn a pris le troisième rang du géant.

L'Américaine Christin Cooper a remporté d'autre part le slalom géant de Lake Placid comptant pour la Coupe du monde féminine de ski alpin. Elle a enregistré le meilleur temps dans chacune des deux manches et a renoué avec la victoire plusieurs mois après son dernier succès obtenu dans le slalom de Montgenèvre, en France, le 27 mars 1982.

Vice-championne olympique de la spécialité à Sarajevo, Cooper a réussi sur une neige très poudreuse, balayée sur le second parcours par de violentes rafales de vent, à creuser l'écart aux dépens des Allemandes de l'ouest Marina Kiehl (seconde) et Maria Epple (troisième). À l'issue de la première manche, Christin Cooper ne possédait en effet que six centièmes de seconde sur Marina Kiehl.

Christin Cooper, grâce à sa victoire, a pris la tête du classement de la Coupe du monde de slalom géant devant la Suissesse Erika Hess et la Liechtensteinoise Hanni Wenzel.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Buffalo 8, Montréal 3
Québec 4, Calgary 3
New Jersey 6, Pittsburgh 5
Islanders 5, Philadelphie 2
Detroit 3, St-Louis 1
Winnipeg 7, Los Angeles 3
Hier
Washington 4,Hartford 2
Toronto 8, New Jersey 4
Minnesota 6, Rangers 3
Chicago à Edmonton
Winnipeg à Vancouver
Ce soir
Hartford à Montréal
Calgary à Boston
Québec à Pittsburgh
Los Angeles à Philadelphie
St-Louis à Detroit
Toronto à Islanders
Vendredi
Québec à Washington
Los Angeles à Buffalo
Rangers à Winnipeg
Chicago à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	78	102	180
Goulet, Qué	48	53	101
Coffey, Edm	33	68	101
Bossy, Isl	42	57	99
P. Stastny, Qué.	36	62	98
Kurri, Edm	42	55	97
Pederson, Bos	29	65	94
Trottier, Isl	33	59	92
Federko, St. L	35	53	88
Perreault, Buf	31	56	87
Middleton, Bos.	41	45	86
Messier, Edm	27	57	84
Anderson, Edm.	43	39	82
Hawerchuk, Wi	28	54	82
Nicholls, LA	37	44	81
Sundstrom, Van	35	46	81
D. Savard, Chi	32	49	81
Bullard, Pit	47	32	79
Tanti, Van	39	40	79



Les meneurs

	b	a	pts
Bobby Smith	26	39	65
Guy Lafleur	30	34	64
Mats Naslund	26	33	59
G. Carbonneau	23	26	49
Ryan Walter	19	28	47
Pierre Mondou	15	22	37
Mario Tremblay	13	24	37
Larry Robinson	8	29	37
Steve Shuutt	13	22	35
Bob Gainey	14	21	35
John Chabot	13	22	35
Perry Turnbull	18	12	30
Chris Nilan	15	9	24
Craig Ludwig	5	14	19
Bill Root	4	13	17
Alfie Turcotte	7	6	13
Rick Nattress	0	12	12
Mark Hunter	6	3	9
Jean Hamel	1	8	9
Kent Carlson	1	6	7
Rick Wamsley	0	3	3
Rick Green	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	1,910	113	1	3.55
Wamsley	2,145	131	2	3.66
Holden	52	4	0	4.62

(Quatre buts dans un filet désert)

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Chicoutimi 6, Drum'ville 3
Longueuil 11, Hull 8
Hier
Granby 9, Québec 6
Verdun 11, T.-Riv. 7
St-Jean 7, Hull 6

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Lav	118	140	258
Goyette, Lav	69	86	155
Gosselin, Qué	56	83	139
Rouleau, Lon	56	71	127
Lefebvre, Qué	57	68	125
F. Sills, Lav	53	69	122
Gagné, Chi	49	70	119
Momesso, Sha	38	81	119
Pellegrino, Lon	49	66	115
Courteau, Lav	42	71	113

Ligue Collégiale AAA

Hier
St-Georges à Victoriaville
(Fin de la saison régulière)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles
Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	69	41	21	7	273	226	89
BOSTON	67	40	22	5	289	224	85
QUÉBEC	68	37	23	8	304	227	82
MONTRÉAL	**68**	**31**	**32**	**5**	**255**	**252**	**67**
HARTFORD	66	23	34	9	246	274	55

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	67	42	23	2	299	233	86
WASHINGTON	69	40	25	4	267	203	84
RANGERS NY	69	35	25	9	267	262	79
PHILADELPHIE	67	34	23	10	286	248	78
NEW JERSEY	68	16	46	6	203	294	38
PITTSBURGH	68	14	48	6	213	326	34

Division Clarence Campbell
Section James Norris

MINNESOTA	69	34	29	6	301	296	74
DETROIT	69	27	35	7	253	277	61
CHICAGO	68	26	34	8	232	258	60
ST-LOUIS	69	26	36	7	244	277	59
TORONTO	68	23	37	8	258	330	54

Section Connie Smythe

EDMONTON	68	48	15	5	382	276	101
CALGARY	67	29	25	13	261	260	71
VANCOUVER	70	27	36	7	271	285	61
WINNIPEG	65	25	30	10	285	307	60
LOS ANGELES	69	19	38	12	267	322	50

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	66	51	15	0	492	267	102
VERDUN	67	39	25	3	348	301	81
LONGUEUIL	66	35	31	0	349	329	70
SAINT-JEAN	66	29	33	4	351	342	62
GRANBY	67	29	37	1	293	335	59
HULL	67	23	44	0	286	396	46

Section Frank Dilio

QUÉBEC	66	35	29	2	324	347	72
SHAWINIGAN	66	34	32	0	301	271	68
DRUMMONDVILLE	67	32	35	0	334	338	64
CHICOUTIMI	67	30	35	2	295	369	62
TROIS-RIVIÈRES	67	22	43	2	287	370	46

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-HYACINTHE	44	29	14	1	242	180	59
ST-GEORGES	43	27	15	1	257	186	55
ST-JÉRÔME	44	23	20	1	226	189	47
THETFORD	44	22	21	1	224	205	45
VICTORIAVILLE	43	17	24	2	188	228	36
ST-LAURENT	44	10	34	0	167	317	20

North Stars et Capitals l'emportent

BLOOMINGTON (AP) — Neil Broten a marqué un but à 58 secondes de la troisième période et les North Stars du Minnesota ont remporté une victoire de 6-3, hier soir, contre les Rangers de New York.

Les North Stars, les meneurs de la section Norris, ont ainsi remporté une troisième victoire consécutive. Par ailleurs, les Rangers n'ont pas gagné à leur cinq dernières sorties.

À Landover, le 16e but de la saison de Bobby Gould a brisé une égalité de 2-2 au milieu de la troisième période et les Capitals de Washington ont vaincu les Whalers de Hartford par la marque de 4-2.

La quatrième victoire consécutive des Capitals est également leur 40e de la saison, le plus grand nombre de victoires depuis qu'ils ont accédé à la Ligue nationale, il y a dix ans.

Le joueur de centre Bobby Carpenter a continué sa poussée remarquable de buts lorsqu'il a inscrit son sixième filet en cinq rencontres. Son 24e but de la saison, survenu à trois minutes de la deuxième période, lançait les siens en avance dans le match, 2-1. Il a ensuite fourni une assistance sur le but de Butsy Erickson, le but d'assurance, vers la fin du match.

Les Whalers de Hartford, qui possèdent le meilleur jeu de puissance de la Ligue nationale, ont enregistré le premier but de la rencontre en avantage numérique. Risto Siltanen a alors enregistré son 12e but de la saison.

Le gardien Bob Mason, de l'équipe nationale des États-Unis, a remporté sa deuxième victoire en autant de matchs, depuis son arrivée au sein des Capitals.

Les deux dernières défaites des Whalers lrs de leur six dernières rencontres, sont survenus toutes deux contre les Capitals.

SOMMAIRES

Capitals 4, Whalers 2
Première période
1—HARTFORD, Siltanen (12) Malone, Crawford 9:26 (an)
Pénalités — Crawford Hart 1:16, Shand Wash 7:49.
Deuxième période
2—WASHINGTON, Laughlin (19) Sampson, Jarvis 2:10
3—WASHINGTON, Carpenter (24) Haworth, Langway 3:32
4—HARTFORD, Pierce (2) Tippett 12:00 (dn)
Pénalités — Crawford Hart 10:38, Andersson Wash 18:09.
Troisième période
5—WASHINGTON, Gould (16) Murphy, Duchesne 9:49
6—WASHINGTON, Erickson (8) Carpenter, Langway 13:27
Pénalités — Duchesne Wash 4:50, Kotsopoulos Hart 13:50.
Tirs au but

Hartford	7	8	8	—23
Washington	7	13	10	—30

Gardiens — Millen, Hartford; Mason, Washington.
Assistance — 10,875.

Stars 6, Rangers 3
Première période
1—MINNESOTA, Bellows (36) Payne Acton 10:15
2—MINNESOTA, Ferguson (6) Holmgren, MacAdam 12:36
Pénalités — Levie Min 2:14, Laidlaw NYR 7:11, Bellows Min 17:03.
Deuxième période
3—NY RANGERS, Osborne (20) Pavelich 0:32
4—MINNESOTA, Levie (6) McCarthy, Broten 1:44
5—NY RANGERS, Fotiu (7) Ruotsalainen, Leinonen 7:52
Pénalités — Andersson NYR 2:36, Maloney NYR 3:36, Maxwell Min 17:40, Maloney NYR 19:51.
Troisième période
6—MINNESOTA, Broten (25) Ciccarelli, Giles 0:58 (an)
7—NY RANGERS, Larouche (44) Sundstrom, Laidlaw 10:40
8—MINNESOTA, Plett (12) 15:21
9—MINNESOTA, Napier (13) Roberts 19:26
Pénalités — Holmgren Min 4:53, Acton Min 11:32.
Tirs au but

NY Rangers	5	11	16	—32
Minnesota	20	12	5	—37

Gardiens — Hanlon, NY Rangers; Meloche, Minnesota.
Assistance — 14,789.

Leafs 8, Devils 4
Première période
1—TORONTO, Korn (6) Vaive 1:17
2—NEW JERSEY, Gagné (14) Bridgman 2:13
3—NEW JERSEY, Higgins (14) Driver, Broten 17:54 (an)
4—TORONTO, Poddubny (6) McCourt, Benning 19:30 (an)
Pénalités — Lever NJ 4:24, Cirella NJ 9:24, Korn Tor 9:31, Brumwell NJ 11:46, Korn Tor 17:18, Russell NJ 18:26.
Seconde période
5—NEW JERSEY, MacMillan (14) Meagher, Cirella 2:49
6—TORONTO, Korn (7) Vaive, Salming 5:21
7—NEW JERSEY, Ludwig (20) Higgins, Brumwell 9:32 (an)
8—TORONTO, Stewart (2) Terrion, Gavin 18:21
Pénalités — Terrion Tor 9:01, Vautour NJ 14:42.
Troisième période
9—TORONTO, Korn (8) Stewart, Courtnall 6:51
10—TORONTO, Derlago (32) Courtnall, Nylund 7:26
11—TORONTO, Daoust (18) Poddubny, Frycer 12:14
12—TORONTO, Poddubny (7) Frycer, Daoust 17:06
Pénalités — McGill Tor, Vautour NJ 5:20, Courtnall Tor 9:36.
Tirs au but

New Jersey	11	8	19	—38
Toronto	10	8	14	—32

Gardiens — Low, New Jersey; Bester, Toronto.
Assistance — 16,207.

Club de Golf Candiac
DIV. DE BISTRHAM INC.
«Le golf des gens d'affaires!»
45, Chemin d'Auteuil, Candiac
À douze (12) minutes du centre-ville.
ABONNEMENT: (PRIX SPÉCIAL AVANT LE 15 MARS)
• CORPORATIF:
pour les grandes, moyennes ou petites entreprises, deux (2) cartes de membre, cinq (5) joueurs.
• RÉGULIER:
pour le particulier, homme ou femme, choix de trois (3) catégories.
TOURNOIS: semaine, fins de semaine.
RÉCEPTION: mariage ou autre, salle pouvant accueillir deux cent (200) personnes.
Abonnement, tournoi, réception, CANDIAC, C'EST LA PLACE!
Informations:
465-5219 467-9495

TOUT À LOISIR

La chronique du temps libre

JANINE DALAIRE*

Y a-t-il une salle de cinéma parallèle dans votre localité ?

Oui, probablement : ces salles se multiplient au profit des amateurs de cinéma qui cherchent de bons films plutôt que la dernière production ou le grand succès du jour.

10 nouvelles salles

Dix nouvelles salles viennent de se joindre au réseau qui en compte maintenant une soixantaine. Les résidents des municipalités suivantes profitent donc, depuis peu, d'une programmation de cinéma parallèle : à Amos, le *Ciné-Répertoire*; à Hull, *Synthèse*; à Verdun, *D'une bobine à l'autre*; à Alma, *Ciné Tourelle*; à Montréal, la salle du complexe Guy-Favreau de l'ONF; à Saint-Georges-de-Beauce, le Ciné-Club du séminaire Saint-Georges; à l'Anse-aux-Griffons, au Comité socio-culturel du Manoir Le Boutellier; à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à *Ciné-Soir* de l'Institut de technologie agricole; au cégep de Joliette et à la commission scolaire Neigette à Rimouski.

Selon un sondage mené cet automne dans 36 salles du réseau, 56 % des films présentés sont cotés « très bons », « remarquables » ou « chefs d'oeuvre »; 91 % des films ont été réalisés au cours des trois dernières années; 31 % sont des films américains et 23 % québécois.

Si tout ça suscite une envie de voir un peu ce qui se passe dans ce milieu, il faut surveiller la programmation de votre salle dans les médias locaux de votre région.

Animation des activités cinématographiques

L'**Association des cinémas parallèles du Québec** tient à une qualité dans l'animation des salles de son réseau. Elle invite donc ses membres, mais aussi ceux et celles qui auraient envie d'ouvrir une salle ou de se joindre à un groupe qui anime déjà une salle du réseau, à participer à un stage d'animation des activités cinématographiques.

Les personnes-ressources du stage sont André Gaudreault, directeur du programme de cinéma à l'Université Laval; Louise Carrière, professeur de cinéma au cégep du Vieux-Montréal et auteur de *Femmes et cinéma québécois*; France Capistran, animatrice professionnelle, et Claire Fredette, agente de distribution à l'ONF. Jean-Pierre Lefebvre participera également au stage qui se tiendra à Québec les 24 et 25 mars, à l'ONF, 2, place Québec. Ce stage sera probablement repris dans la région de Montréal si le nombre d'intéressés suffit. On s'informe à Montréal à (514) 374-4700, poste 263, et à Québec à (418) 694-7016.

Parlons vacances

Une douzaine d'organismes nationaux de tourisme et de plein-air amorcent une tournée dans la région de Québec et de Montréal pour vous proposer des vacances à la québécoise, des découvertes des milieux naturels ou culturels chez nous. Visiter une région, c'est aussi rencontrer des gens qui y vivent ... De nombreuses ressources sont à la disposition des Québécois et des Québécoises; il faut oser en profiter.

Dans les prochains jours, vous pourrez rencontrer des représentants de ces organismes pour parler vacances, à l'Hydro-Québec, place Neuviale (Neufchatel), le 13 mars; aux Galeries Chagnon, à Lévis, du 15 au 17 mars.

Des vacances à cheval, en moto, à pied, en canot, des vacances à la ferme, dans une auberge de jeunesse, sur une base de plein-air ... Le nouveau sirop d'érable est arrivé, l'été approche, il est temps de parler vacances.

Cette chronique est préparée pour LE DEVOIR ...à loisir par le service des communications du* ***Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec* *(RONLQ), 1415 est, rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7. Tél. : 374-4700.*

Autour du monde en véhicule tout-terrain

Radio-Canada entreprendra, dans quelques mois, une autre course à travers le monde mais sur terre, cette fois, dans un véritable véhicule créé pour les besoins de ce périple de 60,000 kilomètres. Le départ de cette course terrestre se fera à partir du Cap, en Afrique du Sud, le 24 novembre 1984 et se terminera un peu plus de six mois plus tard.

Les concurrents devront alors traverser trois continents en passant par la Chine, en Asie orientale, jusqu'en Argentine, pour ensuite terminer à la Terre de Feu, au Chili. Cette nouvelle série télévisée, qui porte pour l'instant le titre provisoire de *Le Cap - Terre de Feu*, produite exclusivement en France, nécessitera la participation du Canada, de la France, de la Suisse, de la Belgique/Luxembourg et de la principauté de Monaco.

Radio-Canada fait appel à tous les jeunes cinéastes de 18 à 25 ans ayant l'esprit d'aventure et qui jouissent d'une solidité physique et psychologique. Les candidats intéressés par cette course inédite devront savoir conduire un véhicule à boîte de vitesses manuelle et posséder quelques rudiments de mécanique et d'électricité automobile.

Heureuse fin de siècle!

ASMODÉE

Comment vous épelez-vous ?

Il sera aujourd'hui question de pendaison, de genoux, d'électronique et de contrepets. Exécutons d'abord la pendaison : on a écrit, du temps où on savait encore le faire, qu'une virgule mal placée peut faire pendre un homme. Je n'en dit pas plus long là-dessus; notre procureur national vous dira le reste.

Les genoux : qu'en dire, si ce n'est qu'à la belle époque des relations harmonieuses entre patrons et ouvriers, l'industrieux chevalier d'industrie mandait dans son bureau sa fidèle secrétaire, qu'il faisait asseoir sur ses genoux grassouillets sous prétexte de lui dicter une lettre en réponse « à votre estimée du dix courant ».

C'en est fait des genoux, de ceux des patrons en tout cas, depuis qu'une firme hollandaise fabrique en Allemagne, sous étiquette anglaise, un joli bibelot électronique qui permet à l'homme d'affaires affairé de se raconter sur un ruban magnétophonique que la non moins fidèle secrétaire transcrira, maintenant privée de sa sécurisante (?) séance quotidienne sur les genoux du *boss*.

Voilà pour l'introduction. Le vif du sujet, la prémisse majeure du syllogisme que je m'en vais vous commettre, c'est, en fin de compte, qu'on ne sait plus écrire, que nos diplômés de l'instruction publique nous exhibent une syntaxe désaxée, une phrase déphasée, des mots émasculés et une ponctuation comparable aux pointes de la ballerine paraplégique.

Dans l'officine où je passe mon temps entre deux diableries et deux déplacements sur manche à balai, nous sommes plutôt fortunés du côté des sténo-dactylos : elles se débrouillent assez bien dans l'une et l'autre langue — je ne vous dis pas lesquelles — sans trop écorcher la linguistique. Mais avec le dictaphone hollandais, si tant est que celui qui dicte n'est pas toujours cohérent ou que ce qu'il raconte est du pur charabia bureaucratique, nos dulcinées de la dictée et de la transcription n'en commettent pas moins, à l'occasion, des perles qui méritent d'être serties autour d'un diamant de la bégum.

S'il est vrai, comme l'a dit l'unique prophète canadien, que « le médium est le message », pour ma part, je ne choisirais pas le dictaphone comme médium. L'épellation en prend pour son rhume et, souvent, le sens même de la phrase, sitôt oubliée que livrée au petit *gadget* mémorisant.

Les résultats ne sont pas sans rappeler l'exercice de dictée au cours de français de notre instituteur moyen. On y invente, au hasard, les contrepets les plus osés, les interprétations les plus fantaisistes, les plus belles mésalliances et malséances linguistiques, les liaisons les plus dangereuses.

D'un pauvre homme « acculé au pied du mur », on transcrira qu'il y est « accumulé » quand on ne l'accusera pas tout uniment de sodomie. Parlez de « stores vénitiens » dans une note de service : on vous fera des rideaux aux allures vaguement « vénériennes ». Dictez « luxe » : vous risquez d'être cité à propos de « luxure ». Médecin, diagnostiquez un « chancre charnu » : vous vous retrouverez en pleine « échancrure décharnée ». Démographe, traitez de « population » : on vous trouvera bien osé de parler de « copulation ». Relationniste, n'allez pas invoquer « l'opinion publique » : elle risque de devenir « pudique », voire « pubique ». Diplomate, parti en « miction » (lire : mission) officielle, vous risquez d'en revenir avec quelque « lésion » (mis pour légion) étrangère. Apiculteur, les alvéoles de votre rucher pourraient attraper la « vérole ».

Ah ! les plaisirs de la dictée électronique, plaisirs souvent moins innocents que le bloc-notes dans les mains de la sténo sur les genoux du patron. Comment se surprendre que l'épilation — oups ! je veux dire l'épellation — avec un véhicule aussi prosaïque, soit en train de céder le pas à une nouvelle sorte de bureau aristocratique — pardons ! d'argot bureaucratique ? Mais il ne faut pas s'en faire : la bureaucratie ne s'en porte que mieux dans la contusion — je veux dire la confusion.

La Course au bonheur: après le disque, une coproduction-télé?

MIREILLE SIMARD

Depuis mardi, les adeptes de comédies musicales québécoises peuvent se procurer l'album double de *La Course au bonheur*, écrite par Marcel Lefebvre et Paul Baillargeon, et mettant en vedettes Jean Lapointe, Ginette Reno, Jean-Pierre Ferland, Patsy Gallant, Albert Millaire et le groupe Toulouse.

Cette production, qui a nécessité 500 heures de studio et qui regroupe, notamment, les Petits Chanteurs du Mont-Royal et deux ensembles de choristes, sera de plus l'objet d'une émission télévisée produite par Radio-Canada et diffusée en décembre 1984. Cette émission, réalisée par James Dormeyer, prendra la forme de *vidéo-clips*, une conception qui utilise les ressources techniques les plus modernes déjà disponibles à Radio-Canada. Jean Bissonnette, le producteur-délégué, a refusé d'avancer une évaluation des coûts de production, mais des rumeurs persistantes veulent que le chiffre atteigne $2 millions.

Pour M. Bissonnette, il est évident que cette émission doit être produite en co-production avec une autre télévision. Antenne 2 a accepté de financer une partie des coûts, mais la contribution de la chaîne française n'est pas encore connue. Mais n'est-il pas utopique de penser que les Français vont accepter de co-produire une émission qui ne comporte que des artistes québécois ? « Il y a quelques années, explique-t-il, Radio-Canada avait coproduit une émission de télévision exclusivement composée d'artistes français : *Émilie jolie*. En fait, ce que nous leur demandons, c'est un juste retour de l'ascenceur. »

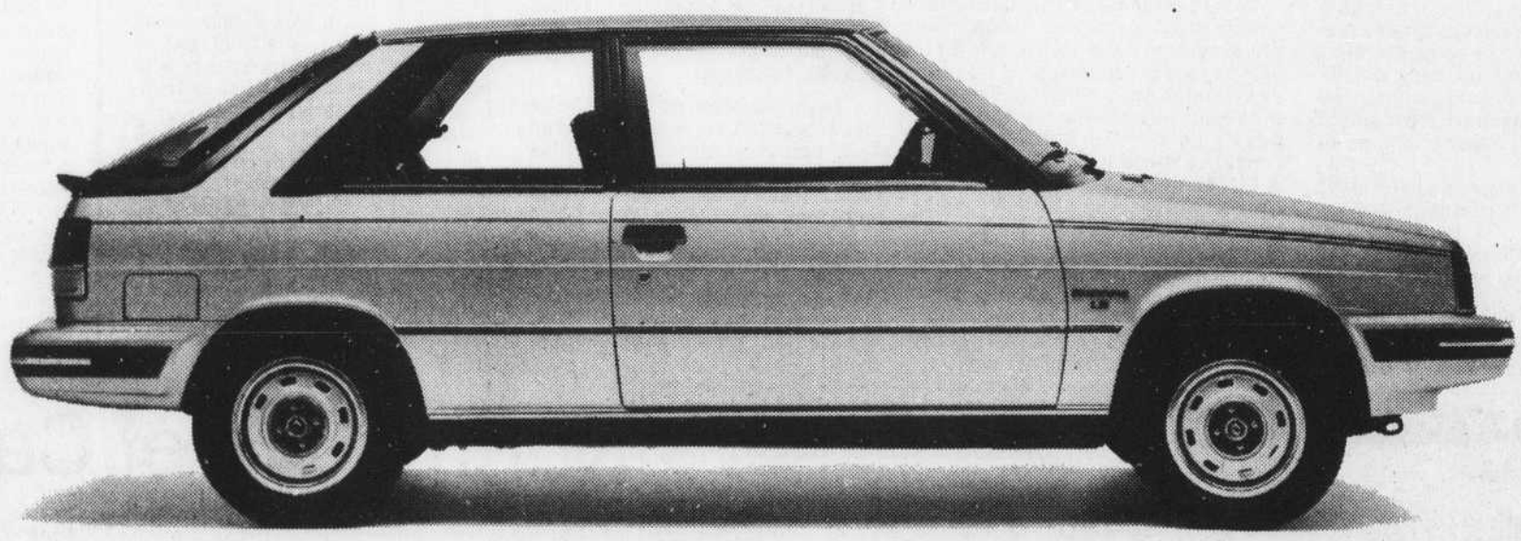
En attendant de connaître le déroulement de cette affaire qui dépasse même ses créateurs — certains d'entre eux parlaient d'une éventuelle création à la scène alors que d'autres niaient formellement cette information ! — cette comédie musicale se présente d'abord et avant tout sous la forme d'un album double relatant la quête du bonheur d'un milliardaire malheureux. Cette recherche inlassable et dans les endroits les plus insolites — y compris au fond d'une caverne — l'amènera à découvrir, par l'entremise d'enfants, que le bonheur se cache au fond de soi...

Croisement entre *Le Petit Prince*, *La République* de Platon (le mythe de la caverne) et *Chabicouin à la ferme* — les membres du groupe Toulouse y défendent le rôle d'un groupe d'outardes et Ginette Reno celui d'un bonhomme de neige ! — cette production vise à rejoindre les jeunes de 7 à 97 ans. Reste à voir le sort que réservera au public cette fresque fleur-bleue à souhait, qui regroupe néanmoins des artistes « populaires » dont le public raffole.

Le cahier
LE DEVOIR
... À LOISIR
est dirigé par
Marc Morin

Une Encore à 7,454$* Garantie 5 ans ou 80 000 km.

C'est ce que vous offre votre concessionnaire AMC/JEEP/RENAULT sur toute Renault Encore livrée entre le 1er mars et le 31 mars 1984.



Voilà une offre fantastique qui est valable sur deux modèles à succès, la Renault Encore et la Renault Alliance. Et quelle garantie: 5 ans ou 80 000 km incluse dans le prix, $7454* pour la Encore ou $7654* pour l'Alliance. Mais évidemment comme toute bonne chose a une fin, cette offre prendra fin le 31 mars 1984. Donc hâtez-vous et rendez-vous sans plus tarder chez votre concessionnaire AMC/JEEP/RENAULT.

AMC Jeep
RENAULT

*Prix du modèle de base incluant le dégivreur arrière et le transport de la voiture. La taxe de vente, les frais de préparation et d'immatriculation sont en sus. Certains concessionnaires peuvent vendre en-dessous du prix annoncé. Certains équipements illustrés sont offerts en option.

Les concessionnaires AMC/JEEP/RENAULT du Montréal métropolitain.

Le Cartier AMC/JEEP Ltée.
10,300 Boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Automobiles Newman Ltée.
7200 Boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Micor Auto Inc.
12,305 Rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

À Ma Baie Automobile Inc.
9790 Boul. Gouin Ouest
Pierrefonds 684-4400

Concordia Auto Ltée.
8065 Rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995 Rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Laval Auto Inc.
4650 Boul. Dagenais
Laval Ouest 627-4731

Automobile de St-Lambert Inc.
860 Boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-Vous Auto Ltée.
9000 Boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Auto Voisin Inc.
1215 Boul. des Laurentides
Laval 668-9222

Garage Spécial Service Inc.
10 Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Automobile Montréal Dauphine Ltée.
12,050 Boul. Laurentien
Montréal 331-6130

Garage H. Fortin Ltée.
148 Boul. Labelle
Laval, St-Rose 625-2491

Garage Eddy Doyle Inc.
2280 Boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Auto Montréal Sud Inc.
2066 Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, Boul. d'Anjou
Chateauguay 692-1242

Automobile l'Aiglon Ltée.
401 Boul. Des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

Automobiles Sega Inc.
665 Ouest Boul. Clairevue
St-Bruno 653-3333

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032 Boul. Labelle
Chomedey, Laval 687-3123

Lareau Automobiles Inc.
1824 Rue Ste-Catherine Ouest
Montréal 937-7785

2085 Rue Ste-Catherine Ouest
Montréal 937-9551

Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1ère avenue
Île Perrot 453-5850